

G.A.R.S.  
Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe

*RECHERCHES*  
*SUR*  
*LE FRANÇAIS*  
*PARLE*

N°5 - 1983

**publications**

UNIVERSITE DE PROVENCE  
29, av. Robert-Schuman  
13621 Aix-en-Provence Cedex



**diffusion**

JEANNE LAFFITTE  
1, pl. Francis-Chirat  
13002 Marseille

ok

© **Université de Provence**  
Service des Publications

Dépôt légal 1er trimestre 1984  
I.S.B.N. n° 2-85399-086-9

## SOMMAIRE

Présentation .....	5
Jean STEFANINI Approches historiques de la langue parlée .....	7
Claire BLANCHE-BENVENISTE L'importance du "français parlé" pour la description du "français tout court" .....	23
Vidal LAMIQUIZ L'enquête sociolinguistique à Séville .....	47
Maria Fernanda BACELAR DO NASCIMENTO Le projet du portugais fondamental .....	67
J. DE KOCK, A.R. LECOURE Réflexions parallèles sur un grand jargon d'origine aphasi- que .....	85
José DEULOFEU L'étude des langues parlées et la typologie des langues ...	103
André VALLI Un exemple d'approche du problème des variantes syntaxiques en linguistique diachronique .....	125
B.J. WENK Effets de rythme dans le français parlé .....	147
André CHERVEL La "langue parlée" au XIXe siècle .....	163
H. SINCLAIR Linguistique descriptive et Psychologie cognitive .....	177
Colette JEANJEAN A propos de l'utilisation des conjonctions chez les enfants	191
Josette REY-DEBOVE Le métalangage dans le langage parlé .....	211

G. TUAILLON	
Régionalismes grammaticaux .....	227
Danielle CORBIN	
Quelques principes descriptifs de la compétence lexicale ..	241
Sonia BRANCA	
Les débats sur la variation au milieu du XIXe siècle .....	263
Antoine CULIOLI	
Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié ? .....	291

\*\*\*

## PRÉSENTATION

Ces seize conférences ont été présentées durant le stage d'étude sur le français parlé organisé à l'Université de Provence par le G.A.R.S. du 22 avril au 3 mai 1983.

Nous remercions tous les conférenciers d'avoir accepté de traiter les divers sujets présentés ici, dans un esprit de coopération qui nous permet de mieux avancer dans notre connaissance du "français parlé", et d'avoir bien voulu nous faire parvenir une version de leurs conférences pour en faire le recueil que voici.

\*\*\*

- *Note pour la lecture des exemples de français parlé, transcrits selon les conventions d'édition définies par le G.A.R.S. :*
  - *il n'y a pas de ponctuation*
  - *pas de trucage orthographique*
  - *les pauses sont marquées approximativement par /, --, --- (3 degrés).*



Jean STEFANINI

## APPROCHES HISTORIQUES DE LA LANGUE PARLÉE

Le terme d'*historiques* dans le titre qui m'a été proposé s'explique aisément : l'histoire, suivant une idée reçue, commence avec les documents écrits et la notion même de langue parlée, pour un structuraliste ne prend sa pleine valeur que par opposition à l'écrite. C'est faire cependant trop bon marché des traditions orales. Les peuples se sont tous émerveillés de savoir parler et tous ont voulu expliquer cette faculté singulière, en attribuant le plus souvent ce don à un dieu, un héros ou un ancêtre génial. Du plus célèbre de ces mythes, G. Mounin fait "l'une des imaginations poétiques les plus grandioses sur les drames de la communication entre les hommes" (87). A. Borst a placé sa monumentale histoire (2320 p.) des idées sur les origines du langage sous son signe : *Der Turmbau von Babel* et Steiner, ses réflexions sur la traduction : *After Babel*.

Beaucoup plus modestement, on souhaite ici rappeler quelques attitudes devant les phénomènes du langage et d'abord les efforts faits pour analyser la parole, en découvrir les éléments récurrents et leur trouver des graphies appropriées. Avant même de voir naître la phonologie comme discipline autonome, Meillet se plaisait à répéter que les inventeurs des premiers alphabets syllabiques, puis phonémiques, avaient

été de "grands linguistes", que, par exemple, le système d'écriture du grec résultait d'un admirable travail d'analyse. On peut ici se contenter de renvoyer aux très bonnes histoires de l'écriture dont nous disposons, notamment celles de James G. Février ou de Marcel Cohen. Mais naturellement on ne peut qu'admirer les résultats obtenus, sans pouvoir suivre la démarche de ces premiers inventeurs. En revanche, nous sommes beaucoup mieux renseignés sur deux tentatives originales en ce domaine : elles ont eu lieu au Moyen Age. Entendons qu'elles ne se sont pas contentées d'adapter avec plus ou moins de bonheur et en tâtonnant, à une langue donnée, un alphabet fait pour une autre, mais qu'une observation attentive des réalités phoniques de leur langue leur a permis de les noter avec exactitude et cohérence. Il s'agit des alphabets du vieil islandais et du coréen. Ce dernier (aux deux sens du terme) fut élaboré au XVe siècle : en 1544 exactement, par des linguistes coréens dont Hong Gi Moon, dans une communication au Xe Congrès international des linguistes (Bucarest, août 1967) a fait admirer l'analyse (*Actes*, II, 241-245) : précision des descriptions acoustiques et articulatoires, cohérence du classement des voyelles et des consonnes, systématisme des graphies.

On peut évidemment suivre de plus près et mieux apprécier l'élaboration de l'alphabet du vieil islandais dans le *First Grammatical Treatise (F G T)*, ainsi nommé parce que le premier de quatre traités grammaticaux placés à la fin de la *Prose Edda*, déjà édité par Ramus Rask et aujourd'hui disponible avec commentaire et traduction anglaise grâce à Einar Haugen. Voulant mieux adapter l'alphabet latin au vieil islandais, l'auteur anonyme, au milieu du XIIe siècle, a su faire l'inventaire des phonèmes de sa langue maternelle avec une rigueur et une méthode dont son éditeur ne peut que constater l'étonnante modernité : il se fonde essentiellement sur les paires minimales de son idiome pour en dégager les phonèmes.

Enregistrons simplement le fait que, vers 1150, un grammairien savait faire méthodiquement l'inventaire phonémique de sa langue et corriger ainsi les imperfections d'une première adaptation de l'alphabet latin.



Au même moment, naissait en Europe occidentale l'idée de grammaire universelle, en des circonstances maintenant bien connues grâce à Karin Fredborg : après la "renaissance de Boèce", la mode s'instaure, à son imitation, de préciser dans toute introduction à un manuel, le genre auquel appartient la discipline étudiée et ses espèces. On est ainsi amené à se demander si les grammaires des diverses langues : grec, latin, hébreu, arabe constituent les espèces du genre *grammaire* : en tant que science, celle-ci ne peut traiter, pour un aristotélicien, que du général, c'est-à-dire de ce qui, en toute langue, découle nécessairement de la nature du langage : l'obligation d'analyser dans la successivité du discours une pensée instantanément et globalement conçue. Mais il ne s'agit pas ici de retracer les débuts d'une grammaire générale qui va régner pendant sept cents ans et qui, contrairement à ce que l'on pensait naguère <sup>1</sup>, a précédé de plus d'un siècle la grammaire modiste, mais simplement de constater que dès le départ, un Pierre Hélie, par exemple, juge possible d'écrire une grammaire universelle du français <sup>2</sup> aussi bien que du latin. Faut-il rappeler, en effet, après les belles analyses de Michel Foucault, que la grammaire générale (le Moyen Age, comme le XVIIIe siècle, préfère dire *universelle*) ne prétend pas tirer de l'observation d'un grand nombre de langues les traits qu'on retrouve en toutes, les universaux, mais dégage en chaque langue, la rationalité et l'organisation inséparables de la pensée humaine.

Cette grammaire universelle doit évidemment beaucoup à la tradition antique. En 1854, Egger, étudiant l'oeuvre d'Apollonius Dyscole y retrouve la démarche d'une grammaire générale encore vivace en France à cette date. Priscien, l'"auteur" essentiel de la grammaire médiévale, n'a jamais caché sa volonté d'écrire, en face des grammaires à visée pratique, une oeuvre fondée sur la philosophie et la raison. Elle doit aussi au bilinguisme médiéval <sup>3</sup> : tout intellectuel pratique alors, avec son vernaculaire, le latin. Et il a sans doute plus que les Latins bilingues de l'Antiquité classique, pleine conscience des problèmes de la traduction. Le bilinguisme antique, latin-grec, était sans doute acquis à un âge plus tendre et l'éducation, com-

me les questions d'interprétariat étaient tâches serviles. Au contraire, au Moyen Age, le latin était enseigné par des clercs. Le problème de la communication linguistique intéressait directement l'Eglise : c'est le concile de Tours qui le premier constate en 813 que le menu peuple ne comprend plus le latin correct restauré par la "renaissance" carolingienne. La mise en français de divers textes latins est occupation fréquente et la traduction s'est pratiquée systématiquement dans les ateliers espagnols, à Tolède ou à Barcelone, comme oeuvre collective : un Arabe, par exemple, traduit en espagnol une version arabe d'Aristote et son texte est tourné en latin par un Espagnol, en attendant la grande entreprise, mûrement réfléchie d'Alphonse le Sage<sup>4</sup>.

La coexistence, en tout clerc d'au moins deux langues (et peut-être chez un nombre plus élevé de laïques qu'on ne pense généralement<sup>5</sup>) entraîne des confrontations constantes et qui se signalent d'abord, très modestement, par l'accent. On sait comment pendant des siècles Français et Anglais ont parlé les uns et les autres un latin accessible aux seuls nationaux<sup>6</sup>. Au début du XIIe siècle (vers 1120), Guillaume de Conches, devant ses auditeurs chartrains, les prie d'excuser son accent normand. Et il semble bien que beaucoup alors aient eu l'oreille exercée à détecter l'origine des divers habitants du pays latin. Encore au XVIe siècle, Jules César Scaliger décrira en détail les différentes prononciations régionales ou nationales du latin en Europe.

Mais surtout, un bilingue tend naturellement à utiliser au mieux ses possibilités linguistiques, à user du gascon si le français lui semble, en tel cas, moins efficace ou moins bien adapté. Au Moyen Age, ceux qui voulaient employer un terme au niveau de ce qu'on nomme aujourd'hui la première méta-langue, le faisaient précéder de l'article défini du français sous sa forme nominative masculin singulier *li* : entre mille autres exemples, Martin de Dacie discutant d'une argumentation sur la question de savoir si c'est la dernière unité qui s'ajoute à un nombre pour lui faire atteindre sa valeur, qui lui donne sa *forme* et voulant montrer qu'un argument peut s'interpréter en deux sens distincts écrit :

cum dicis : illud ante cuius adventum et cetera et post  
 cuius adventum et cetera, si li ante et li post sumantur  
 materialiter, propositio vera est; si autem intelligas  
 li ante et li post secundum tempus, minor interimenda  
 est (*Opera*, ed. H. Roos, Copenhague, G.E.C. Gad, 1961, 7  
 185-186).

L'article grec avait jadis rendu le même service, notamment aux Latins : autrement, le terme employé *materialiter*, s'il était déclina-  
 ble, devait se mettre au cas voulu par sa fonction dans la phrase et  
 ne se distinguait par aucun trait morphologique.

Qu'on se trouvât alors en présence d'un véritable bilin-  
 guisme plutôt que dans un cas de diglossie, c'est ce que prouve le sta-  
 tut spontanément reconnu au vernaculaire : on se fonde sur lui, par  
 exemple, pour décider de la nature des formes que nous disons aujour-  
 d'hui nominales, du verbe latin. Dans *vade salutatum*, la forme fran-  
 çaise correspondante "va saluer" comporte l'infinitif, c'est-à-dire un  
 mode verbal (*Notae Dunelmenses*, V, f° 189 b : Hunt, 194) : *salutatum*  
 doit se rattacher au verbe plutôt qu'au nom (raisonnement sans portée  
 linguistique et justement réfuté par l'auteur). On s'appuie de même  
 sur un tour comme *estevos* (développé à partir de *ex vos*, interprété  
 comme formé sur la 2e personne du verbe *être*) pour analyser le latin  
*ecce* comme ayant une double fonction 1) épithétique, 2) de référence  
 à l'interlocuteur, ce qui est vraisemblable pour le tour français (cf.  
 Moignet, *Synt. anc. franç.*, 142), mais insoutenable, comme remarque  
 justement l'auteur du *Breve sit*, pour le latin (Fredborg, 70 et 76).  
 Les logiciens, de leur côté, utilisent des distinctions du français,  
 sans correspondant latin, pour résoudre certaines *fallaciae* (raisonne-  
 ments spécieux) : de façon erronée quand ils prétendent rendre *discere*,  
 traduisant le grec *manthánein*, par *apprendre* qui a un double sens à la  
 différence des verbes latin et grec (Fredborg, 77), avec plus de raison  
 quand ils constatent qu'avec *omnis civis* pour sujet on peut avoir en  
 français deux propositions *li cetereens vent / la citereenne vent* (*Ars*  
*Meliduna*, de Rijk, II, 1, 299) :

... in hac forma vocis : "*omnis civis currit*" sunt due pro-

positiones, quarum una potest esse vera pro solis maribus, altera pro solis mulieribus. Quod palam erit si eas Gallico exponas (f° 214 v° b).

Certains ont même détecté l'influence de la langue maternelle sur le latin de leurs contemporains : ceux qui, trompés par la confusion en français dans le mot *plus* des deux sens de *magis* et de *plus* latins, refusent une construction comme *istud vinum est plus vinum*. "Hos credimus deceptos ex materna lingua", dit Guillaume de Conches<sup>8</sup> (Fredborg, 77).

Comme, par ailleurs, ainsi que leur confrère islandais, ils utilisent, à l'occasion, les paires minimales, par exemple pour montrer à l'aide du couple *aliquanto/aliquando* (quelque peu/quelquefois) la nécessité de maintenir l'opposition *t/d* (Pierre Hélié, *Summa in Priscianum*, édit. Tolson, 76, c. par Fredborg, 76)<sup>9</sup>, on peut se demander pourquoi il a fallu attendre plus de cinq siècles la grammaire universelle du français dont bien avant Port-Royal ils ont conçu le dessein. Seule la lyrique provençale a suscité au Moyen Age de véritables grammaires, mais d'inspiration plus philologique, visant essentiellement à maintenir la pureté de la langue poétique. A cela, une discussion parisienne, postérieure à Pierre Hélié et dont Fredborg nous livre les passages principaux dans le *Breve sit*, fournit des éléments de réponse. A cette date, la différence entre latin et vernaculaire est surtout celle de l'écrit à l'oral, même si le premier s'entend sans cesse dans le culte, les cours (dictés) et les *disputationes* universitaires. Il est caractéristique qu'on ne trouve sous la plume de ces intellectuels aucune véritable citation tirée de la littérature française, pourtant à cette date hors de page. Toutes les références au français concernent son usage quotidien. Manifestement la littérature en vulgaire n'a pas encore chez eux le statut que lui reconnaissent auteurs et public courtois et que, pour leur part, ils réservent sans doute à la poésie latine contemporaine. Surtout, les vernaculaires s'exposent à une objection de principe : sait-on vraiment, peut-on même, les écrire ? Le temps n'est plus où l'on admirait avec Beaulieux

dans la graphie du XIIe siècle, une orthographe simple et quasi phonétique; on pense plutôt avec Lecoy que l'écriture, loin de noter avec précision et sans équivoque les réalités phoniques, masque à l'occasion les différences dialectales. On écrit *sire* et *cire* deux homonymes du français central, car seul le second se prononcera *chire* en picard. On comprend mieux ainsi le débat du *Breve sit* : *Robertus* et *Robert* sont-ils le même nom et même *Robert* est-il vraiment un nom ? Sans entrer dans le détail de l'argumentation scolastique serrée qui s'engage alors, on en retiendra 1) que les deux termes choisis sont à peu près identiques, qu'on avait alors l'habitude de voir son nom transcrit en latin dans les actes officiels et employé en français dans la vie courante, que les sons considérés sont à peu près les mêmes dans les deux langues (pas de diphtongues inconnues du latin, au moins médiéval, comme dans *proie* ou *beals*). 2) Manifestement derrière ce cas privilégié des rapports entre latin et langue néo-latine, on envisage celui de langues comme l'anglais. Même Roger Bacon, au siècle suivant, tout convaincu qu'il est des mérites éminents de sa langue maternelle <sup>10</sup>, constate dans son *De signis*, § 186 (et malgré l'existence d'écritures) que l'anglais ne peut être noté ! Apprendre à lire et à écrire sur du latin ne prépare guère à l'emploi du même alphabet pour l'anglais ! Aujourd'hui encore, après des siècles de pratique, l'orthographe de l'anglais — comme celle du français — demeure, en partie à cause de l'inadaptation de l'alphabet, un problème pédagogique. En revanche, cette difficulté d'écrire l'anglais ne posait pas un problème théorique insurmontable à un grammairien du Moyen Age : une langue qu'on ne peut écrire, *lingua illeliterata*, inanalysable au niveau des éléments (la deuxième articulation de Martinet) demeure une langue; lettres et sons constituent des différences accidentelles, mais les concepts dont ils sont les signes, les *verba mentis*, se retrouvent, eux, identiques en tous les hommes. Nommer un individu *Robertus* ou *Robert*, c'est évoquer la même image, le même être et c'est toujours un nom qui pourra être sujet d'une phrase : "Robert court" ou fournir une réponse à une question : "Comment se nomme celui qui court ?" etc. (Fredborg, 78-79).

Cette solution s'inscrit dans un cadre épistémologique : on distingue volontiers au XIIe siècle science théorique et art d'application, connaissance scientifique et apprentissage pratique : rhétoricien qui dégage méthodiquement les principes et les règles de l'éloquence et rhéteur qui enseigne à bien parler, à faire *hic et nunc* un discours efficace et persuasif ou, de même, grammairien d'une grammaire universelle valable pour toute langue et *literator* procurant la pratique de telle langue particulière, de ses formes et de ses règles propres. Pendant très longtemps régnera ainsi l'idée que la prononciation d'une langue étrangère, anglais ou français, ne peut s'acquérir scientifiquement et par doctrine mais par usage, au contact des locuteurs "natifs". Les Anglais qui, les premiers, ont développé un enseignement universitaire du français considéreront que le voyage en Europe en forme un complément indispensable.

Il est plus difficile qu'on imagine de mesurer l'influence de l'imprimerie sur la pratique et la notation de l'oral. Elle n'est pas seulement un progrès technique multipliant les exemplaires d'un ouvrage. Elle coïncide avec le développement de l'intériorisation de la parole, de la lecture et de la prière silencieuses. Etudiant jadis l'évolution de *soi dire* à *se dire*, du sens de dire (à haute voix) en s'impliquant dans ses propos, en engageant sa personne à celui de mener un dialogue intérieur, une réflexion personnelle, j'avais dû à l'érudition de Henri Coulet une citation de Sorel jugeant complètement démodé et inutilisable à son époque le procédé romanesque qui faisait surprendre par autrui une réflexion du héros dite tout haut (qu'on songe à *La Chastelaine de Vergy* !) <sup>11</sup>. Désormais on se parlait à soi-même ou à Dieu *in petto*. Dans quelle mesure s'est-il ainsi créé un lien direct entre le signifié et sa représentation graphique, rendant possibles des lectures légèrement différentes des mêmes graphèmes et surtout facilitant l'éventuelle "surcharge" du signe écrit ? On comprend mieux ainsi la portée du débat sur l'orthographe au XVIe siècle. Au moment où l'évolution phonétique fait hésiter sur la prononciation de nombreuses voyelles et multiplie les variantes : *serge/sarge, asperge/asperge*;

*chose/chouse; heure et hure* dont la poésie, dans la tradition ouverte par les grands rhétoriciens, tire rimes et équivoques, comment ne pas être tenté de caractériser sans ambiguïté chaque terme par une forme unique demandant à l'étymologie et à la graphie ce que n'assure pas la prononciation ? Meigret, en rappelant le vieux principe que la parole est première et que l'écrit doit seulement la fixer, entend par là faire bénéficier le peuple, au moins dans sa partie la plus éclairée, de l'invention de l'imprimerie : il est habitué à parler beaucoup plus qu'à lire et à écrire. Ses adversaires veulent réserver aux humanistes, à ceux qui accordent la primauté au texte, le privilège du savoir. Rabelais (la thèse de Madame Mireille Huchon le montre bien), en multipliant les lettres étymologiques, en établissant des correspondances strictes entre latin ou grec et français veut à la fois fixer à jamais la forme des mots, les enrichir de toutes les connotations que leur origine antique soulève en un esprit nourri aux bonnes lettres et même lutter au besoin contre la corruption que le peuple a fait subir à la langue, cherchant par exemple à imposer *médicin(e)* contre l'usage qui dit *médecin(e)*. Ainsi se laisse prévoir cette lointaine aberration où l'enseignement scolaire de l'orthographe, au lieu d'apprendre à noter la parole, imposera à celle-ci de s'infléchir sur l'écrit, de violer les lois de la phonologie du français, y introduisant des suites de consonnes inconnues de la langue, le *-pt-* de *sculpteur* ou le *-ps-* de *psaume* !

A la fin du XVIIe siècle, Regnier-Desmarais justifiera ainsi l'orthographe traditionnelle par la nécessité de maintenir la permanence de la langue à l'abri des changements phonétiques et des variations régionales. Et cependant, le XVIIe siècle, en substituant à l'autorité des humanistes et du savoir celle de la naissance et de la cour, rendait une bonne part de son prestige à la parole, à la prononciation, du moins des courtisans. Faut-il rappeler l'heureuse simplification de l'orthographe dite "des dames", adoptée par Richelet dans son dictionnaire de 1680 ? Las ! l'Académie, en 1694, revenait à l'orthographe étymologique, montrant ainsi que les pédants pouvaient

résister aux mondains <sup>12</sup>. C'est en termes de puissance et de pouvoir que doivent s'analyser de tels débats. Sans adhérer pour autant aux thèses de Bourdieu et notamment à la notion de marché linguistique, il faut souligner qu'élément de prestige social, la prononciation des "honnêtes gens" influence une faible partie des locuteurs, ceux qui prétendent se hisser au niveau de l'élite ou simplement entrer à son service. L'aristocratie française ne constitue pas alors un centre d'attraction, une élite se renouvelant sans cesse par de nouvelles compétences ou des énergies neuves, mais une caste assiégée et menacée, défendant de plus en plus âprement ses privilèges, redoutant d'autant plus les classes inférieures qu'elle les opprime davantage. Si l'on rit volontiers de Monsieur Jourdain qui prétend devoir à son argent ce que peuvent seuls donner les quartiers de noblesse et qui se laisse si aisément gruger par ceux qu'il veut singer, on hait et on redoute le "peuple", foule urbaine, hostile et dangereuse, dont on ne peut enfermer que les éléments les plus remuants dans l'hôpital général dont Michel Foucault a si bien dit la fonction ou masse paysanne (où s'alimente la première), aux révoltes aussi soudaines qu'impitoyablement réprimées. Aussi ne songe-t-on guère à en observer exactement le langage. Le parler des paysans de comédie devient de plus en plus conventionnel, de Cyrano à Molière et ce dernier le reproduit sans doute aussi inexactement que l'occitan de Pezenas ! On ne le cite guère que pour railler à peu de frais, ou, comme Ronzeaud le constate dans les mazarinades, pour lui prêter des propos d'un rude bon sens où la nature s'exprime sans apprêt et auxquels la grossièreté de la forme ôte toute portée et toute résonance politiques dangereuses. La littérature française classique ignore ainsi la quasi totalité de la nation, ses langues et ses dialectes. Au siècle suivant, des modes comme le genre poissard cher au comte de Caylus ne doivent pas davantage faire illusion : on se contente d'assimiler langue populaire et trivialité. Un collègue allemand, recherchant dans *Le Bordel* ou *Le Jean-Foutre puni* de Caylus le parler des filles et des souteneurs, y trouve en fait une syntaxe irréprochable dans laquelle ces personnages expriment des actes ou des pensées concernant les réalités du sexe en termes crus. Ainsi sous la



Révolution le Père Duchesne parsèmera de *Bougre* et de *Foutre* un style autrement banal.

Aussi bien, l'auraient-ils voulu, les auteurs disposaient de moyens insuffisants pour noter avec exactitude les prononciations diverses. On sait combien la difficulté et la complication des signes choisis ont nui à la légitime entreprise de Meigret : tout récemment un linguiste allemand, Hausmann, a édité Meigret selon l'orthographe commune : la sienne aurait, selon notre collègue, empêché de lire cette grammaire et d'en apercevoir tout le mérite ! On peut, historiquement, au cours des siècles classiques et dans la première moitié du XIXe, suivre les efforts parallèles pour :

- 1) établir une écriture "phonétique" du français
- 2) identifier les phonèmes.

Les premiers ont été décrits par Quemada qui a bien montré comment les lexicographes ne sont parvenus que tard et difficilement à "figurer" la prononciation des mots <sup>13</sup>. Pour les seconds, Molière a, selon Leroy, à la fois vulgarisé et discrédité, dans *Le Bourgeois gentilhomme*, les recherches de ses contemporains. C'est seulement vers 1700 que Dangeau reconnaît la nature et le nombre des voyelles nasales du français dont l'existence, quoi qu'on en ait pu dire, est bien antérieure. C'est encore plus tardivement et plus lentement que se met en place avec d'Olivet (dont Féraud intégrera les descriptions à son dictionnaire) une prosodie du français : faut-il y distinguer des voyelles longues et des brèves ? Et l'on discerne mal les rôles respectifs en la matière de la durée, de l'intensité, de l'aperture. Seul le XIXe siècle, à sa fin, amorcera avec l'abbé Rousselot, l'étude scientifique et instrumentale des sons du langage à laquelle la technique contemporaine apportera l'outillage acoustique et mental adéquat. La France laissera à des linguistes étrangers comme Scoppa vers 1800 ou les romanistes allemands du XIXe siècle — ceux-ci attribuant naturellement à l'accent d'intensité une importance excessive — le soin d'analyser sa versification.

Particulièrement intéressante de ce point de vue, la dialectologie du XVIII<sup>e</sup> siècle : oeuvre d'humanistes, inévitablement quand il s'agit d'étudier les troubadours (et d'humanistes retrouvant difficilement les réalités phoniques notées par le texte : on lui trouve volontiers un petit air de catalan plutôt que de provençal !), elle traduit une gêne considérable devant la parole pourtant familière. Un lexicographe et grammairien de métier comme Féraud, quand il veut donner des exemples de sa langue maternelle (dont il rêve de faire une grande koinè commerciale et maritime), notamment des dialectes (y compris le sien propre) recourt aux textes déjà imprimés. Tant mieux si d'autres ont déjà fait l'effort de transcrire une langue qui reste avant tout orale !

Dans un siècle où le français s'est largement répandu dans les provinces sous forme écrite, où à la norme de Vaugelas fondée sur l'oral, sur le parler de la plus saine partie de la Cour a succédé le modèle — écrit — fourni par les grands écrivains du règne de Louis XIV, puis les "philosophes", le français pour beaucoup se lit et s'écrit plus qu'il ne se parle. Après tout le franco-provençal Jean-Jacques Rousseau est devenu le plus grand prosateur français, en forgeant son style sur l'enseignement de Vaugelas et l'exemple de Montesquieu ! Et l'abbé Grégoire le sait bien qui s'informe par son questionnaire sur les textes *écrits* en "patois". Quand le romantisme et les révolutions auront revalorisé le parler des peuples, en France, le prestige de l'écrit reste inséparable du français et de son orthographe. Les Félibres rejettent avec horreur les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, patoisés, c'est-à-dire trop influencés par le français, où l'on habille trop volontiers ce dernier de terminaisons provençales, mais eux-mêmes trouveront le moyen de soulever des débats sur l'orthographe du provençal <sup>14</sup>. Comme si d'avoir été scolarisé en français rendait un peu dur d'oreille et empêchait d'appréhender directement et avec précision les sons de sa propre langue maternelle ! Plus simplement disons que l'orthographe morphologisante du français tend à imposer partout son modèle et la barrière qu'elle oppose à une simple transcription !

A ne pas confondre avec une transcription simple : ces journées montreront à ceux qui auraient pu l'ignorer combien de problèmes pose la notation de l'oral !

Jean STEFANINI  
Université de Provence

★

NOTES

- 1 Décalage chronologique déjà pressenti par Pinborg dans sa th. fondamentale : *Die Entwicklung der Sprachtheorie im Mittelalter*, Münster, Aschendorff; Copenhague, A. Frost-Hansen, 1967.
- 2 "Et possunt huius artis species crescere, id est plures esse, ut si grammatica tracteretur in Gallica lingua, quod fieri posset, si ve in aliqua alia, in qua nondum tractata est" (édit. Reilly, 3, c. par Fredborg, 72).
- 3 Sur le bilinguisme médiéval, d'excellentes remarques de ZUMTHOR dans son *Histoire littéraire de la France médiévale*, Paris, 1954 (réédit., Genève, 1973).
- 4 Cf. NIEDEREHE Hans-Joseph, *Die Sprachauffassung Alfons des Weisen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1975 (*Beihefte z. Z. f. Rom. Phil.*, 144).
- 5 Cf. pour la Pologne du XIV<sup>e</sup> siècle, l'article de Michael RICHTER, dans *Medieval linguistic Thought ... ded. to G.L. Bursill-Hall*, Amsterdam, J. Benjamins, 1980, 211-220.
- 6 Cf. la mésaventure, rapportée par V. Salmon, survenue à John Pell (*The Study of Language in 17<sup>th</sup> Century England*, Amsterdam, John Benjamins B. V., 1979 (*Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science* 17), 3-4.
- 7 "En cela je pense que c'est leur langue maternelle qui les a induits en erreur, quand tu dis : ce avant l'arrivée de quoi et coetera [...] et après l'arrivée de quoi et coetera [...], si *le* [mot] ante et si *le* mot post sont pris matériellement la proposition est vraie, si au contraire tu comprenais *le* ante et *le* post temporellement, il faut exclure la mineure."
- 8 "... ut dicitur hoc vinum est *melius vinum* ! Dicunt quidam quod non quia in constructione sensum habet 'magis' quod non construitur nisi cum adiectivis ...".



- <sup>9</sup> Ce qui se conçoit aisément pour des lecteurs et commentateurs de Priscien qui distinguait nettement dans son analyse les deux niveaux, dégageant successivement les plus petites unités conservant un sens et les éléments permettant des distinctions de sens, sans en avoir un par eux-mêmes.
- <sup>10</sup> Annonçant des conceptions fréquentes au XVIII<sup>e</sup> siècle quand on prétend reconstituer les langues primitives, il loue l'anglais d'exprimer par des racines monosyllabiques les significations fondamentales et d'en tirer des dérivés plurisyllabiques.
- <sup>11</sup> Cf. notre thèse : *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Gap, Louis Jean, 1962, 269-270.
- <sup>12</sup> Débat sur l'orthographe dont Brunot et A. François ont fort bien retracé l'histoire dans l'*H.L.F.*
- <sup>13</sup> Faute d'avoir suffisamment réfléchi sur le système des graphèmes, ce qu'avaient su faire, semble-t-il, les grammairiens coréens.
- <sup>14</sup> Et après eux et comme eux, mes compatriotes.

★

## BIBLIOGRAPHIE

- BEAULIEUX, Charles, 1967, *Histoire de l'orthographe française*, Paris, P. Champion.
- BORST, Arn, 1957-1963, *Der Turmbau von Babel*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 4 t. en 5 vol.
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- COHEN, Marcel, 1958, *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Klincksieck.
- DANGEAU, Abbé de ..., 1927, *Opuscules sur la grammaire*, réédités d'après les éditions originales avec introduction et commentaire par Manne Ekman, Upsal, Almqvist et Wiksell (1<sup>ère</sup> édit. 1714-1717).
- EGGER, Emile, 1854, *Apollonius Dyscole. Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, Paris, Auguste Durand.
- FEVRIER, James G., 1959, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot.
- First grammatical Treatise. The earliest Germanic Phonology*, 1972, An edit., translation and commentary, 2nd edit. by Einar Haugen, London, Longman.
- FOUCAULT, Michel, 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

- FREDBORG, Karin, Margareta, 1980, "Universal Grammar according to some 12th Century Grammarians", *Studies in Medieval Linguistic Thought*, dedic. to G.L. Bursill-Hall, Amsterdam, John Benjamins B.V. (Amsterdam Studies in the History of Linguistics, 26), 69-84.
- HAUSMAN, Franz Josef, ... Louis MEIGRET, *Le Traité de la grammaire française* (1550) *Le menteur de Lucien*. Aux Lecteurs (1548), édit. établie selon l'Orthographe moderne ... par, Tübingen, G. Narr Verlag, 1980 (*Lingua et Traditio*, Beitr. z. Geschichte der Sprachwissenschaft Bd 5).
- HUCHON, Mireille, 1980, *Rabelais grammairien : de l'histoire du texte aux problèmes d'authenticité*, Genève, Droz, 1981 (Trav. d'humanisme et de Renaissance, 183) (ét. rabelais., 16).
- HUNT, R.W., 1941-43, "Studies on Priscian in the Eleventh and Twelfth Centuries. I. Petrus Helias and his predecessors", *Mediaeval and Renaissance Studies* 1:2, 194-231, Londres, Wartburg Institute (repr. dans HUNT, 1980, *History of Grammar in the Middle Ages* : collected papers, edit. with an introd. by G.L. Bursill-Hall, Amsterdam, John Benjamins B.V.
- LEROY, M., "Un précurseur méconnu de la phonétique : Cordemoy", *Actes du Xe Congrès intern. des Linguistes*, Edit. de l'Acad. de la Républ. soc. de Roumanie, 1970, II, 307-311.
- MOUNIN, Georges, 1974, *Histoire de la linguistique ...*, Paris, PUF, 3e édit.
- PIERRE HELIE (Petrus Helias), 1975, *Summa super Priscianum, I-III*, An Edition and Study, by Arthur J. REILLY, University of Toronto, 3 vol. ined.
- 1979, *The Summa of Petrus Helias on Priscianus minor*, edit. with an introd. by Margaret GIBSON, by James Eric Tolson (CIMAGL, 27-28, Copenhagen).
- QUEMADA, Bernard, *Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris, Didier, 1968.
- DE RIJK, 1962-1967, *Logica Modernorum : A Contribution to the History of Early Terminist Logic*, 2 vol., Assen, Van Gorcum.
- BACON, Roger, 1978, "An Inedited Part of Roger Bacon's *Opus maius* : Designis", edit. by Karin Margareta Fredborg, Lars Nielsen and Jan Pinborg, *Traditio*, 34, 75-136.
- MAIGNE, Vincenette — RONZEAUD, Pierre, "La Bocca della verità" : discours pamphlétaire et parole populaire durant la Fronde.
- STEINER, *After Babel*.



Claire BLANCHE-BENVENISTE

L'IMPORTANCE DU "FRANÇAIS PARLÉ"  
POUR LA DESCRIPTION DU "FRANÇAIS TOUT COURT"

Pendant longtemps, le "français parlé" a été peu étudié; en 1980, R.L. Wagner le déplorait encore, avec véhémence :

"Est-il admissible que des langues de l'Afrique ou de l'Indonésie soient mieux connues et plus complètement décrites que ce français méconnu ?"

(Wagner 1980, 9).

Lorsque les premières grandes enquêtes sur le "français parlé" commencent, avec des recueils d'enregistrements importants, c'est surtout pour servir à des recherches de sociolinguistique, de psycholinguistique, ou directement pour fournir des matériaux à l'enseignement du français comme langue étrangère<sup>1</sup>. L'entreprise de description en elle-même et pour elle-même n'a pas encore été réellement abordée; il s'agirait de décrire la grammaire de cette langue, et c'est dans cette voie, plus austère que celles où l'on cherche des corrélations avec des disciplines annexes, que nous nous sommes lancés à Aix. Ce faisant, nous avons l'idée de décrire, non pas spécifiquement du "français parlé", avec toutes les connotations que cette désignation comporte habituellement, mais du "français tout court". Cette idée se justifie à la fois par les caractéristiques des données recueil-

lies dans les enregistrements et par les méthodes de description.

## 1. LA COMPLEXITE DU FRANÇAIS PARLE

La désignation de "français parlé" comporte, quelques précautions qu'on prenne, une équivoque fondamentale : les habitudes courantes font qu'on identifie "français parlé" et "français familier". Il est pourtant évident que le type de réalisation, écrite ou orale, n'a rien à voir, techniquement, avec le "niveau" de langue, et qu'on peut écrire du français que les puristes appellent "relâché", tout comme on peut oraliser du français académique. Dans les enregistrements que nous avons recueillis, on trouve du français "en tout venant", de tous niveaux. Chez un même locuteur, et souvent dans des situations qui paraissent objectivement similaires, on trouve des usages extrêmement divers. Ainsi il suffit, semble-t-il, que le locuteur oriente son discours du côté de la solennité pour qu'il adopte une tournure réputée "soignée". C'est déjà un élément qui introduit une certaine diversité dans les niveaux, et qui fait que la langue parlée ne sera pas composée uniquement de français familier, que ce ne sera pas le lieu privilégié des vulgarismes, des "constructions lourdes et peu harmonieuses", contrairement à ce qu'écrivait A.V. Thomas (1956) dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française*.

Pour désigner au moins ces deux pôles des discours, courant et "soigné", que l'on observe dans l'oral, en transcendant l'opposition entre "parlé" et "écrit", plusieurs auteurs ont proposé des solutions. R.L. Wagner (1968-1, 129) distinguait les "énoncés informatifs" et les énoncés "narratifs". Nous avons utilisé, à toutes fins pratiques, les termes de "langue du dimanche" et "langue de tous les jours" (cf. Blanche-Benveniste 1982), en montrant que les deux se révélaient à l'oral. A titre d'exemple, on peut citer l'alternance entre les questions par "est-ce que" et les questions par post-position du sujet clitique, dans une conversation entre enfants de 10 à 11 ans, lors d'une sorte de parodie de jeu télévisé :



- D - Madame Anezin est-elle jeune ou âgée
- L - Est-ce qu'il faut que la salle soit chauffée
- F - Peut-elle le faire en plein air
- L - Prend-elle la même assiette pour le faire
- F - Peut-elle le faire en marchant

(Corpus Brunet, C)

La diversité est plus importante encore. J.R. Firth avait particulièrement insisté, dès 1937, sur le caractère fondamentalement hétérogène qu'on pouvait trouver chez un seul et même locuteur :

"[Language] is more heterogeneous and disconnected than most of us would care to admit. We have, for instance, as many 'sub-sets' as there are special systems of behaviour, special 'sets' of social attitudes linked up with specialized languages. A man may have a bundle of assorted 'sets', he may be at times a local peasant villager, at other times all the 'set' of what is loosely called the educated class may take the stage"

(Firth 1966, p. 92).

Cependant, le préjugé qui consiste à ne voir dans le langage parlé que le seul caractère "familier" est un préjugé tenace. Il faut se convaincre par soi-même du contraire, en travaillant sur des données sérieuses, pour apprécier la pertinence des observations de J.R. Firth.

Si l'on reconnaît que, dans la langue parlée par un seul et même locuteur, on trouve des niveaux hétérogènes, qui représentent aussi bien du français standard que du français familier non standard, alors se pose le problème de la description. Deux sortes de préjugés interviennent ici, pour faire penser qu'une description d'ensemble ne sera pas possible :

- 1) on pense souvent que seule la partie normée de la langue pourrait être décrite par des règles rigoureuses; la partie non normée, de par sa nature même, ne s'y prêterait pas;
- 2) à supposer que la partie non normée puisse être décrite à l'aide de règles de grammaire, alors ces règles seront différentes de celles qu'on produit pour la partie normée de la langue; on arriverait, en ce cas, à dégager deux grammaires, dont l'une serait adaptée au

français standard et l'autre serait spécifique du "français parlé familier".

Pour le premier point, on peut rappeler l'opinion d'un linguiste accoutumé à raisonner sur les descriptions "de terrain", comme Z. Harris (1954), qui montre que le préjugé ne résiste pas à l'examen :

"On a souvent pensé qu'on ne pouvait formuler de règles que pour des aspects normatifs de la grammaire (parce que, pensait-on, les écarts entre l'usage normatif et l'usage de conversation étaient trop capricieux); ou bien on a pensé qu'on pouvait établir des règles pour un dialecte standard, mais pas pour un parler 'sub-standard', ni pour un parler argotique; ou bien encore on a pu penser qu'il fallait donner à ces recherches un arrière-plan historique, et se fonder sur la dérivation apportée par l'histoire, avec cette idée que les formes de langage antérieures étaient d'une certaine façon plus régulières. Et pourtant, chaque fois que l'on a étudié des dialectes, on a pu trouver des éléments qui avaient des régularités d'occurrence et on a pu montrer qu'on pouvait établir la relation entre ces occurrences sans faire référence à l'histoire".

On devrait rappeler que W. Labov a consacré une partie de ses recherches à combattre le préjugé d'absence de règles dans le "Black English" et la leçon de toute la linguistique qui se réclamait tant soit peu du "structuralisme" visait précisément à montrer que, sous l'apparent désordre des parlars non appris à l'école, se révélaient des structurations étonnantes de formes. Pour le français, la leçon a été peu entendue, comme en témoigne l'indignation de R.L. Wagner :

"On va parlant de 'langues naturelles'. N'est-ce pas une duperie, s'agissant de la nôtre, quand des francistes (dont certains se disent saussuriens) ignorent encore à peu près tout des formes de l'idiome qui frappe l'oreille d'un étranger lorsqu'il débarque à Paris, à Dijon, à Lille ?"

(Wagner 1980, p. 9).

Si les règles linguistiques devaient avoir pour finalité de légitimer les seules formes de l'usage normatif, elles joueraient un rôle un peu curieux dans une sorte de "police des usages" <sup>2</sup> ...

Le deuxième préjugé évoqué suppose qu'il y a une certaine cohérence entre les systèmes de règles que l'on dégage pour faire une description linguistique et la qualité plus ou moins "correcte" des usages<sup>3</sup>. La relation entre les deux ordres de faits n'est sans doute pas si simple, comme l'avaient fort bien vu J. Damourette et E. Pichon, qui sont parmi les rares descripteurs du français qui aient réellement intégré des exemples de français parlé dans leurs données; il serait très intéressant de recenser comment les exemples réputés "incorrects" leur servent, tantôt sous forme de complémentarité, tantôt sous forme de "prolongements", à parfaire leur description des systèmes de formes qu'ils cherchent à dégager. Je voudrais présenter ici quelques exemples tendant à montrer que, pour dégager des systèmes de formes cohérents dans la description, il est très souvent nécessaire de rassembler des usages de la langue qui paraissent se situer à des "niveaux" de norme hétérogènes. En établissant ce point de méthode, on pourrait justifier l'idée que l'étude du "français parlé", où figurent, en tout venant, tous les niveaux possibles, est en fait l'étude du "français tout court".

Je commencerai par trois exemples qui montrent des systèmes de formes "en supplétisme": les noms de nombre, le pronom interrogatif sujet et les pronoms "en, y". Dans un deuxième temps, je prendrai l'exemple d'usages qui diffèrent entre eux par des façons différentes de délimiter les systèmes de formes qu'ils utilisent, à propos de certaines propositions relatives à préposition, et à propos du système de formes verbales décrit par G. Guillaume.

## 2. USAGES ET SYSTEMES DE FORMES EN SUPPLETISME

Pour préciser les notions d'"usages" et de "système de formes", je prendrai une comparaison avec les noms de nombre, dans deux cas particulièrement intéressants.

- 1) Pour les noms de nombre qui expriment l'addition de la première dizaine et des unités, de 11 à 19, on voit deux organisations qui se suppléent :

- a) L'une comporte le morphème de la dizaine, "dix", et les morphèmes d'unités semblables à ce qu'ils sont à l'état libre :
- dix- (-sept, -huit, -neuf);
- il s'agit d'une organisation du type des "mots composés", où la succession entre dizaine et unités vaut pour un signe d'addition.
- b) L'autre ressemble au type "dérivationnel" et comporte en premier lieu les morphèmes d'unités, réalisées sous la forme d'allomorphes assez particuliers, et en second lieu une désinence "-ze" qui marque la dizaine <sup>4</sup> :

(on-, dou-, trei-, quator-, quin-, sei-) -ze

On a ici deux microsystemes de formes supplétifs; pour les opérations de comptage, nous enchaînons le petit système dérivationnel en "-ze" avec le petit système de composition commençant par "dix-". Nous ressentons ce comptage comme une opération unifiée, et nous avons pour le faire un seul usage, sans distinction entre standard et non standard. Ce patchwork dans le système de formes n'est apparemment pas un obstacle pour les francophones.

- 2) Pour les noms de nombres qui expriment la multiplication des dizaines, on trouve deux organisations :
- a) L'une montre un comptage sur "base 10"; elle est de type dérivationnel et comporte, en premier lieu un allomorphe particulier du nom d'unité, suivi d'une désinence "-ante" qui vaut : "multiplié par 10" :
- (tre-, quar-, cinqu-, soix-) -ante
- b) L'autre montre un comptage sur "base 20", et se réalise, dans "quatre-vingt", sur le modèle du mot composé : en premier lieu le morphème de l'unité (de même forme qu'à l'état libre), suivi de "vingt"; la juxtaposition vaut ici une multiplication. Damourette et Pichon avaient dégagé une règle (§ 2520), pour rendre compte des deux valeurs de la juxtaposition :

"Quand, dans un nombrant composé, un nombrant simple se fait suivre d'un nombrant simple de valeur inférieure à lui, il faut entendre qu'il y a addition; quand au con-

traire un tel nombrant se fait précéder d'un nombrant simple de valeur inférieure à lui, il faut entendre qu'il y a multiplication :

- "trente deux" (30 + 2)
- "quatre cents" (4 × 100)
- "quatre-vingt trois" ((4 × 20) + 3)

Cette loi linguistique fait que toute association de nombrants, si arbitraire, si aberrante, si fantaisiste soit-elle, est réductible à une signification arithmétique".

Entre les vingtaines, on additionne de 1 à 19 :

81, 90, 97, 99 ...

(quatre × vingt) + un  
(quatre × vingt) + dix  
(quatre × vingt) + (dix + sept)

Les formes de "soixante-dix" à "soixante-dix-neuf" montrent que, à cet égard, "soixante" se comporte comme si c'était une "base 20" à laquelle on peut ajouter jusqu'à 19 unités (on a eu autrefois "trois-vingt dix" pour "70", cf. Nyrop, t. II, § 490).

En ce qui concerne les usages, on constate que :

- le français standard de France utilise les deux systèmes, en supplé-  
tion : la base 10 de 30 à 60 et la base 20 de 70 à 90.
- le français de Belgique, de Suisse, et en partie celui du domaine  
franco-provençal, utilise un autre dosage; il garde généralement le  
système fondé sur la base 20 pour "80", et il utilise partout ail-  
leurs le système sur base 10 :

(sept-, nonn-) -ante.

Les usages qui employaient sur toute la ligne le système à base 10, avec des formes comme "huitante" ou "octante" pour 80, semblent avoir presque disparu (Littré notait ces deux formes avec ce commentaire : "vieilli, et c'est dommage").

L'usage standard n'est pas fondé sur l'unicité d'un système de formes, mais plutôt sur une sorte de "bricolage" entre deux systèmes, résultant de choix faits au cours de l'histoire. M. Ngalasso m'a signalé que le gouvernement du Zaïre avait décidé par décret, après l'indépendance du pays, de rompre avec l'usage belge et de nommer "70" et "90" à la française, "soixante-dix" et "quatre-vingt-dix", et non

plus "septante" et "nonante". Cohérence d'un système de formes d'un côté, prestige idéologique d'un usage fondé sur des systèmes de formes mixtes de l'autre ...

L'exemple des noms de nombre est sans doute un peu particulier; il montre cependant que la cohérence d'un usage, sentie comme telle par les usagers, n'a rien à voir avec la cohérence du système de formes linguistiques sur lequel il est fondé. Pour avoir une image d'un système de formes cohérent, il est parfois nécessaire de réunir les données de plusieurs usages; ce qui paraît hétérogène sur le plan des usages peut fournir de la cohérence pour l'analyse des formes.

◆ L'exemple du "pronom interrogatif"

C'est un des cas où, pour décrire l'usage standard, on est obligé de faire état d'un mélange entre deux systèmes de formes. En gros, le problème posé est le suivant : il n'y a pas de forme simple de pronom pour interroger sur le sujet non humain. En face de "qui bouge ?", il n'y a pas de "que bouge ?". Les autres points du paradigme disposent d'une forme simple de pronom, de sorte qu'on parle souvent (cf. Togeby 1966, Bonnard 1961), de "trou" dans le tableau des formes du pronom interrogatif :

	"humain"	"non humain"
sujet	qui bouge	—
compl.	qui cherchez-vous à qui pensez-vous	que cherchez-vous à quoi pensez-vous

On dispose de quelques possibilités pour interroger le sujet non humain par "quoi" ou "que", comme dans :

*quoi* donc a bougé ?  
*que* croyez-vous qui a bougé ?

mais ces quelques exemples ne peuvent combler le "trou". On complète

le tableau des formes en utilisant la forme composée du pronom "que" et de la particule "est-ce qu-e/i" :

*qu'est-ce qu-i a bougé ?*

La particule "est-ce qu-e/i" apparaît avec l'ensemble des formes interrogatives :

*qui est-ce qu-i, à quoi est-ce qu-e, etc.*

On a affaire à un cas typique de supplétisme entre deux systèmes de formes; dans le cas du sujet non humain, "qu'est-ce qu-i" vient compléter le système à pronoms. On peut dire que, sur ce point, l'usage standard de l'interrogatif repose sur un patchwork de systèmes de formes.

Ce qui est révélateur, c'est l'embarras de certains grammairiens. Pendant toute une époque, la tournure en "est-ce qu-e/i" avait, comme l'écrit A.V. Thomas (1956) la réputation d'être une de "ces constructions lourdes et peu harmonieuses", "qu'il est préférable de réserver au langage parlé"; il s'agit bien sûr de tous les cas d'emploi de "est-ce qu-e/i", sauf de celui où joue le supplétisme. Grevisse (§ 570) parle de "formes d'insistance", "périphrases un peu lourdes certes"; aux dires d'une grammaire scolaire récente, la tournure, "familiale il y a quelque temps encore, fait désormais partie de la langue courante". Les mêmes grammairiens qui la jugeaient "insistante" ou "lourde" dans les emplois où le simple pronom est possible :

*qu'est-ce que tu vois / que vois-tu  
à quoi est-ce que tu penses / à quoi tu penses,*

abandonnent ce jugement pour le cas où elle vient combler le "trou" des pronoms. Grevisse mentionne, en "remarque", et sans autre commentaire :

*"au lieu de 'que, quoi', sujets neutres, on emploie dans l'interrogation directe, 'qu'est-ce qui' obligatoirement."*

L'effet de supplétisme entre des formes élégantes et une forme qui appartient à un ensemble "lourd" semble le gêner. Il nous semble que ce

cas de supplétisme est banal et fréquent. Cela impose certaines précautions dans la terminologie. On peut parler de "deux usages", dont l'un serait familier (pronom + qu'est-ce qu-e/i) et l'autre standard (pronom simple, sauf pour le sujet non humain), mais on ne peut pas parler d'un "système de formes standard", puisqu'il n'y a pas de système de formes unifié sur ce point. Il semble utile de bien distinguer les deux domaines : celui de l'usage, où jouent les jugements de valeur; celui des systèmes de formes, dont on peut parler en termes d'organisation, de supplétisme, ou de systématité plus ou moins complète.

◆ L'exemple des pronoms "en" et "y" après l'impératif

Il est difficile de donner une description cohérente des formes à partir du seul usage puriste. Une organisation cohérente ne se dégage que si l'on intègre à la description les formes de l'usage "familier". Le problème concerne la forme que prennent ces pronoms "en liaison". Les grammairiens les plus traditionnels présentent les choses ainsi :

- 1) "donnez-nous-en" : /z/ + "en"; le /z/ s'explique par la forme de "liaison" du pronom "nous" qui précède.
- 2) "chantez-en" : /z/ + "en"; le /z/ s'explique par la forme de "liaison" du verbe qui précède.
- 3) "manges-en", "chantes-y" : /z/ + "en", "y"; ici il y a une difficulté; le /z/ s'explique certes par la forme de liaison avec le verbe qui précède; ce verbe a certes une finale en "s" graphique; mais il ne l'a précisément que dans cette situation d'impératif; sinon on écrit, sans "s", "mange", "pense à moi", "chante".

Comme le dit A.V. Thomas, "devant les pronoms *en* et *y* on ajoute *s*, s'il n'existe déjà, au verbe à l'impératif singulier". Le raisonnement est donc le suivant : on prononce /z/ parce qu'il y a *s* graphique; on écrit exceptionnellement un *s* graphique parce qu'on prononce /z/.

- 4) "donne m'en", "emmène m'y"; ici il y a troncation de la voyelle précédente, donc pas de /z/.

Pour ce dernier cas, le français familier a :



donne moi-z-en (ou "donne-z-en moi")  
emmène moi-z-y (ou "emmène-z-y moi"),

avec un /z/ qui est totalement illégitime dans ce type de description, puisqu'on ne peut pas le rattacher à un s graphique de liaison (ou à un s écrit pour la circonstance). On trouve également des emplois de /z/ après "leur", et il ne semble pas impossible d'en trouver après "le" ou "lui", bien que nous n'en ayons pas recensés :

donne leur-z-en un peu  
donne lui-z-en encore  
badigeonne le-z-en

Ce /z/ illégitime, impossible à situer dans la description, est fortement rejeté par le purisme. Il semble qu'il y ait souvent une relation complexe entre la difficulté à analyser une forme et le rejet normatif de cette forme, comme en témoigne A. Chervel (1977). La description traditionnelle peut donner l'illusion de décrire une systématité dans l'usage puriste : /z/ chaque fois qu'il y a liaison avec ce qui précède, y compris dans cette liaison louche où l'orthographe de "manges-en" vient donner un coup de pouce; et une non-systématité dans l'usage "familier" : /z/ indûment, même en dehors de toute possibilité de liaison. C'est une présentation bien suspecte, qui cherche à faire coïncider l'usage et le système de formes, et qui exploite le préjugé selon lequel le français parlé "en liberté" est non systématique.

Une autre présentation est possible; on peut rendre compte des deux systèmes de formes qui interviennent ici, et qui ont chacun leur cohérence, à condition de les isoler de l'usage qui en est fait. La description sera alors la suivante :

- 1) il existe un procédé qui consiste à faire la troncation de la voyelle qui précède, dans les cas où elle rencontre "en" ou "y". L'usage puriste utilise ce procédé pour les formes "moi", "toi", dans "donne m'en", "emmène m'y", comme il le fait pour "en" et "y" placés devant le verbe :

"mène m'y", "tu m'y mènes".

L'usage familier a tendance à ne pas utiliser à l'impératif ce système de troncation. Damourette et Pichon fournissent une citation anecdotique qui montrerait que ce procédé est senti parfois comme ridicule :

"- 'On ne dit pas donne moi z'en une autre, mais donne m'en une autre' - 'Ne plaisantez pas sur ce chapitre, Monsieur. Avec son ânerie coutumière, elle serait capable de croire que c'est vrai'." (§ 2374)

- 2) Il existe un procédé d'allomorphie de "en" et "y", qui se présentent comme "z-en", "z-y" après le verbe impératif, quel que soit l'entourage immédiat. Damourette et Pichon proposaient déjà (§ 2361) d'analyser le /z/ comme "faisant partie de *en, y*", et non "issus des formes précédentes"; nous avons décrit ce phénomène en l'intégrant à une étude générale des allomorphes dans Blanche-Benveniste et Van Den Eynde (1970). L'usage puriste utilise ce procédé, en supplétisme avec le précédent, dans "chantez-en", "parlez-nous en", "parles-en"; pour "parles-en", un trucage orthographique vient légitimer le procédé. L'usage familier peut l'utiliser de façon généralisée, sans supplétisme avec le précédent, ou peut l'utiliser partiellement (pour "donne moi-z'en" mais pas pour "badigeonne le-z-en", par exemple). Il s'agit d'un procédé qui se manifeste, dans cet usage, uniquement après le verbe; aucun usage familier n'a jamais produit l'allomorphe "z-en", "z-y" devant le verbe, ce qui donnerait :  
 "\*tu moi-z-en donne".

On peut voir, dans cet allomorphe "z-en", "z-y" généralisé après l'impératif, une relation avec l'emploi de "moi", "toi", sans troncation, comme dans "donne moi-z-en" ou "donne-z-en moi", et l'emploi de "le" sans troncation de la voyelle. L'usage standard n'utilise une forme pleine du pronom que lorsqu'il se trouve à la finale du syntagme :

prends-le (mais "persuade *L'en*")  
 parle-moi (mais "parle *m'en*");

Un autre système consiste à mettre partout la forme pleine du pronom, en cours de syntagme comme à la fin, et à utiliser, quelle que

soit leur place, les formes "le, moi, z-en, z-y". Les allomorphes "z-en" et "z-y" iraient donc de pair avec les formes pleines des pronoms, "le, moi, toi"; l'ensemble de ces formes pleines de pronoms serait employé après le verbe à l'impératif; ces formes pleines semblent avoir alors un ordre assez libre : on trouve aussi bien "donne-z-en moi" que "donne-moi-z-en", "donne-le-nous" que "donne-nous-le".

Il existe, dans le domaine des pronoms placés après le verbe, une autre particularité qui pourrait venir appuyer cette analyse par le système des allomorphes caractéristiques de cette position : c'est ce qui se passe pour les formes de pronoms sujets postposés au verbe; les formes "il", "elle", "on", postposées après le verbe, peuvent être décrites comme des réalisations allomorphiques particulières en "t-il", "t-elle", "t-on" :

vient-il, aime-t-il, chante-t-on, chante-t-elle.

Aucun phénomène classique de liaison ne peut expliquer ce "t" qui apparaît ici, et qui a reçu assez tard historiquement une notation orthographique.

Une seule et même règle de description peut donc rendre compte des /z/ légitimes et des /z/ illégitimes, dans les emplois de "en" et "y" après l'impératif. Cela implique que l'usage puriste repose sur la combinaison de deux systèmes de formes : procédé de l'allomorphie en /z/ et procédé de troncation de la voyelle précédente. Le français dit "familier" se signale par sa propension à étendre le système d'allomorphie en /z/ et, d'une façon générale, à différencier la forme des pronoms selon qu'ils sont placés avant ou après le verbe. Pour décrire les deux procédés, il est indispensable de mêler les données propres aux deux sortes d'usages <sup>5</sup>.

Pour les petits systèmes évoqués jusqu'ici, il est inutile de poser deux grammaires différentes; les différents usages du français, puriste, familier et autres, représentent simplement différents dosages entre deux procédés supplétifs. Ces sortes de dosages sont fréquents dans le domaine de la morphologie. Entre tous les usages

possibles, on note une latitude d'emploi analogue à celle que l'on pose pour les réalisations allophoniques, dans les théories du phonème.

Mais tout ne se ramène pas à des supplétismes de formes, et l'on trouve de nombreux autres types de répartition entre usages et systèmes de formes. En particulier, il y a des cas où l'usage familier peut se décrire comme une exploitation du même système de formes que l'usage puriste, mais plus "limité" dans ses contextes, et plus restreint dans ses valeurs de sens.

### 3. USAGES ET DELIMITATIONS DIFFERENTES DES SYSTEMES

Citons, entre autres exemples, le cas de l'emploi du "pronom relatif" *qui* précédé de préposition.

L'usage puriste combine librement "préposition + qui" avec un "antécédent, pourvu que celui-ci corresponde au trait '+ humain'":

celui à qui j'ai parlé  
celui-ci à qui tu ressembles  
Dupont, à qui je pense très souvent  
un homme avec qui je travaille  
l'homme sur qui je comptais  
mes amis chez qui j'ai dîné hier

Nous avons cru pouvoir déceler un usage différent dans le registre de la "conversation familière" (cf. Blanche-Benveniste et Deulofeu 1980). Les emplois de "préposition + qui" y sont très peu nombreux, et ils semblent délimités par des contraintes assez précises. Les contraintes portent en premier lieu sur l'antécédent, qui est de type "indéterminé" :

*j'en* connais avec qui ça n'est pas possible  
*un* à qui il faudrait en parler, c'est X  
*personne* à qui on puisse le demander  
est-ce qu'il y a *quelqu'un* à qui on pourrait le demander  
*un type* à qui tu confies une chose pareille  
il faudrait *quelqu'un* avec qui en parler

L'antécédent est "en, un, quelqu'un, personne, un type", etc.; rarement "celui"; jamais "celui-ci". Lorsqu'il s'agit d'un nom, il est précédé de "un", rarement de "le", jamais de "ce" ni de "mon".

Les contraintes portent aussi sur le verbe engagé dans cette construction; il est souvent accompagné d'un modal comme "pouvoir", "falloir" :

à qui on *puisse* le demander  
chez qui on *pourrait* aller  
à qui il *faudrait* en parler

La forme verbale est un conditionnel, un subjonctif, ou un infinitif :

chez qui on *pourrait* ...  
à qui on *puisse* ...  
avec qui en *parler*

Si nos observations sont exactes, on pourrait en tirer la conclusion que le syntagme entier, depuis l'antécédent jusqu'au verbe, est marqué par l'indétermination; le pronom *qui* lui-même a cette valeur. En ce cas, il serait assez proche sémantiquement du sémantisme qu'il a dans les emplois interrogatifs, sans antécédent :

à qui en parler ?  
à qui tu en as parlé ?  
il faudrait savoir à qui en parler.

On remarque d'ailleurs que l'usage puriste et l'usage de conversation utilisent le pronom *qui* interrogatif de la même façon, et avec le même type de fréquence; les usages ne diffèrent pas sur *à qui* interrogatif mais sur *à qui* pourvu d'un antécédent dans l'emploi "relatif". L'usage de conversation utilise le relatif *à qui* avec une valeur d'indétermination qui le rapproche des emplois interrogatifs; c'est sans doute pourquoi il l'emploie moins fréquemment que l'usage puriste. Les deux usages s'éclairent l'un l'autre : le puriste, avec un relatif d'emploi fréquent et peu contraint; le familier, avec un relatif moins fréquent et plus contraint.

Cette situation de "délimitations d'emploi différentes" se retrouve assez souvent <sup>6</sup>. Elle évoque les cas où l'on a utilisé la notion de "règle à variable".

Dans la description des particularités propres aux différents "niveaux" de français, nous ne prenons pas pour points de départ des notions comme "interrogation, comparaison, proposition relative".

Comparer entre elles des tournures comme "est-ce qu'il vient ?" et "vient-il ?", pour examiner comment se formule l'interrogation est une entreprise périlleuse; les formes n'ont rien de comparable : entre "est-ce que" et "-t-il", rien de commun; l'effet pratique d'interrogation est certes manifeste dans les deux tournures; mais, à ce compte, il faudrait aussi faire intervenir les nombreux autres procédés qui concourent à "faire de l'interrogation"; dans les productions orales ces procédés nous ont souvent surpris, tant par leur fréquence que par leur nature. Citons par exemple le procédé très fréquent de la question par "alternative", recensé par Mathews et Moussa (1982) :

il vient, ou pas ?  
il vient, ou ... ?

Un inventaire de tous les procédés d'interrogation utilisés et de leur répartition selon les différents usages serait une chose très précieuse, à la fois pour les études de stylistique, les études de socio-linguistique et les recherches en pragmatique. Mais pour la constitution d'une grammaire conçue comme un système de formes, on sait que cela aboutit au type d'émiettement que l'on a pu à juste titre reprocher aux tentatives de F. Brunot dans *La Pensée et la Langue* (cf. Wagner 1965).

Ce qui intéresse directement la grammaire, c'est de voir comment, à partir de quels systèmes de formes ces effets interrogatifs sont produits, et comment il se fait que le "-t-il" placé derrière le verbe provoque des effets divers, parmi lesquels on trouve l'interrogatif. Evoquer une "grammaire de l'interrogation en français familier et en français puriste", cela semble mener à beaucoup de contradictions, déjà souvent rencontrées dans les tentatives des grammairiens.

Envisager la grammaire comme un ensemble de systèmes de formes, où l'on distingue soigneusement la langue et les emplois que les usagers font de la langue n'est pas une entreprise facile. Un précédent célèbre pourrait nous rendre pessimistes sur les chances qu'il y a de faire admettre cette perspective; c'est celui de G. Guillaume, et

en particulier de l'analyse qu'il a proposée pour le verbe français. Bien que G. Guillaume se soit peu intéressé à la langue parlée en tant que telle, il paraît utile de rappeler ici comment il distinguait les usages et les systèmes de formes.

Dès 1929, il présente une analyse du verbe français fondé sur l'examen des systèmes de formes. Cet examen l'amène à faire une répartition fondamentale entre formes simples et formes à auxiliaires, qui se retrouve à tous les temps et tous les modes :

chanter/avoir chanté – chantant/ayant chanté – chanté/été  
chanté – qu'il chante/qu'il ait chanté – il chante/il a  
chanté – il chanterait/il aurait chanté – il chantera/il  
aura chanté – il chantait/il avait chanté – il chanta/il  
eut chanté –

L'indication de mode ou de temps est portée dans un cas par le lexème verbal, dans l'autre par l'auxiliaire. A ce couplage constant entre forme simple et forme auxiliée, il fait correspondre une valeur constante de signification : la forme simple note l'aspect d'accomplissement et la forme auxiliée l'aspect d'accompli. Pour l'indicatif, le tableau des formes (dans une version ici simplifiée) se présente ainsi :

	passés		présent	futurs	
aspect 1	il chanta	il chantait	il chante	il chantera	il chanterait
aspect 2	il eut chanté	il avait chanté	il a chanté	il aura chanté	il aurait chanté

Il comporte deux futurs et deux passés, dotés d'une morphologie partiellement symétrique et un présent. "Il a chanté" est analysé comme l'accompli du présent.

De nombreuses critiques ont été faites contre cette présentation, et beaucoup témoignent du même malentendu fondamental. Ainsi on trouve chez Schogt 1968 cette idée que "il a chanté" doit absolument être analysé comme un passé; c'est avec un sens de passé que les usagers l'utilisent, et c'est même statistiquement un emploi plus fréquent

que "il chanta"; "chanta" est l'expression du passé dans l'usage littéraire; "a chanté" en est l'équivalent dans l'usage familial. La présentation du verbe devrait rendre compte et de cette commune expression du temps passé, et de la répartition en deux niveaux.

G. Guillaume est le premier à souligner qu'on exprime le passé avec "il a chanté" (qu'il nomme "prétérit indéfini"), et qu'il y a une répartition en niveaux d'usages :

"Le prétérit indéfini s'emploie surtout dans la conversation courante, où son emploi prédomine absolument"  
(1948, p. 172)

Le tableau qu'il propose n'est pas fondé sur les effets de sens produits, ni sur une répartition *a priori* en niveaux; il est fondé sur l'idée qu'il y a un système de formes organisé, qui constitue une sorte de "réservoir" dans lequel les différents usages vont puiser, selon des principes caractéristiques. L'usage de conversation dit le passé en utilisant l'accompli du présent :

"Quand je dis *il régna*, j'indique le passé pur, époque passée et aspect simple. Mais si je dis *il a régné*, j'indique le passé par aspect composé et époque présente"  
(1948, p. 170)

Il est important de comprendre comment l'accompli du présent se prête à l'expression de telle sorte de passé; en cherchant à l'expliquer, G. Guillaume fournit une des meilleures descriptions qu'on puisse donner des deux usages :

"Le passé qu'on obtient en se servant de l'aspect composé est toujours un passé résolu en une situation référée au présent [...] *Je voyageai* nous met en présence du fait même de voyager, tandis que *j'ai voyagé* nous met en présence d'une situation subséquente au voyage . [...] Si le prétérit indéfini s'emploie surtout dans la conversation courante [...] cela tient à ce que la conversation a adopté le récit vertical, selon lequel chaque fait a sa portée propre et évite le récit horizontal où les faits valent surtout par leur enchaînement, leur consécution."  
(1948, p. 172)



Les affaires de fréquence sont pertinentes pour caractériser les usages; elles n'ont pas de pertinence pour établir le réservoir de formes disponibles. Certes, s'il se révélait qu'une portion notable des Français ignorent totalement le "passé simple", cela obligerait à proposer un autre tableau pour décrire leur usage. Mais les données que nous avons recueillies montrent que l'on n'en est pas encore là. On trouve des passés simples dans les productions orales, dès qu'intervient la "langue du dimanche"; les enfants l'emploient dans leurs récits, et par exemple dans les histoires de science-fiction. Le tableau des formes de G. Guillaume reste encore adapté à la description des usages.

Une seule grammaire des temps et des aspects suffit ici à rendre compte des différents usages.

Le système de formes proposé depuis plus de cinquante ans par G. Guillaume a été repris par plusieurs linguistes (par exemple E. Benveniste 1959 et 1965) et même par une grammaire scolaire, celle de H. Bonnard 1950, qui en tirait un excellent parti pédagogique. Mais cette présentation rencontre encore les mêmes réticences : qu'est-ce que cette abstraction du système des formes, qui ne représente l'usage de personne et qui prétend représenter l'usage de tous ?

C'est pourtant bien d'une description des divers systèmes de formes que nous avons besoin en premier lieu pour comprendre où s'alimentent les différents usages de la langue et comment ils composent cet ensemble complexe et hétérogène. L'étude du français parlé oblige à tenir compte d'usages hétérogènes et pose par là-même la question de l'unité et de la diversité des emplois de la langue.

Les réponses ne sont pas simples. Il y a des parties dont on voit l'unité, d'autres pour lesquelles il y a sans doute des divergences. L'emploi du subjonctif imparfait est un exemple de "divergence". Pour toute une génération, dont témoigne encore A. Gide, l'imparfait du subjonctif est encore vivant dans un usage de la langue; il se distingue nettement du subjonctif présent, non pas en vertu d'une faus-

se règle de "concordance des temps", mais en raison de sa valeur d'hypothèse. "Je voudrais qu'elle m'aimât" ne dit pas la même chose que "je voudrais qu'elle m'aime". Dans la génération actuelle, les Français, pour leur grande majorité, n'ont plus de forme comme "qu'il m'aimât", dans aucun de leurs usages. Leur subjonctif est organisé différemment de ce qu'il était pour Gide, et le subjonctif présent y prend une autre valeur. Le système de référence a subtilement changé; on ne peut pas décrire l'usage de A. Gide et l'ensemble des usages actuels en recourant au même système de formes.

Procéder par l'examen des différents micro-systèmes de formes est un moyen prudent d'avancer. Si l'on y parvenait tant soit peu, on fournirait par là un instrument qui permettrait de situer les différents usages, et de mesurer leurs façons d'opérer. Dans cette perspective, l'étude du français parlé engage nécessairement l'étude du "français tout court".

Claire BLANCHE-BENVENISTE

Université de Provence

★

#### NOTES

- 1 Je pense surtout à l'enquête menée pour le Français Fondamental, pour l'enseignement du français, et à la grande enquête faite sur le français parlé dans la ville de Montréal par l'équipe SANKOFF-CEDERGREN, en vue d'une analyse socio-linguistique.
- 2 "Police des usages", c'est un peu le reproche que l'on peut faire à certaines études de la phonologie générative, vers les années 1970; ainsi dans *French Phonology and Morphology*, S. SCHANE donnait des règles de dérivation qui jalonnaient un trajet menant directement aux formes normées; les formes non normatives étaient d'emblée situées comme des "écarts", ou comme des formes qu'il fallait expliquer par de tout autres règles. Cf. BLANCHE-BENVENISTE, "Variations morphologiques du verbe français", in DE CORNULIER et DELL, *Etudes de phonologie française*, Paris, CNRS, 1978.

- <sup>3</sup> Lorsqu'il sera question des différents "niveaux" d'usage, ce sera toujours de façon très approximative; "niveau familier" est pour l'instant une étiquette un peu floue, qui repose sur l'intuition et sur quelques données d'expérience tirées des corpus; "niveau puriste" n'est pas plus strict; les grammairiens normatifs ne sont pas toujours d'accord. Il faut prendre garde, en particulier, au fait que, dans sa version scolaire actuelle, le purisme est souvent plus étriqué qu'il ne l'était dans les grandes grammaires du XIXe siècle, comme celle de BESCHERELLE.
- <sup>4</sup> Il n'est pas sûr que les deux façons d'exprimer "la dizaine", "dix-" et "-ze", soient strictement équivalentes; il se peut que la désinence "-ze" indique non pas directement l'addition, mais la distance prise par rapport à "dix"; cf. sur ce point PEDERSEN 1967, p. 243, pour le cas des langues germaniques.
- <sup>5</sup> La méthode d'analyse a des conséquences sur la façon de traiter les "fautes". Deux méthodes s'opposent :
- pour l'une, l'usage puriste et l'usage fautif renvoient à deux systèmes de grammaire différents; en ce cas, il y a intérêt à chercher une explication de type systématique, avec deux sources différentes, pour corriger la faute.
  - pour l'autre, usage puriste et usage fautif renvoient à un seul et même système grammatical; il n'y a pas intérêt à chercher une explication de type systématique pour corriger.
- Voici un exemple de chacune des attitudes en question :
- "On considère la faute comme une forme régulière, engendrée par un système d'unités et de règles non conforme au système de la langue normalisée. [...] La pédagogie est plus efficace si on est non seulement capable de constater les fautes, mais surtout de les expliquer" (exemple de faute citée : "couserai").
- J. LEROT, *Abrégé de linguistique générale* (1982), Louvain-la-Neuve, Cabay (p. 81).
- "A la vérité, la meilleure grammaire normative est celle qui ne laisse place à aucun essai de justification des règles"
- R.L. WAGNER (1965), p. 139.
- <sup>6</sup> On peut citer l'emploi de "en + Nom", non restreint dans l'usage puriste ("j'en connais une particularité"), restreint, dans l'emploi familier à "en" suivi d'un nom à effet de quantification ("j'en connais un bout, un morceau"). Pour les règles à variables, cf. D. SANKOFF (1978).

## BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, E., (1959), "Les relations de temps dans le verbe français", *Bulletin de la Société de Linguistique*, LIV-1.
- BENVENISTE, E., (1965), "Structure des relations d'auxiliarité", *Acta Linguistica Hafniensia*, Copenhague, IX-1.  
(Ces deux articles sont reproduits dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966.)
- BESCHERELLE, (1867), *Grammaire nationale*, Paris, Garnier.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. et VAN DEN EYNDE, K., (1970), "Essai d'analyse de la morphologie du verbe français", *Orbis*, XIX, 2.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. et DEULOFEU, J., (1980), "Divers types de relatives en français parlé", *T.A. Informations, Revue Internationale de traitement automatique du langage*, Grenoble, t. 21, n° 2.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., (1981), "Etude du trait 'plus ou moins humain' dans les pronoms", *Colloque de psycho-mécanique sur la syntaxe*, Université Laval, Québec.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., (1982), "La escritura del lenguaje domingue-ro", *Nuevas perspectivas sobre los procesos de lectura y escritura*, E. Ferreiro et M. Gomez Palacio ed., Mexico, Madrid, Siglo veintiuno, ed.
- BRUNOT, Ch., (1953), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BONNARD, H., (1950), *Grammaire des lycées et collèges*, Paris, SUEDE.
- BONNARD, H., (1961), "Le système des pronoms qui, que, quoi", *Le Français Moderne*, 168-182 et 241-251.
- CHERVEL, A., (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- DAMOURETTE, J. et PICHON, E., (1911-1940), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 volumes, Paris, d'Ar-trey.
- FIRTH, J.R., (1937), *The Tongues of Men*, London, Oxford University Press, 1966.
- GREVISSE, M., (1957), *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot.
- GUILLAUME, G., (1929), *Temps et Verbe*, Paris, Champion.
- GUILLAUME, G., (1948), *Leçons de linguistique*, 1947-1948, Paris, Klincksieck et Québec, Presse de l'Université Laval.
- HARRIS, Z., (1954), "Distributional Structure", *Word*, 10, 23.
- MATHEWS, Ch. et MOUSSA, N., (1982), "Recherche sur les formes interrogatives dans des corpus de français parlé", *Mémoire de maîtrise*, Linguistique française, Aix-en-Provence.

- NYROP, Kr., (1930), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Picard.
- PEDERSEN, H., (1967), *The Discovery of Language*, Indiana University Press, Bloomington.
- SANKOFF, D., editor, (1978), *Linguistic Variation. Models and Methods*, New-York, Academic Press.
- SCHANE, S.A., (1968), *French Phonology and Morphology*, Cambridge, MIT Press.
- SCHOET, G., (1968), *Le système verbal du français contemporain*, La Haye-Paris, Mouton, Séries Practica LXXIX.
- THOMAS, A.V., (1956), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse.
- TOGEBY, K., (1966), "Les pronoms interrogatifs-relatifs et les conjonctions de subordination", in *Méthodes en grammaire*, Université de Liège.
- WAGNER, R.L., (1965), *Grammaire et philologie, préliminaires*, 2e éd., Paris, Centre de Documentation Universitaire.
- WAGNER, R.L., (1968), *La grammaire française; t. 1, Les niveaux et les domaines; les normes; les états de langue*, Paris, SEDES.
- WAGNER, R.L., (1980), *Essais de linguistique française*, Paris, Hachette.

★ ★



Vidal LAMIQUIZ

## L'ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE À SÉVILLE

0.

Je vais donc exposer, dans ses grandes lignes, notre projet de recherche en équipe sur la *Langue parlée dans le cadre urbain de Séville*. Nous réalisons cette étude dans le Département de Langue Espagnole de la Faculté de Philologie de l'Université de Séville <sup>1</sup>.

Afin de vous donner une idée résumée, mais aussi exacte que possible, de notre travail, je développerai trois points de vue successifs et reliés entre eux :

1. la *théorie* ou critères de base qui ont orienté notre travail de recherche avec les buts implicites qu'on veut atteindre, dans le domaine de la sociolinguistique;
2. l'*aspect empirique* de nos enquêtes avec les caractéristiques et les variables qu'elles révèlent;
3. certains *résultats* concrets, à titre d'exemple, dans les domaines linguistiques du lexique, de la phonétique et de la morphosyntaxe.

### 1. VISION THEORIQUE

1.0.

Depuis bientôt cent ans, on étudie les différents parlers andalous, et leur diversité est certainement importante. En ce qui

nous concerne, nous nous occupons exclusivement de la langue parlée de la ville de Séville. C'est un microcosme humain qui suppose le macroproblème de l'homme en tant qu'être social, et son étude complexe admet et oblige à considérer des points de vue très variés : chacun d'eux est imbriqué dans les autres, étant donné leur dépendance dans la réalité globale humaine.

### 1.1.

Nous partons du fait que la dialectologie, et vous le savez bien, a réalisé un travail d'extraction en s'appuyant sur une technique pratiquement archéologique. Avec une base que l'on pourrait qualifier de romantique, le dialectologue recherche l'aspect curieux, folklorique, frappant, et il extrait d'endroits géographiques, et tout spécialement du monde rural, des faits linguistiques anciens qui se sont conservés : mots servant à désigner les instruments de trait ou de labour, désignation métaphorique des animaux domestiques, croyances et superstitions fondées sur le nom des animaux ou de la nature <sup>2</sup>. C'est-à-dire que, sous forme de mots, on cherche les restes linguistiques conservés en usage en dépit de leur ancienneté, et qui mériteraient une vitrine de musée pour leur conservation. On recherche ce qu'il y a de positif : les *sons*, avec toutes leurs modalités, dans le domaine de la phonétique; et les *mots*, avec toutes leurs différences comparatives, dans le domaine du lexique. Les séries de variétés documentées dans ces domaines sont collectionnées de telle sorte qu'elles rappellent les collections de plantes, de minéraux ou de papillons.

Le tout est complété par la géographie linguistique, cartographie d'atlas contenant ces sons phonétiques et ces mots de vocabulaire, dans des domaines géographiques délimités dans leurs correspondants isoglosses <sup>3</sup>.

### 1.2.

C'est à côté de cette dialectologie diatopique que se situe notre recherche diastratique dans un parler urbain qui inclut ou suppose le point de vue sociolinguistique. Nous étudions la langue dans les couches sociales des habitants d'une ville; nous abordons la recherche sociolinguistique en tant que diagnostic ou index de structura-



tion sociale. Comme linguistes nous partons du fait linguistique et nous nous dirigeons vers le fait sociolinguistique : c'est-à-dire, la langue dans la société, la langue dans les couches sociales. La réalité sociale est donc impliquée, mais l'aspect sociologique n'est pas notre but essentiel, car cela équivaldrait à l'inversion de la hiérarchie de ces deux éléments d'intérêt et supposerait, au lieu d'une linguistique sociologique, une sociologie du langage que nous ne prétendons pas faire.

### 1.3.

Bien qu'elle soit profondément liée à tout ce qui touche l'humain, nous ne nous aventurerons pas dans le domaine de la psycholinguistique; domaine où, en appliquant des critères "à la Chomsky" en dehors de la problématique de la nature sociale et des fonctions sociales de la langue, le véritable objet n'est pas la langue mais la faculté du langage concrétisée dans la grammaire acquise par l'enfant <sup>4</sup>. Ici aussi il serait facile de faire une inversion du sujet et de transformer le fait linguistique en une branche de la psychologie.

Nous ne cherchons pas non plus, en principe, une ethno-linguistique qui centre ses préoccupations spécifiques sur l'étude de la langue en fonction de la culture du groupe social. Dans ce cas on **emphatise** l'importance de la langue; non point comme finalité mais comme moyen instrumental d'exploitation en vue d'un processus de récupération des marques d'identité afin de trouver les racines culturelles d'un groupe communautaire. Tout cela prend facilement la teinte d'un nationalisme social, parallèle à un nationalisme politique <sup>5</sup>, et peut engendrer un narcissisme sclérosant.

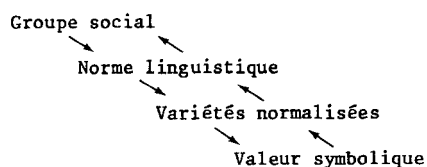
### 1.4.

Le fait que la langue soit l'instrument humain pour l'échange de messages nous situe logiquement et naturellement dans la société humaine. La langue, c'est évident, rend possible le *groupe social*. Si les formes sociales sont des éléments fondamentaux pour la sociologie, étant donné que ce sont des manifestations externes de la vie sociale, les formes communicatives, en tant qu'actualisation linguistique de chaque individu d'un groupe social, sont à la base de la sociolinguistique.

D'autre part, le système de communication particulier d'un groupe social est spécifié par ce que nous appelons la *norme* linguistique ou, autrement dit, la langue standard. Et les marques spécifiques de la norme linguistique sont données par les caractères linguistiques de la majorité du groupe sociolinguistique et sont admises par sa totalité. Mais, si la norme linguistique était immuablement conservatrice, elle impliquerait une logique interne contradictoire en s'opposant à la liberté individuelle de l'usage linguistique. C'est donc pour cette raison que chaque individu conserve sa personnalité humaine et linguistique : le comportement linguistique individuel implique la possibilité de modifier les normes du système communicatif, par le biais du processus actualisateur de faits de langue.

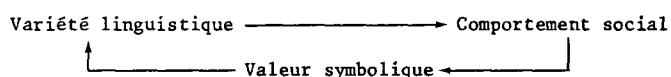
En définitive, et par définition, la langue est objet d'un dynamisme modificateur : sa diachronie est la première réalité linguistique. Chaque individu social, lorsqu'il se comporte comme locuteur, pratique un changement permanent des normes linguistiques en vigueur; changement latent, d'évolution continue; changement lent qui, en certaines occasions exceptionnelles, peut être, également de façon exceptionnelle, brusque.

Tout cela produit l'apparition des *variétés*, normalisées à leur tour, propres aux sous-groupes linguistiques ou couches sociales. La normalisation n'est donc pas un fait spécifiquement linguistique, mais plutôt un établissement de variété qui se trouve engagé à partir du moment où une société ressent le besoin d'une élaboration symbolique. C'est de là que naissent les *valeurs symboliques* qui, à leur tour, s'appuient sur les variétés linguistiques normalisées du groupe social <sup>6</sup>.



Il y a chemin aller et retour en interaction.

La sociolinguistique essaie de déterminer quelle est la valeur symbolique offerte par les variétés linguistiques des locuteurs dans un groupe social. C'est un fait que les variétés linguistiques arrivent à posséder une valeur symbolique, symptomatique d'un comportement social; c'est un fait et c'est une conséquence inévitable de leur différence fonctionnelle. Certaines variétés constituent des indices authentiques de certains intérêts communautaires ou d'un comportement particulier. Le jeu d'interactions



offre non pas un cercle vicieux mais un cycle vertueux <sup>7</sup>.

#### 1.5.

Nous devons préciser, ainsi que je l'ai laissé voir, que, d'un point de vue linguistique, la sociolinguistique s'attache à l'étude de la variété et de la variation du langage en rapport avec la structure sociale des communautés parlantes. Le critère de variation du langage nous situe carrément dans la dynamique sociolinguistique qui comprend la dynamique du changement, caractéristique fondamentalement humaine en tant qu'inhérente à tout ce qui est vivant.

En ce qui concerne la marque de variété du langage, nous nous situons dans la réalité sociale de la langue commune définie comme système de variétés <sup>8</sup>. Un des problèmes-clé de la sociolinguistique est celui de l'existence de la diversité linguistique et comment celle-ci reflète la diversité sociale; c'est un sujet qui ne cesse d'être le point essentiel de la considération linguistique quant à l'usage réel de la langue dans le groupe social ainsi que ses manifestations de variantes dans les couches sociales. Car ce serait une erreur de penser qu'une communauté linguistique est un groupe de locuteurs qui emploie les mêmes formes <sup>9</sup>. La variabilité de la conduite linguistique est un fait indiscutable : le chercheur se trouve face à un diasystème. Le fait d'étudier l'emploi fait par les locuteurs équivaut à préciser la manipulation du diasystème par les individus communautaires d'un groupe social stratifié; lorsqu'on étudie le diasystème linguistique on tend à

l'observation de sa dimension sociale. En définitive, il s'agit de trouver le "style shifting" ou modèle de variation d'une communauté linguistique. Il s'agit d'arriver à formuler le système spécifique de variétés d'un groupe social par le biais des dimensions particulières manifestées dans le domaine linguistique.

## 2. BASE EMPIRIQUE : NOS ENQUETES

### 2.0.

L'objet de notre recherche sociolinguistique appliquée à la langue parlée dans le cadre urbain de Séville consiste à observer la variabilité linguistique concrète et à déduire son symbolisme social. Mais il ne faut pas en conclure que, en raison de la diversité de conduite linguistique, nous nous trouvons devant une somme de différences. En effet, la ville de Séville, sociolinguistiquement parlant, est une communauté intégrée par une même attitude sociale en ce qui concerne la langue, par des croyances sociolinguistiques communes et particulières et par une hiérarchie de prestige établi communautairement <sup>10</sup> : un groupe sociolinguistique de locuteurs, unifié par une évaluation similaire de certaines marques, mais diversifié en une stratification sociale qui se manifeste à travers la conduite linguistique concrète de chacun des locuteurs qui la compose.

Tel est le résultat révélateur d'une observation scientifique de la langue parlée dans le cadre urbain de Séville. Il en découle donc, dans un désir de cohérence avec la rigueur du travail de recherche, le besoin impératif d'une documentation empirique initiale de manifestation linguistique authentique de locuteurs sévillans. La sélection a été réalisée selon un échantillonnage adéquat, en proportion quantitative suffisante et avec une représentativité diastratique appropriée : c'est ainsi que se présente le matériel textuel parlé des informants; ce matériel est contenu dans le "corpus" empirique de nos enquêtes.

### 2.1.

Notre travail de recherche fait partie de l'ample projet in-

titulé "Etude coordonnée de la norme linguistique culte de l'Espagnol parlé dans les grandes villes de la Péninsule et d'Amérique latine" où on analyse, avec des critères unifiés, la langue parlée urbaine de Mexico, Bogota, Lima, Caracas, Santiago du Chili, Buenos Aires et Saint-Jean de Porto Rico en Amérique, ainsi que Madrid et Séville en Espagne. L'importance de Séville est claire : l'influence de la langue parlée de Séville sur l'espagnol d'Amérique par le biais des émigrants sévillans au moment de la Découverte, est parfaitement prouvée <sup>11</sup>.

Etant donné que les résultats doivent pouvoir être contrastés, notre méthodologie doit s'accommoder — et ceci à partir du moment des enquêtes de documentation préalables — aux variables signalées par le Programme Interaméricain de Linguistique (PILEI). Par conséquent, notre matériel empirique offre les caractéristiques suivantes comme variables.

## 2.2.

Il s'agit d'une manifestation linguistique *orale* dialogique, recueillie directement sur bande magnétique et d'une durée de 30 minutes pour chaque informant. La transcription manuelle de chaque enregistrement, réalisée par l'enquêteur respectif, a été traitée et programmée sur ordinateur afin d'obtenir automatiquement les données et les paramètres nécessaires pour d'autres sujets d'étude.

La variable *topique* est extrêmement précise : il s'agit d'informants nés dans la ville de Séville, de parents sévillans, de préférence, et qui y ont vécu pendant les trois-quarts de leur vie, au moins.

Le niveau *diastratique* obligatoire est celui de *niveau culte*, c'est-à-dire qu'il s'agit d'informants ayant terminé des études universitaires, lecteurs habituels, connaissant une langue étrangère et ayant voyagé à l'étranger.

La variable différenciatrice de *génération* est délimitée dans notre matériel de documentation par les seuils de 30 et 45 ans. C'est-à-dire que nous qualifions de première génération les informants de moins de 30 ans; dans la deuxième génération, nous trouvons les Sévillans cultes de 30 à 45 ans; et enfin nous considérons comme appartenant

à la troisième génération les informants d'un âge supérieur à 45 ans.

Pour chaque génération nous considérons également la variable de *sexe* : hommes / femmes.

Le texte documentaire empirique que nous proposons est synchronique *actuel*; il s'agit d'une synchronie délimitée et précise puisque toutes nos enquêtes ont été réalisées entre 1972 et 1973, c'est-à-dire juste avant l'instauration du nouveau régime démocratique.

La norme que nous prétendons établir n'est pas prescriptive mais *descriptive* : il s'agit de celle qui se manifeste spontanément dans la variété de la manifestation linguistique des locuteurs sévillans cultes, dans leur performance.

### 2.3.

On peut donc conclure que notre travail de recherche est basé sur une grille de six cases différentielles : trois générations et deux sexes pour chacune. Mais ceci uniquement pour ce qui se réfère au niveau culte; lorsque nous ajouterons les trois autres niveaux culturels : moyen, populaire et très populaire, nous disposerons d'une grille comportant vingt-quatre cases de différenciation des locuteurs soumis à l'enquête : quatre niveaux culturels en trois générations et deux sexes.

Dans notre stratégie méthodologique, et poussés par un souci de réelle représentativité, parmi une centaine d'enquêtes enregistrées et réalisées dans le cadre du niveau culte urbain, nous en avons sélectionné vingt-quatre; quatre pour chaque case, ce qui équivaut à un total de douze heures d'enregistrement. Nous avons prêté une particulière attention, dans notre choix d'informants, à la parfaite adéquation de chacun à l'ensemble des variables requises dans le projet international.

### 2.4.

Quant à la proportionnalité de la sélection qui nous occupe, par rapport à la totalité du bloc sévillan culte, nous signalerons les données qui nous ont été facilitées par la Délégation de Statistiques de la Mairie de Séville. Selon le dernier recensement de 1981, Séville capitale présente les chiffres suivants :



### 3. QUELQUES RESULTATS CONCRETS

#### 3.0.

Le traitement par l'informatique des textes documentés de langue parlée présente un avantage certain, à savoir que toutes les références quantitatives sont obtenues automatiquement, ce qui évite un travail fastidieux et assure, par ailleurs, une plus grande fiabilité. Evidemment tout ce qui a trait à l'aspect fonctionnel linguistique est une tâche réservée au chercheur.

#### 3.1.

En ce qui concerne le lexique, je serai bref. Notre texte de langue parlée, prise en direct, dans les vingt-quatre enquêtes, équivaut à douze heures d'enregistrement, ce qui nous donne pratiquement 60.000 mots. Vous êtes tous conscients de la facilité qu'il y a de nos jours pour programmer un texte automatiquement et obtenir ainsi, après la lématisation appropriée, la statistique lexicale, la fréquence absolue des termes et leur rang, ainsi que la fréquence relative par génération et par sexe; en définitive, tous les paramètres et les pourcentages symptomatiques.

D'ici trois mois, nous allons envoyer toutes ces données pour leur publication; deux membres de notre équipe travaillent très spécialement à cette étude. Les résultats pourront alors être contrastés avec le lexique de l'espagnol en général, ou avec le lexique centralisateur de Madrid ou encore avec le lexique des autres grandes villes du domaine hispanique.

#### 3.2.

En attendant ces résultats, je voudrais insister davantage sur certains aspects phonétiques, tels qu'ils ont déjà été étudiés par un autre collaborateur de l'équipe <sup>14</sup>, ainsi que sur certains aspects de morphosyntaxe ayant trait à l'emploi verbal et sur lesquels je travaille personnellement <sup>15</sup>.

#### 3.3.

Quiconque sait un peu d'espagnol connaît les grandes caractéristiques phonétiques des différentes modalités andalouses, en géné-



ral, face à l'espagnol standard. Je vais me référer à la langue parlée de Séville comme une de ces modalités parlées.

Pour ce qui touche à l'aspect phonétique, il faut écouter directement les bandes magnétiques. Pour chaque caractéristique à étudier, on doit observer trois index :

- a) Index d'*acceptation* : il représente le pourcentage de locuteurs qui emploient la solution typique.
- b) Index d'*homogénéité* : il représente le degré de coïncidence des usagers avec la solution typique. Le contraire serait la dispersion.
- c) Index de *sûreté* : il représente le degré d'uniformité d'usage de la solution typique pour chaque utilisateur. Le contraire serait l'hésitation.

#### 3.4.

En accord avec ces trois index d'observation, considérons quelques phénomènes. En premier lieu, la perte de [r] et [l] en position finale (fig. 3-6). En raison de sa faible acceptation, nous pouvons en déduire qu'elle n'est pas symptomatique des locuteurs cultes.

On peut tirer la même conclusion à propos de la neutralisation de r / l (fig. 3-5), où on relève un bas niveau d'acceptation et peu d'homogénéité.

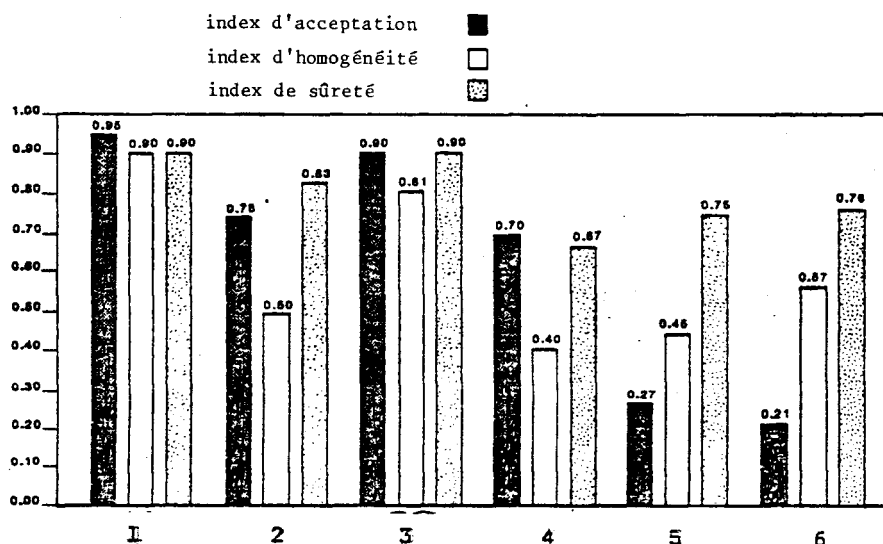
#### 3.5.

Observons par contre les index présentés par le phénomène de l'aspiration de [-s] implosif :

- 1) En position finale de syllabe devant consonne (fig. 3-1), comme dans *hasta* ou *las cuatro*, où nous observons un haut niveau d'acceptation ainsi qu'une grande homogénéité et une grande sécurité.
- 2) En position finale absolue, ou en fin de phrase (fig. 3-3), par exemple *adiós*, les indices d'homogénéité et d'acceptation descendent quelque peu, tout en se maintenant élevés.
- 3) En position finale de mot devant voyelle initiale du mot suivant (fig. 3-2), comme dans *las once*, l'indice d'homogénéité descend notablement, car certains locuteurs aspirent cet [-s] et d'autres le réalisent phonétiquement comme tel, comme une liaison :

la<sup>h</sup> once / laonce

La figure 3-4 correspond au phénomène du "seseo".



Les conséquences pour la norme descriptive apparaissent clairement.

Nous pensons qu'une variante s'impose comme solution normative :

- lorsque la majorité l'utilise;
- lorsque tous ceux qui l'utilisent donnent une solution coïncidente;
- lorsque celui qui l'utilise le fait sans hésitation et comme solution unique et
- lorsque ces trois conditionnants se trouvent unis au prestige du niveau cultivé.

Je veux dire par là, et pour citer un exemple, que si notre Président du Gouvernement ou notre Vice-Président, tous deux nés à Séville, aspirent le [-s] en position finale de syllabe devant consonne, il s'agit d'une marque qui pourra surprendre un auditeur de Burgos ou de Salamanque, mais c'est une marque parfaitement admise au niveau so-

cioculturel supérieur sévillan et elle n'implique aucun type de connotation négative de prestige. Bien que quelques grammaires prescriptives la qualifient encore de "défaut".

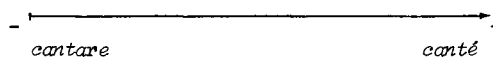
### 3.6.

Nous allons maintenant considérer quelques résultats dans le domaine de la morphosyntaxe et, plus concrètement, le sujet spécifique de l'emploi verbal manifesté dans notre corpus de langue parlée sévillane.

Le diagramme suivant, fig. 4, relatif au système verbal théorique, comme abstraction de système linguistique, me sert de point de départ.

		Passé	Présent	Futur
Subjonctif	Inactuel		<i>cantara</i>	<i>cantare</i>
	Actuel	<i>cantase</i>	<i>cante</i>	
Indicatif	Inactuel		<i>cantaba</i>	<i>cantarla</i>
	Actuel	<i>canté</i>	<i>canto</i>	<i>cantaré</i>

Le justifier ici serait prolix et hors de propos <sup>16</sup>. Le processus de l'action verbale va sémiquement depuis l'expression de la plus grande hypothèse de réalisation, manifestée par la forme *cantare* du futur du subjonctif, jusqu'à l'expression de la plus grande probabilité de réalisation, communiquée par la forme *canté* du passé-simple de l'indicatif : deux positions extrêmes entre lesquelles chaque locuteur situera l'action verbale. Graphiquement :



Entre ces deux réalisations, début et fin, respectivement, de la ligne de réalisation et, parallèlement, extrémités diagonales du schéma systémique, nous trouvons toutes les autres positions graduelles, selon qu'elles présentent un aspect plus ou moins avancé dans la vision de réalisation de l'action verbale.

## 3.7.

Dans l'ensemble d'environ 60.000 mots textuels enregistrés au cours de nos douze heures d'enquête, nous trouvons exactement 3.673 occurrences verbales conjuguées, celles qui nous intéressent dans le cas présent.

Leur distribution, selon le diagramme de fonctionnement verbal présenté ci-dessus, nous offre le pourcentage de valeurs suivantes :

	2.23	0.00
0.25	4.47	
	15.55	2.26
6.22	65.78	1.25

Ces valeurs mathématiques relatives parlent d'elles-mêmes. On peut souligner l'absence absolue, dans l'usage actuel de la langue orale culte sévillane, du futur inactuel du subjonctif : *cantare*.

## 3.8.

Observons maintenant le comportement d'emploi de la marque d'opposition fonctionnelle de mode verbal chez les locuteurs sévillans. Je rappellerai que cette marque fonctionne avec plus de force en espagnol qu'en français et qu'il s'agit d'une marque subjective.

## 3.9.

Si nous différencions l'usage verbal modal par générations, le pourcentage résultant est comme suit :

	Indicatif / Subjonctif	
1ère génération : jusqu'à 30 ans	92.66	7.33
2e génération : de 30 à 45 ans	93.68	6.31
3e génération : plus de 45 ans	92.75	7.24

On ne relève pas de déviation importante, si ce n'est une petite variation sans valeur sociolinguistique significative : il s'agit de l'emploi de l'indicatif – vision de réalisation verbale – par la deuxième génération qui est la plus représentative d'un moment historique, la plus sûre d'elle-même.

Quant au contraste de cet emploi des modes verbaux nous trouvons ces données totales relatives au sexe :

	Indicatif	/	Subjonctif
Hommes	94.09		5.90
Femmes	92.03		7.96

Nous pouvons souligner que les femmes utilisent le mode subjonctif dans une proportion légèrement supérieure, ce qui laisse supposer un moindre pouvoir de décision sociale, manifesté dans cette vision subjective face à la réalité de l'action verbale.

### 3.10.

En ce qui concerne l'emploi modal, nous ne devons pas considérer seulement le paradigmatisme d'opposition entre l'indicatif et le subjonctif; nous devons considérer également leur syntagmatisme discursif.

Pour ce qui se réfère à l'usage fonctionnel du mode verbal dans le texte discursif, nous devons différencier d'une part l'emploi de formes modales syntagmatiquement obligatoires et n'offrant pas de possibilité d'usage alternatif dans la phrase textuelle communicative. Ainsi :

"A mí me gusta mucho el paisaje"  
(J'aime beaucoup le paysage)

où seul le mode indicatif peut apparaître syntagmatiquement. Tandis que dans :

"Te lo diré cuando vaya a verte"  
(Je te le dirai quand j'irai te voir)

nous trouvons une construction discursive où seul le mode subjonctif peut être utilisé. Il s'agit donc de cas où le syntagmatisme oblige à l'emploi d'un mode sans que le paradigmatisme de la marque de mode se perde pour autant.

### 3.11.

Cependant, dans certains cas de manifestation discursive, la variabilité du mode verbal est possible aussi bien du point de vue paradigmatique que syntagmatique. Il s'agira donc d'observer la préfé-

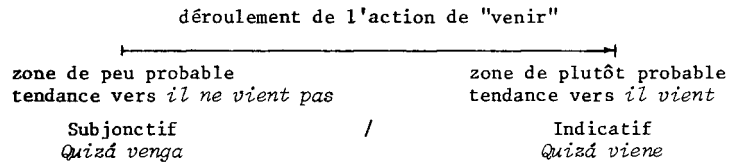
rence pour l'usage modal dans le groupe communautaire ainsi que les références sociolinguistiques correspondantes. Prenons un de ces cas : l'expression de la probabilité dans la formule

quizá(s) + Verbe	}	Indicatif
		Subjonctif

- a) Quizá *viene* Juan (Jean viendra peut-être)  
 b) Quizá *venga* Juan (Il se peut que Jean vienne)

Chaque locuteur dispose ici du double emploi : indicatif / subjonctif, selon sa vision personnelle et subjective quant à la probabilité de réalisation de l'action. S'il considère subjectivement que la réalisation de l'action verbale est fortement probable, il utilisera le mode indicatif; si, au contraire, il tend à considérer peu probable la réalisation, il utilisera le mode subjonctif.

Soit graphiquement :



### 3.12.

Le texte de langue parlée sévillane de nos enquêtes nous donne 83 occurrences de la construction

*quizá* + verbe

par exemple :

- a) El paseo de caballos *quizás es* lo que me gusta más de la Feria.  
 b) El clima de Sevilla, ¡ qué sé yo !, en verano hace mucho calor, demasiado, y en invierno *quizás lo encuentre* un poquito húmedo.

Le pourcentage d'emploi est le suivant :

Indicatif	/	Subjonctif
40.96		59.04

Nous pouvons donc constater que l'alternance des modes verbaux après *quizá*, en régime d'opposition fonctionnelle, présente un léger avantage en faveur du subjonctif.

Ainsi que nous l'avons signalé précédemment, il s'agit d'une donnée générale quantitative qui nous offre une perspective sociolinguistique initiale de l'usage que nous considérons.

Nous allons distinguer cet emploi par générations. Si nous répartissons les occurrences relevées, nous obtenons les pourcentages suivants :

	Indicatif / Subjonctif	
1ère génération	24.09	21.68
2e génération	6.02	24.09
3e génération	10.84	13.25

En ce qui concerne la troisième génération, nous voyons que l'usage alternatif est très équilibré par rapport à l'emploi total. Par ailleurs, il faut souligner l'emploi abondant du module *quizá + verbe*, par la première génération; il suppose, en effet, 45.77 % des occurrences documentées; on peut observer en même temps une certaine inclinaison de ces jeunes locuteurs pour la vision de plus grande probabilité, de faible hésitation dans la réalisation modale; il s'agit là, peut-être, d'un symptôme symbolique de leur plus grande confiance ou de leur idéalisme. A ce sujet, les valeurs des pourcentages relevés pour la deuxième génération choquent précisément par leur résultat inverse; serait-ce le symbole d'une génération pessimiste ou désabusée?

La considération des indices statistiques correspondant aux deux sexes nous offre une forte différenciation :

	Indicatif / Subjonctif	
Hommes	26.50	15.66
Femmes	14.45	43.37

Les valeurs sont singulièrement opposées : il y a prédominance de l'usage de l'indicatif chez les hommes face à l'emploi prédominant du subjonctif chez les femmes. Nous sommes peut-être en présence de la marque nettement symptomatique qui confirme la loi sociolin-

guistique généralisée qui attribue plus de confiance et de sécurité aux hommes, face au doute et au besoin de certitude des femmes; cette loi est symboliquement appuyée ici par l'emploi modal des deux sexes du groupe sociolinguistique sévillan cultivé.

Finalement, nous signalons les paramètres détaillés de sexe et de génération dans un schéma général :

		Indicatif / Subjonctif	
1ère génération	Hommes	19.27	10.84
	Femmes	4.81	10.84
2e génération	Hommes	2.40	4.81
	Femmes	3.61	19.27
3e génération	Hommes	4.81	00.00
	Femmes	6.02	13.25

Cet ensemble de valeurs des pourcentages détaillés confirme les symptômes symboliques précédemment déduits. Trois index se détachent de façon plus particulière : l'usage abondant du syntagme *quizá + verbe à l'indicatif* chez les hommes de la première génération, usage aussi élevé que l'emploi contraire de *quizá + verbe au subjonctif* chez les femmes de la deuxième génération; et enfin la valeur zéro de l'emploi du subjonctif chez les hommes de la troisième génération, révélant leur absolue sécurité sociolinguistique au travers de l'indicatif.

Vidal LAMIQUIZ

★

#### NOTES

- <sup>1</sup> Cf. V. LAMIQUIZ, "Sociolingüística en un Habla urbana : Sevilla", *REL*, 6, pp. 345-362; V. LAMIQUIZ (Direct. *et alia*), *Sociolingüística andaluza I*, Sevilla, PUS, 1982.
- <sup>2</sup> Cf. G. ROHLFS, *Lengua y cultura*, Madrid, Ed. Alcalá, 1966; I. IORDAN, *Lingüística románica*, Madrid, Ed. Alcalá, 1967.



- 3 En rapport avec l'Andalousie, cf. M. ALVAR - A. LLORENTE - G. SALVADOR, *Atlas lingüístico y etnográfico de Andalucía (ALEA)*, 6 vol., Granada, 1961-1973.
- 4 P. ENCREVE, *Présentation ...* de W. LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit, 1976, p. 29.
- 5 J.M. TORTOSA, *Política lingüística y lenguas minoritarias*, Madrid, Ed. Tecnos, 1982, p. 26.
- 6 V. LAMIQUIZ, "¿ Qué es y qué no es sociolingüística ?" in *Sociolingüística andaluza I*, *op. cit.*, p. 23-24.
- 7 Cf. E. MORIN, *La méthode*, Paris, Ed. du Seuil, 1977.
- 8 J. GARMADI, *La sociolinguistique*, Paris, PUF, 1981, p. 55.
- 9 W. LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit, 1976, p. 228.
- 10 Cf. notre *Sociolingüística andaluza I*, *op. cit.*, *passim*.
- 11 Par exemple, R. LAPESA, "El andaluz y el español de América", *PFLE*, Ed. Cultura Hispánica, 1964, vol. II, pp. 173-182.
- 12 J.M. TORTOSA, *Política ...*, *op. cit.*, p. 61.
- 13 *Sociolingüística andaluza 2*, sous presse.
- 14 P. CARBONERO, "Norma estándar y actitud sociolingüística", *Sociolingüística andaluza 1*, *op. cit.*, pp. 137-146.
- 15 V. LAMIQUIZ, "Sistema verbal y uso del sistema verbal en el habla culta sevillana", *Homenaje a Manuel Alvar*, sous presse; "Datos para la comparación lingüística de Sevilla y América : Algunos valores sociolingüísticos en el uso verbal del habla culta sevillana", *Actas del I Congreso Internacional sobre el Español de América*, Universidad de Río Piedras (Puerto Rico), sous presse.
- 16 V. LAMIQUIZ, *El sistema verbal del español*, Málaga, Ed. Agora, Cuadernos de Lingüística nº 2, 1982.

\*\*\*



Maria Fernanda BACELAR DO NASCIMENTO

## LE PROJET DU PORTUGAIS FONDAMENTAL

*Le projet du Portugais Fondamental* a été réalisé par un groupe de linguistes du Centre de Linguistique de l'Université de Lisbonne, d'abord sous la direction de M. L.F. Lindley Cintra.

Depuis 1978, M. Malaca Casteleiro a pris la direction de cette recherche. Dès le début, M. Paul Rivenc de l'Université de Toulouse a été le conseiller scientifique du groupe.

Ce projet s'est donné comme but une enquête statistique sur le portugais parlé en Europe, dont les résultats, sous le titre *Portugais fondamental, vocabulaire et grammaire* sont en voie de parution. Un vocabulaire fondamental de 2.217 mots a été constitué, ainsi qu'une grammaire de base fondée sur une sélection de faits de langue du discours oral relevés à l'intérieur du corpus de langue parlée et destinée à l'élaboration d'une grammaire pédagogique pour débutants.

Comme le Français Fondamental, le vocabulaire a été obtenu par le dépouillement de deux ensembles de matériaux :

- le Corpus de Fréquence (corpus d'énoncés parlés), de 700.000 occurrences recueillies dans un ensemble de 1.400 conversations enregistrées au magnétophone (qu'on appelle interviews), et

- le Corpus de Disponibilité (corpus de mots isolés, écrits), de 481.000 mots recueillis dans un ensemble d'enquêtes écrites par 620 témoins portant sur des centres d'intérêt spécifiques.

La liste de mots relevés dans ces deux corpus a subi l'analyse méthodique d'une commission internationale de spécialistes en linguistique et didactique du Portugais Langue Etrangère. Cette commission a décidé d'exclure un certain nombre de mots trop spécialisés et d'en ajouter d'autres considérés comme indispensables, soit pour remplir quelques lacunes observées dans la liste finale, soit pour compléter des séries du type : les jours de la semaine, les mois de l'année, les couleurs, etc.

L'utilisation de l'ordinateur nous a permis de donner aux enquêtes des dimensions beaucoup plus vastes que celles des enquêtes portées sur le français, l'allemand et l'espagnol. Par rapport au Français Fondamental, nous avons pu, d'ailleurs, introduire dans notre enquête des améliorations qui nous ont été conseillées par M. Paul Rivenc, d'après son expérience de co-auteur (avec M. Antonio Rojo-Sastre) de l'Espagnol Fondamental. Ces améliorations concernent surtout la constitution et les procédures d'analyse des deux corpus.

Le Portugais Fondamental contient un nombre beaucoup plus grand de mots que les autres "langues fondamentales", et il présente des "corpus" de dimensions différentes, comme on peut le vérifier en observant les tableaux suivants :

Tableau I

	Français	Allemand	Espagnol	Portugais
Nombre de mots du Corpus de Fréquence	312.135	595.157	800.000	700.000
Nombre de témoins	275	401	1.600	1.400
Nombre de mots du Corpus de Disponibilité	23.680	833.000	400.000	481.000
Nombre de témoins	704	5.300	800	620
Nombre de thèmes	16	21	25	30
Nombre total de vocables retenus	1.475	1.269	1.545	2.217

L'obtention d'un chiffre si grand (2.217 mots) s'explique surtout, non seulement par les vastes dimensions du corpus, mais aussi par le choix des seuils de fréquence, et par l'étendue des enquêtes de disponibilité (celles-ci, pour le portugais, portent aussi bien sur des substantifs que sur des adjectifs et des verbes). En outre, les additions de la commission du Portugais Fondamental, peut-être trop nombreuses quoique justifiées, ont aussi contribué à l'élargissement de nos résultats.

Tableau II

	Français		Allemand		Espagnol		Portugais	
Nombre total de vocables retenus	1.475		1.269		1.545		2.217	
Vocables fournis uniquement par les enquêtes de Fréquence	712	48 %	737	58 %	747	48 %	742	33,5 %
Vocables fournis uniquement par les enquêtes de Disponibilité	240 environ	16 %	348	27 %	518	33,5 %	645	29,09 %
Vocables fournis à la fois par les deux types d'enquêtes					202	13 %	405	18,26 %
Vocables ajoutés par la commission	520 environ	36 %	184	15 %	78	5,5 %	425	19,18 %

#### • LE VOCABULAIRE

Etant donné que ce stage a pour objectif l'étude du français parlé et des langues parlées en général, je me propose de décrire tout simplement, pour ce qui est du vocabulaire, notre corpus de langue parlée, en ce qui concerne les points suivants :

- Conditions d'enregistrement des interviews
- Leur transcription
- Méthodes suivies pour le découpage du texte
- Analyse des unités lexicales
- Indexation du vocabulaire

- Conditions d'enregistrement des interviews

Nous avons recueilli par enregistrement direct tous les textes utilisés dans nos dépouillements. On a enregistré 1.800 conversations dont nous avons sélectionné 1.400.

En général, les enregistrements ont été effectués au su des sujets, dans une ambiance qui leur était familière, ce qui permettait une détente favorable à l'expression spontanée. La conversation portait généralement sur des sujets de la vie quotidienne (famille, profession, problèmes économiques, etc.) qui leur tenaient à coeur.

On a interviewé 50 % d'hommes et 50 % de femmes d'âges compris entre 15 et 60 ans (en donnant plus d'importance à une tranche d'âge située entre 20 et 30 ans). Les sujets étaient autochtones de la région enquêtée ou alors ils y habitaient depuis 10 ans au minimum. Les témoins appartenaient à plusieurs niveaux de culture (depuis ceux qui ne savaient ni lire ni écrire jusqu'à ceux qui avaient une formation supérieure). Cependant les niveaux moyens ont été privilégiés.

L'enquête a été menée sur tout le pays (le continent et les îles) et le nombre de témoins par département a été fixé d'après les indices de densité populationnelle, en tenant compte de critères d'ordre socio-économique et culturel. On a surtout privilégié les centres urbains.

Tableau III : Enquête de fréquence

<i>Départements</i>	<i>Nombre de témoins</i>
Lisbõa	400
Coimbra	150
Porto	150
Viana do Castelo	40
Braga	40
Vila-Real	35
Bragança	35
Aveiro	45
Viseu	40
Guarda	35
Castelo-Branco	45
Leiria	45
Santarém	45
Portalegre	35
Setúbal	65
Evora	40
Beja	40
Faro	40
Açores	40
Madeira	35
Total	1400

- Système de transcription des enregistrements

Nous avons recueilli des textes prononcés par un seul locuteur ou par plusieurs locuteurs parlant entre eux. Nous avons noté les prises de parole des locuteurs et de l'enquêteur, mais, puisque notre premier objectif était l'analyse quantitative du lexique, et que les caractères statistiques de chaque interview devaient être respectés, nous avons sélectionné un seul locuteur par échantillon et un seul échantillon de 500 mots graphiques par locuteur. Il faut cependant souligner que nos interviews sont beaucoup plus étendues que cela, ce qui nous a permis de choisir les morceaux les plus intéressants du point de vue du discours spontané et de la diversification lexicale. La transcription des morceaux choisis a toujours été faite par l'enquêteur qui interviewait et cela dans le délai le plus court par rapport à la date d'interview.

Etant donné que nous n'avions pas l'intention de faire des études phonétiques ou phonologiques, nous avons choisi la transcription orthographique qui nous a semblé suffisante pour l'exploitation lexicale du corpus.

Dans la reproduction écrite des textes, on a essayé d'être aussi fidèles que possible à la production orale. Nous avons donc tout transcrit : les hésitations, les mots tronqués, les corrections, les répétitions et aussi les fautes apparentes même. Mais, comme vous le savez, la perception peu nette d'éléments prononcés très rapidement, ou très amalgamés à l'environnement phonique pose beaucoup de problèmes et a fortement contribué à la lenteur du travail de transcription. Nous avons décidé de transcrire uniquement ce qui était d'une perception auditive nette et de remplacer par un signe conventionnel (les points de suspension entre parenthèses) les unités incomprises. Nous avons évité de construire notre propre interprétation et nous n'avons pas proposé deux ou plusieurs solutions pour toutes les divergences auditives, comme vous le faites à Aix, car, comme je l'ai déjà dit, il s'agissait d'obtenir un corpus de lexique et non d'obtenir un corpus pour l'exploitation syntaxique. Nous avons cependant reconstitué les mots tronqués en mettant entre crochets la partie reconstituée du mot dans le cas où la reconstitution n'offrait aucun doute.

Ex. : "Eu não po[s so], não posso dizer".

En ce qui concerne les phatiques du type : *hã, hem, hum, oh*, nous les avons orthographiés de façon conventionnelle; les numéraux et les lettres qui représentent des quantités comme dans "n fois" ont été écrits en toutes lettres.

Nous n'avons pas suivi les règles de ponctuation de l'écrit mais on a essayé de représenter le rythme du discours du locuteur avec l'emploi des signes conventionnels de ponctuation, sauf si ce procédé conduisait à des ambiguïtés dans la compréhension du texte. On a aussi représenté les pauses très longues par des points de suspension et mis entre virgules les répétitions, les corrections et les expressions



(du type : "nã é, quer dizer", "n'est-ce pas", "tu vois"). Les propositions incisives ont été mises entre deux tirets.

Les réalisations phonétiques très déviantes ainsi que les rires, les cris, les interruptions incompréhensibles ont été notés ou expliqués en bas de page.

• L'édition du texte

Chaque texte contient, à part le nom de l'enquêteur, des renseignements d'ordre socio-culturel sur le témoin, en vue d'une ultérieure exploitation sociolinguistique de notre corpus. Ainsi, on a constitué une fiche qui décrit le nom et l'âge du témoin, la région où il habitait, son sexe, son métier, son niveau de culture, et finalement le nombre d'habitants du lieu de résidence (moins de 1.000 habitants, de 1.000 à 5.000, de 5.000 à 10.000; etc.) et des influences linguistiques subies, s'il y avait lieu.

Ensuite, sur la version orthographiée, on a préparé le texte en vue d'une analyse statistique du vocabulaire. C'est pour des raisons d'ordre statistique et aussi pour rendre valable la notion de *répartition* que nous avons établi des textes de longueur égale appartenant toujours à des locuteurs différents.

Voici les principales décisions qu'on a prises pour l'édition, concernant le but de l'enquête :

- barrer toutes les interventions qui n'avaient pas été produites par le témoin choisi;
- mettre entre parenthèses les noms de personne, les noms de lieu et aussi les citations, les proverbes, etc. qu'on ne comptait pas pour l'obtention des 500 mots de chaque texte;
- éliminer les mots ou les phrases répétés par hésitation  
 Ex. : O armário *da, da, da* cozinha → O armário da cozinha.  
 Si dans la répétition d'une phrase par hésitation le témoin avait ajouté un élément quelconque on a tout conservé.  
 Ex. : Um amigo, portanto um amigo ...
- choisir, comme unité de lexique *le mot graphique*, quoique ce soit un critère difficile à suivre car la définition de mot reste à établir.

Nous avons donc considéré comme une seule unité, par exemple, les formes contractées (ex. : em + a → na). Par contre, nous avons considéré comme une seule unité les unités complexes qui ont subi le processus de lexicalisation, c'est-à-dire dont les constituants ont été progressivement soudés par l'usage et qui constituent déjà une suite indissociable exprimant une notion unique, indépendamment de la graphie d'usage :

Ex. : Fim-de-semana  
Guarda-chuva  
Mulher-a-dias

- choisir comme unité de texte, 500 mots graphiques, parce que c'est un nombre de mots qui correspond, dans la chaîne parlée, à un échantillon représentatif du récit du locuteur et, en même temps, parce que c'est un chiffre rond, ce qui est utile du point de vue statistique, permettant des calculs faciles et rapides.
- Edition du texte pour l'ordinateur

Nous avons donné un numéro d'ordre à chaque interview et nous avons codifié toutes les informations, déjà mentionnées, sur le témoin afin de les rendre éventuellement utilisables dans un certain nombre de dépouillements sociolinguistiques par ordinateur. Les textes, préparés pour l'ordinateur, qui ne dépassent jamais 500 mots, contiennent cependant tout ce qui est entre parenthèses pour rendre intelligibles les contextes, que, par la suite, on a demandé à l'ordinateur, en vue d'analyses grammaticales postérieures.

Nous avons élaboré un système de codes pour marquer les accents, les diacritiques et les signes de ponctuation.

Tableau IV

CODES	SIGNES
1    _____	accent aigu
2    _____/	accent circonflexe
3    _____	accent grave
4    _____	signe de nasalisation
5    _____	cédille
6    _____	accent aigu + cédille
7    _____	accent circonflexe + cédille
8    _____	accent grave + cédille
9    _____	signe de nasalisation + cédille
\$    _____	point d'interrogation
%    _____	point d'exclamation
/.../ _____	le début et la fin du discours direct
+...+ _____	le début et la fin des phrases incises
*    _____	points de suspension

• L'analyse du vocabulaire

La mémorisation du corpus de 700.000 mots (500 mots multipliés par 1.400 interviews) a été réalisée d'abord sur cartes perforées, puis enregistrée définitivement sur bande magnétique, après quoi la machine nous a fourni une première liste imprimée automatiquement, contenant 25.107 formes différentes par ordre alphabétique et suivies du nombre d'occurrences attestées dans le corpus (cf. Annexe I).

Sur ces listes nous avons fait une lématisation provisoire des vocables au-dessus de la fréquence 40, en tenant compte, pour établir sa fréquence, du nombre d'occurrences de toutes ses formes flexionnées ou contractées, aussi bien que des formes composées et des augmentatifs, diminutifs, comparatifs et superlatifs des adjectifs.

Puisque nous n'avions que les données numériques brutes des occurrences de chaque forme, cette lématisation, dite provisoire, a été plutôt théorique. Pour établir les paradigmes, nous avons donc conçu les différentes hypothèses de réalisation grammaticale des homographes et ensuite nous avons demandé à l'ordinateur de nous fournir les

contextes de 65.000 formes susceptibles de réalisations homographiques (cf. Annexe II).

L'analyse d'homographes a été réalisée sur ces listages qui contenaient, d'ailleurs, des contextes assez longs pour nous permettre la classification grammaticale des formes lexicales. Pour ce faire, on a utilisé une terminologie tout-à-fait traditionnelle qui n'est pas incompatible avec les diverses écoles linguistiques de nos éventuels utilisateurs.

Sur les listes de contextes, après chaque forme analysée, on a mis un code qui désignait la classe grammaticale, ce qui a permis à l'ordinateur de classer ces formes séparément et de nous en fournir la fréquence.

D'autre part, nous avons fait le dépouillement des locutions prépositives, conjonctionnelles, pronominales et adverbiales du corpus de fréquence.

Pour isoler ces groupes, on a suivi les critères suivants :

- indissociabilité des éléments (sauf en ce qui concerne l'insertion entre ces éléments de quelques adverbes caractérisés par leur grande mobilité dans la phrase);
- valeur mono sémique du groupe;
- équivalence morphosyntaxique entre un groupe donné et la classe grammaticale correspondante.

L'analyse de ces locutions a été réalisée sur des listes de contextes (cf. Annexe III).

Après toutes ces analyses, on a pu faire la lématisation définitive des formes, en éliminant toutes les possibilités théoriques non réalisées et en ajoutant les locutions grammaticales de fréquence égale ou supérieure à 40, qui correspond au seuil de fréquence établi pour le corpus de langue parlée.

On a demandé à l'ordinateur *la répartition* du paradigme des vocables de fréquence entre 60 et 40, ce qui nous a permis de décider avec plus de rigueur de son inclusion ou exclusion de la liste finale.

Tableau V

Lémathisation provisoire	Lémathisation définitive	Liste finale
ALTA (sub. fém.) - 59	ALTA (sub. fém.) - 2	
alta 44	2	
altas 15	∅	
ALTO (sub. mas.) - 70	ALTO (sub. mas.) - 13	
alto 60	11	
altos 10	2	
ALTO (adj.) - 131	ALTO (adj.) - 111	ALTO (adj.) - 111
alta 44	42	42
altas 15	15	15
alto 60	44	44
altos 10	8	8
altíssimas	1	1
altíssimo 1	1	1
ALTO (adv.) - 61	ALTO (adv.) - 5	
alto 60	5	
altíssimo 1	∅	

• L'indexation des vocables

Nous avons indexé les formes choisies pour représenter le paradigme par ordre alphabétique, d'une façon très proche des entrées des dictionnaires : les verbes à l'infinitif, les noms animés au masculin singulier (au cas où ils ont un radical identique au masculin et au féminin), les adjectifs au masculin singulier, etc.

La catégorie grammaticale des vocables susceptibles d'homographie a été indiquée en face de chaque forme.

Nous avons donné quelques renseignements qu'on a jugés utiles sur les niveaux de langue, notamment l'usage de vocables familiers ou argotiques.

Quand il s'agissait de groupes de mots, le groupe apparaît indexé sous chacun de ses éléments (cf. Annexe IV).

#### • LA GRAMMAIRE DE BASE

Nous considérons que toute grammaire pédagogique pour débutants doit être une grammaire du discours et c'est pourquoi nous avons relevé des faits de langue d'une régularité assez stable à l'intérieur d'un sous-corpus d'interviews de la région de Lisbonne.

Evidemment, on n'a pas eu l'intention d'élaborer un ouvrage didactique mais de faire *la description* d'un certain nombre de faits morphosyntaxiques de la langue parlée, lesquels constituent autant de données pratiques qui, à notre avis, seront très utiles à ceux qui travaillent sur les structures syntaxiques et les données d'ordre morphologique qui doivent être introduites dans une grammaire d'apprentissage.

Nous avons essayé de faire cette analyse directement sur les textes des interviews (dans certains cas nous avons utilisé les listes de contextes) afin de tenir compte, quand cela était possible, des conditions de la communication et des situations de l'énonciation associées aux énoncés.

Finalement, nous avons organisé ce chapitre par classes de mots, telles que : les noms, les adjectifs, les verbes (modes, temps, auxiliaires de temps, de mode, d'aspect); et par certains types de phrases, tels que : les phrases passives, les phrases interrogatives, les phrases négatives.

Le groupe chargé de l'élaboration du Portugais Fondamental a décidé de faire sortir tout de suite après la publication du Vocabulaire et de la Grammaire, une autre publication qu'on appellera *Portugais Fondamental, Méthodes et Documents*. Ce volume aura la forme d'un rapport très détaillé sur la méthodologie suivie dans notre première publication. D'autre part, nous voulons faire connaître un nombre assez important de matériaux concernant le portugais parlé contemporain.

En fait, l'élaboration du vocabulaire fondamental et de la grammaire de base nous ont permis de recueillir des corpus qui constituent une mine inépuisable pour la recherche linguistique, soit appliquée, soit théorique. Comme vous avez eu l'occasion de le voir, nous possédons des données de langue parlée très importantes qui peuvent donner lieu à la réalisation de travaux scientifiques, sur le portugais d'une part et d'autre part à l'élaboration d'études de type contrastif, entre langues parlées.

En ce moment, au Centre de Linguistique de Lisbonne, nous nous intéressons tout particulièrement aux méthodes d'analyse descriptive portant sur la langue parlée, en ce qui concerne surtout les relations entre lexique et syntaxe, du fait que nous avons l'intention d'élaborer un dictionnaire contextuel du Portugais Fondamental (dont la première partie sera consacrée aux verbes) en profitant des matériaux recueillis jusqu'à ce jour.

*Maria Fernanda BACELAR DO NASCIMENTO*

★

## Annexe I

1	CARVALHO
25	CARVAO4
1	CARVAOZINHO4
1550	CASA
3	CASACA
1	CASACAO4
53	CASACO
14	CASACOS
31	CASADA
8	CASADAS
10	CASADEBANHO
25	CASADO
9	CASADOS
14	CASAIS
36	CASAL
1	CASALINHO
1	CASALITO
11	CASAM
2	CASAMENTEIRO
62	CASAMENTO
6	CASAMENTOS
7	CASAMOS1
1	CASANDO
1	CASAO4
46	CASAR
12	CASARAM
2	CASAREM
1	CASARIO
3	CASARMOS
1	CASAROES4
248	CASAS
4	CASASDEBANHO
1	CASASMUSEU
7	CASASSE
2	CASAVAM
19	CASCA
4	CASCAS
1	CASCATA
1	CASCO
2	CASCOS
1	CASE
27	CASEI
6	CASEIRA
1	CASEIRAMENTE
12	CASEIRO
4	CASEIROS
1	CASES
17	CASINHA



Annexe II : Extrait de la liste des contextes pour l'analyse des homographes

VEROS DA VEP OJ ALISSI MOSS, LIVREINOS, TAMMENT, E NOS OS LIVREINOS, FU LINDO EM NIM PESSOALMENTE, TAMMENT MO PENTROU O INPARADO AS  
 CONTAS, O 13 VOCABULO 243 ENTREVISTA 243 VAGA [04]  
 DOS LINDOS DA VERON E APRESELI-ME PELA VAGA DOS LIVROS DE APRESELI-ME PELA VAGA DOS LIVROS COM QUALQUER CAUSA DE UTIL E CONTINUI  
 , E NEAL OS LIVREINOS, FU DIND EN NIM PESSOALMENTE, TAMMENT MO PENTROU O INPARADO AS VAGAS DOS LIVROS DE APRESELI-ME PELA  
 CONTAS, O 14 VOCABULO 413 ENTREVISTA 243 VAGA [04]  
 DOS LINDOS DA VERON NA MEDIDA QUE SE ENCONTRO COM QUALQUER CAUSA DE UTIL E CONTINUI, PODEM INCLUIR NESSAS EPICODOS AN ALIADAS, NA  
 ENTREVISTA E LIS EMPREGADOS, FAMILIAS E PESSOAS AMIGAS, TAMMENT TERZ FOSSE UM ESTABO QUALQUER NADA, ISTO COM ENTREVISTA  
 CONTAS, O 3 VOCABULO 63 ENTREVISTA 244 USO [04]  
 INTERA, NES PESSOAS AMIGAS TERRE QUE VENHA ACOMPANHADO O FUNCIONARIO  
 PORQUE ISTO NS PROVINCIAI AINDA ESTAI MUITO ATRASADO, PODOUP NADA NAI AINDA TIRADA SUCICIENTE, NADA EI, MAI MAIS FACILIDADES DE  
 CONTAS, O 6 VOCABULO 144 ENTREVISTA 244 TRANSPORTE [04]  
 E ACESO A CASA E AINDA NADA ESTAI BEM APREHECIDO PARE ISSO, EI SUO GENEIRO DE CAPEI, UM PASSATEMPO, PRIS, E QUANDO NAI QUALQUER  
 ESTAI, ESTI COM UM ASPECTO MARAVILHOSO; FOI FEITO POR UM DECODADOR DE LINGUAGI PLEUS EMPREITEIROS QUE FITENHA O PRECIO, EMPREIS  
 CONTAS, O 58 VOCABULO 249 ENTREVISTA 244 VEIO [04]  
 O DECODADOR, NADA SEI SE FOI POR ELES SE FOI PELO BANCO JAI, APEIRECHAM ALI AGUILO, ESTAI REALMENTE COM NIVELI, EI PE'A MAS AJUI  
 S LINGUAGI TERZ, BEH, MAS MESO SEM SER NA FEIRA NAI UM SENHOR QUE TER UMA CASA, MESO NA RUA DE (SANTIAGO), FACEIS: MAS POR, EM  
 CONTAS, O 5 VOCABULO 373 ENTREVISTA 244 TRANSPORTE [04]  
 , E O BLOSE FACEISI PORQUE AS DISTANCIAS AINDA SAO PEQUENAS PORQUE EM TRANSPORTES COLECIVOS NADA TEMOS NADA, NADA TEMOS MESO NA  
 MESO NA RUA DE (SANTIAGO), FACEISI MAS POR, EM TRANSPORTES, EU DISSE FACEISI PORQUE AS DISTANCIAS AINDA SAO PEQUENAS PORQUE EM  
 CONTAS, O 6 VOCABULO 385 ENTREVISTA 244 TRANSPORTE [04]  
 COLECIVOS NADA TEMOS NADA, NADA TEMOS MESO NADA, EU REFERI-ME A NIM PORQUE TEMO MEIO PROPRIO, O CARRO, NADA EI, MAS EM TRANSP  
 CONTAS, O 7 VOCABULO 409 ENTREVISTA 244 TRANSPORTE [04]  
 SPONTES COLECIVOS NADA TEMOS NADA, NADA TEMOS MESO NADA, EU REFERI-ME A NIM PORQUE TEMO MEIO PROPRIO, O CARRO, NADA EI, MAS EM  
 COLECIVOS NADA TEMOS NADA, NADA TEMOS NADA, O MAIS USUEL EI ANDAR A PEI, E QUER TEM CARRO ANDA DE CERCHO, QUER NADA TEM RESLOCIA  
 O ASS DIAS HOMAS DA TANDE, DEPOIS DE NOS TERPOS LAVADO, NADA TEMOS MESO NADA, EU REFERI-ME A NIM PORQUE TEMO MEIO PROPRIO, O CARRO, NADA EI, MAS EM  
 CONTAS, O 41 VOCABULO 124 ENTREVISTA 245 VINHA [04]  
 FAZER CARRO, COMI ARMOZI, DEPOIS COMPRAMOSI UMA SOPA SIMETICAL, CONTAMOSI UMA SOPA SIMETICAL LAI PARA AS OTTO HOMAS; PASSAVAM  
 O SEQUENTE: EI QUE POUVE UMA SERIE DE MARES; MUITO VAZ E ENTAVI UMA VEZ, ESTAVAM LAI NO CAPEI A VEN TELEVISAO, ERA POR  
 CONTAS, O 317 VOCABULO 317 ENTREVISTA 245 VAGA [04]  
 O MEI-MOITE E RESOLVERA IR AS PNAIA E VIRAM QUE REALMENTE AGUILO ESTAI RASTANTE VAZO; MANTIA UMA EXTENSAO ENORME POR CIMA DOS  
 AMBOS, QUE DE RESIO, VAMOS LAI VER, EI ASSIM, TER, ELE, NADA SEI, SU NADA SEI, SE ELE TEM O SETIMO ANO, ELE ESTAI PARA IR PARA E  
 CONTAS, O 39 VOCABULO 287 ENTREVISTA 246 [04]  
 NADA EI, SE ELE NADA, ESTE ANO TEM QUE FAZER O SETIMO ANO, ELE ESTAI BEM ENCAMINZADO, NADA EI, NA REALIDADE ESTAI BEM ENCAMINHA  
 FAZER A REVISTA ASS MADONNASSI, A ESSAS MADONNASSI PORTAVAM O PRIMO ANTIPO BOMBADE E A PARTIR NAI DA SPA SECONDA, O QUE ELAS  
 CONTAS, O 299 VOCABULO 299 ENTREVISTA 247 [04]  
 PAREM O CLIENTES, PORTAVAM SE AGUIVA NA CLAVARISSA E COIROS E ALETOU; EI TEMO COMO NIM E UM CATO PORQUE NIM, DE PERTO NAO, EU

Annexe III

ALIA, QUE O LUCRANTE DE DESPACHANTE, NAQ4 EI, O CLIENTE TAL PODE VER A NEGADORIA E JAI PODE PEXER, MAS SOL\* PORQUE PODE VER, POREI  
CONTAGEM 715 VOCABULO 320 ENTREVISTA 888 POR EXEMPLO  
A A RECAPITULAR VIR MUITO AVARIADA, OU POUCC AVARIADA, E, PORTANTO, ASSI N'VELS O CLIENTE ATEL PODE TER INTERESSE EM DESPACHAR OUTRAS  
POIS, EU ACBO DHE SIM,  
CONTAGEM 716 VOCABULO 320 ENTREVISTA 888 POR EXEMPLO  
AQUELA NUTRICAL AQUI HAI BOIS OS INTERESSES DE MELHORAR A SAUDE DE SALVADOR NACIONAL, AQUELL INTERVENIADOS NELA NA TEL  
DE SE DEBEI REITAS QUE SE DEVE CONECTAR A REPRIMIR, SEI LAI, GREVES DE OPERARIOS, EL EVIDENTE QUE EU TAMBEM ACHO QUE AS GREVES,  
CONTAGEM 717 VOCABULO 320 ENTREVISTA 889 POR EXEMPLO  
A ESSA BREVE DOS TRANSPORTES, QUE FOI UMA COISA QUE EL EVIDENTE QUE AFECTA MUITO A CIDADE, MAS, DE MODO MENHUR, SE OS, SE ELAS REA  
QUE ESPERAM, EN QUE SE DISSE QUE ERA NITIDAMENTE ELEMENTOS DO ANTIGO REGIME, PORTANTO, QUE INCITAVAM OS TRABALHADORES AS GREVE,  
PRAIJA E DE IDAM NA BOLA, SEI LAI, GREVES DE OPERARIOS, EL EVIDENTE QUE EU TAMBEM ACHO QUE AS GREVES,  
E NAQ4 ACHO TANTO DE AGIM, PORQUE AGORA NAQ4 SEMA O PROPRIO MOMENTO, O MOMENTO IDEAL PARA ELAS AGIREM, MAS, DE QUALQUER MANEIRA,  
CONTAGEM 718 VOCABULO 327 ENTREVISTA 899 POR EXEMPLO  
A PELO QUE TEI, PERO MENOS A NIVEL INTELIGENCI ACHO QUE INDA DEVE HAVER MUITAS PESSOAS, QUEI, PORTANTO, TADA PERFEITAMENTE ENQUAM  
TACA PERFEITAMENTE ENQUADRADA DENTRO DO PENSAMENTO FAUSTIA QUE DORINDO, PORTANTO, QUEM DIZER, NAQ4 DIZO, NAQ4 PENSO, PERO PEQO  
CONTAGEM 19 VOCABULO 374 ENTREVISTA 899 POR EXEMPLO  
NAQ4 BASSO DIRECCIONER, PORTANTO, NIMA INTERVENIADOS, NIMA, NUM DOUTOR COISE DEI VINDA DAS DIREITAS, MAS, DE QUALQUER MODO PORN  
TEI, MAS EL\* MOLDES PARA PLASTICOS, QUER DIZER, MOLDES DE AGO\*, E DEPOIS VEMOUM-SE ASSI FABRICAS DE PLASTICOS\* UM MOLDE, POIS DAI  
CONTAGEM 719 VOCABULO 375 ENTREVISTA 899 POR EXEMPLO  
PARA CIRCO-NIL, OU O QUE QUISEREM, NAQ4 EI, PORTANTO OS INDUSTRIAIS, LAI HA BASTANTES SIM, QUE EU SAIBA, DE BORMACHAS, QUER DIZE  
I-HEM, COMO EU EL SEMPRE AGUI, LAI, NAQ4 EI, NAQ4 CONECTOS BEN, MAS PERO MENOS UMA SEI QUE HA I HAS\*, EN (OLIVEIRA DE ARAPEIS),  
AEL PERO MENOS QUATRO, CINCO, SEIS, NAQ4, EU ACHO QUE CADA PESSOA TEM UM CRIEMTO PESSOAL, DE ESCOLHER AS COISAS, NAQ4 ELI SOLI P  
O TAMO SEMPRE A 24H, O LADO QUE DENTRO DE MIL SAPATOS MOURMHO, HA I BOIS DU TAMBZ OU ATES OUIUMENTOS QUE NOSI GOSTAMOS, NAQ4 EI, EU  
CONTAGEM 720 VOCABULO 349 ENTREVISTA 901 POR EXEMPLO  
ESCOLH, UM DESSES DOS QUE GOSTO, PARA MIM SAQ4 FINANCIASI PORQUE EU GOSTO MUITO DE FRANCESZ E PORQUE NE MANDAM TAMBEM DE FRANCA  
SIMI ISSO EL VENDA, POIS MAS\* ALIASI QUE SEGURO ESTATISTICASI, NAQ4 EI, MOSSAY, O NEGOCIUI DE SEGUROS NAQ4 EI RE-UGO, ATEL  
CONTAGEM 18 VOCABULO 22 ENTREVISTA 902 POR EXEMPLO  
PERELEN, AS COMPANHIAS DE SEGUROS AO FIM DO ANO APRESENTAM LUMOS, NAQ4 EI, APRESENTAM, NAQ4 EI, DUNS MILHARES DE-CENTOS, NA  
VENDA, POIS MAS\* ALIASI, QUE SEGURO ESTATISTICASI, NAQ4 EI, MOSSAY, O NEGOCIUI DE SEGUROS NAQ4 EI RE-UGO, ATEL  
CONTAGEM 721 VOCABULO 24 ENTREVISTA 902 POR EXEMPLO  
AS COMPANHIAS DE SEGUROS AO FIM DO ANO APRESENTAM LUMOS, NAQ4 EI, APRESENTAM, NAQ4 EI, DUNS MILHARES DE-CENTOS, NAQ4 EI, E O CE  
QUALQUER MANEIRA CONTINUO A CREER QUE D AND DE-BRETA-S-QUATRO SOI VAI DHE PREJUIZUI, NO HANO AUTOMOVELI, TOO CONVENIENCIO QUE SIM,  
CONTAGEM 19 VOCABULO 349 ENTREVISTA 902 POR EXEMPLO  
O HA, E O DZ POLI O RUMO EN UNICAPAL UNO, NAQ4 EI, E O DZ POLI O RUMO EN UNICAPAL UNO, NAQ4 EI, E O DZ POLI O RUMO EN UNICAPAL UNO, NAQ4 EI, E O DZ  
NAQ4 HAI SOI HA I IMPRESSAO DAS COMPANHIAS DE MANEIRA REHIMA, NAQ4 HAI, SIM, EN PRINCIPIOI O SEGURO DE VIDA EL UMA COISA\* UEM  
CONTAGEM 85 VOCABULO 434 ENTREVISTA 902 PARA JAI  
TEM UM-GE-TEZ\*, TEMOS UMA CENTEZAI QUALQUER CONTINATO QUE SE FAZ MOVU EL UM SIMISTRU QUE HA I, NAQ4 EI, HA IIS TARDU OU HA IIS CERDI, P

Annexe IV

Extrait de la liste finale du Portugais Fondamental

PAÍS	PASSADO, adj.
PAISAGEM	PASSAGEM
PAIXÃO	PASSAPORTE
PALAVRA	PASSAR
PALAVRAS-CRUZADAS	PÁSSARO
PALMEIRA	PASSEAR
PANELA	PASSEIO
PANO	PASSO
PÃO	ao passo que
PAPA, sub. m.	PASTA-DE-DENTES
PAPEL	PASTAR
PAPELARIA	PASTEL
PAR	PASTELARIA
PARA	PASTOR
para que	PATINAGEM
PARAGEM	PATO
PARAR	PATRÃO
PARDAL	PAU(S)
PARECER, v.	PAZ
parece	PÉ
PAREDE	ao pé de
PARENTE	a pé
PARQUE	PEÇA
PARTE	PEDIR
a maior parte de	PEDIR EMPRESTADO
PARTICIPAR EM	PEDRA
PARTICULAR	PEDREIRO
PARTIDA	PEGAR
PARTIDO, sub;	PEITO
PARTIR	PEIXARIA
a partir de	PEIXE
PÁSCOA	



LA LANGUE PARLÉE :  
RÉFLEXIONS PARALLÈLES  
SUR UN GRAND JARGON D'ORIGINE APHASIQUE \*

J. DE KOCK ET A.R. LECOURS

1.

La langue étant un instrument de communication il est d'usage de l'étudier d'un double point de vue : comme instrument, d'une part, en fonction de l'information transmise, d'autre part. Il est rare que l'on distingue clairement le code et le contenu; le code est en général vu sous l'angle du contenu; celui-ci est souvent l'unique objet de l'étude. Les études du code en soi sont rarissimes.

On a généralement étudié la production néologique d'origine pathologique en comparant ses segments anomaux (propositions, mots, morphèmes, phonèmes, ou une quelconque combinaison de ces unités), aux segments de la première langue du malade dont on suppose qu'ils signifient la même chose. L'on constate de la sorte un certain nombre de perturbations singulières qui peuvent être décrites en termes de modification, d'addition et d'omission. Dans une telle analyse l'iden-

---

\* Les données recueillies ici ont été extraites et adaptées de J. DE KOCK et A.R. LECOURS, "Eléments pour une étude linguistique de langages 'néologiques' d'origine pathologique", en collaboration avec A. ROGGHE, J. KLÜSSENDORF et W. BREMS, dans *Travaux de Linguistique quantitative*, n° 26, Genève, à paraître.

tification sémantique constitue à chaque fois comme le "permis de comparaison" obligatoire.

Il existe des descriptions détaillées de formes néologiques reconnaissables du point de vue sémantique, ou apparemment reconnaissables. Les formes néologiques non reconnues ou non reconnaissables, au contraire, sont souvent versées dans un dépotoir commun, ou passées sous silence. Un partage hasardeux relègue de la sorte bon nombre de productions néologiques aux oubliettes.

Les rapports formels ou structuraux qui peuvent exister entre certaines formes néologiques et d'autres formes, néologiques ou standard, sans qu'il y ait entre elles une identité sémantique ou abstraction faite de cette identité, sont rarement étudiées en dehors de leur contexte immédiat (persévérations, réitérations, effets de rime, etc.). Dans ces études un jargon apparaît comme une succession de perturbations isolées et chaque néologisme est décrit comme un accident. La possibilité que les formes néologiques ne soient pas des assemblages chaotiques et fortuits, mais procèdent au contraire d'une organisation avec une économie propre, n'est que rarement envisagée. On envisage tout aussi peu dans quelle mesure cette organisation ou cette économie correspondent éventuellement à celles que l'on observe dans les langues naturelles en général, et dans la première langue du malade en particulier.

Ainsi donc le mot-à-mot, d'une part, et la fragmentation très poussée du discours, d'autre part, séparent le néologisme de l'ensemble linguistique auquel il appartient et dont il participe. Ceci explique peut-être qu'à l'heure de la description linguistique, des néologismes provenant de langages d'origines neurologiques très diverses (aphasiques, schizophréniques, simulés, etc.) se trouvent cités pêle-mêle sans qu'il ait été établi si les codes originaires sont de la même nature linguistique. Non seulement les formes néologiques ne sont pas décrites — et expliquées — en fonction de l'ensemble des formes du langage qui les ont secrétées, mais elles sont associées à d'autres formes néologiques apparemment semblables, mais en fait de facture également

inconnue, et peut-être distincte. L'image qui se dégage d'un tel mélange risque d'être confuse.

Dans l'expérience <sup>1</sup>, dont nous commentons ci-après un aspect, nous examinons un langage aphasique entièrement néologique (L. D.) <sup>2</sup> dont nous ignorons le sens; si certains segments semblent tout de même identifiables, nous n'en tenons pas compte. Nous pouvons faire de la sorte des observations comparables sur l'ensemble des formes néologiques du langage examiné. Toute définition s'y fait obligatoirement en des termes propres aux éléments formels du code et à leurs relations. L'examen des relations entre une forme et le langage dont elle fait partie ne peut être faite qu'à travers l'observation systématique de ce langage dans son ensemble. Une telle observation n'est possible qu'à travers des corpus étendus et homogènes, explorés exhaustivement, au moyen d'une procédure quantitative automatisée.

Le jargon est comparé systématiquement à un fragment de français standard (L.), la première langue du patient. Au moment où cette étude a été mise en chantier (1974) nous ne disposions pas d'enregistrements étendus de français parlé spontané; les corpus qui existent actuellement ont été assemblés vers la même époque et ne sont devenus disponibles que beaucoup plus tard. Nous avons entrepris d'y étudier sur une plus grande échelle et plus en détail les mêmes aspects, ainsi que d'autres. Ces dernières études bénéficient actuellement de celles entreprises antérieurement sur les langages néologiques d'origine pathologique. L'idée initiale que l'étude linguistique des langages pathologiques pourrait servir celle des langues naturelles standard s'y accomplit. Il va de soi que les analyses sur les langages pathologiques auraient eu avantage à pouvoir prendre en compte, à leur tour, celles qui leur ont succédé depuis lors sur le français.

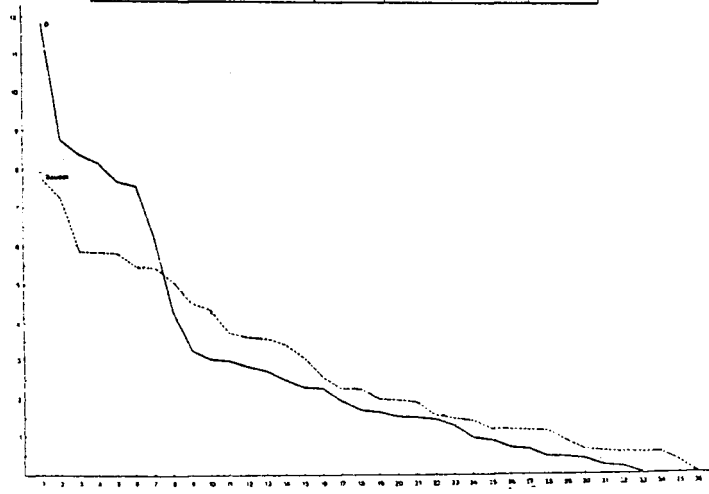
2.

Dans le tableau n° I figurent les fréquences relatives (%) des phonèmes dans le jargon examiné ainsi que dans 5 corpus de français standard <sup>3</sup>. On constate aisément que ces listes présentent quelques différences et que la différence entre le jargon et chaque corpus

	L.D.	BAUDOT	SZKLARC.	WIGLAND	HATON	DE KOCK	L.
e	11.820	r 7.733	r 7.55	a 8.11	r 8.37	r 12.151	a 8.686
r	8.746	e 7.233	a 7.14	r 7.58	a 7.50	a 6.862	r 8.336
o	8.345	i 5.832	a 5.59	i 5.69	i 6.79	e 6.096	i 5.911
z	8.138	e 5.810	i 5.43	s 5.75	i 6.71	i 6.079	i 5.774
t	7.635	e 5.795	a 5.35	e 5.55	s 5.90	s 6.041	e 5.536
i	7.557	i 5.429	e 5.25	t 5.39	e 5.82	t 5.961	t 5.374
i	6.149	t 5.394	e 5.12	e 5.28	a 5.42	e 5.939	e 5.349
e	4.237	e 5.035	t 5.05	i 5.08	t 4.93	p 4.086	s 5.199
a	3.255	d 4.469	i 4.93	d 4.24	e 4.81	a 4.022	m 4.411
k	2.997	k 4.278	m 4.09	m 3.91	c 4.51	k 3.817	p 4.261
k	2.971	a 3.676	c 3.99	p 3.88	p 3.94	i 3.584	k 4.186
c	2.803	p 3.586	k 3.74	k 3.75	k 3.90	d 3.381	a 3.637
o	2.674	m 3.537	c 3.68	a 3.39	a 3.73	o 2.998	d 3.324
y	2.434	a 3.365	v 3.21	a 3.21	m 2.98	m 2.977	u 2.737
y	2.261	n 3.027	n 2.89	n 3.09	n 3.63	m 2.849	v 2.362
u	2.248	v 2.505	a 2.89	v 3	v 2.46	j 2.401	n 2.249
u	1.912	o 2.214	u 2.86	u 2.62	y 2.46	v 2.385	s 2.174
s	1.666	y 2.204	v 2.08	s 2.27	u 2.28	n 2.213	n 1.899
s	1.602	y 1.957	v 2.04	y 2.01	2.16	y 1.964	o 1.837
v	1.499	o 1.945	o 1.94	o 1.97	2.13	f 1.713	t 1.587
v	1.486	j 1.859	o 1.85	j 1.76	f 1.44	z 1.526	f 1.537
m	1.434	c 1.518	z 1.81	z 1.57	z 1.23	u 1.436	e 1.524
m	1.266	f 1.447	x 1.50	z 1.55	b 1.16	b 1.375	y 1.512
f	0.956	z 1.401	f 1.31	f 1.38	o 1.07	n 1.185	j 1.474
f	0.878	w 1.162	b 1.20	o 1.28	e 0.99	e 1.171	o 1.462
w	0.672	e 1.160	a 1.19	e 1.16	w 0.94	f 0.867	z 1.387
w	0.620	b 1.142	o 1.10	b 1.06	z 0.75	g 0.793	e 1.224
n	0.452	o 1.118	e 1.09	v 1.03	e 0.60	o 0.707	w 1.199
n	0.432	o 0.849	z 0.73	f 0.61	j 0.56	o 0.667	c 0.837
z	0.388	g 0.635	z 0.71	g 0.56	g 0.54	e 0.646	e 0.762
z	0.207	o 0.600	f 0.62	g 0.54	g 0.49	c 0.580	j 0.587
u	0.181	w 0.568	u 0.54	s 0.51	j 0.43	u 0.510	u 0.499
u	0.013	f 0.556	a 0.51	z 0.44	u 0.20	o 0.400	z 0.349
u		e 0.546	o 0.46	u 0.37	-	o 0.347	g 0.299
g		o 0.321	o 0.43	p 0.14	-	o 0.297	o 0.162
g		n 0.085	n 0.12	a 0.05	-	o 0.038	n 0.099

I

II





de français standard est plus grande que celle qui se fait jour entre les corpus de français standard. Le graphique n° II représente à titre d'illustration les courbes de fréquence du langage aphasique et de Baudot, la première des listes de français standard.

Dans le tableau n° III figure la déviation de la fréquence relative de chaque phonème et de l'ensemble des phonèmes de chaque corpus par rapport à leur fréquence moyenne dans tous les corpus, y compris le langage pathologique, dans l'ordre des valeurs de déviation dans ce dernier, en ordre décroissant pour les phonèmes sur-employés, et en ordre croissant pour les phonèmes sous-employés. Il apparaît de la sorte que les phonèmes *æ*, *e*, *d*, *t*, *b* et *l*, etc. sont sur-employés.

III

	L. D.	BAUDOT	SCKLAR CZYK	WIC- LAND	HATON	DE KOCK	L.	MEDIA
æ	6.538	-1.053	-1.069	-1.159	-0.999	-0.990	-1.249	1.868
e	5.461	-0.547	-1.237	-0.077	-0.537	-1.053	-1.008	1.560
d	3.477	-0.398	-0.877	-0.627	-0.357	0.326	-1.543	1.086
t	2.194	-0.058	-0.402	-0.062	-0.522	-1.071	-0.078	0.627
b	1.377	-0.283	-0.223	-0.345	-0.245	-0.444	0.162	0.440
l	1.247	-0.477	-0.879	-0.419	0.401	0.521	-0.397	0.620
s	0.838	-0.022	-0.200	-0.100	-0.120	-0.034	-0.360	0.239
o	0.811	-0.318	-0.336	0.534	-0.566	-0.348	0.026	0.391
r	0.724	-0.300	-0.483	-0.453	0.337	-0.125	0.303	0.390
i	0.569	-0.163	-0.662	-0.512	1.189	-0.611	0.182	0.557
z	0.510	-0.218	-0.313	0.107	-0.033	-0.062	-0.012	0.179
y	0.351	-0.146	-0.063	-0.093	0.357	0.183	-0.591	0.255
ç	0.323	-0.002	-0.072	-0.002	-0.172	-0.143	0.063	0.110
f	0.323	-0.200	-0.072	-0.002	-0.172	-0.140	0.063	0.145
u	0.088	0.069	0.179	-0.021	-0.531	-0.087	0.306	0.183
v	-0.030	0.042	0.747	0.537	-0.003	-0.192	-0.101	0.379
ø	-0.102	0.360	0.701	-0.430	-0.489	0.293	-0.327	0.387
ø	-0.102	0.002	0.066	0.056	0.005	-0.059	0.033	0.046
é	-0.321	0.074	-0.401	-0.081	0.439	-0.059	0.346	0.246
u	-0.344	-0.023	0.196	0.026	-0.144	0.133	0.156	0.146
w	-0.397	0.094	0.432	-0.036	-0.128	-0.098	0.132	0.188
u	-0.432	-0.139	0.517	0.277	-0.063	-0.556	0.394	0.340
æ	-0.463	0.093	-0.045	0.065	0.015	0.045	0.287	0.145
z	-0.819	0.519	-0.269	0.551	-0.249	-0.118	0.388	0.416
k	-0.838	0.444	-0.094	-0.084	0.066	0.154	0.353	0.290
o	-0.841	0.431	0.157	-0.503	0.377	0.327	0.054	0.384
e	-0.905	-0.119	0.096	0.396	-0.344	0.495	0.383	0.391
n	-0.934	0.427	0.290	0.490	0.030	0.050	-0.550	0.367
z	-0.960	-0.011	0.668	0.158	-0.182	-0.160	0.488	0.375
l	-1.121	0.542	0.483	0.433	-0.897	0.409	0.148	0.576
p	-1.355	-0.029	0.065	0.265	0.325	0.083	0.647	0.396
m	-2.080	0.192	0.745	0.565	-0.365	-0.124	1.067	0.734
s	-3.465	0.730	0.284	0.684	-0.834	0.797	0.133	0.990
ø	-3.679	-0.003	1.911	-0.289	1.741	2.470	-2.154	1.750
a	-3.753	0.226	0.133	1.103	0.493	0.119	1.679	1.072

## 3.

Si l'on calcule le nombre de syllabes répétées sur une distance de 2 à 21 syllabes successives par rapport au nombre total de syllabes dans le jargon et dans le français standard, l'on obtient les pourcentages et les courbes du tableau n° IV et du graphique n° V (le nombre de syllabes examinées est marqué sur l'abscisse et le pourcentage de syllabes répétées sur l'ordonnée). A titre d'exemple, l'on observe que dans le français standard 0,6 % de syllabes sont répétées l'une derrière l'autre, et 3,5 % dans le jargon. Dans le jargon 6,3 % de syllabes sont répétées à l'intérieur de séquences de 3 syllabes successives, y inclus celles qui sont répétées dans une séquence de 2 syllabes, 8,6 % dans des séquences de 4 syllabes successives, etc.

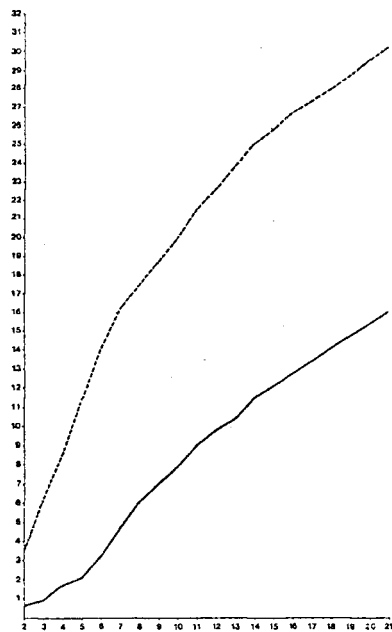
La courbe pour le jargon se distingue de celle pour le français standard par l'importance du volume de syllabes répétées : au total 30,2 % contre 16 %. Mais les syllabes répétées ne se produisent pas avec la même fréquence à toutes les distances. La différence entre le jargon et le français standard quant au nombre de syllabes répétées provient principalement de répétitions dans les 6 premières syllabes : dans le jargon l'accroissement du nombre de syllabes répétées d'une séquence de syllabes à l'autre est très supérieure à celui que l'on observe dans le français standard (tableau VI). La différence du taux d'accroissement diminue fortement à partir de la 7e syllabe et se fait par ailleurs irrégulière. A partir de la 13e syllabe l'accroissement du nombre de syllabes répétées dans le jargon est à peine supérieur à celui dans le français standard. Sur une distance de 21 syllabes successives l'excédent est de 14,2 %. Il provient pour 10,9 % de répétitions sur les 6 premières syllabes, pour 3,4 % sur les syllabes de 7 à 13 et pour 0,8 % sur les syllabes 14 à 21.

A la lumière de ce qui précède il a été calculé à combien de "séries" de répétition donne lieu la répétition d'une syllabe dans les 10 syllabes qui la suivent<sup>4</sup>. La liste de syllabes ainsi répétées a été dressée. Les syllabes qui donnent le plus fréquemment lieu à une telle série de répétition sont, dans l'ordre de fréquence jusqu'à la fréquence 5 :

nombre de syllabes successives	L.D.	L.
2	3,5	0,6
3	6,3	0,9
4	8,6	1,7
5	11,4	2,1
6	14,1	3,2
7	16,2	4,7
8	17,5	6,1
9	18,7	7,-
10	20,-	7,9
11	21,5	9,-
12	22,6	9,8
13	23,8	10,4
14	25,0	11,5
15	25,8	12,1
16	26,7	12,8
17	27,3	13,4
18	27,9	14,1
19	28,7	14,7
20	29,5	15,4
21	30,2	16

IV

V



re	50	tö	8
læ	48	nö	7
de	40	ri	6
te	29	tä	6
dæ	24	te	6
e	22	be	5
tæ	15	do	5
di	13	fë	5
dy	11	i	5
ä	10	ki	5
be	10	o	5
dä	9	ræ	5
wi	9	se	5
a	8	si	5
le	8	æ	5

Les phonèmes qui composent les syllabes les plus souvent répétées sont tous sur-employés dans l'ensemble du corpus et sont par ailleurs les plus sur-employés : *æ, e, d, t, b, l*, etc., dans l'ordre décroissant du sur-emploi. L'on constate de même que les consonnes qui commencent les syllabes les plus souvent répétées (*d, t, l* et *r*) sont précisément les consonnes le plus souvent initiales de syllabes chez L.D., avec par ailleurs une fréquence relative anormalement élevée par rapport au français standard.

	syllabes répétées L.D.	accroissement de la répétition L.D.	syllabes répétées L.	accroissement de la répétition L.	différence syllabes répétées L.D. - L.	différence de l'acroissement L.D. - L.
2 syllabes successives	3,5	3,5	0,6	0,6	2,9	2,9
3	6,3	2,8	0,9	0,3	5,4	2,5
4	8,6	2,3	1,7	0,8	6,9	1,5
5	11,4	2,8	2,1	0,4	9,3	2,8
6	14,1	2,7	3,2	1,1	10,9	1,6
7	16,2	2,1	4,7	1,5	11,5	0,6
8	17,5	1,3	6,1	1,4	11,4	-0,1
9	18,7	1,2	7,-	0,9	11,7	0,3
10	20,-	1,3	7,9	0,9	12,1	0,4
11	21,5	1,5	9,-	1,1	12,5	0,4
12	22,6	1,1	9,8	0,8	12,8	0,3
13	23,8	1,2	10,4	0,6	13,4	0,6
14	25,0	1,2	11,5	1,1	13,5	0,1
15	25,8	0,8	12,1	0,6	13,7	0,2
16	26,7	0,9	12,8	0,7	13,9	0,2
17	27,3	0,6	13,4	0,6	13,9	0,-
18	27,9	0,6	14,1	0,7	13,8	-0,1
19	28,7	0,8	14,7	0,6	14,-	0,2
20	29,5	0,8	15,4	0,7	14,1	0,1
21	30,2	0,7	16,-	0,6	14,2	0,1
22						

L'on en déduit qu'il existe une corrélation directe entre les répétitions que nous venons d'observer et les déviations par sur-emploi que nous avons constatées au niveau phonémique. C'est une question de savoir si le sur-emploi des phonèmes est la cause des répétitions observables ou en est la conséquence.

Voici, à titre d'exemple, toutes les séries de répétition, soit 40, formées par la syllabe de, la troisième en fréquence, dans le jargon de L.D. :

disgudetere sē dūkte ai trīs kōdeere arikōdeere (1,7-2,6)  
de de (3,7-9)

de-30-bis kalōdisevit ig e detōbetrō detōbāre (5,30-35)

debekeledegrōply ay gy gudeōbyle (8,7-11)

deaprisypōdēere ytōdētēdere (9,6-7)

deitēdeaxgre aykōtrebāre a lade ele ele dege (10,8-11,4)

de ber de tok te ildeyobārede logydyrē se se'zā debuā  
 (12,20-13,4)

deebāre mē diktōdele kō dereapātr (13,12-14)

depegu ledēktōre ay lādetere ay tākā ditekāre  
dekodolāre (15,2-8)

deebāre dēere e kōdeere (16,21-23)

dedefiliterātyrō ikodēere e ilpūle dā kōdyēere se  
 epār dēbredele (16,31-16,39)

depetēde lēderydē de bydēyūa hīp dila depe (17,4-7)

depe ylidētāburdētā ikōdepe (17,22-24)

dearēse dāljālo re lē rē dēredē (21,1)

dederētā dārekitat dōdēgre dēgar (26,37-40)

dele dē lē rē dē (37,2)

dele tubidāldutōke dōre puru detōbe (37,32-33)

dektōre dē dēere e tē tel se de (38,9-14)

de bāre loge de (40,11-13)

dede tude (41,16)

dede livre dytūle dō lē dō lē dē dēere dē dēere (42,16-17)

ze de kur de zar (43,3)  
lo de se ve de (43,7,8)  
de tr s de re me za do de re a lo ge ay k s de k e d u re (44,22-32)  
de ra do se re a i se la de re (45,8-46,3)  
la de de ra la ba la ber ze le e di fi ca de e fe de ay z l  
de fa d by (46,16-24)  
se e le de li tra e el mo ky re ta pra to de tro ba r ba  
de tro pe r de tr s ke (47,2-8)  
se pi ki ti gy re de bo ko te de de (47,12-13)  
ti k s de re de ra de nu (47,26)  
de try bo de tu l s (49,6-9)  
de a sa e ter aba ... ra de k s ta (65,1-4) ~~(45)~~  
de pi le re ab s pa bel an se de tri my (85,4-6) ~~(45)~~  
la de ba lu ba de t s ba la de re to re il la be re de li ta be re (93,14-15)  
pra tre de ber de te na re (99,4-100,1)  
de li de la te re ki hi te te de re (104,7-9)  
Sp pla ra de la vi. Si de te (125,17-18)  
de ta dy ta ka de lo de ve lo zo la r (111,14-17)  
lo de r s de tra lo ma (111,24-25)  
de ta d e tre de r r e te ka de re sil ak e te de re sil ke te ta p li  
de li s me tra de ty me r la de kre (113,12-20)  
de pa de (125,9)

## 4.

L'étude de l'accroissement de la répétition dans des syllabes successives a montré que dans le jargon celle-ci est surtout grande sur des distances relativement rapprochées. C'est là que les répétitions de syllabes produites par la surabondance de certains phonèmes, ou y donnant lieu, sont à chercher.

De temps à autre le locuteur aphasique semble tout à coup s'enliser dans un répertoire restreint de phonèmes ou de combinaisons

de phonèmes. Il s'en suit un phénomène de répétition, dont voici quelques exemples :

Dans la séquence

tœ læ dœ læ - dœ læ - bæ - dœ - re (26,22-26)

une voyelle (œ) se combine huit fois de suite avec seulement quatre consonnes différentes : trois fois avec *l*, trois fois avec *d*, une fois avec sa variante *t* et une fois avec *b*. Il n'y a pas d'autres œ dans l'environnement immédiat de la séquence.

Des accumulations semblables se produisent dans la séquence suivante :

de - pe - te - de læ - de - ry - dœ de ly - dœ - y - dœ - ti - pø di - læ - de - pe dy - pø - ly - dy (17,4-10)

Sur 45 phonèmes l'on compte 11 phonèmes différents; deux d'entre eux constituent presque la moitié de la séquence, et six phonèmes différents en constituent plus que les quatre cinquièmes :

d	11	e	8	
l	4	y	6	
p	4	œ	5	
t	2	i	2	
r	1	ø	1	
	22		23	45

Les phonèmes ainsi accumulés dans un espace réduit ne semblent pas toujours se disposer de façon chaotique. Si l'on admet qu'un ou plusieurs phonèmes peuvent être déplacés, omis ou ajoutés, ou varier successivement ou simultanément, il se profile des groupes syllabiques qui se répètent dans des combinaisons identiques ou analogues sur des distances égales. Les blocs ainsi formés sont tantôt courts et simples, tantôt longs et complexes.

La régularité ou la symétrie qui les distingue peut être mise en évidence par une représentation bidimensionnelle <sup>5</sup>. Dans les schémas qui suivent les segments articulatoires, préalablement segmentés en syllabes, figurent les uns sous les autres et non pas les uns après les autres. Des cadres regroupent les éléments répétés et iso-

lent les éléments étrangers à la répétition. Les blancs permettent d'aligner verticalement les groupes répétés.

Cette représentation n'est pas sans rappeler les axes syntagmatique et paradigmatic. Il n'est pas impossible, sinon probable, que les deux axes fonctionnent dans le jargon, du moins à courte distance ou à bref délai. Il est clair néanmoins que la représentation bidimensionnelle n'en fournit pas la preuve.

Voici quelques exemples choisis parmi les plus longs :

dy	-	go	-	lø	-	de	-	re
di	-	gɔl			-	tɔ	-	re
dy	-	gɔl			-	tæ		
						ræ		(6, 37-40)

		le	-			tæ	-	re
si	-	lɛ̃	-	bɛ	-	tæ	-	re
si	-	la	-	bɛ	-	tæ	-	re
si								
		a						
						bɛ	-	tæ
						ra	-	li
								tæ (111, 35-40)

lɑ̃	-	te	-	ke		ræ	-	da
		de	-	ke				
læ	-	dø	-	kɑ	-	ræ	-	dæ (105, 49-51)

Les schémas ne sont pas toujours aussi clairs. La disparition de certains éléments précédemment présents ou au contraire l'insertion d'éléments étrangers à la répétition, ainsi que l'absence de correspondance entre les pauses articulatoires (par ailleurs difficiles à définir) et les schémas de répétition, peuvent cacher la répétition.



ã -	lu -	bɛ -	tə -	re -	ki	
ã						
œ						ã - tɛ̃
lœ -	ly -		te -	re -	ki	- a - dã -
	- ly -		tə -	re		(37, 24-28)

lœ -	be -	rã -	du -	re -	ty	
lœ -	bɛr					
lœ -	bɛ	rœ	dy -		ti -	(41-18-21)

	dã -	tre -	vu	-	dã -	de -	ro	ro -	dɔ̃ -	ta -	bur
i -	pɔ̃l -	tru -	ve								
	e -	dru -	ve								
dã -	le -	tru			tre -	dœ -	ku -	tœ			
		tru -	vɛ		il -	tœ -	gu -	tœ			
											(42, 20-21)

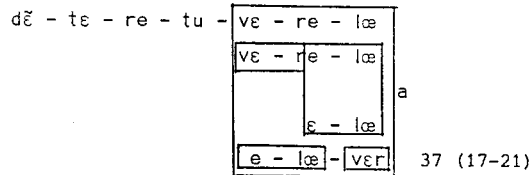
etc.

Dans la séquence suivante les consonnes restent inchangées et les voyelles seules varient; sauf la dernière, elles appartiennent toutes à la gamme palatale fermée.

	lœ -	vɛ -	rɛ -	ti -	ny
o -	li -	v	re		
e -	lɛ -	vi			
fe -	li -	v	re		
i -	li -	vu			

(72, 18-22)

Toutes les répétitions que nous avons analysées, quel que soit leur degré de régularité, se font de gauche à droite dans des groupes à peu près parallèles. Les répétitions inversées sont très rares :



Certaines répétitions n'entrent dans aucun schéma. Nous avons renoncé à ordonner celles que l'on trouve dans la séquence suivante :

o - læ ble læ - ge [tẽ tẽ - be] [a - læ - rã] de - tẽ [a - rã] le [te - tẽ - bẽr]  
 ll - bl - kã - te te [lã - be - rã] ll - tl - pa [lã - de - bẽ] lu - ba [de tẽ - bẽ]  
 [lã - de - rã] - tẽ - re il [lã - be - rã] de - ll - tã - be - re (93)

Les représentations schématiques portent à croire que la répétition dans le jargon peut ne pas être tout à fait désordonnée. Elle s'inscrit souvent dans un cadre naturellement circonscrit où les éléments répétés s'ordonnent de façon relativement régulière. Les ordonnances relevées ne sont pas inconnues du français standard. Leur origine, leur intention ou leur signification pourraient être celles qui expliquent la répétition en français parlé, ou être différentes. Rappelons qu'en français standard il n'est pas davantage facile de distinguer entre ratés, hésitations ou recherche de vocabulaire, par exemple, d'une part et, d'autre part, entre des perturbations de ce genre et des répétitions à des fins structurales à la place d'une organisation linéaire de dépendances.

J. de KOCK  
 A.R. LECOURS

★

## NOTES

- <sup>1</sup> Fonds de Recherche Médicale Fondamentale, projet n° 20.412, et Centre de Calcul de l'Université de Louvain (K.U. Leuven).
- <sup>2</sup> Voir une brève description et un extrait en appendice.
- <sup>3</sup> Pour la sélection et une brève description de ces corpus voir J. DE KOCK, "De la fréquence relative des phonèmes en français et de la relativité de ces fréquences", dans *ITL, Review of Applied Linguistics*, 1983, 59, 1-54.
- <sup>4</sup> Le nombre de fois qu'une syllabe est répétée à l'intérieur de la même séquence de 10 syllabes suivies n'est pas tenu en compte. Lorsque la même syllabe apparaît encore dans les 10 syllabes suivantes, elles sont toutes considérées comme appartenant à la même série; une série peut ainsi s'étendre sur plusieurs fois 10 syllabes.
- <sup>5</sup> Celle-ci a été suggérée par une édition automatique allant à la ligne à chaque pause au lieu de chaque question.

★

## APPENDICE

L.D., sujet bilingue (deux langues maternelles : français et auvergnat) et droitier sans histoire familiale connue de gaucherie ou d'ambidextérité, a fait des études secondaires puis exercé la profession d'instituteur jusqu'à sa retraite. A l'âge de 79 ans il a été victime d'une embolie cérébrale dans le territoire sylvien postérieur gauche avec ramollissement cortico-sous-cortical superficiel circonscrit, radiologiquement centré sur le lobe temporal postérieur (gamma-encéphalographie). Les manifestations cliniques immédiates en furent une suppression soudaine du langage et une hémiparésie. Celle-ci, d'emblée très discrète, s'amenda en quelques jours. En quelques jours également, la suppression initiale se transforma progressivement en un comportement de glossolalie : le tableau clinique alors actualisé était ainsi une forme rare d'aphasie de Wernicke, avec anosognosie et jargon à peu près entièrement néologique. Le discours était fluide, sans distorsions arthriques, et la prosodie d'ensemble laissait l'auditeur sous l'impression d'une suite de mots et de phrases. Les essais de répétition, de lecture à voix haute et de dénomination se soldaient par des productions néologiques. L'expression écrite était réduite à la production répétitive d'un petit nombre de lettres et syllabes isolées (ces phénomènes de persévération, sans trouble du graphisme, dominaient l'écriture spontanée tout autant que les tentatives d'écriture dictée ou copiée). La compréhension : orale et écrite - était mas-

sivement atteinte. Ce tableau ne se modifie pas au cours des quelques semaines pendant lesquelles le malade fut sous observation médicale.

Le jargon est représenté par un corpus qui constitue l'enregistrement intégral d'une seule interview faite à la Salpêtrerie, Service de Neurologie et de Neuropsychologie par A.R. Lecours. Il est composé de 135 questions. Les réponses sont constituées de 1.444 segments délimités par des pauses; l'on y reconnaît 992 segments différents. Ces segments contiennent 7.742 phonèmes. Le transcripteur distingue 33 phonèmes différents selon l'alphabet phonétique international. L'interview dure 38 minutes et 30 secondes, questions comprises, soit quelque 200 phonèmes par minute; le débit de L.D. est deux fois et demi plus lent que celui d'un locuteur normal.

Voici un extrait de l'interview :

*Quel âge avez-vous M. Domergue?*

digetrometr (...) lædøprætæ delæelodære di kitøkæ disgodetære

*Et vous êtes malade depuis quand?*

sē dikte di trō kōdere drikōdedere digære dis tis tilavekrōre (...) æ le dø trōke ditibedæve disæ te kotegore dil kōdetere

*Est-ce que vous avez des enfants?*

a wi [...] dæ vilēbriz ʒe lalēbetæri de [de] läteteræme di kategore — e æ e elækute elmæpurimækōte tã tuts e dægrædægre dis gy latere digelotere

*Vous avez des filles aussi?*

a utipeçære rædreçeri bi bi biçere glitōbæleri di tilodō teledåbre

*Est-ce que vous lisez les journaux?*

dã læ puve triko bē areodi kã ʒæ væ læ puvar åtrere diræbe e gi tagalære go logolotare dylō toreditrō orçæ de lektore dibekã beledi di tōbebis eleto [...] deçobiç kalōdiçevit ig e detōbetræ detōbære

*Ah oui... et encore?*

ge te lektore elæ ge kōtægore dote ditodolorebyadolore de logelære ge getrōpredæber slæ elge de tōkōtægære dik tōkōtædere nēportæme arūdezmã [...] æ bæleri jatōdyviz ilabe ligalobe plādibred æfē æ lævepurtã elgedetåmejtadij lætibēdigiter dertåre dis pil tilælar telæredometra trūkåtegoredibræk kædygo lædere digoltore dygoltæ ræ diledy lædotoçi arōtræç æ gi golære si pipitalolore lvalæ lædodolore

*Mm... et qu'est-ce que vous faites comme travail?*

le ge gædættōbōlæbe ètere die gudutåbi gylōte debyro otærdæve dolæ dolodorære gilōtolotere difōdælōderedyredælyri

*Lourdes?*

... læ læ lædirektæ a ædibekæ dibekæ dibekæ [...] ludegøply dy gy gydētōbyl

*Quel âge a-t-il votre directeur?*

aw... wi ipɔylo kɛtrɔ kodredirektrenū elorɛ pɛdɔerisypɔdɛdɛrɛ ytɔdɔktɛdɛrɛ  
itorɔ dɔtɛlɛrɛ

*Autant que ça?*

a bɛ [...] dɔlɔtɛkɔtɛgori ʒɛɛtri gedɔtɛbɛr e edidɔkte di kitɛdedɔgrɛ dykɔtrebrɛrɛ

*Vous l'avez fait vous-même?*

a lade eɛ eledɛgɛ lɔgty gylɛtedɔrɛ gi tɔkɛdykɔtɛrɛ





José DEULOFEU

L'ÉTUDE DES LANGUES PARLÉES  
ET LA TYPOLOGIE DES LANGUES

Cette étude part d'un problème empirique qui se pose dès qu'on aborde l'étude du français parlé : quelles vont être les limites du corpus à prendre en considération ? On verra que ce problème empirique ne peut être dissocié d'une question théorique : quelles sont les limites du système d'une langue ? Après l'examen d'un certain nombre de cas concrets de description en syntaxe du français parlé, nous serons amenés à conclure que la réponse aux questions générales demande que l'on dispose d'un très grand nombre d'études de détail très fines. En ce sens nous pourrions dire que l'étude détaillée des langues parlées peut modifier les perspectives dans le problème de la typologie des langues.

- ◆ La sélection des exemples dans les études de syntaxe du français parlé : quels critères utiliser ?

Si l'on décide d'utiliser, pour des études de morphosyntaxe, des corpus de provenance très diverse, regroupés par le critère intuitif que le locuteur "parle français", on se trouve confronté à deux types de données.

Certains exemples ne posent aucun problème : ils sont immédiatement reconnus et acceptés par les descripteurs même s'ils ne sont pas "normatifs" au sens institutionnel du terme :

- (1) tu vas où
- (2) ce qui me plaît c'est quand tu viens me voir
- (3) je sais pas qu'est-ce qu'il veut dire

Le jugement d'acceptabilité est le plus souvent confirmé par la description; la prise en compte de ces exemples contribue à rendre la description plus cohérente, plus régulière, de sorte que l'on n'éprouve aucune difficulté à les considérer comme des productions à part entière du système de la langue française.

D'autres exemples en revanche peuvent poser plus de problèmes.

- (4) ce métier on se déplace tous les jours
- (5) les quarts de finale de la coupe les matches retour seront disputés mardi
- (6) on me payait l'essence que je roulais
- (7) voilà un accident qu'on vous a beaucoup parlé cette semaine
- (8) il y a des formes qu'on peut pas deviner ce que c'est
- (9) le plus qui l'a gardé c'est moi
- (10) j'y aime, ça
- (11) tu en caresses un l'autre papa dans le box tu vois il commence à taper il veut que tu le caresses à lui
- (12) tu le fasses on gagnait
- (13) et alors je lui ai demandé — que je savais plus où j'en étais — qui c'était qui l'avait

Pour beaucoup de ces exemples, certains descripteurs hésiteront à les inclure dans un corpus représentatif de français parlé. En fait on peut dégager deux attitudes extrêmes à leur égard.

La première se fondera essentiellement sur des critères externes à l'analyse pour les en exclure, ou tout au moins pour leur donner une place secondaire. D'une façon générale, on s'appuiera sur la notion d'homogénéité minimale d'un corpus pour renvoyer leur étude à celles de dialectes particuliers, régionaux ou sociaux, qui sont à étudier pour eux-mêmes, indépendamment, dans un premier temps du moins, du français commun.



Si l'on va dans le détail, on verra qu'au-delà du simple souci méthodologique, cette attitude révèle des choix théoriques gouvernant ce qu'il convient d'exclure *a priori* de la description d'une langue :

- les faits qui peuvent être mis au compte d'interférences avec d'autres langues ou de substrats dialectaux. On pourrait ainsi voir dans 6, 12 et 13 des interférences avec le provençal. Dans 10, l'influence du franco-provençal et éventuellement une trace d'espagnol dans le 11.
- Des faits qui relèvent d'une sorte de "pathologie" de la langue. Si l'on considère les exemples 1, 5 éventuellement 6, l'absence de marqueurs de relation pourrait apparaître comme un lapsus accidentel, un fait de performance relevant plus de la psycholinguistique que de la linguistique.

A l'objection que de tels exemples sont fréquents dans les corpus, certains iraient jusqu'à répondre qu'il s'agit sans doute de locuteurs ayant constitué leur langage dans des conditions sociales impropres à son élaboration complète : ces "dialectes sociaux" seraient à étudier à part.

Cette position repose sur l'idée qu'il y a des liens étroits entre les productions linguistiques et les caractéristiques extralinguistiques des locuteurs, telles que leur origine géographique ou sociale. L'unité de description serait donc le "dialecte" défini par un ensemble de caractéristiques externes.

Ceci revient à soutenir qu'il n'est pas possible de définir la notion de langue particulière à partir de seuls critères linguistiques. Il faut y ajouter des critères institutionnels : parlent la même langue ceux qui ont choisi de suivre les mêmes normes. La description du français parlé, par exemple, prendra alors la forme d'une juxtaposition de dialectes reflétant dans leurs différences celles du corps social.

L'autre attitude pose qu'il n'y a pas de raison d'exclure *a*

*priori* de la description syntaxique du français les exemples que nous venons de citer. Cette attitude se fonde sur un certain nombre de constatations empiriques et de principes méthodologiques.

#### ◆ Constatations empiriques

D'une façon générale, on peut dire que le répertoire des locuteurs est souvent beaucoup plus grand qu'on ne pense. Ce simple fait met sérieusement en cause les positions trop strictement corrélacionistes.

Ainsi les exemples 5 et 7 ont été prononcés par des journalistes de télévision, l'exemple 8 est dû à un professeur d'université. Des exemples tels que 10 et 11 ont été entendus chez un locuteur alsacien alors qu'on les assigne d'ordinaire à d'autres régions.

On observe donc que l'extension géographique et sociale des faits de langue est souvent plus grande qu'on ne soupçonne. Dans ce domaine, l'intuition du linguiste est de faible secours : nous avons encore besoin de beaucoup de corpus bien recueillis si nous voulons échapper aux préjugés les plus courants.

#### ◆ Principes méthodologiques

Fortes des constatations précédentes, nous serions tentés de poser que les critères externes ne sont pas pertinents pour définir les limites d'un corpus. Il n'est pas sûr que des notions comme celles de : "français des quartiers nord de Marseille", "français des migrants de la deuxième génération" aient une quelconque pertinence *linguistique*. Pour reprendre une terminologie connue, limiter le corpus par des considérations sociogéographiques nous permettrait d'étudier les diverses normes de réalisation du français et non le système qui les autorise. Or c'est précisément ce système, reconstitué à partir des images incomplètes qu'en donne chaque "dialecte", qui est l'objet propre de l'étude linguistique.

Revenons aux exemples 5 et 7. Dans l'hypothèse corrélacioniste, on dira que le journaliste est sorti de son usage habituel, de son "dialecte habituel" sous l'effet d'un lapsus ou d'une influence extérieure. Tous les faits de "variation" dans un corpus seront mis au compte de l'interférence de systèmes, un locuteur pouvant maîtriser plusieurs dialectes.

Dans l'autre hypothèse, on avancera au contraire que le locuteur a exploité un peu plus largement les ressources du système de la relative, sans se laisser arrêter par les normes de l'usage standard. Les différences d'usages entre locuteurs tiendraient donc beaucoup plus au fait qu'ils suivent des normes différentes qu'à des différences de système proprement dit.

Le meilleur argument que l'on puisse donner en faveur de cette position est un argument interne à la description. Dans beaucoup de cas, on observe que la description d'un usage est irrégulière, faite d'un bricolage de diverses constructions dont les limites d'emploi apparaissent arbitraires. C'est évidemment le cas de l'usage standard de la relative. Si l'on prend au contraire comme corpus des exemples provenant de divers usages, la description qui en résulte frappe par sa régularité et son équilibre.

On peut donc être tenté de poser en principe qu'il convient de laisser à la description le soin de décider si tel ou tel exemple doit être écarté ou non. Sous une forme moins abrupte, on peut accorder plus d'importance aux arguments internes qu'aux arguments externes dans les décisions.

Si l'on choisit d'adopter une telle position, qui va au rebours de ce qui se pratique de nos jours en sociolinguistique et en dialectologie, il reste à fournir un certain nombre d'éclaircissements généraux sur la notion de système et à montrer comment on peut la mettre en oeuvre dans des analyses particulières d'exemples intuitivement "marginiaux".

◆ Système ou microsystèmes articulés ?

C'est seulement par abus de langage que l'on peut se référer à la notion de système du français. Nous ne pouvons parler d'un système aussi général alors que la description est loin d'être achevée. Ce que nous faisons dans la pratique, c'est nous référer à de petites organisations grammaticales : les pronoms clitiques en relation avec le verbe, les temps du verbe, les relatifs ..., sans être en mesure de toujours dominer les relations que ces microsystèmes ont entre eux. Sans être même sûrs que de tels liens existent partout. Qu'il soit donc bien entendu que lorsque nous parlons de système du français nous faisons référence à l'ensemble des sous-systèmes que nous avons décrits.

◆ Système linguistique et langues particulières

Nous avons donc d'un côté des structures grammaticales : telle organisation de pronoms, tel type de marquage de compléments ... et de l'autre des réalités institutionnelles que sont les langues particulières, les dialectes et à la limite les usages. Quelles sont les relations que l'on trouve entre ces deux types d'objets ?

L'idée la plus simple serait qu'il existe un ensemble de sous-systèmes grammaticaux recouvrant le domaine de ce qu'intuitivement on perçoit comme "le français".

Et de fait la description ne cesse de nous révéler des données qu'il faut traiter avec des catégories adéquates à une langue et quasiment inadaptables à une autre.

Mais d'un autre côté un certain nombre de faits, et en particulier les exemples marginaux que nous avons cités, donnent à penser que le recouvrement entre structure linguistique et langues-institutions n'est pas aussi parfait qu'on pourrait le croire.

Nous allons d'abord donner des exemples de certains usages apparemment en rupture avec le système "français" et pourtant produits par des locuteurs qui, sur d'autres points, restent dans ce système.

Nous verrons ensuite des cas où il semble que la description d'une structure grammaticale puisse convenir à la fois à des exemples de français et à des usages d'autres langues romanes et enfin un cas où l'on est tenté de décrire le français à l'intérieur d'un ensemble de contraintes universelles.

On voit donc que les recherches sur les limites d'un système nous rapprochent de la problématique de la typologie des langues. Nos microsystèmes sont autant de traits structuraux qui doivent permettre de définir des types, la question étant alors de savoir comment on peut situer le type français par rapport au type "langue romane" et, éventuellement, par rapport aux autres types.

◆ Interférence ou exploitation des ressources du système ?

Considérons l'exemple 12 rappelé ici :

(12) tu le fasses on gagnait

Bien peu de linguistes se hasarderont à donner une description du système verbal français qui prédise un tel emploi du subjonctif dans un premier terme de corrélation non marquée. Cet emploi, ainsi que d'autres dans des propositions en *si*, sont pourtant bien attestés dans l'usage de la région de Gap. Un recensement de tels exemples serait important pour mesurer la vitalité de ce tour, son extension en fonction du lexique verbal, etc. Il serait aussi très utile de savoir s'il est limité à une région géographique particulière. Mais en attendant une telle étude, dont on peut penser qu'elle accuserait la marginalité du tour, on peut proposer de l'exclure du corpus comme un cas clair d'interférence avec un substrat non français : il existe de tels emplois de formes subjonctives en provençal.

On serait en fait satisfait si, toutes les fois qu'un exemple venait perturber la description, on pouvait y voir un cas d'interférence. On sait que les contacts de langues peuvent donner lieu à des greffes spectaculaires d'un système sur l'autre.

On rencontre cependant des situations où il est difficile de choisir entre l'hypothèse de l'interférence et celle du développement propre du système.

Considérons l'exemple 10 : *j'y aime*. Le *y* représente un pronom neutre objet. Les excellentes analyses de G. Tuailon ont bien montré tout ce que ce tour devait au substrat franco-provençal de la zone où il est attesté. Le franco-provençal connaissant une opposition à trois termes pour l'objet clitique masc./fém./neutre, les locuteurs qui sont passés au français ont préservé cette opposition en utilisant le *y* neutre d'objet indirect du français comme support morphologique. On retrouve donc le système franco-provençal sous les formes françaises.

Il m'a cependant été donné d'entendre de la bouche d'un locuteur d'origine alsacienne les constructions suivantes :

(14) tu *y* mets / tu *y* prends / tu *y* comprends ça toi

Si le premier exemple est potentiellement ambigu (le contexte indiquait cependant clairement que *y* avait valeur d'un *ça*) les deux autres relèvent sans ambiguïté de l'usage "franco-provençal". Renseignements pris, le locuteur âgé de 26 ans avait beaucoup voyagé après vingt ans et connaissait la région lyonnaise. On pourrait donc sauver l'hypothèse de l'emprunt. Cependant une acquisition si tardive et si parfaite invite à considérer que le français est facilement disposé à étendre son système des clitiques en *y* ajoutant un *y* neutre en position objet. Les données empiriques sont sur ce point confortées par la considération du système des clitiques.

On observe en effet que la distinction entre un pronom neutre unique et un pronom variant en genre ou en nombre est attestée en position sujet :

il / elle - ça

et en position objet indirect :

lui / leur - *y*

On peut donc comprendre que ce système soit étendu dans la dernière position clitique : l'objet direct :

le / la - ? → le / la - y

Le rôle du substrat serait donc à voir non pas comme une condition nécessaire mais comme une manière de catalyseur qui faciliterait le processus. Le système français de son côté constitue un terrain structural favorable à une telle évolution.

L'usage du *y* objet neutre ne serait donc pas un fait de français régional, mais une exploitation plus complète du système français général. Des études plus détaillées sur les distributions de ce *y* dans les divers usages devraient nous aider à prendre position dans le débat. Nous devons souligner en attendant qu'il ne concerne pas seulement ce type de phénomènes.

Considérons l'exemple 7 (on rappelle ici la partie utile) :

(7) ... il veut que tu le caresses à *lui*

L'objet direct construit avec la préposition *à* n'est pas un trait reconnu au type français. C'est ce qui fait considérer de tels exemples comme des cas d'interférence. En fait il s'agit là d'une simple intuition : je ne connais pas sur ce point d'étude aussi précise que celle de Tuailon.

Il reste toujours possible de faire une description de ce tour à partir des exemples où on le rencontre. On s'aperçoit alors que les contraintes qui le gouvernent ont toutes les caractéristiques de contraintes morphosyntaxiques ordinaires. On peut faire une liste de contextes qui en favorisent l'apparition et l'on peut aisément se rendre compte qu'ils sont structurés.

Ainsi, du côté du verbe, on voit qu'il est bien attesté avec des lexèmes nettement "agentifs" (frapper, voir, carasser); du côté du complément, on peut établir une échelle d'acceptabilité des contextes :

(15) je l'ai vu à *lui* / je l'ai vu à ton frère / j'ai vu à ton frère /  
? je l'ai vu à un monsieur / ?? à la table / \* à ça, \* à personne

Les facteurs positifs sont : la construction avec reprise par le pronom, le fait que le complément est réalisé par un semi-lexical (+ humain). Pour les groupes nominaux lexicaux, la présence des traits (+ humain) et (+ défini). Ce type d'organisation ne diffère en rien de celles que l'on rencontre dans des secteurs où il ne saurait être question d'interférence. On peut donc dire que l'objet prépositionnel n'a pas lieu d'être marginalisé dans la description des usages qui le possèdent. Tout se passe donc comme s'il s'agissait d'une possibilité du système que certains locuteurs actualisent. Là encore le contact de langues peut être un catalyseur, il n'y a pas de raison d'en faire la condition nécessaire.

Devant de telles données, on est tenté de dépasser le cadre du domaine français pour faire la description. Il est difficile en effet de ne pas faire de rapprochements avec les autres langues romanes qui possèdent un tel tour.

◆ Système français ou système roman ?

Si l'on s'en tient aux usages standard, on serait tenté de distinguer le français de l'espagnol ou du roumain par exemple en fonction de la caractéristique typologique : peut construire un objet direct prépositionnel. La prise en compte des usages non standard nous montre qu'une telle classification est trop grossière. Il vaudrait sans doute mieux dire que ce trait caractérise l'ensemble des langues romanes. Ce qui différencierait les divers usages serait les conditions morphosyntaxiques du type de celles que l'on a mises en évidence en 15, qui ont de fortes chances d'être différentes d'une langue à l'autre, et même d'un usage à l'autre à l'intérieur d'une langue.

Une telle situation est loin d'être l'exception : un autre exemple en sera fourni par l'usage du *que*. Considérons les exemples suivants :

- (16) et alors je lui ai demandé *que je savais plus où j'en étais*  
qui c'est qui l'avait



- (16') et alors je lui ai demandé *je savais plus où j'en étais* qui c'est qui l'avait
- (17) en compte de pagar-els-hi *que no hagués pogut* el menjar  
 au lieu de leur payer (que) il aurait pas pu la nourriture  
 els-hi donava els feia la sopa popular  
 il leur donnait il leur faisait la soupe populaire  
 Corpus Catalan Escandell

On constate qu'en français de Marseille (16), en français standard (16') comme en catalan, on dispose de la possibilité d'insérer une construction verbale dans le déroulement d'une autre (l'insertion est la partie en italiques).

Mais alors qu'en français standard de telles insertions ne sont pas marquées, sinon par une intonation caractéristique, l'usage marseillais, à l'image du catalan, peut les signaler par le morphème *que*. En français standard le *que* ne marque, à quelques exceptions près, que des constructions régies par un verbe ou des relatives. Les insertions constituent un mode de combinaison de constructions verbales qui ne présente pas du tout les mêmes propriétés que la rection. On peut vérifier par exemple qu'il est impossible de faire contraster deux insertions comme on peut le faire pour deux rections :

- (18) je n'ai pas dit qu'il était parti mais bien qu'il aurait pu partir

Comment interpréter le fait que certains usages français peuvent marquer par *que* les insertions ? On pourrait être tenté de parler d'interférence avec des langues qui connaissent cette construction, puisque l'exemple 16 est du français méridional et que la construction se retrouve en provençal et dans les langues romanes qui sont en contact possible avec le français parlé à Marseille. On pourrait poser alors comme limite du système français la possibilité de marquer les insertions par *que*. Cette limite ne pourrait être franchie que par les usages qui seraient en situation d'interférence avec un substrat ou un adstrat. Le fait que cette construction soit une caractéristique "stéréotypée" du français méridional viendrait soutenir cette analyse d'un argument sociolinguistique.

Considérons cependant les exemples :

- (19) on faisait du grabuge *qu'on était tous bourrés* et les autres sont arrivés  
(Loc. parisien France-Culture)
- (20) lui il commençait à toucher des colis un peu de gauche et de droite *qu'il avait su se débrouiller* des comités quoi  
(Loc. du Nord Corpus Martin)

Les parties en italiques peuvent être analysées comme des insertions marquées et ne proviennent pas de régions où il serait simple d'établir les conditions d'un contact de langue propre à produire ces constructions. Les données invitent donc à moduler l'explication par interférence et à proposer que le marquage des insertions par *que* soit une des potentialités du système français dans son ensemble. Il se peut que, statistiquement, la construction soit plus attestée dans les régions où une langue en contact a un large usage du *que*, mais structurellement l'ensemble des usages français seraient sous-tendus par le même système.

Prolongeons un peu la réflexion sur l'extension de *que*. Il y a en fait un cas où le français standard tolère les insertions marquées par *que* : c'est celui des "relatives en apposition" :

- (21) ce gars-là *que d'ailleurs j'avais déjà rencontré* il me dit à ce moment-là ...

L'usage standard fait donc peser de lourdes restrictions sur l'emploi de *que* comme marqueur d'insertion. D'une part, il faut que l'insertion prenne appui sur un élément nominal et d'autre part la forme de l'insertion est contrainte : il s'agit de constructions verbales à objet direct non représenté. Il y a des usages qui peuvent maintenir la première condition mais qui assouplissent la seconde :

- (21) ce gars là *que d'ailleurs je t'avais parlé* ...  
(21') ce gars là *que d'ailleurs je l'avais rencontré*

En 21 on trouve un verbe à objet indirect non représenté, en 21', un objet direct représenté par un clitique. Le français méridional semble pouvoir marquer n'importe quel type d'insertion par *que*.

Ces divers usages ne seraient donc pas en rupture les uns par rapport aux autres mais représenteraient les diverses normes de réalisation d'un système commun. Il est alors clair que la comparaison des divers usages français avec ce qui se passe dans les langues romanes voisines est très important : on peut se demander si le fait de système : le marquage des insertions par *que*, ne doit pas être situé à l'échelle de l'ensemble des langues romanes dont il serait alors une caractéristique typologique.

A cette échelle on peut d'ailleurs se demander si l'usage de *que* dans les constructions à insertion n'est pas un cas particulier d'un phénomène plus vaste. Ce phénomène serait la possibilité générale de marquer par *que* les relations d'association d'une construction verbale avec une autre. La relation d'association est une relation syntaxique qui s'oppose dans notre terminologie à la notion de rection. Il s'agit d'un mode de construction qui ne fait pas intervenir le pouvoir constructeur d'une catégorie grammaticale et qui consiste simplement à faire se succéder dans le discours les unités sous un schéma intonatif particulier et le plus souvent avec des contraintes sur les modalités. La construction par insertion entre bien dans cette catégorie, elle constitue un type particulier d'association. On peut alors se demander quels types de constructions associées l'élément *que* peut marquer en français. Les possibilités sont très réduites en français standard, elles sont beaucoup plus étendues dans les usages non standard. Une limite cependant est possible à poser.

Considérons l'association d'un groupe nominal et d'une construction verbale dans des énoncés du type :

(22) les ânes quand il y a de la neige ils sortent tous les jours

Je ne pourrais citer aucun exemple, même en français méridional, où l'on obtienne un énoncé équivalent avec *que* :

(22') \* les ânes quand il y a de la neige *qu'ils* sortent tous les jours

Or il existe au moins une langue romane qui offre cette possibilité,

il s'agit du gascon dans des exemples comme :

- (23) ei borreccs aci en pais que em quan non i a neu  
 les ânes ici dans le pays où on est quand il y a pas de neige  
*que* sorten tot dia \\  
 ils sortent toute la journée (cité par Fossat)

Il n'est pas question de soutenir que cette construction associée est une variante de la construction sans *que*, mais simplement qu'elle est une construction possible en gascon avec sa valeur propre, alors qu'elle est exclue en français. La limite entre les deux sous-systèmes demande d'ailleurs à être établie avec précision. Considérons en effet un autre type de construction associée. Elle concerne deux constructions verbales dont la première comporte un verbe de type *il y a* qu'il est impossible de nier :

- (24) il y a des gens ils savent pas que faire  
 (24') il n'y a pas de gens ils savent pas que faire

Si 24 est une quasi-paraphrase de : *certaines gens ne savent que faire*, il n'est pas possible de construire une telle paraphrase pour 24'. On peut donc poser un type d'associé à premier terme *il y a des X non niable*. Considérons alors l'exemple suivant :

- (25) chaque fois qu'il passait des aviateurs *il y a la tante qu'elle demandait des nouvelles*  
 (corpus Marseille)

Le temps même du verbe *il y a* est un argument pour ne pas en faire un verbe constructeur. Le contexte nous invite à comprendre la partie en italiques comme un équivalent de : la tante demandait des nouvelles. Dans cet usage, les associés en *il y a* voient donc leur second terme marqué par *que*. Cette possibilité est en fait plus étendue qu'on ne croit. Dans beaucoup de cas en effet une analyse un peu rapide nous fait prendre pour des relatives des constructions associées marquées par *que*. Cela pourrait être le cas pour :

- (26) il y avait des jeux de mots que tout le monde rigolait  
 (certains jeux de mots tout le monde rigolait)  
 (il y avait des jeux de mots tout le monde rigolait)
- (27) il y a certains de mes collègues mon entourage aussi que ils m'ont dit moi là dedans ...

- (28) il y a des trous là que on mettrait des maisons là dedans on  
les voirait plus (locuteur de la région du Nord).

On constate d'une part que le tour n'est sans doute pas limité au français méridional (ex. 28) et d'autre part que la comparaison des exemples français et gascon nous permet de mieux cerner la rupture entre les deux organisations.

Il y a un élément commun : le fait que les constructions associées peuvent être marquées par *que*. La limite qui distinguerait le français serait que le premier terme de l'association devrait nécessairement comporter un verbe, même s'il s'agit d'un verbe qui n'est pas constructeur. Il faut souligner que cette contrainte sur la possibilité générale qui, elle, serait propre à l'ensemble des langues romanes, s'exprime en termes des catégories grammaticales du système français. Ceci est donc un bon exemple de la façon dont on peut articuler la comparaison entre langues romanes et la description détaillée des usages d'une langue particulière. La comparaison permet de dégager des possibilités très générales à l'intérieur desquelles l'organisation grammaticale propre à chaque langue particulière place des limites. Les usages à l'intérieur d'une langue particulière vont plus ou moins loin dans la tendance, mais là il semble bien que nous soyons dans le domaine de la norme et non du système.

Nous avons jeté là seulement quelques éléments pour une étude de marquage des associés à l'intérieur du domaine français. Il convient de souligner qu'une telle étude suppose une analyse fine des distributions à l'intérieur des divers usages, mais elle gagne à être située dans l'ensemble plus large des langues romanes, cadre nécessaire pour fixer les limites du système français. Ces limites, du fait qu'elles sont établies en termes de catégories grammaticales, nous apparaissent plus dans ce cas comme des faits de système que comme de simples faits de norme.

Il s'en faut cependant que la question soit simple. Prenons le problème des types de compléments que les pronoms clitiques peuvent

représenter. Considérons encore une fois le *y* du français. Dans aucun des usages que je connaisse ce clitique ne peut représenter un complément répondant à la question *comment*. Or ceci est une possibilité pour le pronom clitique correspondant du catalan (orthographié *hi*) par exemple dans 29 :

- (29) si no s'hi neix amb l'intelligencia ...  
 si on ne naît pas avec l'intelligence ...

*Hi* annonce un complément en *amb* (avec) qui correspond à l'interrogatif *com* (comment).

Ainsi on pourrait dire que le système français n'admet, dans le domaine de la rection verbale, que des *y* recouvrant des *où*, à la différence du catalan qui peut aller plus loin dans ce domaine. Il est alors intéressant de citer ces deux exemples que mentionne Littré à l'article *y* de son dictionnaire :

- (30) le roi juge selon la justice ce n'est pas qu'il *y* juge toujours,  
 mais il est réputé *y* juger. (Bossuet)
- (31) vous voulez vivre à votre manière vous *y* vivrez (Baron)

Il a donc existé des usages français qui pouvaient aller aussi loin que le catalan. Le français a-t-il subi un changement de système ou simplement un changement de norme en perdant ces usages ? Seule la découverte d'autres changements que l'on pourrait relier à celui-ci permettrait de répondre à une telle question. Dans l'état actuel de la description on peut être tenté de considérer comme accidentel ce type d'évolution et inscrire dans les potentialités du système français une plus grande latitude d'emploi des clitiques que celle qui est attestée dans les usages. On voit que ceci revient, dans un certain nombre de sous-systèmes, à appliquer en quelque sorte une méthode comparative pour reconstituer un super-système plus simple et plus régulier. Les usages particuliers en compliqueraient le fonctionnement par des sortes de servitudes quelque peu arbitraires et liées à un moment de l'histoire.

Je conclurai avec prudence cette section : la comparaison avec d'autres langues romanes peut nous aider à cerner les limites du système

français sur certains points, à condition que l'on dispose d'une description détaillée des usages, aussi bien sur le plan synchronique que sur le plan diachronique.

♦ **Système français et stratégies universelles**

Les discussions précédentes montrent que la tentation est grande d'élargir encore le champ des comparaisons pour cerner les limites du système. Les énoncés "marginiaux" seraient le signe que le français peut accepter des constructions que les préjugés ordinaires nous font considérer comme propres à d'autres langues. Le fait que l'on puisse souvent intégrer ces exemples dans un super système pousse à concevoir la notion de système linguistique de façon très générale.

Une telle conception est bien illustrée dans le cadre théorique défendu par Comrie (81). Le souci qu'on y voit d'accorder une grande importance aux formes, mais aussi la richesse des hypothèses sur les relations entre universaux et grammaires particulières rendent cette approche très séduisante.

Je voudrais montrer dans ce qui suit que nous sommes encore loin de pouvoir articuler des constructions théoriques à grand pouvoir explicatif, comme celle de Comrie, avec la description de détail des langues parlées.

On se reportera à l'ouvrage cité pour une présentation complète des thèses de Comrie. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la façon dont il présente le sous-système des "relatives". Il se trouve en effet que la question a été abordée dans notre cadre dans divers travaux : Blanche-Benveniste (80), Deulofeu (80) et (81); la comparaison des deux approches est donc possible.

De façon générale, le modèle syntaxique de Comrie rappelle la théorie des traits distinctifs universaux utilisée en phonologie : on considère qu'il existe un nombre restreint de façons de construire les relatives — les stratégies syntaxiques — et que chaque langue

particulière puise dans cet ensemble de quoi construire sa grammaire des relatives. Il n'est pas exclu qu'une langue utilise plusieurs stratégies. Ainsi le français utilise à première vue trois des cinq ou six stratégies universelles :

- (32) a un appareil qu'on s'en sert pas tous les jours il se rouille  
 b un appareil qu'on se sert pas tous les jours ...  
 c l'appareil *avec lequel* vous avez fait ça ...

En (a) la subordination est marquée par la particule *que* et la fonction de l'antécédent par rapport au verbe par le pronom "résomptif" *en*. En (b) la fonction de l'antécédent est indiquée par une marque zéro à la place correspondante. En (c) subordination et fonction sont marquées par le pronom relatif antéposé.

La répartition de ces procédés et leur distribution serait gouvernée par un principe fonctionnel universel. On définit d'abord la notion de "fonction pour laquelle il est facile de construire une relative". On construit pour cela une échelle où les positions les moins "accessibles" sont à droite :

sujet > objet direct > objet indirect > circonst. > possesseur

et l'on pose le principe suivant que toutes les langues sont censées observer : plus la position où l'on construit la relative est difficile d'accès plus il faut utiliser une stratégie explicite. On aura compris que la stratégie à pronom résomptif, par exemple, est plus explicite que la stratégie à marque zéro, car elle permet plus facilement à l'auditeur de reconstituer la fonction de l'antécédent dans la relative. On voit comment on peut faire à partir de là une typologie des langues. Ce qui pourrait poser un problème à cette construction serait le cas d'une langue qui pourrait relativiser sur une position difficilement accessible au moyen d'une stratégie très ambiguë.

Comrie lui-même nous signale que le cas existe : il y a des langues qui n'obéissent pas à des principes fonctionnels pour construire leurs règles de syntaxe. Comrie cite le cas du coréen (*op. cit.*, p. 144) :



- (33) (Hyensik-nominatif le chien-accusatif frapper-nominalisateur)  
bâton

Les éléments lexicaux ont été traduits. On doit comprendre : le bâton avec lequel Hyensik a frappé le chien. Voilà donc le cas d'un circonstant relativisé avec la marque zéro : il existerait bien des langues à comportement marginal qui ne suivraient pas les principes fonctionnels. Que dire alors de l'exemple français :

- (34) tu as pris le couteau que j'ai tué le poulet

Y aurait-il des usages non fonctionnels en français ? De tels exemples sont attestés dans d'autres langues romanes. Il faut donc convenir que beaucoup de langues possèdent des usages "fonctionnels" et d'autres non fonctionnels. Ceci revient à remettre en cause le principe fonctionnel : il ne semble pas être le seul à gouverner la syntaxe des relatives. On pourrait fort bien le concevoir comme une norme possible, parmi d'autres, pour définir un usage des relatives, plutôt que comme un élément du système.

Que nous apprend alors la description des usages en français ?

- Les stratégies ne sont pas "équivalentes". Indépendamment de leur plus ou moins grande ambiguïté, les diverses stratégies n'apparaissent pas dans les mêmes contextes grammaticaux :

- (35) ce que je t'ai parlé / \* ce que je t'en ai parlé  
ce que je sais / \* ce que je le sais

- (36) le type que j'ai vu et que je lui ai parlé  
\* le type que je lui ai parlé et que j'ai vu

L'astérisque marque que les formes n'ont jamais été observées dans nos corpus de français parlé. On remarque donc que le pronom *ce* et la coordination ne réagissent pas de la même façon avec la construction à pronom et la construction à marque zéro. On pourrait ajouter les corrélatifs qui ne sont possibles qu'avec les pronoms résomptifs :

- (37) C'est des types que plus on leur ressemble plus ils se fient  
à vous  
\* c'est des types que plus on ressemble plus ils se fient

Il n'est pas jusqu'au pronom relatif qui, dans les corpus, n'ait pas ses contextes de prédilection (voir Blanche-Benveniste, *op. cit.*) :

(38) tous ceux à qui je parlé / ? le gars à qui j'ai parlé

- La notion même de stratégie de relativisation n'est pas adéquate descriptivement. Il y a quelques abus à considérer que les deux constructions suivantes sont équivalentes (cf. Deulofeu 80) :

(39) la serviette que je me suis essuyé

(40) la serviette avec laquelle je me suis essuyé

Seule la deuxième construction spécifie la relation entre serviette et essuyer et peut donc être légitimement comparée à la construction directe :

(41) je me suis essuyé avec cette serviette

dont il faudrait partir pour "fabriquer" la relative par "relativisation".

Pour 39, la relation n'est pas spécifiée *syntactiquement*, elle l'est seulement à partir des combinaisons lexicales les plus attendues. Mais précisément cet exemple signifiait en contexte : c'est la serviette à cause de laquelle j'ai dû m'essuyer. La syntaxe de la construction se borne à dire qu'il y a une relation sans la spécifier entre *serviette* et *essuyer*. On voit alors qu'il n'y a pas correspondance bi-univoque entre les relations possibles en relative et les relations possibles en construction directe :

(42) la serviette que je me suis essuyé  
\* je me suis essuyé cette serviette

Il est donc erroné de vouloir obtenir toutes les relatives à partir des phrases simples, idée que présuppose la notion de "stratégie de relativisation".

Une fois engagé sur cette piste, on s'aperçoit aisément qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Il y a bien d'autres exemples de français normatif comme de français non normatif pour nous montrer l'irréductibilité de la construction relative :

- (43) le plus qui l'a gardée c'est moi / \*je l'ai gardée le plus  
(44) le seul que j'ai vu / \*j'ai vu le seul

De tels décalages nous semblent au coeur même de la définition du système linguistique. Ils constituent non pas des caprices que l'on peut ignorer, mais l'objet même de la description linguistique.

Les principes fonctionnels sont pour leur part mieux situés dans les divers types de normes qui peuvent régler l'usage du système. Nous n'en voulons pour preuve que la façon dont la chasse à l'ambiguïté a été explicitement invoquée par les grammairiens qui ont établi le système du relatif en français standard. On voudrait que la syntaxe des langues soit le plus fonctionnelle possible, elle peut l'être, mais elle peut aussi n'obéir qu'aux subtiles exigences de la réussite d'une pure combinatoire formelle.

Jose DEULOFEU

Université de Provence

★

#### REFERENCES

- BLANCHE-BENVENISTE, C., "Divers types de relatives en français parlé", *T.A. Informations*, Grenoble, 1980, vol. 21, n° 2.
- COMRIE, B., *Language universals and linguistic Typology*, Blackwell, Oxford, 1981.
- DEULOFEU, J., 80, "Vers une description syntaxique, en français parlé, des séquences : Nom + que + construction verbale", *T.A. Informations*, vol. 21, n° 2.
- 82, "Perspective linguistique et perspective sociolinguistique dans l'étude des relatives en français", *Recherches sur le français parlé* n° 3, Aix, 1981.

★★



André VALLI

UN EXEMPLE D'APPROCHE  
DU PROBLÈME DES VARIANTES SYNTAXIQUES  
EN LINGUISTIQUE DIACHRONIQUE

La thèse de Wagner *Les phrases hypothétiques commençant par Si dans la langue française des origines à la fin du XVIIe siècle*, Droz, Paris 1939, bien que datant d'une quarantaine d'années, mérite, à coup sûr, l'intérêt que je lui porte ici, non pas seulement parce qu'elle rompt avec la tradition de l'époque (Lerch, Séchehaye, etc.), en se refusant à des classements des procédés grammaticaux dans de grandes catégories sémantiques, proposant, au contraire, une approche formelle d'un problème de syntaxe de l'ancien français, mais parce que les travaux récents de linguistique diachronique se situant dans une perspective typologique et sociolinguistique lui prêtent, si on y regarde bien, une grande modernité.

L'originalité de la thèse de Wagner tient dans le fait qu'il a choisi de décrire un secteur de la grammaire au cours d'une période — ancien français, moyen français — caractérisée par d'importants changements linguistiques — phonétiques et morphosyntaxiques — dont seules les oeuvres poétiques et narratives, surtout avant le XIIIe, portent un témoignage souvent suspect. Situation qui a conduit Wagner

à un examen critique constant des données linguistiques dont le statut de variantes n'était pas discuté par les médiévistes traditionnels : s'agissant des hypothétiques introduites par *Si*, Wagner a montré comment un décalage entre variétés d'ancien français avait été interprété en termes d'un changement linguistique.

C'est cette leçon que je propose de suivre à partir de la thèse de Wagner; j'examinerai ensuite dans quelle mesure on pourrait l'appliquer à certains travaux récents sur le français parlé ou "populaire" qui se situent dans une perspective typologique.

1. LA THESE DE WAGNER :  
COMMENTAIRE D'UN CHANGEMENT LINGUISTIQUE  
QUI AURAIT AFFECTÉ LES ÉNONCÉS HYPOTHÉTIQUES  
EN ANCIEN FRANÇAIS

1.1.

Exposons brièvement la doctrine de Lerch (1929) et Brunot, qui constitue le point de départ de l'investigation de Wagner. Pour ces médiévistes, il s'agit de rendre compte d'un changement linguistique qui aurait affecté un secteur de la syntaxe de l'ancien français où deux formes se seraient trouvées, un moment, en concurrence : la variante la plus ancienne se serait progressivement effacée devant la variante présentée comme une création récente.

S'agissant des énoncés hypothétiques relatifs au présent et à l'avenir<sup>1</sup>, on observe qu'il existe deux manières d'exprimer l'hypothèse qui n'ont pas varié depuis le plus ancien français :

1) *Se + présent indicatif — futur*

(IXe)

1. Si Lodhuvigs sacrament, que son fradre Karlo jurat, *conservat*, et Karlus meos sendra de sua part non los tanit ... in nulla ajudha contra Lodhuvig nun li iv *er*. (*Serments de Strasbourg*)

(Si Louis respecte le serment, que jure son frère Charles, et si Charles mon seigneur de son côté ne le tient pas ... je ne lui porterai secours d'aucune manière contre Louis.)

2) *Se + présent indicatif — présent indicatif*

(Xe)

2. "si tu *laises* viure Jhesus  
Non *es* amics l'emperador" (*Passion du Christ*, X, 36)

(si tu laisses vivre Jésus, tu n'es pas l'ami de l'empereur)

A côté de ces deux tours, jusqu'au XIIIe siècle, si on s'en tient au strict témoignage des textes, pour l'essentiel, des oeuvres poétiques, soulignons-le, vivait un troisième :

3) *Se + imp. subjunctif — imp. subjunctif* passé et présent susceptible d'emprunter donc deux valeurs temporelles (cf. *supra*, note 1); dans l'exemple suivant, du XIIe siècle, la valeur temporelle est le présent, en principale comme en subordonnée :

3. Gentilz om, sire, se j'*osasse* parler  
Je *demandasse* de quel terre estes nez (*Coron. Louis*, v. 610)

(Gentilhomme, si j'osais, je vous demanderais sur quelle terre vous êtes né)

A partir de là s'est constituée une doctrine, implicitement observée, et formulée en clair par Lerch : le stade ancien sera suivi d'un stade plus moderne, au cours duquel, à côté de :

*Se + imp. subjunctif — imp. subjunctif*

se développe le tour :

*Se + imp. indicatif — forme en -rais*

4. La nuit tuz tens *durreit*  
Se li soleilz n'*esteit*. (*Cumpoz*, v. 313)

(s'il n'y avait le soleil, la nuit serait sans fin)

qui, dans un état postérieur, prendra la place du tour au subjunctif. Cette forme apparaîtrait au XIIe et serait une création française. Son succès est constaté, il n'est pas commenté (en tout cas, pas par Brunot); Séchehaye (1906) tentera de situer la concurrence entre les deux formes sur un plan logique, mais sans convaincre.

L'évolution, le passage du stade antérieur au stade moderne est repéré sur le plan chronologique par l'existence de formes intermédiaires précisément datées :

*Se + imp. subjonctif* — forme en *-rais* (XIIe)

Les rares exemples sont extraits de *Roland* (ms d'Oxford) :

5. Se *veissun* Rollant einz qu'il fust mort  
 Ensembl'od lui i *durriuns* granz colps (Roland, v. 1804)  
 (Si nous voyions Roland avant qu'il fût mort,  
 avec lui nous porterions de grands coups)

*Se + imp. indicatif* — futur (XIIe)

6. Se tu *creoies* le filz sainte Marie  
 Saches de voir, t'ame sera garie. (Le Charoi de Nimes, v. 1443)  
 (Si tu croyais le fils de sainte Marie,  
 sache véritablement que ton âme sera guérie)

présentés par Lerch comme autant d'étapes vers le tour moderne.

## 1.2. Les questions que soulève cette chronologie du changement linguistique

Wagner refuse cette chronologie pourtant, en apparence, appuyée sur des textes sûrs :

- parce que son établissement est trop fragile; Wagner n'a aucun mal à montrer qu'une des pièces maîtresses de l'édifice élaboré par Lerch, le tour intermédiaire extrait de *Roland*  
*Se + imp. subjonctif* — forme en *-rais*  
 n'est pas d'origine française mais anglo-normande, il n'est pas attesté avant le XIIe, il n'est pas productif;
- parce que cette chronologie laisse trop de questions sans réponse. Si changement linguistique il y a, pourquoi n'intervient-il qu'au XIIe, alors que la forme en *-rais* est attestée depuis le IXe (*Séquence de St Eulalie*) ?  
 Si changement linguistique il y a, on s'attendrait à ce que le tour au subjonctif disparaisse au nom des raisons qui ont provoqué l'émergence du tour *Se + imp. indicatif* — forme en *-rais*; or celui-ci se maintient en français jusqu'au XVIe.

Allant plus loin, c'est à une remise en question de la réalité de ce changement linguistique que Wagner va s'attacher : selon lui,



il existe des preuves indirectes qui attesteraient qu'au début du XIIe le tour

*Se + imp. subjunctif — imp. subjunctif*

n'était plus productif; à la même époque, il existe des indices sérieux, dans les textes, qui montrent, au contraire, la vitalité du tour

*Se + imp. indicatif — forme en -rais*

Pour Wagner, on peut poser ce tour comme contemporain des origines de la langue, *i.e.* aussi ancien que l'emploi de la forme en *-rais* en complétive, et donc bouleverser les données du problème tel que le posait Lerch en niant cette étonnante évolution de la forme en *-rais* qui, de temps verbal, aurait accédé au statut de mode.

C'est cet examen critique des données linguistiques que nous allons suivre, détaillant les étapes de cette approche du phénomène de variation syntaxique qui nous paraît exemplaire.

## 2. LE TRAITEMENT DES "VARIANTES SYNTAXIQUES"

Pour l'essentiel, Wagner s'intéresse à la nature de la concurrence qui s'établit entre les tours :

*Se + imp. subjunctif — imp. subjunctif*  
et *Se + imp. indicatif — forme en -rais*

En effet, si l'on s'en tient à la pratique courante des grammairiens qui consiste à reconnaître pour valable et significatif tout exemple, quel que soit le texte où il apparaît, on est obligé d'admettre qu'au XIIe les deux tours se partagent l'ensemble des phrases hypothétiques et on sera autorisé à évoquer l'image d'une concurrence entre les deux tours.

Ce qui reste à déterminer, c'est si les deux tours s'opposent par leurs distributions ou s'ils constituent des variantes stylistiques; dans tous les cas, on examinera la productivité de chacun d'eux.

## 2.1. Les deux tours ne sont pas en opposition

La concurrence entre

et *Se + imp. subjonctif — imp. subjonctif*  
*Se + imp. indicatif — forme en -rais*

pourrait être interprétée comme une opposition temporelle si le tour à l'imparfait du subjonctif se cantonnait à des hypothèses rapportées au passé, le tour concurrent s'appropriant l'expression de l'hypothèse relative au présent et à l'avenir. En réalité, nous avons vu (cf. *supra*, p. 166) que le tour au subjonctif empiète largement sur le domaine de son concurrent, exprimant des hypothèses relatives au passé et au présent aussi bien quand il n'exprime pas une hypothèse relative à l'avenir, ainsi que le vers suivant, objet de discussions sans fin, le suggère :

7. *Se tei ploÿst, ici ne volsisse estre. (Alexis, XLI, v. 2)*

(deux traductions : "s'il t'avait plu, mon dieu, je n'aurais pas voulu me voir ici", "s'il te plaisait, ... je ne voudrais pas être ici")

Il est clair que l'ancien français (pas plus que le français contemporain) n'établit pas de différence formelle entre les systèmes hypothétiques relatifs au présent et ceux relatifs à l'avenir.

Pourrait-on dégager, entre les deux tours, une opposition de type modal ? Les classements logico-sémantiques établis par Lerch montrent que le tour :

*Se + imp. subjonctif — imp. subjonctif*

se rencontre dans des énoncés hypothétiques qui expriment l'irréel du passé, du présent et le "potentiel" aussi bien, ce qui rejoint ce que l'on savait déjà, le français ne distingue pas formellement l'*irréel* et le *potentiel* dans le tour <sup>2</sup>

*Se + imp. indicatif — forme en -rais*

## 2.2. Les deux tours constituent-ils deux variantes stylistiques ?

Si l'on compare, en français contemporain, l'interrogation par *est-ce que* avec l'interrogation par inversion du sujet, on conclu-

ra à l'existence de deux variantes stylistiques : on a bien affaire, dans ce cas, à la concurrence de deux "styles" (de deux sociétés, dirait Wagner), de deux variétés de français. On admettra cette conclusion parce qu'il est possible de donner une estimation de chaque emploi, de mesurer la vitalité de chaque tour, *i.e.* la liberté avec laquelle s'y adaptent les mots du vocabulaire.

En est-il ainsi dans le cas des hypothétiques ? L'examen minutieux des textes du XIIe et du début du XIIIe auquel se livre Wagner montre que le tour

*Se + imp. subjonctif — imp. subjonctif*

n'apparaît qu'avec un nombre réduit de verbes, toujours les mêmes : les modaux comme *devoir, vouloir, pouvoir* etc., ainsi que des verbes comme *oser, demander, prier, croire* etc. qui entrent dans des formules de politesse, plus des verbes indifférenciés dont Wagner dresse la liste (*faillir, plaire, faire, louer, tenir*, etc.) mais avec des fréquences d'apparition plus basses, alors que le tour

*Se + imp. indicatif — forme en -rais*

se rencontre avec tous les verbes, sauf précisément les auxiliaires et les modaux, qui apparaissent réfractaires à la forme en *-rais*.

Wagner voit dans ces faits l'indice que le tour au subjonctif appartient déjà à cette époque (au XIIe) au domaine de la "syntaxe figée". Dans les siècles suivants, quand ce tour se maintient (du XIIIe au XVIe), c'est avec les verbes signalés, et plutôt dans les textes poétiques qu'on le rencontre.

### 2.3. Examen de la concurrence de la forme en *-rais* et de l'imparfait du subjonctif dans les propositions indépendantes

Wagner a eu l'idée de conclure l'étude des deux tours hypothétiques en concurrence par un examen de la productivité de la forme en *-rais* et de l'imparfait du subjonctif dans les propositions indépendantes (qui sont analogues à des principales d'énoncés hypothétiques dont la subordonnée ne serait pas exprimée), pour chaque grande période de l'ancien et du moyen français. On comprend l'objectif d'une

telle étude comparative : soutenir que la concurrence entre les deux tours est stylistique revient à considérer que le tour avec la forme en *-rais* est le plus communément employé. Cette hypothèse recevrait une confirmation si l'emploi de la forme en *-rais* dominait dans les indépendantes.

L'examen des textes du XVe montre qu'à cette époque (cf. tableau 1), forme en *-rais* dans les indépendantes, *Se + imp. indicatif* — forme en *-rais* dans les hypothèses étaient deux façons régulières de s'exprimer. Mais au XIIe ? Alors que la nature des textes est différente, mémoires au XVe, oeuvres poétiques au XIIe, interdisant toute exploitation statistique, il apparaît que l'emploi de la forme en *-rais* était la règle dans les indépendantes : dans le *Couronnement de Louis*, on relève 27 formes en *-rais* contre 4 subjonctifs imparfaits; dans le *Roman de Thèbes*, 50 formes en *-rais* contre 10 imparfaits du subjonctif.

Dans les hypothétiques, on sait que le tour au subjonctif, pour être moins fréquent, n'en apparaît pas moins dans un rapport de 1 à 4 avec la forme en *-rais* (cf. tableau 2).

Wagner en conclut à la régularité de l'emploi du tour

*Se + imp. indicatif* — forme en *-rais*

dès le XIIe (et sans doute avant). En effet, comment imaginer dans le français courant de cette époque qu'un même verbe soit employé avec la forme en *-rais* dans les indépendantes et à l'imparfait du subjonctif dans les hypothétiques (je le *feïsse* / je le *ferei*)<sup>3</sup> ?

Mais alors, comment expliquer la relative fréquence d'emploi de l'imparfait du subjonctif dans les hypothétiques au XIIe ?

- pour une part, par l'existence, note Wagner, de verbes réfractaires à la forme en *-rais* (auxiliaires et modaux, en particulier),
- mais surtout, par l'effet conservateur d'un type de phrase (pour des raisons de rythme, de symétrie) qui favorise la permanence de formes grammaticales partout ailleurs en déclin.

On aurait de nos jours un bon exemple d'un tel conservatisme dans l'emploi de l'imparfait du subjonctif (qui n'est pas si fréquent,

	Propositions indépendantes		Systèmes hypothétiques	
	Forme en -rais	Subj. impft	Type moderne	Se + impft subj. B et C impft subjonctif B C
Chron. normande	8	1	22	0
XV Joyes de mar.	113	17	15	6
Doctrinal du t. pr.	22	3	11	0
Débat des H. d'armes	16	1	9	3
Fille comte de Ponth.	4	1	9	0
Jehan de Paris	51	1	11	0
Mémoires (Ph. de C.)	150	2	37	0
	<u>364</u>	<u>26</u>	<u>114</u>	<u>9</u>
Proportions	93,4 %	6,6 %	92,7 %	7,3 %

Tableau 1 : textes du XVe

	Si + impft indicatif Forme en -rais	Si + impft B ou A/B ou B/A impft subj. B
Cor. Loois	9	6
R. de Thèbes	15	4
R. d'Eneas	29	11
C. del Graal	48	7
Ors. de Beauvais	6	3
R. de Cambrai	9	1
Richeut	1	1
	<u>117</u>	<u>33</u>
	= 78 %	= 22 %

Tableau 2 : textes du XIIe

(d'après WAGNER, R.L., 1939)

même chez les lettrés) après les locutions conjonctives *pour peu que*, *à supposer que*, *en admettant que*, etc. <sup>4</sup>.

### 3. LA "LEÇON" DE WAGNER

Selon moi, ce qu'on retiendra de cette thèse de Wagner, c'est le souci d'examen critique des données linguistiques :

- examen attentif des textes où apparaissent les données, surtout quand il s'agit d'exemples qui constituent la pierre angulaire de tout un raisonnement,
- distinction entre formes syntaxiques en concurrence stylistique et formes syntaxiques en opposition (variantes présentant des distributions différentes)
- distinction entre formes syntaxiques productives et faits de syntaxe figée en passe de devenir des archaïsmes.

Cet ensemble d'observations constitue une sorte de préliminaire méthodologique à toute entreprise de description linguistique, en diachronie comme en synchronie, à partir du moment où l'objectif qu'on se fixe est la description des usages communs du français.

C'est là sans doute que se situe la plus grande difficulté des études sur l'ancien français et le moyen français, quel que soit le soin que l'on apporte au choix des textes qui constituent le corps des données (oeuvres poétiques, au XIIe, mémoires au XIIIe, manières de langage au XIVe, etc.); les exemples relevés seront, dans le plus grand nombre des cas, représentatifs d'une variété de français la plus conventionnelle, conservatrice de forme, pour l'essentiel, des énoncés narratifs. Les textes médiévaux mettent exclusivement en face d'énoncés narratifs; aucun d'eux, note Wagner dans la préface à son *Ancien français* (Larousse, Paris, 1979), ne révèle dans son entier et de façon suivie la morphologie et la syntaxe des énoncés informatifs. C'est pourquoi les caractéristiques de ce français non conventionnel ne pourront être dégagées que sur la base d'hypothèses construites à partir d'indices repérés dans les textes narratifs.

Un texte du XIVe, *Les Miracles de Notre-Dame*, donne une idée du décalage qui s'installe entre les diverses variétés de français, en présentant sous la forme d'une caricature une répartition des types d'énoncés hypothétiques selon les qualités des personnages : répartition de styles, de rôles. Ceux du commun utilisent le tour avec la forme en *-rais* :

8. Si je le *savoie*, je le *diroie*. (*Les Miracles de Notre-Dame*)  
(si je le savais, je le dirais)

alors que Dieu, la Vierge, les rois s'expriment plutôt à l'aide du tour à l'imparfait du subjonctif :

9. Si je le *seüsse*, je le *deüsse*. (*id.*)  
(même traduction qu'en 8)

Plus généralement, c'est par ce biais que, dans les textes des époques suivantes, textes narratifs parodiques ou bouffons, qu'on peut espérer entrevoir à quoi ressemble le français dans son usage commun (cf. par exemple pour le XVIIIe, le *Télémaque travesti* de Marivaux).

#### 4. ILLUSTRATIONS DU DECALAGE CONSTATE ENTRE FRANÇAIS NARRATIF ET FRANÇAIS INFORMATIF

Dans les trois domaines que nous abordons ci-dessous, les données relatives aux caractéristiques du français informatif (non conventionnel) font défaut.

##### 4.1. A propos des changements dans l'ordre des mots en ancien français

L'ordre des mots depuis le plus ancien français est un domaine de la grammaire où les problèmes qui naissent des décalages entre français narratif et français informatif se posent de manière aiguë.

Dans son ouvrage *L'ancien français*, Wagner développe l'idée suivante : on aurait toutes les raisons de penser que l'ordre normal des mots, en ancien français, malgré l'existence d'une déclinaison à

deux cas (CS, CR) est *S V C*, et cela depuis le plus ancien français. A l'évidence, ce ne sont pas les textes narratifs qui vont permettre d'étayer cette thèse puisque les ordres qui apparaissent majoritaires dans les oeuvres littéraires sont :

*S V C*

10. Li reis Marsilie out finet sun cunseill. (*Roland*, v. 78)  
(Le roi Marsilie avait fini de tenir son conseil.)

*V S C*

11. Vit li reis le duc.  
(Le roi vit le duc)

*C V S*

12. A czo nos ueldret concreidre li rex pagiens. (*Eulalie*, v. 21)  
(Le roi païen ne voulut pas ajouter foi à cela.)

ce sont les "fautes" commises par les écrivains, par exemple (13) qui laissent à penser que ces derniers étaient mus par la pression du modèle *S V C* dont ils usaient dans les énoncés informatifs.

13. Puis ad escole li bons pedre le mist. (*La vie de Saint-Alexis*, v. 33)  
(Ensuite le bon père l'envoya à l'école.)

Ce vers est deux fois "fautif" puisqu'introduit par deux éléments qui exigent la postposition du sujet; il sera corrigé dans les versions plus tardives :

14. Et li bons peres a escole le mist. (*id.*)  
(même traduction que pour 13)

Dans une large mesure, l'étude de Herman 1954 sur l'ordre des mots constitue une vérification de cette hypothèse. En effet, Herman montre que dans les premiers textes en prose de la littérature française, qui constituent des traductions de textes latins (*Fragment de Valenciennes*, *Psaumes* du XIIe, *Les Quatre livres des Rois* du début du XIIIe), l'ordre des mots le plus fréquent est l'ordre *S V C*.

Ainsi, dans la version des *Psaumes* (Oxford et Cambridge), traduction interlinéaire caractérisée par sa servilité au texte latin,



Herman relève 400 modifications de l'ordre des mots au regard du texte latin :

- pour le sujet nominal, chaque fois que le traducteur assigne, dans le texte français, une autre place au sujet nominal que le mot correspondant occupe dans le texte latin, il le place devant le verbe;
- quant au pronom sujet, dans la quasi-totalité des cas, quand il est exprimé, il se trouve immédiatement au début de la proposition.

S'agissant de la traduction des *Quatre livres des Rois*, qui constitue pourtant, selon Herman, une adaptation beaucoup plus libre du texte latin, le schéma *S V C* reste le schéma type, même s'il est moins fréquent.

L'hypothèse de Herman est que, devant de tels résultats, on est en droit de supposer que ces dérogations à l'ordre des mots mettent en lumière certaines habitudes syntaxiques tenaces, instinctives : l'ordre des mots utilisé dans ces traductions doit correspondre aux habitudes linguistiques des traducteurs.

Une telle hypothèse est en contradiction avec les résultats des études des romanistes qui se sont essentiellement intéressés à l'ordre des mots dans les textes narratifs (et poétiques). Pour Thurneysen (1892), Lerch (o.c.) ou Foulet (1935), le français aurait connu, s'agissant de l'ordre des mots, un important changement linguistique, l'ordre *S V C* s'imposant comme un ordre fixe après des étapes au cours desquelles d'autres éléments que le sujet auraient occupé la première place de la proposition, à gauche du verbe (cf. l'hypothèse de Thurneysen, "le verbe est le second élément accentué de la proposition"). L'explication de ce "changement linguistique" sera l'objet d'un débat au sein des romanistes, dans les années 30, Franzen (1939), Lerch s'opposant à Foulet dont l'hypothèse était que l'ordre *S V C* s'était progressivement imposé en français comme ordre fixe par suite du déclin de la déclinaison à deux cas de l'ancien français.

Si je cite cet antique débat, c'est parce que des linguistes contemporains qui s'intéressent à la linguistique diachronique, dans une perspective typologique (Harris M., 1978; Vennemann T., 1974) lui

donnent une nouvelle actualité. En effet, c'est à l'argument de Foulet qu'a recours M. Harris pour expliquer ce qu'il appelle le "drifting" dans l'ordre des mots de *S O V* (latin classique) à *S V O* du français moderne via l'ordre *T V X*, en AF/MF (T pouvant ne pas être un sujet nominal).

Mais précisément, là où M. Harris explique ce changement linguistique en quelque sorte comme une victoire du français populaire, à la suite de la disparition de la déclinaison à deux cas, on peut, s'appuyant sur les hypothèses de Wagner, procéder à un changement radical de perspective et voir dans cette variation de l'ordre des mots en ancien français un décalage entre français narratif et français informatif : l'ordre *S V C* qui s'impose progressivement dans les textes narratifs est sans doute un ordre ancien dans les énoncés informatifs (cf. Skårup 1975).

#### 4.2. A propos d'un changement linguistique en cours en français contemporain

Un article de sociolinguistique de W.J. Ashby (1982) donne une autre illustration d'un décalage entre variétés de français en passe d'être interprété comme un changement linguistique.

Il s'agit d'une théorie typologique proposée par K. Lambrecht (1980) selon laquelle le français contemporain de conversation posséderait trois types d'énoncés de base, qui se distingueraient par la présence ou l'absence d'un pronom clitique :

- A. "énoncé à sujet" : *mon enfant dort*
- B. "énoncé à topic" : *mon enfant il dort*
- C. "énoncé à anti-topic" : *il dort mon enfant*

B et C ne pouvant renvoyer, selon l'auteur, qu'à un référent déjà donné. La tendance du français "avancé" (comment traduire "drift" ?) se-rait à l'emploi préférentiel des énoncés à topic.

L'auteur de l'article, Ashby, se propose de vérifier cette hypothèse à partir d'une enquête sociolinguistique menée dans un cadre labovien (entretiens avec groupes de locuteurs français sociologiquement représentatifs), étudiant la fréquence relative d'énoncés verbaux à la

3e personne avec sujet clitique et nom coréférentiel et d'énoncés verbaux avec sujet nominal (en utilisant la méthode de calcul statistique des variantes mise au point par D. Sankoff).

Au vu des résultats (cf. tableau 3), il apparaît que la classe socio-économique d'appartenance ainsi que l'âge des locuteurs sont des variables pertinentes : les énoncés à topic et anti-topic apparaissent beaucoup plus fréquemment dans les discours des locuteurs des classes dites "inférieures", les jeunes les emploient beaucoup plus souvent que les locuteurs âgés.

Factor	Observed noun & clitic ( 'topic' type)	freqencies noun alone ( 'subject' type)	Relative frequency of 'topic' type	Varbul 2 probability of 'topic' type
<i>Sex</i>				
male	191	187	0.51	0.544
female	133	175	0.43	0.456
N = 686	$\chi^2 = 3.675$	$p > 0.10$		
<i>SEC</i>				
upper	164	258	0.39	0.385
lower	160	104	0.61	0.615
N = 686	$\chi^2 = 30.806$	$p < 0.001$		
<i>Age</i>				
14-21 yrs	225	147	0.60	0.645
51-64 yrs	215	99	0.32	0.355
N = 686	$\chi^2 = 57.279$	$p < 0.001$		
Relative frequency of corpus : 47.23 % (324/686)				

Tableau 3 : D'après ASHBY, 1982.

S'appuyant sur le concept introduit par Labov (1972) de "changement en temps apparent", selon lequel les changements linguistiques en train de se produire ont leur plus grande incidence chez les locuteurs les plus jeunes, Ashby conclut que l'usage des énoncés à topic et anti-topic qu'il observe chez les jeunes locuteurs est en progression en français non standard, quand il est fait référence à des éléments déjà donnés dans le discours.

Cette conclusion appelle au moins deux commentaires :

- le concept de "change in apparent time" mériterait un approfondissement,
- mais, surtout, puisqu'il est question d'un changement linguistique qui affecterait le français, on attend une justification de la thèse avancée sur le plan diachronique, précisément dans le domaine abordé par cette étude; en effet, dans les textes narratifs en ancien français, les énoncés "à topic" et "anti-topic" ne sont pas rares; par exemple

15. Mais *saives hom*, il deit faire message. (*Roland*, v. 284)

(Mais homme sensé, il doit s'acquitter du message.)

16. *Li quens Rollant*, il est mult irascut. (*id.*, v. 777)

(Traduction de Moignet : "Le comte Roland est bien en colère"; Cerquiglioni, quant à lui, insiste sur le détachement : "Le comte Roland, il est bien en colère")

17. *L'ewe de Sebre*, el lur est dedevant. (*id.*, v. 2465)

(Bédier : "L'eau de Sebre est devant eux").

(relevés par Steinmeyer 1979)

18. *Ces souliers*, en ma conscience, ils me garderont ja d'aller

(XVe) (Picot, *Sttjes*, v. 250-251)

19. *La diame* que nous devez et que nous vous demandons, elle n'est pas des biens temporels.

(XVe) (*Les cent nouvelles*, p. 216)

20. Encores, avoecques tout ce, il mist, li dis *messires Hues*, si tres ...

(Froissart, *Premier Livre*, p. 48)

(cités par Marchello-Nizia, Ch. 1979)

Or, Ashby se borne à mentionner que Lambrecht échoue à justifier sa thèse sur le plan diachronique, et tout se passe comme s'il était possible de mesurer une tendance du français contemporain en comparant uniquement des productions linguistiques actuelles.

Pour ma part, je pense que la référence aux travaux de Labov ne doit pas masquer l'ignorance dans laquelle nous sommes des caracté-

ristiques du français informatif ou non conventionnel des périodes révolues. Qu'il existe un décalage entre la variété de français de conversation des jeunes locuteurs, de nos jours, et le français de conversation des gens âgés, c'est là quelque chose qui peut se mesurer; mais ce que nous ignorerons à jamais, ce sont les résultats qu'aurait donnés la même enquête auprès des jeunes des générations précédentes. C'est pourquoi rien ne permet clairement d'affirmer que les différents modes d'organisation de l'énoncé de base, avec sujet nominal seul ou couplé avec un clitique n'ont pas la même productivité en français non conventionnel depuis des générations, voire des siècles, que celle que révèle l'enquête de Ashby.

#### 4.3. A propos d'un changement qui affecterait l'expression de la négation en français de conversation

C'est d'un article de Ashby 1981 que nous ferons état. Ashby se propose de réexaminer la question de l'omission de *ne* sur laquelle il existe pourtant une littérature déjà considérable, dont il fait état. Il y a deux questions :

- la première est de savoir si l'omission ou la conservation de *ne* est à mettre au compte d'une variation stylistique, corrélée à des registres stylistiques, des sujets sérieux, comme le concluent Sankoff et Vincent 1977 (opinion que nous partageons au GARS), ou s'il s'agit d'une variation dépendant à la fois de facteurs grammaticaux, sociaux et stylistiques.
- l'autre question, c'est le lien qui existe entre ce changement et d'autres changements que connaîtrait le français : il y a sur ce point un débat parmi les linguistes qui s'intéressent aux typologies linguistiques; en gros, l'omission de *ne* en français est en contradiction avec les autres caractéristiques typologiques prêtées au français : selon M. Harris, une langue *SVO* devrait avoir une négation préverbale.

Ashby s'est livré à une enquête sociolinguistique auprès du même public que pour l'enquête dont j'ai fait état au chapitre précé-

dent. Il a mesuré la fréquence comparée de l'omission de *ne* chez les divers groupes de locuteurs. La conclusion de son étude est que l'omission ou la conservation de *ne* ne dépendent pas clairement de facteurs phonologiques ou syntaxiques; en revanche, les facteurs stylistiques paraissent avoir de l'importance, ainsi que les facteurs démographiques et sociaux : les groupes de vieux locuteurs ont un score beaucoup plus élevé de conservation de *ne*, ainsi que les locuteurs issus des classes supérieures. Mais c'est sur le premier point qu'insiste Ashby, la relation qui existe entre l'omission ou la conservation de *ne* et l'âge des locuteurs où il voit une autre manifestation du "change in apparent time" de Labov d'où il conclut que la particule *ne* est en train de disparaître complètement en français; ce changement serait à relier à un autre changement que connaîtrait le bloc verbal en français : la fusion entre le clitique sujet devenu un affixe et le verbe.

La notion de "change in apparent time" ne paraît pas plus convaincante ici que dans l'exemple précédent. Je préférerais faire porter mon commentaire sur un autre point : l'interprétation que Ashby donne des résultats de son enquête, dans une perspective typologique soulève une fois de plus la question du décalage entre les variétés de français prises en considération.

Admettons la présentation que propose Ashby (à la suite de M. Harris) du changement cyclique qu'aurait connu le français au cours de son histoire et que nous reproduisons - à une addition près - :

1. Latin classique	non	V	
1'. Très ancien français (IXe)	non	V	
2. Ancien et moyen français	ne	V	(pas)
3. Français classique	ne	V	pas
4. Français moderne	(ne)	V	pas
5. Français du futur		V	pas

Une telle présentation n'est possible que sur la base d'une confusion des données linguistiques : français conventionnel et français non conventionnel.

En effet :

- ou bien on décrit le français conventionnel (narratif, littéraire, etc.) depuis les plus anciens textes français jusqu'aux textes littéraires de nos jours, et l'évolution se résume aux étapes suivantes :

1. très ancien français (calque du latin)	non	V	
2. ancien et moyen français	ne	V	(pas)
3. français classique et contemporain standard	ne	V	pas

- ou bien on décrit non pas un français informatif, mais, pour conserver les termes de Ashby et Harris, un français non standard ou non conventionnel. Dans ce cas, tout ce que l'on sait, c'est que l'omission de *ne* est quasiment la règle de nos jours — hormis les contextes cités; mais on ignore quel était l'usage commun à propos de la négation à l'époque classique, même si on dispose à ce sujet de quelques éléments d'érudition qui peuvent avoir valeur d'indice (cf. Gougenheim, *Les mots français*, tome III, citant un compte rendu du médecin de Henri IV qui nous renseigne sur la langue du jeune Louis XIII; exemple de négation sans *ne* : "c'est pas mon frère").

On ignore quel était l'usage commun en ancien et moyen français, ce qui interdit, semble-t-il, de poser clairement qu'il a existé un stade

ne V pas

qui aurait précédé un stade actuel

V pas.

André VALLI

Université de Provence

★

## NOTES

- <sup>1</sup> S'agissant des énoncés hypothétiques se rapportant au passé, des deux formes qui coexistent de nos jours, l'une est standard, l'autre littéraire :
1. *Si + pl.qu.pf. indicatif — forme en -rais composée*  
Si vous m'aviez écouté vous auriez réussi
  2. *Si + pl.qu.pf. subjonctif — pl.qu.pf. subjonctif*  
Si vous m'eussiez écouté, il vous eût été possible de réussir
- La première forme est récente; on date la seconde du XIIIe siècle, où elle apparaît en concurrence précisément avec la forme à l'imparfait du subjonctif :
3. *Si + imparfait subj. — imparfait subj.*  
Se la maison *arüst*,  
2'. Ne *parlast* n'un mot ne *desist*  
a nul homme (Amadas et Ydoine, v. 2084)  
(si la maison avait brûlé, il n'aurait pu dire un mot ...)
- qui paraît temporellement indifférenciée puisque apte également à exprimer une hypothèse se rapportant au présent ou au futur.
- <sup>2</sup> Puisqu'au XIIe le tour au subjonctif est aussi fréquent, Wagner n'est pas loin de penser que les lettrés qui l'utilisaient le faisaient de préférence à la forme en *-rais*. De là à penser qu'à cette époque, pour un public limité, il ait existé entre les tours
- Se + imp. subj. — imp. subj.*  
et *Se + imp. indic. — forme en -rais*
- quelque chose qui s'apparente à une alternance modale, il n'y a qu'un pas que Wagner suggère de franchir; selon lui, on aurait quelque chose de comparable à la différence perceptible de nos jours entre
- je ne crois pas qu'il est venu*  
et *je ne crois pas qu'il soit venu.*
- <sup>3</sup> Ce qui est remarquable, c'est que l'ensemble des observations sur les données linguistiques permettent de rejoindre les conclusions du linguiste quant au statut syntaxique de la forme en *-rais*; Wagner ne croit pas à l'opinion de Sécheyne qui, à la suite de Thielman 1885 voit entre *futur* et forme en *-rais* une opposition modale qui expliquerait que les deux formes n'apparaissent pas en même temps dans la constitution des énoncés hypothétiques (la forme en *-rais* aurait conservé de son origine périphrastique une valeur modale : S. Fleishman 1922, dans son étude récente, ne dit pas autre chose).
- Pour Wagner, qui a lu Guillaume, l'opposition entre les deux formes est avant tout une opposition temporelle, bien qu'elles soient issues, toutes deux, de périphrases latines à valeur modale; dans le système du verbe français, ce sont deux temps qui engagent l'avenir, deux futurs.



- <sup>4</sup> A partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup>, le tour  
*Se + imp. subj. — imp. subj.*  
 se fait plus rare, il entretient, selon Wagner, avec le tour  
*Se + imp. indicatif — forme en -rais*  
 le même type de relation que, de nos jours,  
*Si + pl.qu.pf. subj. — pl.qu.pf. subj.*  
 et *Si + ppft indicatif — forme en -rais composée*  
 le premier tour constituant clairement un archaïsme.

★

## BIBLIOGRAPHIE

- ASHBY, W.J., 1981, "The loss of the negative particule *ne* in French", *Language* 57.  
 — 1982, "The drift of French Syntax", *Lingua* 57.  
 BRUNOT, F., 1905, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Tome I, Armand Colin, Paris.  
 CERQUIGLINI, B., 1981, *La parole médiévale*, Les Editions de Minuit, Paris.  
 GOUGENHEIM, G., 1931, "L'observation du langage d'un enfant royal au XVII<sup>e</sup> s. d'après le journal d'Héroard", *Revue de Philologie française* 45.  
 FLEISCHMAN, S., 1982, *The future in thought and language. Diachronic evidence from Romance*, Cambridge University Press.  
 FOULET, L., 1935, "L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français", *Romania* LXI.  
 FRANZEN, T., 1939, *Etude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*, Almqvist, Uppsala.  
 HARRIS, M., 1978, *The Evolution of French Syntax. A Comparative Approach*, Longman, London.  
 HERMAN, J., 1954, "Recherches sur l'ordre des mots dans les plus anciens textes français en prose", *Acta Linguistica* IV/3-4.  
 LABOV, W., 1972, *Sociolinguistic Patterns*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.  
 LAMBRECHT, K., 1980, "Topic, French Style : Remarks about a basic Sentence Type of modern non-standard French", *Berkeley Linguistic Society* 6.  
 LERCH, E., 1929, *Historische Französische Syntax*, t. II, Leipzig.  
 MARCHELLO-NIZIA, Ch., 1979, *Histoire de la langue française au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Bordas, Paris.

- SANKOFF, G. et VINCENT, D., 1977, "L'emploi productif de *ne* dans le français parlé à Montréal", *Le Français moderne* 45.
- SECHEHAYE, A., 1906, "L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales du français", *Romanische Forschungen*, XIX.
- SKARUP, P., 1975, *Les premières zones de la proposition en ancien français. Essai de syntaxe de position*, *Revue Romane*, numéro spécial 6.
- STEINMEYER, G., 1979, *Historische Aspekte des Français avancé*, Droz, Genève.
- THIELMANN, Ph., "Habere mit dem Infinitiv und die Entstehung des Roman Futurum", *Wolfins Archiv* ... II.
- THURNEISEN, R., 1892, "Zur Stellung des Verbuns im Altfranzösischen", *ZRPh* XVI.
- VENNEMANN, T., 1974, "Topics, Subjects, and Word Order : from SXV to SVX via TVX", *Historical Linguistics I*, Anderson, Jh., and Jones, Ch., Ed., North-Holland Publishing Company.
- WAGNER, R.L., 1974, *L'ancien français*, Larousse, Paris.

\*\*\*

B.J. WENK

## EFFETS DE RYTHME DANS LE FRANÇAIS PARLÉ

### 1. INTRODUCTION

Si par *rythme* on entend "l'ordonnance dans le temps d'éléments similaires" (Dalton & Hardcastle 1977:41), il serait agréable de pouvoir définir tout d'abord ce qu'est le temps. Malheureusement, le temps n'est pas "comme une pomme, quelque chose que l'on peut percevoir", car nous n'appréhendons l'existence du temps qu'avec l'apparition du changement (Woodrow 1951:1234-35). D'où la boutade d'un speaker de la B.B.C. (*Today Show*, 1983) : "Si Dame Nature a cru bon d'inventer le temps, c'était pour éviter que tout se passe au même moment".

L'intérêt de cette remarque est de rappeler l'existence d'un problème signalé par Lashley (1951) et qui n'a pas à ce jour reçu d'explication : à savoir, notre capacité de retenir l'ordre temporel des sons (cf. Jones 1976; Marlsen-Wilson & Tyler 1980). En effet, si nos oreilles reçoivent dans un discours normal des suites de phonèmes de l'ordre de 25 à 30 unités par seconde, il faut rappeler que, en dehors d'un contexte linguistique, les auditeurs en laboratoire n'arrivent pas à identifier correctement plus de 7 à 9 segments sonores par seconde (Lieberman 1975). Ceci laisse supposer que "la reconnaissance d'un or-

dre temporel repose sur autre chose que la simple identification des différents sons" (Jones 1976:324). Autrement dit, nous tendons à grouper les divers stimuli sonores qui nous arrivent en unités supérieures à celles du phonème. C'est précisément la nature et le fonctionnement de ces regroupements en français parlé qui feront l'objet de cette étude.

## 2. RYTHMES LANGAGIERS

Pour saisir le mode sur lequel peut s'opérer le regroupement de stimuli sonores, il est utile de faire appel à une analogie sur le plan de la perception visuelle. Les personnes qui regardent pour la première fois l'image représentée dans la Figure 1a y décèlent rarement le message anglais "Mail Box", dont les lettres blanches sur fond blanc ne ressortent pas.

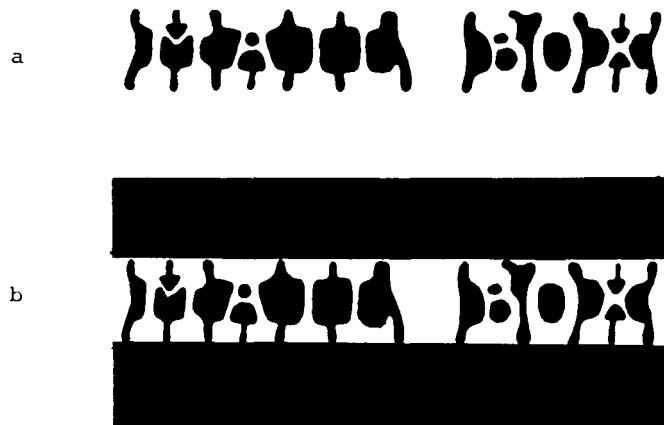


Figure 1 : Image tirée et adaptée de Hofstadter (1979:67).

Cependant, si l'on entoure ces mots d'un cadre noir (Figure 1b), la tâche de lecture est simplifiée du fait que les limites supérieures et inférieures sont ainsi matérialisées – les limites latérales l'étant déjà. Dans le langage parlé, il semble que le regroupement des sons en unités rythmiques agit de manière analogue à celle du cadre posé en Figure 1b. Pour éviter de livrer à l'auditeur une grande suite ininterrompue de sons, suite qui dépasserait ses capacités de décodage, le locuteur répartit son discours en unités dont les particularités peuvent, naturellement, varier d'une langue à l'autre.

### 2.1. Le français : langue isosyllabique ?

Selon une typologie rythmique très répandue (Pike 1945; Abercrombie 1967; O'Connor 1973), le rythme du français est considéré comme étant isosyllabique ("syllable-timed"), ce qui veut dire que chaque syllabe successive est marquée par une durée à peu près égale. Ceci s'opposerait au rythme de langues dites "stress-timed" comme l'anglais, où l'unité de base n'est pas la syllabe, mais le groupe rythmique, comprenant une syllabe accentuée (ou bien, un "silent stress", Abercrombie 1967:36) et des syllabes inaccentuées en nombre variable.

Il découle de cette conception du rythme qu'en français, un énoncé consistant en 12 syllabes, par exemple, devrait avoir une durée approximativement deux fois plus importante que celle d'un énoncé de 6 syllabes (MacCarthy 1975:7). En anglais, par contre, il est admis que la durée relative de deux énoncés dépendrait non pas du simple fait qu'un des énoncés comprend plus de syllabes que l'autre, mais surtout du nombre de leurs groupes rythmiques respectifs. Les exemples suivants permettent d'illustrer ces deux types d'organisation rythmique.

Si le français était vraiment isosyllabique ("syllable-timed"), dans la phrase (1) :

(1) Il a sollicité ma collaboration, car Pierre aime toujours l'art.  
 |----- A -----|----- B -----|

la première suite de 12 syllabes (A) devrait durer deux fois plus longtemps que la deuxième suite (B) qui n'en contient que six. Le "stress-

timing" de l'anglais expliquerait pourquoi la phrase (2) :

(2) /John/Smith/loves/Jane/Brown./

ne dure ni plus ni moins longtemps, du moins sur un plan subjectif (cf. Lehiste 1977) que la phrase (3) :

(3) /Mister/David/Whiting/treasures/ancient/sculpture./

bien que cette dernière comprenne 12 au lieu de 6 syllabes, puisque chacun de ces deux exemples (2, 3) consiste en six groupes rythmiques, que nous avons indiqués par des barres obliques.

Or, des mesures acoustiques faites à partir de lectures par douze francophones de la phrase (1) dans le contexte d'un récit (Wenk & Wioland 1982:194) révèlent que la durée moyenne de la première suite (A) de 12 syllabes ( $\bar{x}$  = 162 ms) est très inférieure au double de la durée de la deuxième suite (B) de 6 syllabes ( $\bar{x}$  = 148 ms). Pour certains des locuteurs, la durée de la deuxième suite (6 syllabes) dépasse même celle de la première (12 syllabes), ce qui confirme que ce n'est pas simplement le nombre de syllabes qui détermine la durée d'un énoncé, mais le nombre de groupes rythmiques, en français comme en anglais, dans lesquels sont réparties les syllabes.

#### 2.1.1. Variations de durée : valeurs acoustiques

Le rapport entre la durée globale d'un énoncé et le nombre de groupes rythmiques qu'il comprend est déterminé par la façon dont les groupes sont délimités en français parlé. Pierre Delattre (1966) montre clairement que c'est par l'augmentation de la *durée* de la dernière syllabe de chaque groupe, durée environ deux fois plus importante que celle des syllabes non finales de groupe, que l'on démarque les frontières entre groupes dans cette langue. Ce type d'allongement peut être facilement vérifié en comparant les rapports de durée entre deux phrases phonématiquement ambiguës qui ne se différencient que par le nombre de leurs groupes rythmiques respectifs, comme par exemple (4a, 4b) :

(4a) /C'est deux, /Papa./

(4b) /C'est de Papa./

Le rapport de durée entre ces deux phrases devrait être de l'ordre de 6 à 5, comme le démontre la Figure 2. Dans (4a), où il y a deux groupes, la dernière syllabe de chaque groupe (*deux* et *pa*) aurait une durée approximativement deux fois supérieure à celle de la syllabe non finale (*c'est* et *pa*) de chaque groupe ( $/1+2/ + /1+2/ = 6$ ). Alors que

---

(4a)            / — — — / — — — /  
                   1 + 2 + 1 + 2 = 6 u.t.

(4b)            / — — — — — /  
                   1 + 1 + 1 + 2 = 5 u.t.

*Figure 2 : Durées relatives en unités temporelles (u.t.) abstraites de deux phrases comportant chacune quatre syllabes réparties en deux (4a) et en un (4b) groupes rythmiques respectivement.*

---

dans (4b), seule la dernière syllabe de la phrase serait allongée par rapport à la durée unitaire des trois syllabes précédentes ( $/1+1+1+2/ = 5$ ). En effet, les valeurs obtenues (Wenk & Wioland 1982:195) pour douze lectures de ces phrases par des francophones (4a,  $\bar{x} = 758$  ms; 4b,  $\bar{x} = 614$  ms) sont, comme on s'y attendait, significativement différentes et strictement dans le même rapport (6 à 5) que prévu.

#### 2.1.2. Variations de durée : fonctionnement perceptuel

Si, d'un point de vue acoustique, l'isosyllabité du français semble être sérieusement compromise, l'on est en droit de se demander quel peut être le rôle, sur le plan de la perception, de l'allongement systématique de la dernière syllabe de chaque groupe rythmique. Etant donné la tendance à faire correspondre les unités rythmi-

ques aux unités significatives de l'énoncé (cf. Armstrong 1932:133, qui s'y réfère indifféremment par le terme de "sense-group"), les divers regroupements possibles pour certaines paires de phrases phonématiquement ambiguës, comme par exemple (5, 6, 7) :

- (5a) /Qu'il est sale,/ O'Connors !/  
 (5b) /Qu'il est salaud,/ Connors !/  
 (6a) /Nicole/a bouffé/des huîtres/au p'tit-déj./  
 (6b) /Nicolas/bouffait/des huîtres/au p'tit-déj./  
 (7a) /Il monta/ la tour./  
 (7b) /Il monte/à la tour./

changent effectivement la signification de l'énoncé. L'importance de ces regroupements pour l'identification de ce type de phrase a pu être confirmée expérimentalement à partir d'un corpus particulièrement vaste (cf. Wenk & Wioland 1982:197).

Comme le rôle joué par le rythme dans la perception de cas phonématiquement ambigus (5, 6, 7) peut paraître marginal, il importe de signaler le rôle décisif des regroupements dans l'interprétation des phrases les plus simples. Il est un exemple révélateur qu'on nous rapporte chaque année lorsque des étudiants anglophones se présentent au guichet de la gare de Strasbourg pour demander "un billet pour Paris" (exemple dû à François Wioland). A supposer que ces étudiants n'allongent pas comme il faudrait la dernière syllabe des groupes dans (8) :

- (8) /Un billet/pour Paris,/ s'il vous plaît./

seul leur non-respect de l'organisation rythmique de la phrase peut expliquer pourquoi ils se heurtent à la non-compréhension de la personne derrière le guichet. Il est clair que, le contexte aidant, quelqu'un qui ne vend pratiquement que des billets, dont une grande partie pour la capitale, "devrait" être en mesure de comprendre une telle demande, même si les consonnes et/ou voyelles n'en sont pas parfaitement réalisées. Est-ce de la mauvaise volonté de sa part ? Il faut croire que non, car si l'auditeur ne perçoit pas en temps voulu les signes de fin-



de-groupe (sous forme d'allongements), il reste en attente bien au-delà de la période pendant laquelle sa mémoire courte garde l'image acoustique des syllabes jugées non finales de groupe (cf. Cutting & Pisoni 1978:45). De même que le "lecteur" du message représenté en Figure 1 ne parvient pas à y retrouver les mots "Mail Box" tant qu'il n'impose pas des limites supérieures et inférieures aux lettres blanches sur fond blanc, l'employé de la SNCF ne retrouve pas les groupes rythmiques qui lui permettent de comprendre le message qu'on lui adresse en français "écorché". Comme le dit Brown (1977:42), "le rythme n'est pas quelque chose 'en plus', à surajouter à une séquence de base composée de consonnes et de voyelles; c'est ce qui sert de guide à la structure de l'information dans le langage parlé".

## 2.2. Confusion terminologique

Que le français n'est pas isosyllabique ("syllable-timed") peut paraître si incontestable à la lumière des données acoustiques et perceptuelles que nous avons citées, qu'il convient de se demander comment une telle conception a pu se former et se répandre. Pour répondre à cette question, il importe de comparer l'organisation rythmique du français à celle de l'anglais avec laquelle celle-là a été mise en opposition. En effet, le "stress-timing" de l'anglais s'appuie, comme son nom l'indique, sur le caractère particulier des syllabes accentuées (ou "stressed") de cette langue. Celles-ci se distinguent des inaccentuées par leur plus grande intensité sonore, par leur prééminence mélodique (due généralement à leur réalisation sur un ton plus aigu) et parfois, mais pas toujours (cf. Abercrombie 1964) par leur allongement. Or, les syllabes accentuées du français ne se détachent pas de façon aussi saillante parce que leur intensité sonore est, en moyenne, inférieure de 10 % à celle des syllabes inaccentuées (Delattre 1966:190), mais aussi parce que les modulations mélodiques les affectant sont généralement moins "spectaculaires", c'est-à-dire moins soudaines et d'une étendue plus réduite qu'en anglais (voir ci-dessous). Puisque l'accent rythmique du français se caractérise essentiellement

par sa durée (Delattre 1951, Benguerel 1970), paramètre auquel nos oreilles sont vraisemblablement le moins sensibles (Allen 1975:76), l'on peut apprécier pourquoi Garde (1968:3) prétend que "le français, qui spontanément n'a pas conscience de l'existence d'un accent dans sa propre langue, le découvre généralement lors de l'apprentissage d'une langue étrangère". Tout se passe comme si, face à l'absence d'un phénomène en français analogue au "stress" de l'anglais, les linguistes s'étaient rabattus sur la seule option restante dans la dichotomie "stress-timing / syllable-timing".

Il est, bien évidemment, dangereux d'accepter trop hâtivement une typologie dichotomique alors que rien ne justifie une telle simplification. Il semble que la seule nécessité est que certaines syllabes se distinguent des autres, s'il est vrai que nous n'appréhendons le temps que moyennant des indices temporels ou processus qui se développent dans le temps (Woodrow 1951:1234). Il est donc tout à fait possible que l'organisation temporelle d'une langue soit fondée sur la récurrence de syllabes "accentuées" dont les particularités seront la brièveté, la chute de l'intensité et une fréquence acoustique peu élevée — à condition que ces phénomènes se reproduisent à des intervalles plus ou moins réguliers (cf. Williams 1982; Fraisse 1974:82). En admettant (Patmore 1886:224) que le phénomène de rythme est une caractéristique inéluctable du langage, il conviendrait de rechercher, quelle que soit la langue, les mécanismes qui sont propres à son organisation temporelle, en dehors de typologies que l'on peut considérer par trop "naïves" (Crystal 1975:107).

### 3. VERS UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

Pour la recherche d'une classification mieux adaptée aux réalités phonétiques du français, une série d'expériences en psychologie perceptuelle menées en laboratoire fournit des indications particulièrement éclairantes. Il se trouve que les sujets de langues maternelles diverses s'accordent pour placer au début des groupements rythmiques

toute stimulation ne se différenciant des autres que par une plus grande intensité sonore, alors que des stimulations d'intensité et de fréquence constantes, mais dont la durée est plus grande que celle des autres, sont perçues comme terminant le groupe (cf. Woodrow 1951:1223; Fraisse 1974:82-83; Allen 1975:78). (Les variations de fréquence jouent un rôle dont les effets sont moins décisifs (Bell 1977), leur impact dépendant de la valeur des autres paramètres.) Comme l'accent rythmique du français est un accent de durée et non pas d'intensité, il est clair que sa place est bel et bien en fin de groupe (Armstrong 1932; Delattre 1966). L'accent anglais, au contraire, qui est surtout un accent d'intensité, se trouve naturellement placé en début de groupe. Quant à la mélodie, l'on remarquera que le mouvement mélodique de base sur les accentuées en anglais est brusque – soudainement vers le haut en général – alors qu'en français le mouvement vers le haut ou vers le bas (cf. Figure 3) s'effectue généralement au cours de la deuxième moitié de la voyelle accentuée. Nous nous proposons de montrer que

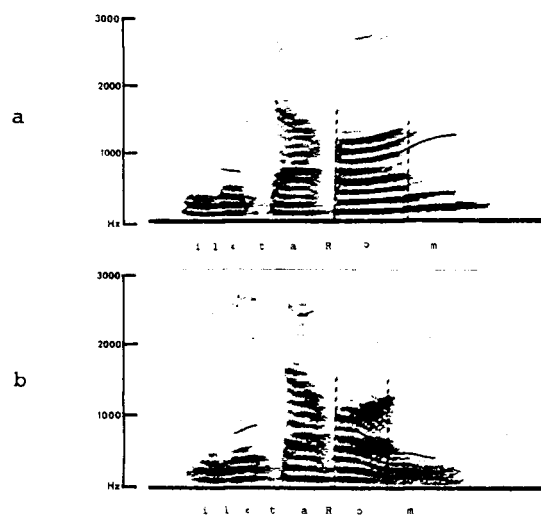


Figure 3 : Représentations spectrographiques montrant variations mélodiques (voir 6e harmonique) dans les phrases  
 (a) Il est à Rome ? (b) Il est à Rome.

l'interaction entre la nature et la place de l'accent dans ces deux langues détermine un cadre descriptif qui rend compte d'un ensemble de phénomènes dont les rapports ne sont pas habituellement mis en valeur.

### 3.1. Codachronie / capochronie

Les données psychologiques expérimentales rappelant l'emplacement des accentuées en français et en anglais, on classera le français comme étant une langue *codachrone*, par opposition à l'anglais, classé comme étant *capochrone* (cette traduction de l'anglais *trailer-timing / leader-timing* associée pour des raisons d'euphonie des éléments d'origines diverses. D'un point de vue étymologique strict, ne faudrait-il pas préférer les néologismes homogènes "ouochrone / "céphalochrone" ?). Les particularités de chacun de ces deux types d'organisation rythmique sont présentées sous forme de tableau ci-dessous (cf. Tableau 1). En plus des caractéristiques propres aux accentuées déjà

	<i>Codachronie</i> (trailer-timing)	<i>Capochronie</i> (leader-timing)
<i>Syllabes accentuées</i>		
1. Position	Fin de groupe	Début de groupe
2. Durée	++ allongement	± allongement *
3. Intensité	En diminution	En augmentation
4. Intonation	Changements retardés	Changements brusques
5. Articulations	Explicites	Explicites
<i>Syllabes inaccentuées</i>		
1. Tension	Assez tendues	Assez relâchées
2. Centralisation	Voyelle peu centralisée	Voyelle fortement centralisée
* Bien que les syllabes accentuées de l'anglais ont tendance à être plus longues que les inaccentuées, il existe de nombreux cas où la durée de l'inaccentuée dépasse celle de l'accentuée (cf. Abercrombie 1964).		

Tableau 1 : Principales caractéristiques des syllabes accentuées et inaccentuées en codachronie et en capochronie.

commentées, le tableau fait apparaître un trait commun aux articulations vocaliques et pré-vocaliques en syllabe accentuée : leurs articulations explicites (bien réalisées).

Une articulation explicite est une articulation marquée par une dépense d'énergie articulatoire maximale. L'alternance entre articulations explicites et articulations plus relâchées peut être schématisée sous la forme d'une courbe rythmique (Figure 4). Que ce soit en français ou en anglais, les articulations explicites se trouveront au sommet de la courbe rythmique.

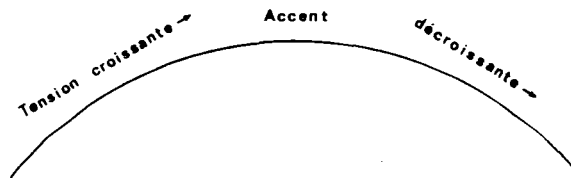


Figure 4 : Courbe rythmique

Selon que les syllabes inaccentuées se situent soit sur la partie montante, soit sur la partie descendante de la courbe, la "tension" de ces inaccentuées, le degré de réduction vocalique et l'emplacement des pauses s'en trouveront affectés. Pour le français (codachrone), dont les syllabes accentuées viennent en fin de groupe, il est clair que les inaccentuées se trouveront rangées sur la partie montante (tension croissante) de la courbe (cf. Figure 5a). Ceci reflète le caractère relativement tendu de ces syllabes dans la langue, ainsi que le peu de variation au niveau de leur durée. En effet si l'on n'écoute que les syllabes inaccentuées du français, on a l'impression d'une

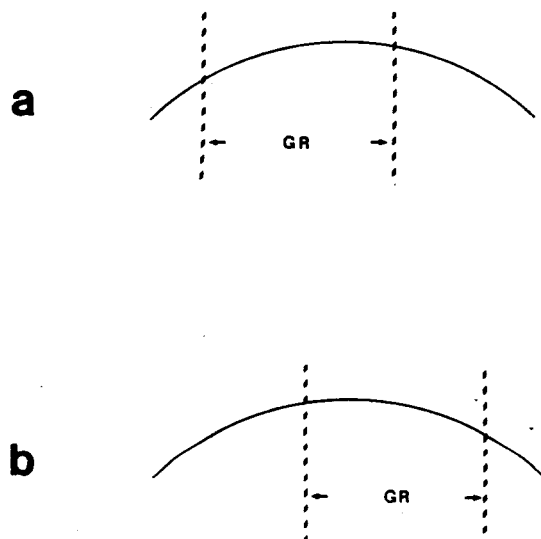


Figure 5 : *Etendue des groupes rythmiques (GR) codachrone (a) et capochrone (b).*

rafale de mitrailleuse (cf. "machine-gun rhythm", A.L. James 1940:25). En anglais (capochrone), les inaccentuées, venant après l'accentuée dans le groupe, tombent sur la partie descendante (tension décroissante) de la courbe (cf. Figure 5b), et leur durée est bien plus variable, ce qui peut rappeler les syncopes du jazz. Quant à la réduction (ou centralisation) vocalique, l'on sait que les voyelles inaccentuées du français restent plus ouvertes et plus antérieures que les "schwa" qui prédominent dans les syllabes inaccentuées de l'anglais (Delattre 1969). Si on considère la réduction vocalique comme un relâchement articulaire, comme il se doit, la classification proposée montre bien pourquoi les processus de réduction se différencient si nettement d'une langue à l'autre. Il en est de même pour l'emplacement des pauses en français et en anglais, puisque la pause, en tant que signe de relâchement, est davantage en harmonie avec la partie des-

pendante de la courbe qu'avec la partie montante. Ainsi, l'on constatera la possibilité d'avoir une pause (...) à l'intérieur d'un groupe rythmique anglais, comme dans (9) :

(9) /Urge/Dick..to/see him./

En français, une pause n'intervient jamais au *milieu* d'un groupe rythmique (Wenk & Wioland 1982:207).

### 3.2. Codachronie : quelques données expérimentales

L'analyse des effets rythmiques dans le discours continu aide à répondre à plusieurs questions qui se posent à propos de l'organisation temporelle du français. Dans un travail portant sur un extrait de discours radiophonique (Wenk & Wioland, à paraître), il est montré que la longueur en nombre de syllabes par groupe rythmique en français spontané est très faible : 2,5 syllabes par groupe en moyenne. Les groupes comportant cinq à six syllabes sont très rares, et ceux comportant un nombre supérieur sont même absents du corpus. C'est cette économie en nombre de syllabes par groupe rythmique qui a inspiré, en partie, un matériel pédagogique pour l'enseignement du français langue étrangère (Wioland & Wenk 1983) où l'apprenant est amené à produire des groupes dont la longueur est celle du langage parlé, et non pas celle rencontrée en situation de lecture.

Mais il se trouve que les locuteurs ont également tendance à produire des groupes rythmiques successifs d'un nombre de syllabes égal ou presque égal ( $\pm 1$  syllabe) à l'intérieur d'un groupe respiratoire, c'est-à-dire entre pauses non remplies (Wenk & Wioland 1982:206). C'est ce fait qui fait ressortir la fonction psycholinguistique de la pause en langage parlé, car la tendance vers l'égalité en nombre de syllabes des groupes rythmiques à l'intérieur d'un groupe respiratoire, mais non pas d'un groupe respiratoire à l'autre, serait le reflet d'une seule programmation neuro-physiologique ayant lieu au cours de la respiration.

## 4. CONCLUSION

La typologie proposée ci-dessus a comme avantage d'aborder la description du français dans des termes qui lui sont propres, au lieu de lui imposer une structure qui n'est manifestement pas la sienne. En outre, elle est en accord avec des données concernant la perception de phénomènes rythmiques généraux démontrés en laboratoire par des psychologues, et donc, indépendants du cadre langagier. Reconnaître au français son caractère codachrone, c'est aborder de façon intégrée nombre de phénomènes considérés séparément jusqu'ici, dont les variations au niveau de l'intensité, de la durée et de la fréquence fondamentale, mais aussi le timbre vocalique, le relâchement articulaire et l'occurrence des pauses. Cette approche conduit également à une meilleure appréciation du caractère national de la musique française (Wenk 1982), dans la mesure où celui-ci dépend des structures de la langue. Elle a des applications sur le plan de l'enseignement des langues (Wioland 1982) et dans le cadre d'études sur l'acquisition de ces dernières (Wenk, à paraître). Mais avant tout, elle devrait mettre fin à "la conception de la langue française comme une langue sans rythme" (Meschonnic 1982:413), ce que Pius Servien (1930:72) dénommait le "préjugé de la langue sans accent".

B.J. WENK

*Université de Strasbourg*

★

## REFERENCES

- ABERCROMBIE, D. (1964), "Syllable quantity and enclitics in English", in *To Honour Daniel Jones*, D. Abercrombie *et al.* (Eds), London, Longman.
- ABERCROMBIE, D. (1967), *Elements of General Phonetics*, Edinburgh, Edinburgh University Press.



- ALLEN, G. (1975), "Speech rhythm : its relation to performance universals and articulatory timing", *Journal of Phonetics*, 3, 75-86.
- ARMSTRONG, L. (1932), *The Phonetics of French*, London, Bell.
- BELL, A. (1977), "Accent placement and perception of prominence in rhythmic structures", in *Studies in Stress and Accent*, L. Hyman (Ed), Los Angeles, University of Southern California.
- BENQUEREL, A. (1970), *Some Physiological Aspects of Stress in French*, Ann Arbor, University of Michigan Natural Language Studies, 4.
- BROWN, G. (1977), *Listening to Spoken English*, London, Longman.
- CRYSTAL, D. (1975), *The English Tone of Voice*, London, E. Arnold.
- CUTTING, J. & PISONI, D. (1978), "An information-processing approach to speech perception", in *Speech and Language in the Laboratory, School and Clinic*, J. Kavanaugh & W. Strange (Eds), Cambridge, M.I.T. Press.
- DALTON, P. & HARDCASTLE W. (1977), *Disorders of Fluency*, London, E. Arnold.
- DELATTRE, P. (1951), *Principes de phonétique française*, Middlebury, College Store.
- DELATTRE, P. (1966), "A comparison of syllable length conditioning among languages", *IRAL*, 4, 183-198.
- DELATTRE, P. (1969), "An acoustic and articulatory study of vowel reduction in four languages", *IRAL*, 7, 295-325.
- FRAISSE, P. (1974), *Psychologie du rythme*, Paris, PUF.
- GARDE, P. (1968), *L'Accent*, Paris, PUF.
- HOFSTADTER, D. (1979), *Gödel, Escher, Bach : An Eternal Golden Braid*, Hassocks, Harvester Press.
- JAMES, L. (1940), *Speech Signals in Telephony* (cité par Abercrombie 1967:171).
- JONES, M.R. (1976), "Time, our lost dimension : a new theory of perception, attention and memory", *Psychological Review*, 83, 323-355.
- LASHLEY, K. (1951), "The Problem of serial order in behavior", in *Cerebral Mechanisms in Behavior*, L. Jeffress (Ed), London, Hafner.
- LEHISTE, I. (1977), "Isochrony reconsidered", *Journal of Phonetics*, 5, 253-264.
- LIEBERMAN, P. (1975), *On the Origins of Language*, New York, Macmillan.
- MACCARTHY, P. (1975), *The Pronunciation of French*, London, Oxford University Press.
- MARLSEN-WILSON, W. & TYLER L.K. (1980), "The temporal Structure of spoken Language Understanding", *Cognition*, 8, 101-171.
- MESCHONNIC, H. (1982), *Critique du rythme*, Lagrasse, Verdier.

- O'CONNOR, J.D. (1973), *Phonetics*, London, Penguin.
- PATMORE, C. (1886), "Essay on English metrical Law", in *Collected Poems*, vol. II, London, Bell.
- PIKE, K. (1945), *The Intonation of American English*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- SERVIEN, P. (1930), *Les Rythmes comme introduction physique à l'esthétique*, Paris, Boivin.
- WENK, B.J. (1982), "Speech Patterns in Music : the French (rhythmic) Connection", *International Review of the Aesthetics and Sociology of Music*, 13, 183-189.
- WENK, B.J. (à paraître), "Cross-linguistic Influence in second Language Phonology : Speech Rhythms", in *Cross-linguistic Influence in Second Language Acquisition*, E. Kellerman & M. Sharwood Smith (Eds), Oxford, Pergamon Press.
- WENK, B.J. & WIOLAND, F. (1982), "Is French really syllable-timed ?", *Journal of Phonetics*, 10, 193-216.
- WENK, B.J. & WIOLAND, F. (à paraître), "Aspects rythmiques du discours radiophonique", *Actes du Ier Colloque du Centre d'Analyse du Discours sur l'Etude des Médias*, Universités de Paris III et XIII.
- WILLIAMS, B. (1982), "An acoustic Study of some Features of Welsh Prosody", BAAL Seminar on Intonation and Discourse, University of Aston in Birmingham.
- WIOLAND, F. (1982), "Pour 'bien' parler, prendre le temps ...", *Le Français dans le monde*, 172, 42-48.
- WIOLAND, F. & WENK, B.J. (1983), "Prenez le temps", *Le Français dans le monde*, 176, 79-83.
- WOODROW, H. (1951), "Time Perception", in *Handbook of Experimental Psychology*, S. Stevens (Ed), New York, Wiley.

★  
★ ★

André CHERVEL

## LA "LANGUE PARLÉE" AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

De Bonald (1818) à Saussure (1916), la "parole" est, pendant un siècle en France, un des grands thèmes de débats. Est-elle création divine ou humaine ? La pensée est-elle antérieure à la parole (Cousin), ou n'est-elle qu'une "parole intérieure" ? Cette parole intérieure reste-t-elle intacte dans l'"aphasie motrice" (Broca) ? ou le trouble de la parole n'est-il pas le signe d'une pathologie mentale profonde (Pierre Marie, 1907) ? Et dans l'acquisition du langage, les premières tentatives de l'enfant manifestent-elles la passivité de la répétition automatique (débutant par l'"écholalie"), ou au contraire une activité créatrice originale ? Après les physiologistes qui donnent une description détaillée de la voix, permettant la reconstitution artificielle des sons (Helmholz), les psychologues remettent en question le schéma intellectualiste qui identifiait la pensée et le langage, dont ils soulignent désormais, particulièrement dans l'expression orale, les aspects affectifs, subjectifs, volontaires.

On voit donc s'intéresser au problème de la parole le théologien, le philosophe, le logicien, le médecin, le neuro-psychiatre, le pédiatre et quelques autres, et bien sûr aussi le pédagogue, en contact constant avec les productions langagières de l'élève.

Et le linguiste ? Le nom de Saussure, mentionné ci-dessus, ne doit pas nous abuser : le C.L.G. n'apporte sur ce point aucune idée nouvelle. Il s'inspire au contraire de très près, et explicitement, des découvertes de Broca et de son école. Que disent les linguistes du temps de la langue parlée, de la parole en acte dans la production spontanée, dans ce foisonnement mêlant sans cesse l'hésitation de la création et l'utilisation maximale de certaines des ressources du "système" ? On attribue généralement aux savants du XIXe siècle le mérite d'avoir réconcilié la science du langage et les langues parlées, donnant ainsi naissance à un néologisme, *die Linguistik*, la Linguistique (1826<sup>1</sup>, emprunté à l'allemand). Mais tout se passe comme si la conquête d'innombrables terres nouvelles par les grammairiens aboutissait chaque fois à une déperdition considérable du côté du spontané, du créatif, du foisonnant de la langue parlée.

Certes, en elle, le linguiste du XIXe siècle reconnaît, en bon romantique qu'il est, le moteur de l'évolution des langues. Il a bien conscience que, dans l'innovation linguistique, la faute d'aujourd'hui est la norme de demain. Mais c'est précisément la reconstruction d'une norme qui l'intéresse, et le caractère inéluctable des "lois" de l'évolution phonétique qui travaillent dans l'ombre à l'élaboration de la nouvelle langue. Certes, il s'ouvre à des univers langagiers qui n'avaient suscité jusque-là chez les savants que l'indifférence : l'argot, les "bas-langages", les provincialismes (qu'il ne s'agit plus seulement de "corriger"), les patois, les langues inconnues. Il devient un homme de terrain : Schleicher s'installe en Lithuanie pour en apprendre l'idiome, et les enquêteurs vont sillonner les départements pour mettre au point leurs atlas.

Mais une fois reconnue l'existence d'une langue, d'un dialecte, d'une "parlure", le linguiste en donne une "description" qui s'apparente par certains côtés à une "norme", celle du lithuanien, ou celle du patois de Cellefrouin (abbé Rousselot, 1891). D'autant que son intérêt majeur pour la phonétique et la morphologie (au détriment de la syntaxe, souvent presque ignorée) l'amène précisément à définir l'objet

de sa recherche à partir d'une préoccupation que l'on peut qualifier, aussi paradoxal que cela soit, de "puriste". Car tout son travail de linguiste, d'enquêteur, de dialectologue, il le conçoit comme la quête des formes et des sons *caractéristiques* (ou qu'il estime tels) de la langue ou du patois qu'il a *décidé* de décrire. Et forcément, c'est toujours à des formes "pures" qu'il s'arrête, écartant de son chemin comme hétérogène, emprunté, archaïque ou fantaisiste tout ce qui risque de rompre la belle unité qu'il construit. Peu nous importe ici que ce "purisme" méthodologique tende à faire de la langue un artéfact : on a aussi besoin d'artéfacts. Ce qui compte, c'est que ce purisme rejoint inévitablement l'autre.

Certes, le cratylisme ambiant (et qui ne reflue qu'après 1875) se complait à imaginer l'origine des racines sur une base d'onomatopées ou d'interjections, donc à faire sortir de la parole matérielle, des souffles, des sons, des articulations les significations mêmes de ce qui va être la racine primitive : il s'agit là des origines, et ceux qui, tel Lazare Sainéan (aux préoccupations au fond si proches de celles de l'équipe du GARS), soulignent la créativité des langues parlées, resteront toujours un peu en marge.

Au total, le linguiste du XIXe siècle a bien récupéré pour la "science" LES langues parlées, mais il ne s'intéresse pas à LA langue parlée. Les usages linguistiques ne l'intéressent que dans la mesure où ils sont porteurs d'une norme, annonceurs d'une norme, ou constitutifs d'une norme, négligés jusque-là, et qu'il faut réhabiliter.

On peut s'interroger sur les raisons d'une telle attitude, d'un tel aveuglement, diront certains. Une première explication vient immédiatement à l'esprit : le linguiste du XIXe resterait un adepte de la grammaire générale qui, on le sait, prolonge son agonie dans les programmes du baccalauréat jusque dans le dernier tiers du siècle et dans la grammaire scolaire jusqu'à la fin du siècle. La formation classique, au demeurant, impose des habitudes de penser la langue qui réclament derrière tout énoncé un énoncé plus complet qui donne son sens au

premier. C'est le schéma bien connu de Noël et Chapsal : "Ah !", réinterprétez "Je suis étonné". Si les interjections sont ainsi disqualifiées, il en va évidemment de même de des phrases (*Bribes*) enregistrées par l'équipe du GARS, qui, dans ces procédures, se retrouvent soumises au même rabot unificateur et normalisant. Tel est le rôle des "figures", qui trouvent dans le prétraitement de la langue parlée leur utilisation maximale : faire le ménage pour permettre au grammairien d'opérer.

Mais sans doute cette explication paraîtra-t-elle un peu courte. Car les linguistes contemporains qui ont, dans leur majorité, reçu une formation bien différente, ne sont apparemment pas mieux préparés que leurs prédécesseurs à prendre en charge la "langue parlée", ce qui ne laisse pas d'assurer à l'équipe du GARS une nette originalité dans le panorama linguistique français. Si une explication a quelque chance d'emporter la conviction, elle doit se fonder non sur des travers psychologiques qu'on imputerait aux linguistes, mais sur des considérations concernant les rapports entre la science et l'institution. Ne serait-ce pas que ces artéfacts chers aux linguistes sont en réalité des produits commandités par l'institution, par des institutions, et que, au contraire, la langue parlée n'a été jusqu'à présent l'objet d'aucune "commande" ? Simple hypothèse, bien sûr, mais qui aurait au moins le mérite de tenir compte à la fois des continuités d'un siècle sur l'autre et de l'ancrage de toute science dans la société qui l'engendre.

Il y a pourtant des secteurs marginaux où le linguiste du XIXe siècle s'est trouvé confronté, sans échappatoire possible, au problème de la langue parlée, où sa belle construction n'est plus de mise, où il fait des impasses, où, à l'évidence, il se tait parce qu'il ne sait plus. Il y a des questions qu'on aimerait lui poser, et en particulier celle-ci. Entre les grandes étapes des "langues" qui sont en rapport de filiation, entre le latin et sa littérature (même si l'on sait déjà que l'ancêtre du français est le latin vulgaire, non le latin classique), et le français (et ancien français) avec la sienne, les gens

n'ont pas cessé de causer entre eux : quel statut donne-t-il à ces systèmes de communication linguistique qui ont cours dans les étapes intermédiaires, systèmes qu'il hésiterait à baptiser "langues" puisqu'ils ne portent pas de noms ? La réponse à cette question serait décisive pour notre propos. Car si le français normé, le français des grammaires et des dictionnaires lui cache la langue parlée, à ces époques-là la langue parlée est seule en piste !

La réponse n'est pas aisée à obtenir. Entre les grandes gares, indo-européen, latin, ancien français, le train du linguiste file à toute vitesse. Il s'installe tranquillement dans la diachronie comme dans un compartiment, et il ne regarde pas le paysage par la fenêtre, se contentant de suivre, sur son indicateur des lois phonétiques, l'itinéraire parcouru. Jamais il ne s'arrête en rase campagne, sauf pour des reconstructions fort hasardeuses, et au demeurant partielles, par exemple la langue *romane* (Raynouard).

Si les linguistes causent peu, à l'exception peut-être de Littré, d'autres ne sont pas tenus à la même obligation de réserve. Cournot est, à l'époque, l'un des rares philosophes, le seul peut-être, qui dispose d'une bonne information en linguistique.

"Le langage, ou l'expression par la parole, écrit-il en 1861, a pu et vraisemblablement a dû être dans un état de fluctuation, d'indécision suffisant aux besoins de l'état primitif, avant qu'il n'y eût des langues constituées avec les caractères qui leur méritent le nom d'organismes, assez bien distinguées les unes des autres, parlées pendant un assez grand nombre de générations et par des groupes d'hommes assez nombreux, pour qu'on pût leur attribuer une individualité reconnaissable. Les époques de transition d'une langue à une autre, par exemple du latin barbare aux langues romanes, nous donnent une idée, quoique très-imparfaite, de cet état de fluctuation et d'indécision du langage primitif".<sup>2</sup>

C'est la mise au goût du jour d'une conception ancienne suivant laquelle les langues romanes se seraient constituées à partir des *débris* du latin. Entre les deux, il faut bien admettre l'existence, comme système de communication linguistique, de langues en ruines, de langues

en miettes (XVIIe, XVIIIe siècles), ou de langues floues, fluctuantes, indécises (Cournot). Et de même Littré, rendant compte, dans le *Journal des Savants* (juin 1869), de l'histoire de la conjugaison française de Chabaneau, évoque ces "révolutions qui changent le type de la langue" (entre le latin et les idiomes romans) : "C'est une crise; quand elle est achevée apparaît un organisme grammatical dérivé du parent, mais autrement constitué" <sup>3</sup>. Ces termes, ou, si l'on veut, ces métaphores, d'organisme et de crise, datent un peu aujourd'hui. Reconnaissons-leur au moins le mérite de la franchise : on est convaincu au XIXe, et on le dit (parfois), que les grandes langues (organismes) ont une valeur intrinsèque infiniment plus grande que les "langues" (?) en crise, qui sont essentiellement parlées, fluctuantes et instables. La nuance évolutionniste qui l'a emporté depuis lors tend à homogénéiser les différentes étapes de l'histoire du langage : ce qui ne peut se faire qu'au prix d'un recul considérable de l'image et de la place de la langue dans la culture. Au XIXe on faisait coïncider la crise de la culture et la crise du langage; aujourd'hui on admettrait volontiers que les deux aient évolué en toute (ou relative) indépendance.

On est là bien près d'un autre thème qui est un des lieux communs de l'anthropologie du XIXe siècle : l'existence de toute une série de langues qui, pour ne connaître qu'un état "oral", sont totalement dépourvues de fixité, de permanence, et donc soumises à un rythme de changements rapides. Et l'histoire traîne partout, linguistes, ethnographes et philosophes, de ce missionnaire qui apprend l'une de ces langues (il s'agit en général de l'Océanie ou de l'Australie mais aussi de l'Amérique centrale), et qui, de retour trente ans plus tard dans le pays ou dans l'île (lui ou l'un de ses successeurs armé de son manuel ou de son lexique), est incapable de comprendre ou de se faire comprendre <sup>4</sup>. L'évolution est allée trop vite; la plupart des mots ont changé. Ce sont ces "langues à l'état mou" dont parle Renan :

"Avant d'arriver à ces grandes organisations de grammaire dont le sanskrit et les langues sémitiques nous fournissent des spécimens si complets, les langues ont été pendant des siècles dans un état tout à fait rudimentaire, dans un état mou en quelque sorte et non encore organisé,



état analogue à celui de ces langues de l'Océanie dont la pauvreté et l'insuffisance n'empêchent pas qu'on n'arrive à s'entendre avec un peu de bonne volonté, en s'aïdant du geste, à l'aide d'onomatopées, de procédés de toute sorte ..."<sup>5</sup>

Et Renan fait ici allusion à un autre caractère explicitement reconnu aux langues des "sauvages" : ce sont des langages incomplets, incapables de fonctionner seuls. Ils ne marchent bien que s'ils sont couplés avec le langage des gestes. Thème cher aux anthropologues (Tylor, Mallery) : "Les Bosjemans (Boschimans), écrit sir John Lubbock, supplémentent leur langage de tant de signes qu'ils ne sont pas intelligibles dans l'obscurité, et quand ils désirent causer la nuit ils sont obligés de se rassembler autour de leurs feux"<sup>6</sup>. Les linguistes ne sont pas en reste : le phonéticien Paul Passy estime que les "sauvages" "ont peine à se comprendre" non seulement dans l'obscurité, mais même "en se tournant le dos"<sup>7</sup>. La langue parlée de ces peuples ne fonctionne bien que le jour, et face à face; la nuit est pleine d'équivoques<sup>8</sup>.

La parenté épistémologique de ces textes est claire. Par delà les conflits qui opposent les théories linguistiques du temps, on atteint ici sinon un "socle", du moins une *mentalité* (pour utiliser un terme qui n'est encore, à la fin du siècle, qu'un néologisme) commune à la plupart des linguistes, un ensemble d'idées qui meublent l'arrière-plan des théories en place, des données acceptées par tous, et qui éclaireront les fonctionnements intellectuels. On en tirerait aisément une thèse très générale suivant laquelle il existerait des types de "langues parlées" qui ne ressortissent pas, ou pas seulement, à l'analyse linguistique, qui sont présentes dans les interstices de l'histoire, dans les marges de la géographie, et sans doute aussi dans le laisser-aller du quotidien.

Certes, le mouvement néo-grammairien et la grammaire historique des cent dernières années ont eu maintes occasions de s'élever contre ces idées. Meillet soulignera, par exemple, la "stabilité" des langues primitives<sup>9</sup>. Mais ont-ils vraiment éliminé des esprits ce my-

the suivant lequel une langue uniquement parlée, une langue sans écriture, est une langue sans grammaire, sans consistance véritable, sans garantie de durée.

Envisagée comme un foisonnement spontané de formes et de structures syntaxiques adaptées aux différentes circonstances de la vie quotidienne, la langue parlée se voit refuser un statut par la linguistique du XIXe siècle. Il en va un peu autrement à l'école et au collège. En réalité, très longtemps l'enseignement n'a pas eu directement affaire à la langue parlée de l'élève. L'enseignement classique traditionnel, qui prolonge, en l'adaptant, la pédagogie des Jésuites jusqu'en 1902, fondait sur le latin la connaissance et la pratique de la langue maternelle. A l'autre extrême, la pédagogie de l'école primaire reposait essentiellement sur l'écriture, la grammaire, l'analyse, la dictée : la langue parlée de l'élève interférait relativement peu avec le contenu des études. Si l'on néglige le problème des langues régionales, on peut estimer que c'est seulement vers 1880 que commence à se poser dans les différents types d'enseignement la question de la langue parlée. C'est en 1880, en effet, que les textes officiels imposent, dans le secondaire comme dans le primaire la composition française (sous une forme ou sous une autre), qui y était *interdite* jusque-là, par d'autres textes officiels. Brusque changement de cap, justifié, explique-t-on à l'époque, par le désir de former le jugement de l'enfant et de développer ses capacités d'expression.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les techniques pédagogiques qui furent mises en oeuvre pour réaliser cet important programme : qu'il suffise pour l'instant de signaler que l'introduction, à l'école ou au collège, de la lecture "intelligente", des textes classiques, de l'explication de textes, de la récitation, de l'étude systématique du vocabulaire ou de la leçon de choses doit être mise en relation étroite avec l'apparition de la composition française. En clair : tout porte à croire que les *textes* n'ont pénétré dans les programmes et les pratiques scolaires que comme un support de la "rédaction" (au sens large) demandée à l'élève.

Si dans un pareil dispositif pédagogique l'*input* littéraire vise à engendrer ou à favoriser un *output* rédactionnel, de tonalité d'ailleurs différente pour le primaire et le secondaire (aussi les textes n'y sont-ils pas les mêmes), il est évident que c'est bien cette fois la langue maternelle, la langue naturelle, sous sa forme "parlée", qui est au centre du débat. Essentiellement comme repoussoir d'ailleurs, car la langue de l'enfant est foncièrement pauvre, corrompue, grossière, incorrecte, etc. Peu importe, au demeurant, le milieu social d'origine : les enseignants admettent dès le début du XXe siècle que les performances langagières des enfants ne sont guère plus brillantes dans la bourgeoisie que dans les classes plus pauvres (quittes à reconnaître, bien sûr, que leur accession à la langue normée est plus aisée ...).

D'où l'intérêt croissant pour la question de l'acquisition du langage, à partir de 1870 (Taine, Egger, Perez, Compayré). C'est aux conditions mêmes de l'accession au langage que s'en prennent les pédagogues. Au siècle du triomphe de la science, de l'esprit scientifique ... et du scientisme, certains trouvent proprement scandaleux le mode d'apprentissage de la langue maternelle, qui relève de l'empirisme, du tâtonnement et de l'intuition.

"Le jeune enfant, écrit un inspecteur primaire, attache petit à petit une signification aux mots qu'il entend. Ensuite l'expérience la rectifie, la complète, l'étend. Souvent aussi, c'est du contexte même qu'il déduit le sens des termes nouveaux pour lui. Les idées exprimées par les mots *colère, couleur, beau, sage, méchant, obéir, aimer, mentir*, se dessinent dans son esprit par traits successifs, au hasard des conversations [...] Ce procédé n'est pas sans danger ..."

10

Il s'agissait ici de sémantique : en fait, c'est toute la langue parlée qui est en cause. Particulièrement la langue française :

"Le français est une langue vivante que l'on sait mal quand on ne l'a apprise que par l'usage. L'étude de la grammaire est donc une nécessité, précise un arrêté ministériel".

11

Mais on chercherait en vain chez les enseignants, comme chez les linguistes, des études précises, même limitées, des analyses détaillées qui prendraient en considération la langue naturelle de leurs élèves. On se borne à stigmatiser les incorrections du vocabulaire : il est enfantin (*dada, toutou*), vague (*chose, machin*), argotique (dans les villes), patoisant (à la campagne), précise, par exemple, et sans autre développement, le *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie* de Buisson (1911, s.v. langue maternelle). C'est à peu près toujours en négatif, tout au plus en filigrane, que leur animosité se laisse décrypter. Mais à partir de 1880 les voilà bien tous confrontés au problème : il faut maintenant faire rédiger, voire composer, en français des enfants dont la langue parlée est réputée fautive, lacunaire, vicieuse, etc.

On ne retiendra ici, de tout le débat pédagogique suscité par les nouveaux programmes, qu'un seul point, une "découverte" que font, à l'époque, les pédagogues les plus lucides. L'inspecteur général de l'instruction primaire Irénée Carré (le promoteur des méthodes actives dans l'enseignement du français aux enfants non francophones) se rend compte que, si l'on souhaite corriger la langue parlée de l'enfant, dans l'optique, bien sûr, de l'expression écrite, il faut *faire parler* l'enfant à l'école :

"Une erreur trop commune, c'est de croire que l'élève apprend surtout sa langue en écrivant [...] Une phrase écrite n'est autre chose que la transcription d'une phrase exprimée oralement ou construite auparavant dans l'esprit; elles ont nécessairement les mêmes qualités et les mêmes défauts; l'enfant ne saura bien écrire que s'il a d'abord appris à bien parler, et c'est toujours à tort que, pour cet exercice, comme pour tant d'autres, on fait prédominer le devoir écrit sur la pratique orale [...] C'est donc à bien parler qu'il faut d'abord former les enfants ..."

C'est le conseil que donnait déjà Bréal en 1872 : "Pour enseigner le français à vos élèves, faites-les parler, encore parler, toujours parler" <sup>13</sup>. Nous sommes là aux premiers balbutiements — si l'on peut dire — de cet enseignement de l'oral, qui était si à la mode ces dernières années, avec des perspectives incontestablement moins nettes que celles de Bréal et Carré.

Pour la première fois donc, l'école va s'en prendre à la langue parlée, pour la redresser, et tenter de faire, d'une langue parlée épurée et nommée le support de l'expression écrite. Tournant pédagogique dont on n'a pas encore mesuré toutes les conséquences : liquidation rapide des patois (il y avait encore quelque sept millions de patoisants vers 1870), inhibition croissante dans l'expression orale dès qu'un niveau plus standard est requis (mais Bréal croit retrouver dès la Révolution française des témoignages de cet état de choses), et bientôt constitution d'une rhétorique primaire, avec ses modèles (le *Tour de la France*), ses topoi, ses règles strictes.

Entre autres effets pervers, on mentionnera seulement la triste déchéance que connaît, au terme d'un siècle d'avaries, le temps surcomposé : événement qui, pour être relativement exceptionnel, n'en est pas moins exemplaire. Rappelons, en deux mots, l'histoire du surcomposé (la forme "J'ai eu chanté") dans la tradition grammaticale. Le XVIIIe siècle, Beauzée surtout, lui fait un sort comparable à celui des autres temps, même s'il est d'un emploi moins littéraire, plus "oral"; et ce jusqu'à Girault-Duvivier (1811). Mais le purisme qui monte dans les manuels fait, si je peux dire, descendre le surcomposé dans les notes de bas de page : Noël et Chapsal (1823) apportent à cette pratique toute leur autorité, et ajoutent qu'"on s'en sert rarement". Et puis le surcomposé disparaît des manuels de grammaire, à partir de 1850 environ, et jusque vers 1920 : un processus de "dégrammatisation". En 1912, un inspecteur primaire, Bouchendhomme, continuant la tradition de Desgrouais, proteste contre les gasconnismes des enfants de Montauban :

"Le plus souvent, les solécismes sont dus à l'influence du langage parlé, à l'influence néfaste du patois; l'enfant ne s'exprime plus en français mais en gascon. Tantôt il multiplie les auxiliaires : *Je l'ai eu vu, je l'ai eu entendu ...*"<sup>14</sup>

Dans la grammaire étriquée qui règne à l'époque, l'ancien surcomposé est renvoyé au chapitre du pléonasme : on y répète indûment l'auxiliaire *avoir* comme on redouble, ailleurs, le pronom sujet. Tant que la grammaire n'avait eu qu'à régenter l'orthographe, le surcomposé était

peu gênant et pouvait y trouver sa place; sa proscription des manuels date en fait de l'époque où l'enseignement de la langue se fait plus ambitieux, et prétend corriger même la langue parlée. Et même les inspecteurs férus de grammaire sont désormais incapables de le reconnaître et de le nommer (quittes à stigmatiser, en l'occurrence, un *emploi* régional : le surcomposé en proposition indépendante).

Cette brève enquête sur le statut de la langue parlée au XIXe siècle permet de mettre en évidence un des traits essentiels de la conception de l'homme qui se développe à cette époque, et dont nous sommes sans doute encore tributaires aujourd'hui. Au centre de la pensée évolutionniste, il y a cette idée que les évolutions sont des processus homogènes, qu'il s'agisse de l'espèce ou de l'individu, et que l'"ontogénèse" et la "phylogénèse" se recouvrent. D'où l'identité profonde des phénomènes linguistiques, quand on les saisit aux origines, dans les périodes de transition, dans les stades d'apprentissage du langage, dans la pathologie du langage (Ribot énonce, bien avant Jakobson, le modèle en miroir de destruction du langage), dans le rêve ou dans les sociétés primitives. C'est à l'intérieur de ce cadre à plusieurs dimensions que la langue parlée trouve sa place : on extrapole constamment d'un domaine à l'autre, de la même façon que la notion de mentalité prélogique (ou illogique) met en rapports les travaux des aliénistes, la sociologie de Lévy-Bruhl et les découvertes de Piaget. Puissent ces quelques considérations historiques contribuer à faire sortir l'étude de la langue parlée du ghetto où elle est encore tenue.

André CHERVEL

I.N.R.P.  
Service d'Histoire  
de l'Éducation

★

## NOTES

- <sup>1</sup> Chez BALBI; et non 1833, date donnée par Dauzat, Dubois, Mitterand et Bloch, Wartburg.
- <sup>2</sup> *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, t. II, p. 77.
- <sup>3</sup> Cf. *Etudes et glanures*, 1880, p. 294.
- <sup>4</sup> Cf., parmi 100 exemples, le philosophe GARNIER, *Traité des facultés de l'âme*, 1852, t. II, p. 490.
- <sup>5</sup> *Oeuvres Complètes*, éd. Henriette Psichari, vol. VIII, p. 1223; d'abord recueilli dans *Mélanges religieux et historiques*, 1904.
- <sup>6</sup> *Les origines de la civilisation*, tr. fr., 1873, p. 409.
- <sup>7</sup> *Etude sur les changements phonétiques*, 1890, p. 47.
- <sup>8</sup> Cf. le prolongement de cette idée chez Carl ABEL, *Ueber den Gegen-sinn der Urworte*, 1884, et l'accueil enthousiaste que lui fait Freud en 1910.
- <sup>9</sup> *La Méthode comparative*, 1925, p. 44.
- <sup>10</sup> L. POITRINAL, *Comment enseigner le français à l'école primaire*, 1909, p. 20.
- <sup>11</sup> Du 27 août 1882.
- <sup>12</sup> *Conférences sur l'enseignement de la langue française*, Publications du Musée pédagogique, fasc. 29, 1887, p. 49.
- <sup>13</sup> *Quelques mots sur l'instruction publique*, 1872, p. 39.
- <sup>14</sup> *De l'Enseignement du français*, Paris, Colin, 1912, p. 201-202.





H. SINCLAIR

LINGUISTIQUE DESCRIPTIVE  
ET PSYCHOLOGIE COGNITIVE

Il est bien entendu utile, voire nécessaire, de donner une définition des termes qui apparaissent dans le titre de l'exposé que l'on va faire. On voit alors surgir un premier problème : il est difficile de donner une définition nette de ce que nous entendons par linguistique descriptive, de même qu'il est difficile de définir la psychologie cognitive. Commençons par la *linguistique descriptive* : les grammairiens grecs, comme il ressort surtout du débat entre Alexandrins et Stoïciens, s'interrogeaient déjà sur le niveau scientifique que peut atteindre l'étude du langage. Ils ont distingué quatre niveaux : 1) "peira", 2) "empeira", 3) "techne", 4) "episteme". Une des difficultés que l'on rencontre dès qu'il s'agit de linguistique, c'est-à-dire dès que nous devons "parler" du "langage", surgit immédiatement : les instruments de l'étude se confondent avec son objet. Que signifiaient ces quatre mots pour les grammairiens grecs ? Ni l'étymologie, ni une étude sémantique des contextes ne peut apporter de réponse décisive, mais il semble bien que la traduction la plus probable soit : "peira" : savoir-faire procédant par tâtonnement, "empeira" : connaissance pratique acquise par expérience, "techne" : scien-

ce technique, ou encore méthodologie scientifique, "episteme" : connaissance théorique basée sur une méthodologie scientifique.

A cette époque, le débat concernait surtout les niveaux 2) et 3), les Stoïciens affirmant que la langue n'est qu'un amas d'"anomalies", de phénomènes non systématiques, et les Alexandrins soutenant par contre qu'il existe des paradigmes, des classes d'équivalence et des règles, et que la langue est, dans un sens, construite de manière rationnelle.

Le niveau 1) n'a pas retenu leur attention; je suppose que nous pouvons situer l'étude du savoir-faire procédant par tâtonnement au même niveau que l'étude de l'acquisition, cette dernière étant aujourd'hui considérée comme une partie de la psycholinguistique. Le niveau 4) serait peut-être à considérer comme celui des théories du langage, de la recherche des principes généraux qui régissent toutes les langues humaines ou, dans les termes de plusieurs écoles de linguistique contemporaines, la construction d'une grammaire universelle. Aucun des grammairiens grecs n'a, paraît-il, envisagé la possibilité de l'existence de principes généraux sous-jacents à toutes les langues, ceci principalement parce qu'ils se limitaient à l'étude de la langue grecque.

Si nous attribuons au niveau 4) le sens d'une théorie du langage, nous devons y inclure les tentatives épistémologiques, c'est-à-dire des tentatives d'explication, une réflexion sur la nature essentielle du langage humain.

De la même manière qu'une explication dans la vie courante n'est satisfaisante pour celui à qui on la donne qu'en fonction des connaissances de cette personne (on n'explique pas la flottaison de la même façon à un enfant de sept ans qu'à un lycéen de quatorze), l'explication scientifique dépend de l'état de nos connaissances dans une discipline scientifique. Mais les questions que l'on peut se poser ne sont peut-être pas soumises à la même restriction. Des questions fondamentales peuvent être formulées à une époque où elles resteront for-

cément sans réponse, faute de connaissance -- et à ces moments, elles risquent d'être déclarées indécidables, et même illégitimes, ce qui peut amener à leur prescription. C'est ce qui s'est passé maintes fois dans l'histoire de la linguistique. Mais tant que de telles questions restent sans réponse, il se trouvera quelqu'un pour les poser à nouveau.

A partir des premiers textes linguistiques dont nous disposons, nous voyons surgir des controverses illustrant des points de vue épistémologiques opposés : est-ce que les mots (surtout les substantifs) nous sont imposés par la nature du monde réel ou sont-ils conventionnellement choisis ? Le langage comporte-t-il des régularités ou n'est-il qu'une collection d'"anomalies" ? Est-il le reflet de notre pensée ou celui du monde extérieur ? La langue est-elle imposée par les conditions sociales dans lesquelles nous vivons ? Le langage est-il déterminé dans sa forme fondamentale par la nature biologique de l'être humain, en particulier par la structure et le fonctionnement de son cerveau ?

Si l'on considère que de telles questions vont continuer à se poser au niveau d'une théorie du langage située dans le domaine de l'épistémologie, et donc également dans celui de la psychologie cognitive, existe-t-il tout de même une linguistique descriptive susceptible non pas de se passer de références à la psychologie, mais de ne pas parler d'axiomes psychologiques ?

Aucune linguistique ne pourra jamais être dissociée de tout ce qui est psycho-social et socio-culturel, mais les psychologues cognitifs souhaiteraient pouvoir compter sur une linguistique qui, partant des faits langagiers, élabore son propre système et rejoint, quelque part, la psychologie cognitive qui, elle, fait partie des faits psychologiques, ou éventuellement neurologiques.

Ceci m'amène au deuxième problème de définition : qu'est-ce, à vrai dire, que la *psychologie cognitive* ? Quel est l'objet des études qui s'intitulent "cognitives", parfois "cognitivistes" ? Il est

presque impossible d'en donner une définition claire. La plupart du temps, ce domaine est défini par les sous-domaines dont on considère qu'ils lui appartiennent implicitement : traditionnellement, ces sous-domaines sont l'"étude de la formation des concepts", "du raisonnement", "de la résolution des problèmes", "de la reconnaissance de patterns"; et, curieusement, pendant ces dix dernières années, les publications relevant de la psychologie cognitive se présentent de plus en plus souvent sous la forme d'études portant sur le traitement de l'information donnée verbalement, la compréhension et la perception de matériel langagier, etc. Ce que l'on appelle aujourd'hui science cognitive semble prolonger cette tradition en se basant très souvent sur des modèles de l'intelligence artificielle (dans le domaine du langage) et sur les neuro-sciences (encore une fois, souvent à partir de données obtenues dans l'étude des aphasies, donc du langage), et en établissant des liens entre des modèles hypothétiques de cognition et des problèmes liés à des lésions du cerveau. Les liens entre linguistique et psychologie apparaissent très étroits à beaucoup d'auteurs se réclamant de la psychologie cognitive, et cet état de choses ressort clairement des articles parus dans l'*Anniversary Volume* de la revue *Cognition* (1981).

Quelques autres articles, dans le même volume de *Cognition*, indiquent une conception un peu différente de la psychologie cognitive : par exemple celle de Turvey et Carello (1981), qui propose que le terme "cognition" se réfère à la coordination d'un organisme (comme agent épistémique) et de son milieu (comme le support de ses actes). Dans cette optique écologique, la tâche de la théorie cognitive consiste à expliquer cette coordination épistémique et intentionnelle entre l'organisme et son milieu. Un autre article, celui de Hamlyn (1981), étend cette notion de relation entre l'organisme et son milieu au social humain : "pour pouvoir réellement considérer que nous savons quelque chose, nous avons dû trouver quelque chose de juste — peu importe que l'objet de la connaissance soit un fait, une façon de faire, une activité, la conscience de nos propres actions, etc. Mais les notions de vrai, de correct et de juste sont, dans un sens, des notions socia-

les [...] Ces notions impliquent l'idée d'une norme, et l'appréciation de la force d'une norme demande l'existence d'autrui [...] Cela signifie que la connaissance n'est possible, à proprement parler, que pour des créatures qui entretiennent des relations sociales ou interpersonnelles". Cette affirmation est très proche de celle de Piaget, qui écrit (1936) : "... en effet, c'est en fonction de la coopération avec autrui que l'esprit parvient aux jugements constatatifs, la constatation impliquant une présentation ou un échange, et n'ayant pas de signification en elle-même pour l'activité individuelle; que la pensée conceptuelle soit rationnelle parce que sociale ou l'inverse, l'interdépendance de la recherche du vrai et de la socialisation nous paraît indéniable".

Ajoutons que, dans cette conception éco-sociale, la communication joue un grand rôle et, puisque parmi les humains la communication se fait surtout par le langage, nous retrouvons ici, bien que par un biais très différent, le rôle important de l'activité langagière. Et peu importe qu'on l'étudie comme outil de communication ou comme objet de connaissance, dans les deux cas, le psychologue ne peut se passer d'une linguistique descriptive.

Il paraît donc évident qu'entre les deux domaines d'étude mentionnés dans le titre de mon exposé, il existe une intersection importante. Cette intersection au niveau des disciplines implique-t-elle l'existence de stratégies, de procédures, d'un fonctionnement comparables ou identiques chez le sujet ?

La complexité des rapports entre linguistique et psychologie cognitive est l'un des grands problèmes de la psycholinguistique du développement. Afin de pouvoir discuter, à l'aide de faits, des problèmes que ces rapports soulèvent, je vous citerai brièvement un exemple : il concerne une série d'études portant sur ce que les Américains ont appelé *tough-movement*, c'est-à-dire des phrases du type "Jean est facile à voir". Cet exemple est intéressant parce qu'il a été traité par plusieurs linguistes, psychologues et psycholinguistes, et qu'il

soulève des questions de méthode autant que d'interprétation théorique.

Chomsky fut le premier à discuter des phrases du type "Jean est facile à voir", "Le professeur est difficile à comprendre", du point de vue de la grammaire générative, et à montrer la relation assez particulière qui existe entre leur structure profonde et leur structure de surface par rapport à des phrases telles que "Jean est prêt à plonger", qui ont une structure de surface identique, mais pour lesquelles il ne s'agit à aucun moment de la dérivation d'une position d'objet complément direct pour Jean (la phrase ne veut pas dire que quelqu'un est prêt à plonger Jean dans l'eau). Afin de rendre compte de la différence de signification due aux liens différents unissant verbe, sujet et objet complément direct dans leurs structures respectives, Lasnik et Fiengo (1974) ont proposé une opération complexe appelée *tough-movement*, par laquelle un élément-objet complément de la structure profonde est élevé au rang d'élément-sujet dans la structure de surface dans le cas de "Jean est facile à voir", mais non dans celui de "Jean est prêt à plonger".

D'autres linguistes ont contesté cette façon de voir le problème et ont proposé d'autres dérivations, notamment celle d'une déletion de l'objet complément, en supposant qu'une structure profonde du type : N + adj. + infinitif + N, donc quelque chose comme "Jean est facile à voir Jean", dans laquelle le second nom serait effacé en surface.

D'autres encore se sont plus particulièrement occupés des relations entre l'adjectif et le verbe, en notant des restrictions quant à la possibilité d'effectuer de telles opérations de transformation. Picabia (1975), travaillant en français, note que, par exemple, la phrase "le chemin est caillouteux à gravir" est difficilement acceptable, tandis que "le chemin est ardu à gravir" ne pose pas de problème d'acceptabilité. Certains autres linguistes s'intéressent aux restrictions dues aux liaisons entre le verbe et le nom. Finalement, la linguistique descriptive comparative fait ressortir quelques différences entre l'anglais et le français : en anglais, certaines combinaisons

d'adjectif + infinitif peuvent donner lieu à des phrases ambiguës telles que : "the rabbit is ready to eat" (soit : "le lapin est prêt à manger ses carottes", soit : "le lapin est cuit et prêt à être mangé par les convives"). En français, de telles ambiguïtés n'existent pas au sens strict, bien que des expressions comme le "prêt-à-porter" aillent dans cette direction.

Bref, peu importe que l'on travaille essentiellement à l'intérieur d'une théorie à dominante syntaxique ou que l'on utilise les méthodes plus classiques de substitution et de permutation avec analyse sémantique, le type de phrases en question est toujours d'une grande complexité.

La description des règles de construction de ces phrases, leur sous-catégorisation, les caractéristiques des mots qui peuvent y apparaître, les exceptions à des régularités constatées, etc. prendront des formes très diverses en fonction de la théorie adoptée par le linguiste. Pour certaines tendances théoriques, le critère de choix de la meilleure description sera son exhaustivité et, dans ce cas, la description ressemblera à une liste; dans d'autres cas, le critère sera celui d'une économie élégante dans le sens de l'établissement de règles très générales, assorties de contraintes et de règles de filtrage; dans d'autres encore, on emploiera le critère de la possibilité d'une simulation par ordinateur. Dans tous les cas, cependant, le linguiste devra s'occuper à un moment ou à un autre de l'interprétation que le locuteur donne de ces phrases et, parfois, de ce que l'on appelle son "intuition" en ce qui concerne leur catégorisation.

En regard de la complexité des différentes descriptions linguistiques, il est curieux de constater que ce type de phrases est aussi fréquent dans la conversation courante que dans les textes écrits. Sans avoir fait de dénombrements systématiques, nous en avons relevé de nombreux exemples en quelques heures de conversation libre, autant chez les adultes que chez les enfants. Il s'agit donc d'un savoir-faire, ou d'un savoir pratique (peira ou empeira) possédé par un grand nombre de

personnes francophones, anglophones, germanophones, etc., qui s'en servent couramment sans difficulté apparente. Nous n'avons pas à faire à un savoir ésotérique réservé à quelques experts linguistes, mais la quasi totalité des locuteurs se révèle incapable d'explicitier ce savoir pratique, qui reste inconscient. Dès lors, de multiples problèmes se posent en termes de psychologie cognitive :

1) Comment décrire ce savoir-faire, ce savoir pratique qui permet aux locuteurs de produire et de comprendre ce type de phrases dans la conversation courante ?

Aux yeux de certains linguistes, la réponse à cette première question est simple : la description du savoir *est* la description linguistique, et le psychologue cognitiviste n'a pour tâche que d'explicitier le *fonctionnement* de ce savoir dans la production et la compréhension d'énoncés. Cette position est, bien entendu, défendue par ceux pour qui la linguistique fait partie de la psychologie, et elle est théoriquement acceptable. Du point de vue pratique, par contre, elle soulève d'énormes difficultés. Selon leur appartenance à une école ou à une autre, les linguistes proposent plusieurs modèles de description. Comment le psychologue doit-il choisir le modèle dont il étudiera le fonctionnement ? Selon quels critères ? Est-il possible de séparer ainsi un savoir de son utilisation ? Et si oui, comment doit-on s'y prendre pour étudier ce fonctionnement ?

2) Une deuxième question se pose aux cognitivistes : comment ce savoir et ce fonctionnement langagiers s'insèrent-ils dans l'ensemble des structures, mécanismes ou processus cognitifs dont le sujet humain dispose ? Faut-il supposer un isomorphisme, ou au moins une ressemblance entre la structure et le fonctionnement du savoir dans divers domaines, ou faut-il envisager l'existence d'un savoir langagier tout à fait particulier ?

3) La dernière question concerne l'acquisition. Selon la théorie piagétienne, il n'est pas possible de décrire, ni à plus forte rai-



son d'expliquer, la structure ou le fonctionnement d'un savoir sans connaître au moins quelques étapes de son acquisition par l'enfant. En même temps, cette théorie suppose l'existence de structures très générales, ainsi que de processus et de modes de fonctionnement semblables, ou ayant au moins une source commune. Dans cette optique, la question concernant la façon dont il faut étudier ce fonctionnement se pose à nouveau.

C'est dans le cadre de l'acquisition par l'enfant que j'aimerais vous parler, sans entrer dans les détails, de résultats obtenus avec des enfants par différents chercheurs, dans des expériences de compréhension de phrases comme "Jean est facile à voir". Une remarque méthodologique s'impose pour commencer : on peut argumenter que, pour étudier l'acquisition, seule une méthode éco-sociale est adéquate : l'observation minutieuse des énoncés produits par l'enfant et de la façon dont il comprend les énoncés d'autrui. Il semble bien que cette méthode soit la plus efficace en ce qui concerne le savoir-faire implicite, mais elle comporte des désavantages. Il est en effet impossible d'enregistrer en vidéo, de façon exhaustive, tout ce qu'un enfant produit et comprend; une grande partie de l'acquisition nous échappera toujours. De plus, s'il est déjà difficile de se rendre compte de l'intention communicative que l'enfant met dans ses énoncés, il est encore plus malaisé de savoir dans quelle mesure il a compris l'énoncé d'autrui. Or, même dans le cas hypothétique d'une documentation exhaustive, il est probable que des exemples cruciaux pour l'acquisition n'y figureraient pas.

Qu'entendons-nous par exemples cruciaux ? Dans le cas qui nous intéresse, la phrase "le professeur est facile à comprendre" est un exemple crucial, étant donné qu'elle pourrait être interprétée de façon erronée : "le professeur comprend facilement". Par contre, des phrases telles que "ce crayon est difficile à tailler", ou "la casserole est facile à nettoyer" ne dépendent pas, pour leur interprétation, d'une connaissance de leur structure syntaxique. Une connaissance du monde réel à la portée d'un enfant d'un an, et la notion des mots *cas-*

*serole, nettoyer*, etc., suffit à indiquer que l'action nommée est sensée s'effectuer sur le référé du substantif.

Une expérimentation s'impose donc, mais l'expérimentateur devra être conscient du fait que l'aspect artificiel de la situation expérimentale pourra l'amener à sous-estimer les capacités de ses sujets-enfants, et cela même s'il essaie de créer un contexte et un dialogue proches de ce qui pourrait se passer dans la vie quotidienne. Le premier auteur à avoir expérimenté ce type de phrases auprès d'enfants de 5 à 8 ans fut C. Chomsky (1969). Cette dernière a utilisé uniquement la situation dans laquelle on demande aux enfants : "la poupée est-elle facile/difficile à voir ?", exemple crucial de ce type de phrases, en présentant au cours d'une conversation une poupée soit découverte, soit avec les yeux bandés. Si l'enfant répondait que la poupée était difficile à voir, on lui demandait de la rendre facile à voir (et réciproquement). La majorité des jeunes enfants jusqu'à 7, 8 ans comprenait manifestement la phrase comme si elle voulait dire : "la poupée voit-elle facilement ?". C. Chomsky en a conclu que, jusqu'à cet âge, les enfants interprètent la position initiale du nom "poupée" comme indiquant un rôle de sujet, et donc d'actant. Lors d'une deuxième expérience sur le même type de phrases, Cromer (1970) a introduit nombre d'autres situations, dont certaines étaient ambiguës ("children are nice to understand", "the duck is nasty to bite") et il en a conclu que, selon la signification des noms, adjectifs et verbes employés, les phrases peuvent être interprétées de manière différente par le même enfant. Cambon et Sinclair, à Genève, ont repris l'énoncé "la poupée est facile à voir", en français, en variant les situations de présentation et en introduisant d'autres phrases : "Pierre (une marionnette) est facile à dessiner".

Finalement, Léo Barblan, à Genève, a introduit de multiples variations lors d'un long entretien avec de nombreux enfants entre 4 et 10 ans.

Barblan présente "la poupée est facile à voir", ainsi que plusieurs autres phrases du même type : "le lapin est doux à toucher",

"le musicien est fatigant à écouter", mais il présente aussi des phrases pragmatiquement sans problèmes : "les crayons sont durs à tailler", "la tasse est facile à laver", etc., ainsi que des phrases avec "prêt à ...": "la poupée est prête à dessiner", "le chien est prêt à manger", etc.

Les différentes recherches confirment, dans les grandes lignes, les résultats obtenus par C. Chomsky en ce qui concerne la phrase "la poupée est facile à voir". Elles remettent par contre en question la représentation du savoir que les sujets — ou du moins les plus jeunes d'entre eux — utilisent lors de leurs efforts pour comprendre des phrases de ce type. Linguistiquement parlant, la solution économique et élégante consiste à représenter le savoir qui permet la compréhension (et la production) de telles phrases d'une manière unitaire (bien qu'avec des conditions et des contraintes diverses). Ainsi les phrases :

- "la tasse est facile à laver"
- "les bâtons sont durs à casser"
- "le paquet est lourd à porter"
- "la poupée est difficile à voir"
- "le lapin est doux à toucher"

sont toutes considérées comme dérivées d'une structure profonde dans laquelle le premier SN figure non pas comme sujet mais comme objet complètement direct, et leur compréhension et production demanderait une connaissance des transformations reliant la structure de surface à la structure profonde (peu importe maintenant le type de transformation prévu). Une première catégorisation de ces phrases distingue celles dont le SN sujet est un être animé susceptible d'effectuer l'action exprimée par le verbe, de celles où le premier SN est un objet inanimé. Ces phrases ("la tasse est facile à laver") ne posent aucun problème aux enfants et sont certainement comprises sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une quelconque connaissance de transformations compliquées : leur réussite est très précoce. En soi, ce résultat ne met pas en question l'existence d'un savoir transformationnel général — cette réussite peut être expliquée par la connaissance du monde réel, ce qui permet de faire l'économie du savoir syntaxique.

Certaines réponses des enfants, par contre, démontrent un travail mental portant sur les relations entre SN, adjectif et verbe, qui semble aller dans un tout autre sens. Par exemple : "lourd à porter" est considérée comme une entité en soi, équivalente au simple adjectif "lourd". Par contre, une phrase comme "les bâtons sont durs à casser" est paraphrasée par l'enfant comme : "les bâtons sont durs, c'est pour ça qu'on ne peut pas les casser" et "la voiture est longue à nettoyer" comme "la voiture est bien longue, elle est grande, pour la nettoyer il faut du temps". Dans ces cas, l'adjectif semble être pris en premier lieu comme qualifiant du substantif, l'interprétation de l'infinitif bénéficiant d'une inférence sur l'action que l'on effectue sur l'objet nommé. Comme vous pouvez l'imaginer, cette approche pose des problèmes dans le cas de phrases comme "une bulle de savon, c'est dur à tenir dans la main", également présentée par Barblan : la bulle n'est pas dure, au contraire ...

Une différence entre les diverses phrases dont les théories "unitaires" ne tiennent pas compte et qui pourrait se révéler très importante est la suivante : certaines phrases sont de type générique et, comme disent les enfants, expriment quelque chose "qui est toujours comme ça", par exemple : "le lapin est doux à toucher", tous les lapins sont doux à toucher, il s'agit d'une propriété intrinsèque et permanente. Par contre, les phrases avec "facile à voir" sont des énoncés qui décrivent les propriétés d'une situation particulière pour le locuteur ou son allocutaire. Une poupée n'est pas intrinsèquement "facile", ni "facile à voir" : la facilité avec laquelle quelqu'un la voit dépend de beaucoup de facteurs, de sa position, de la qualité de la vision de la personne en question, de la lumière, etc. Cette différence ne figure que dans certaines théories linguistiques, telle celle de Culioli, qui tiennent compte du contexte d'énonciation.

Il semble donc qu'en ce qui concerne la compréhension de ce type de phrase, nous avons affaire à une graduation de difficultés. Certaines phrases sont comprises par des enfants très jeunes, comme "X est lourd à porter", et elles ne paraissent demander aucune sorte de

traitement transformationnel. Elles sont perçues comme de simples phrases prédicatives avec une copule. D'autres ne sont comprises que par des enfants de 7 à 8 ans, comme "la poupée est facile à voir" et paraissent effectivement résolues grâce à une certaine acrobatie mentale relevant d'une ou de plusieurs opérations de dé-transformation. Entre les deux extrêmes, on constate un nombre toujours plus grand de réussites pour les exemples de cette structure, grâce à une connaissance croissante des relations structurales et sémantiques existant entre nom, adjectif et verbe, ainsi que des relations entre énoncé générique de propriétés intrinsèques et énoncé dans lequel on doit tenir compte de traits momentanés de l'objet dont on parle et des interlocuteurs.

Tout ceci constitue un savoir pratique langagier formidable, allant bien au-delà d'une description linguistique des phrases du type que nous discutons.

Le psychologue cognitif, ou le psycholinguiste, se trouve alors devant un problème : comment décrire cette connaissance et son utilisation ? Il semble qu'il s'agisse d'une tâche herculéenne, proche de celle qui consisterait à décrire la connaissance de la grammaire française dans son ensemble. Rappelons-nous le vieil adage : "le langage est un système où tout se tient".

Nous pouvons bien sûr argumenter que, bien que la tâche soit énorme, elle n'est pas, en principe, impossible. En outre, le psycholinguiste pourrait décider que ce travail revient précisément au linguiste, et que lui-même n'est concerné que par la description de la façon dont tout ce savoir est utilisé pour les seuls exemples cruciaux, alors que pour les autres, comme "lourd à porter" ou "fatigant à écouter", le locuteur francophone utilise un savoir moins étendu.

Un travail encore plus ardu, qui est incontestablement du ressort de la psychologie ou de la psycholinguistique cognitive, est celui qui consiste à démontrer en quoi ce savoir, même implicite, est isomorphe ou semblable à d'autres types de savoir, et quelles sont les

opérations mentales de base qui rendent possible l'acquisition tant du savoir langagier que des autres connaissances. Sur ce dernier point, je crains que nous soyons encore très loin de pouvoir faire des propositions sérieuses, et qu'une bonne vingtaine d'années d'études psycholinguistiques "nouvelle vague" n'aient guère apporté d'éléments promoteurs.

H. SINCLAIR

★

#### REFERENCES

- 1 BARBLAN L., *Developmental problems concerning sentences with "easy to see"*, conférence donnée à Strasbourg dans le cadre des Quatrièmes Rencontres Internationales de Linguistique, août 1977.
- 2 CAMBON J. et SINCLAIR H., "Relations between syntax and semantics : are they easy to see ?", in *British Journal of Psychology*, 1, 133-140, 1974.
- 3 CHOMSKY C., *The Acquisition of Syntax in Children from 5 to 10*, Cambridge Mass., M.I.T. Press, 1969.
- 4 CROMER R.F., "Children are nice to understand : Surface structure clues for the recovery of a deep structure", in *British Journal of Psychology*, 61, 3, 397-408, 1970.
- 5 HAMLYN D.W., "Cognitive Systems, 'folk psychology', and knowledge", in *Cognition : International Journal of Cognitive Psychology*, vol. 10 (Anniversary Volume), 115-118, Dec. 1981.
- 6 LASNICK H. et FIENGO R., "Complement Object Deletion", in *Linguistic Inquiry*, V, 531-571, 1974.
- 7 PIAGET J., *La Construction du réel*, Delachaux et Nestlé, Paris et Neuchatel, 1936.
- 8 PICABIA L., *Etudes transformationnelles de constructions adjectivales en français*, O' Connor Eds, Butterworth, London, 1975.
- 9 TURVEY M.T. et CARELLO C., "Cognition, the view from ecological realism", in *Cognition : International Journal of Cognitive Psychology*, vol. 10 (Anniversary Volume), 313-321, Dec. 1981.

★★★

Colette JEANJEAN

À PROPOS DE L'UTILISATION DES CONJONCTIONS  
CHEZ LES ENFANTS

À l'oral les enfants sont capables de produire des configurations syntaxiques où les "subordonnées" sont à la fois très diverses dans leur forme et très régulières dans leur agencement discursif.

Je proposerai ici une description syntaxique de ces "subordonnées" en m'appuyant sur l'"Hypothèse Pronominale", ainsi que sur des aspects plus récents de la théorie développée par Claire Blanche-Benveniste <sup>1</sup>.

Mon corpus est composé de divers enregistrements où les enfants parlent entre eux ou avec un adulte : il y a environ une cinquantaine d'enfants concernés, ils ont entre 6 et 12 ans et appartiennent à divers milieux sociaux. Les enregistrements ont été faits soit à l'école, soit ailleurs, mais les conversations portent toujours sur des sujets où les enfants prennent beaucoup de plaisir à l'argumentation <sup>2</sup>.

I. LA NOTION DE "SUBORDONNÉE"

On a déjà montré que, par rapport au verbe "principal", la

notion de "subordonnée" est une notion floue : il y a des "subordonnées" qui sont construites par le verbe et d'autres qui ne le sont pas (Blanche-Benveniste, Cl 1982).

Il y a aussi des structures qui ont la même forme que des "subordonnées" et qui, pourtant, ne peuvent être analysées ni par rapport à un verbe, ni même par rapport à un quelconque énoncé verbal.

- 1) Les "subordonnées" construites par le verbe sont des éléments de la rection ou de la valence de ce verbe. A ce titre, elles admettent le contraste (en *c'est-que*, *ce que ... c'est-*, (*ne*) ... *que* - etc.). Par exemple, dans :

- (1) les casques on les aura quand on aura les ultra-légers  
(Lop 21, 10)

*quand P* est dans la rection de *on les aura* :

c'est quand on aura les ultra-légers que les casques on les aura

Dans :

- (2) moi je me rappelle quand la chienne de mon oncle elle était attachée  
(Nel)

*quand P* est dans la valence de *je me rappelle* :

ce que je me rappelle c'est quand la chienne de mon oncle elle était attachée

Mais dans :

- (3) ils risquent d'attraper une contravention puisqu'ils ne savent pas lire  
(Nel)

*puisque P* est associé : il n'est pas construit par *ils risquent pas d'attraper* (le contraste est impossible) :

\* c'est puisqu'ils ne savent pas lire qu'ils risquent d'attraper une contravention

- 2) Pour distinguer rection/valence et associé, on ne peut pas toujours se fier à la forme de la conjonction parce que :
- s'il existe des conjonctions comme *puisque*, *tandis que*, *comme* etc. qui ne peuvent jamais figurer en rection ou en valence,
  - d'autres conjonctions peuvent figurer aussi bien en rection/valence qu'en associé. Par exemple, dans :



(4) il boudait parce qu'on lui avait rien donné (Br D 11, 5)  
*parce que P* est dans la rection de *il boudait* (cf. : "c'est parce qu'on lui avait rien donné qu'il boudait"), mais, dans :

(5) on risque pas d'avoir le truc cassé parce que sinon c'est pas très gai (Del 9,8)  
*parce que P* est associé à "on risque pas d'avoir le truc cassé" (cf. : \* "c'est parce que c'est pas très gai qu'on risque pas d'avoir le truc cassé").

Cet exemple montre que, pour décider du statut syntaxique, on doit parfois se fier à la cohérence sémantique du discours, en pariant sur la compétence des locuteurs, y compris sur celle des enfants.

Il semble que, du point de vue de l'intonation, les éléments construits et l'associé ne se ressemblent pas, mais, pour le moment, nous n'avons aucun critère décisif pour l'affirmer<sup>3</sup>.

Enfin, la position de la "subordonnée" ne permet pas non plus de distinguer rection/valence et associé : les deux positions sont possibles pour les deux types. On verra plus loin qu'il existe bien une tendance à répartir les "subordonnées" selon la forme de la conjonction, mais cette tendance ne recoupe pas la distinction syntaxique en question ici.

3) Toutes les "subordonnées" peuvent être employées dans des relations syntaxiques diverses, par exemple :

- avec différentes catégories, dans une relation à effet de couple :

*comme P + interjection* ("vritt") :

(6) alors comme il pouvait pas respirer vritt (BD D 12,1)

*si P + nom* ("docteur de quoi") :

(7) si tu voudrais faire docteur docteur de quoi (Br A 12,76)

*adverbe + puisque P* :

(8) évidemment puisque ça isole (Alb)

*si P + dès que P* :

(9) mais sinon si ils veulent pas bé dès que je serai majeure (Br A 49,6)

— comme énoncé "autonome", notamment dans des réponses : par exemple  
*depuis que P* dans l'énoncé suivant :

- (10) — depuis quand elle fait ça  
 — depuis que sa mère est morte (Br B 2,14)

Tous ces faits montrent qu'on ne peut caractériser la "subordonnée" par les relations syntaxiques qu'elle entretient avec le contexte, si ce n'est en précisant pour chaque cas le statut exact de la relation.

## II. LES PROPRIETES DE LA CONJONCTION DANS LA "SUBORDONNEE"

### II.1.

Beaucoup de conjonctions sont incompatibles avec l'infinitif, dans des contextes où pourtant cet infinitif est possible : elles requièrent un verbe à l'indicatif ou au subjonctif <sup>4</sup> :

- j'ai décidé d'y aller
- \* j'ai décidé que y aller
- j'ai décidé que j'irai

- tu exagères de crier comme ça
- \* tu exagères quand crier comme ça
- tu exagères quand tu cries comme ça

Des formes comme *pour, après, avant de* etc. acceptent l'infinitif, mais les formes en *que* correspondantes ne l'acceptent pas :

- je le lui ai dit pour l'informer
- \* je le lui ai dit pour que être informé
- je le lui ai dit pour qu'il soit informé

A cet égard les formes en *que* se comportent comme l'ensemble des formes qu'on appelle habituellement conjonctions <sup>5</sup> :

- \* comme désirer ce livre il me le donne
- comme je désire ce livre il me le donne
- \* si le pouvoir je partirais
- si je le pouvais je partirais

On peut donc définir la classe des conjonctions comme la classe des morphèmes incompatibles avec l'infinitif.

## II.2.

Dans la "subordonnée", le verbe ne peut figurer à l'im-  
pératif<sup>6</sup> :

- \* si mangez vous grossirez  
si vous mangez vous grossirez
- \* puisque reste ici je pourrai te parler  
puisque tu restes ici je pourrai te parler

La construction verbale sans conjonction n'est pas soumise à  
cette contrainte :

mangez vous grossirez  
reste ici je pourrai te parler

A cet égard, la présence d'un connecteur n'a pas d'incidence :

- et mangez vous grossirez  
et puisque vous mangez vous grossirez
- \* et puisque mangez vous grossirez

La "subordonnée" est donc distincte de la juxtaposée ou de la  
coordonnée.

Tous ces faits montrent que la "subordonnée" est une unité  
syntactique qui se définit par sa structure grammaticale interne : la  
conjonction contraint le mode du verbe. De ce fait, toute construction  
verbale qui a cette structure est une "subordonnée", dans le sens ainsi  
défini, même si elle fonctionne comme une "indépendante", comme *peut-  
être que P* dans :

- (11) peut-être que les planètes sont habitées par des Martiens  
(Fvt)

## III. L'EMPLOI DES "SUBORDONNÉES" DANS LE CORPUS

Dans le corpus il y a beaucoup de configurations à plusieurs  
"subordonnées" : certaines en comportent jusqu'à six ou sept. Voici  
un exemple produit par un enfant de six ans :

- (12) et quand on ira chez nous on demandera à la maman si  
elle peut pas nous donner un grand tissu pour le théâtre  
parce que si on veut faire parler les marionnettes et  
ben on verra tout le monde tous les enfants qui feront  
parler les marionnettes alors il faudra mettre un rideau  
(Mar)

Souvent ces "subordonnées" produisent le même effet rythmique que des juxtaposées ou des coordonnées, comme dans les deux énoncés suivants :

- (13) il faut pas qu'il soit peint parce que sinon ça ne fonctionnerait pas (Sév 6,11)
- (14) on est obligé d'y donner son nom et son âge autrement ça ne marche pas (Br B 12,14)

Pour décrire ces emplois j'ai dégagé trois schémas types :

- 1) schéma avec une seule "subordonnée" et effet de couple,
- 2) schéma avec deux "subordonnées" et effet d'inclusion d'un couple dans l'autre
- 3) schéma avec deux "subordonnées" et effet de parenthésage sur un couple.

Pour chacun de ces schémas il faut distinguer les relations syntaxiques qui peuvent être calculées à partir de la syntaxe verbale (la "subordonnée" est dans la rection ou dans la valence d'un autre verbe, ou bien elle est associé) et les relations syntaxiques qui dépassent la syntaxe verbale (relations à effet de couple, de parenthésage ou d'inclusion). A partir de là on peut voir comment ces différentes relations se combinent aux positions pour produire certains effets de rythme.

#### IV. SCHEMA AVEC UNE SEULE SUBORDONNEE

Je considère le cas où la "subordonnée" apparaît dans le contexte d'une autre construction verbale sans conjonction.

Dans ce schéma il y a une vingtaine de conjonctions différentes. Les plus fréquentes se répartissent en deux groupes, selon la position de la "subordonnée" <sup>7</sup> :

- *parce que, puisque, tandis que, pour que* *P* sont toujours à droite,
- *comme, quand, si* et *dès que* *P* sont généralement à gauche.

Cette répartition correspond à l'organisation syntaxique suivante :

## IV.1. Position de droite :

- 1) *Tandis que P* et *puisque P* ont toujours le statut d'associé à la construction verbale qui précède : cela tient aux conjonctions *tandis que* et *puisque* (qui ne peuvent jamais être dans une "subordonnée" valence ou rection)

(15) on n'a pas les machines tandis que eux ils ont des machines spéciales (Lag 10,12)

(16) ce sont des barres de fer non isolantes puisqu'il faut que ça transporte le courant (Alb 7,11)

- 2) *Parce que P* est le plus souvent associé :

(17) c'est difficile pour les poteaux parce qu'il y a marqué attention aux virages (Nel)

mais il peut aussi être rection :

(18) il boudait parce qu'on lui avait rien donné (Br D 11,5)

- 3) *Pour que P* n'est employé qu'en rection :

(19) on l'a amené dans un camp d'entraînement pour qu'il puisse s'épuiser un peu (DO 2,9)

Dans cette position, on trouve donc des rections et des associés.

## IV.2. Position de gauche

- 1) *Comme P* est toujours associé, en raison de *comme* qui ne peut figurer ni en valence ni en rection :

(20) alors comme le sous-sol était trop petit on l'a fait dans la cour (Br D L7,1)

- 2) *Quand P*, *si P* et *dès que P* sont le plus souvent associés :

(21) et quand tu feras chanteuse il faudra aussi que tu dances (Br A 51,10)

(22) si il sait ni lire ni écrire il pourra jamais passer son code de la route (Nel)

(23) dès que c'est l'heure de manger et ben on va manger (DB 93)

Mais ces "subordonnées" peuvent aussi être valences ou rections dans cette position :

- (24) quand on fait des réussites moi j'aime bien (Nel)  
 (25) si il en reste on en donnera à Claude (Mar)  
 (26) dès que nous sommes arrivés on nous a demandé nos  
 fiches (Br B 29,1)

On trouve quelques rares "subordonnées" en *quand* et en *si* en position de droite : en ce cas elles sont presque toujours dans la valence ou dans la rection du verbe qui précède : voici des exemples de valence :

- (27) je me rappelle quand la chienne de mon oncle elle  
 était attachée (Nel)  
 (28) on demandera à la maman si elle peut pas nous donner  
 un grand tissu (Mar)

Cette répartition confirme que la position de la "subordonnée" est indépendante de son statut de valence/rection ou d'associé.

### 3) L'effet de couple

Quand la "subordonnée" est à gauche, elle produit un effet de couple avec la construction verbale qui suit : les deux membres de ce couple sont interprétés comme une sorte de corrélation. C'est un type de relation syntaxique qui se retrouve avec des catégories très diverses et semble correspondre à un schéma intonatif particulier (mélodie montante sur le premier membre, descendante sur le second). En voici divers exemples extraits du corpus (Alb) (pour aider la lecture je sépare les deux membres par une barre oblique) :

- (29) voilà / automatiquement (18,2)  
 (30) et l'autre / sur l'autre côté (11,15)  
 (31) l'un / pôle plus – et l'autre / pôle moins (11,2)  
 (32) elles grattent les caténaires / et ça amène du courant  
 dans la locomotive (8,9)  
 (33) si les caténaires sortaient un peu du pantographe /  
 ça ne toucherait plus (9,4)  
 (34) alors quand le contact arrive à l'aiguillage / la ma-  
 nette se pousse toute seule (17,16)

Pour résumer l'ensemble de ces faits on dira que :

- la position des "subordonnées" ne dépend pas de leur statut de valence/rection ou d'associé,

- il y a une nette tendance à répartir les "subordonnées" en fonction de la forme des conjonctions,
- seules les conjonctions *quand*, *si*, *comme* et *dès que* sont utilisées dans un effet de couple et cet effet est lié à la position de gauche. On peut donc supposer que cet emploi tient à la valeur sémantique de ce groupe de conjonctions.

#### V. SCHEMA A DOUBLE EFFET DE COUPLE

Dans ce schéma il y a deux couples imbriqués, sur le modèle de ((*quand P*), (*quand P*, *P*)) :

- (35) quand t'as un cahier / quand tu le plies ben ça fait un rond (Br A 77,6)

Le premier couple est composé de l'énoncé tout entier, avec pour premier membre "quand t'as un cahier" et deuxième membre "quand tu le plies ben ça fait un rond".

Le deuxième couple est inclus dans le premier, avec pour premier membre "quand tu le plies" et deuxième membre "ça fait un rond".

Les conjonctions qui apparaissent dans ce schéma sont celles qui apparaissent dans un couple simple, et, c'est souvent la même conjonction qui est répétée dans les deux "subordonnées" :

((*si P*), (*si P*, *P*)) :

- (36) si par exemple il y en a un comme ça / et ben si il touche pas tu peux l'enlever (Sév 3,8)

((*quand P*), (*dès que P*, *P*)) :

- (37) quand j'y vais mon cousin dès qu'il a fini de traire les vaches moi le lait j'en bois de suite (Br A 77,6)

Il peut y avoir différentes formes dans ces couples, par exemple :

((*quand P*), (*ou P*, *ou P*)) :

- (38) quand on règle ou le miroir s'approche de l'autre miroir ou il s'éloigne (Lag 5,14)

((SN), (... moins ..., ... plus ...)) :

- (39) la piscine découverte / y a moins de vagues le bateau  
est plus facile à manier (Lop 11,16)

Il est parfois difficile de savoir si on a à faire à ce schéma ou à une juxtaposition de deux subordonnées, comme dans :

- (40) s'il y a beaucoup d'eau s'il y a beaucoup de vent ben  
on met une jupette (Lop)

Cependant, dans la juxtaposition ou la coordination, la seconde occurrence de la conjonction se fait souvent sous la forme de *que* et, contrairement au schéma à imbrication de couples, ce procédé vaut pour toutes les conjonctions :

- (41) quand on le coupe qu'on lui ouvre le ventre le foie on  
le garde et le reste on le jette (Br B 4,24)
- (42) depuis que sa mère est morte et qu'elle l'y a donné  
(Br B 2,16)
- (43) il faut faire un système pour que le fil tire la manette  
et qu'il fasse bouger les aiguilles (Alb)

## VI. SCHEMA AVEC EFFET DE PARENTHESESAGE

Dans ce schéma, une conjonction provoque un effet de parenthésage sur un couple (formé d'une "subordonnée" et d'une autre construction verbale : cf. IV.3. ci-dessus). Il y a deux positions pour la conjonction de parenthésage :

### VI.1. Schéma de type *parce que* (si P, P), par exemple :

- (44) on risque pas d'avoir le truc cassé parce que si on se  
casse la bombe et ben c'est pas très gai (DO 9,8)

#### 1) Dans ce schéma on distingue deux "subordonnées" :

- la "subordonnée" en *parce que* :  
"parce que si on se casse la bombe et ben c'est pas très gai"
- Ici, *parce que P* est associé à "on risque ... cassé".
- la "subordonnée" en *si* :  
"si on se casse la bombe"



Ici, cette deuxième "subordonnée" est associée à "c'est pas très gai".

- 2) Les conjonctions de parenthésage sont : *parce que*, *puisque*, *tandis que*, *pour que* et *comme*. Les conjonctions en tête du couple sont *quand*, *si*, *dès que* : il y a donc la même répartition des conjonctions que dans les cas précédents, sauf pour *comme* qui peut figurer dans les deux groupes. Voici quelques exemples :

... *parce que* (*quand P, P*) :

- (45) l'école sert parce que quand on est grand on sait lire  
(Nel)

... *puisque* (*si P, P*) :

- (46) et ça peut servir puisque si on reste chez nous on n'a rien à faire  
(Nel)

... *tandis que* (*si P, P*) :

- (47) c'est comme ça qu'on arrive à lire et à écrire tandis que si on demande à lire une lettre à quelqu'un ≠ qu'il est grand eh il a honte en disant qu'il ne sait pas lire ni écrire  
(Nel)

... *pour que* (*si P, P*) :

- (48) c'est aussi pour que si on veut décorer on colorie un peu les bougies  
(Sév 18,4)

*comme* (*si P, P*) ... :

- (49) comme si on le fait du côté plat ça coince un petit peu alors on le fait du côté plat et hop du côté fendu  
(Lop 6,7)

On trouve aussi ce schéma avec la conjonction *que* et ce, quel que soit le type de relation qu'elle marque avec le contexte de gauche <sup>8</sup> :

... *que* (*dès que P, P*) :

- (50) il paraît que dès qu'on a fait les six ans de solfège on joue ce qu'on veut  
(Br A 16,2)

Ce schéma est l'un des plus fréquents du corpus. On le retrouve sous d'autres formes, où la fonction de parenthésage peut être marquée par diverses catégories, notamment par des connecteurs :

*aussi (quand P, P) :*

- (51) aussi quand il fait chaud ils peuvent sortir en récréation  
(Nel)

*après (quand P, P) :*

- (52) après quand on lui ouvre le ventre le foie on le garde  
(Br B 4 24)

*et autrement (si P, P) :*

- (53) et autrement si elle te l'a donné elle peut plus le faire  
(Br B 2 15)

Bien entendu, dans le couple, on peut trouver aussi diverses catégories, par exemple :

*parce que (infinitif, P) :*

- (54) parce que les laisser dans un placard c'est pas très chouette  
(Alb 2,5)

*et (interjection, SN prépositionnel) :*

- (55) et hop du côté fendu  
(Lop 6,7)

Il arrive que seulement le premier membre du couple soit exprimé<sup>9</sup> :

*parce que (si P, Ø) :*

- (56) normalement ça devrait pas te donner de difficulté parce que si tu travailles à ton niveau  
(CJ 11,83)

*parce que (SN, Ø) :*

- (57) je lui apporterai à manger parce que cinq jours sans manger  
(P.K.)

#### VI.2. Schéma de type (si P, P) parce que ... :

Ici on a la même organisation que dans le cas précédent mais la conjonction de parenthésage est située à droite du couple :

*(si P, P) parce que ... :*

- (58) si on veut on peut fixer beaucoup de lampes parce que sinon ça aura pas assez de courant  
(Sév 16,5)

*(si P, P) tandis que ... :*

- (59) s'il y aurait pas d'école on s'ennuierait tandis que à l'école on apprend beaucoup de choses  
(Nel)

Dans ce schéma, la conjonction *comme* n'apparaît pas (elle est toujours située à gauche dans le corpus).

En position de parenthésage, les connecteurs les plus fréquents sont *et* et *alors* :

(*si P, P*) *alors* ... :

- (60) si on veut faire parler les marionnettes et ben on verra tous les enfants qui font parler les marionnettes alors il faudra mettre un rideau (Mar)

(*quand P, P*) *et* ... :

- (61) quand on veut que ça s'allume et be on fait toucher le trombone à l'autre punaise et ça s'allumera (Sév 14,15)

Une simple juxtaposée en position finale peut faire effet de parenthésage :

(*si P, P*) *ça fera joli* :

- (62) si on a colorié en rouge ça fera de la lumière rouge l'autre bleue ça fera joli (Sév 18,1)

Bien entendu, dans le couple, on peut avoir différentes formes :

(*il y a le tube, faut le laisser*) *alors* ... :

- (63) il y a le tube de chaque côté faut le laisser alors au fond on met le miroir là pour boucher le tube (Lag 3,8)

Ces trois schémas permettent de préciser l'emploi des conjonctions dans le corpus :

- 1) *quand, si, dès que* sont employés en tête d'un couple, mais pas en position de parenthésage,
- 2) *parce que, tandis que, puisque, pour que* sont employés en position de parenthésage mais pas en tête d'un couple,
- 3) *comme* est employé en tête d'un couple et en position de parenthésage (en ce cas *comme* est toujours en tête d'énoncé, comme partout ailleurs).

Il y a donc une spécialisation des conjonctions qui ne dépend pas du statut de valence, de rection ou d'associé de la "subordonnée" mais qui est liée aux relations syntaxiques à effet de couple

et de parenthésage. Il est probable que cette spécialisation correspond à la valeur sémantique des conjonctions.

## CONCLUSION

### I.

L'examen de ce corpus a révélé plusieurs faits intéressants pour la syntaxe du français :

- 1) il existe une unité syntaxique *conjonction P* caractérisée par des propriétés grammaticales internes. Cette unité peut être employée dans des contextes fort divers, analysables ou non en fonction d'un autre verbe.
- 2) En discours, l'emploi des effets de couple et de parenthésage produit des schémas rythmiques très réguliers, à partir desquels on pourrait étudier l'argumentation orale.
- 3) Dans ces schémas, il y a beaucoup de formes *conjonction P* mais aussi des coordonnées et des juxtaposées. La répartition des *conjonction P* s'effectue selon des tendances très nettes, en fonction de la forme des conjonctions : par exemple, *quand* et *si* sont surtout employées en tête des effets de couple, *parce que*, *puisque* et *tandis que* sont surtout employées en position de parenthésage. Cette répartition correspond certainement aux valeurs particulières des différentes conjonctions.

### II.

Du côté des enfants, on observe que :

- 1) Tous les enfants emploient ces schémas, et souvent dans des configurations très compliquées : à cet égard il n'y a pas de différences entre les enfants d'âge ou de milieu social différents : on trouvera des exemples en annexe.
- 2) On retrouve ces mêmes schémas chez les adultes et, pour des productions de durée équivalente, la diversité des conjonctions employées par les enfants est plutôt plus grande <sup>10</sup>.

- 3) Ces faits remettent en question le jugement selon lequel les enfants produiraient des phrases simples ou des coordonnées avec abus de mots passe-partout. En fait, du point de vue de l'organisation syntaxique, les productions des enfants ressemblent beaucoup à certains textes littéraires, par exemple à cet extrait de Proust, où l'on retrouve le schéma (*quand P, P*) alors P :

"Quand Albertine savait par Françoise que, dans la nuit de ma chambre aux rideaux encore fermés, je ne dormais pas, elle ne se gênait pas pour faire un peu de bruit en se baignant dans son cabinet de toilette. Alors, souvent, au lieu d'attendre une heure plus tardive, j'allais dans ma salle de bains ..." (*A la recherche du temps perdu*, La Pléiade, vol. III, p. 10).

Colette JEANJEAN

Université de Provence

★

NOTES

- <sup>1</sup> Je remercie Claire Blanche-Benveniste d'avoir porté une attention toute particulière à ce travail, en m'incitant à préciser certains aspects de la description syntaxique. C'est ainsi que j'ai repris les notions d'effets de couple et de parenthésage qu'elle a proposées dans son séminaire du 30/11/83, ces notions me paraissant mieux appropriées à l'analyse que celle de forme couvrante que j'avais d'abord utilisée.
- <sup>2</sup> Il y a deux principaux types de corpus (cf. liste en annexe) :
- 1) des enregistrements recueillis par des maîtres de CP et de CM. Ces corpus sont d'une richesse exceptionnelle, du point de vue du contenu et du point de vue de la variété stylistique : dans ces classes les enfants ont l'habitude d'organiser eux-mêmes des discussions, notamment autour d'activités vécues en commun, et le maître intervient peu.
  - 2) des enregistrements recueillis par des étudiants à qui j'avais proposé de chercher à apprendre une technique auprès d'une personne susceptible de la leur expliquer (l'enregistrement devant servir d'aide-mémoire). Grâce à cette enquête, nous disposons d'une quarantaine d'enregistrements où des locuteurs (enfants ou adultes) sont en situation "réelle" d'explication.
  - 3) L'écoute naïve des enregistrements ne permet pas de distinguer

les deux statuts de manière décisive, chacun croyant "entendre" l'interprétation qu'il a en tête. De plus, il semble bien que l'organisation mélodique ait ses propres structures, qui ne recourent pas celles de la syntaxe des catégories. D'autres relations sont peut-être plus proches de l'organisation mélodique : nous espérons être éclairés sur cette question par plusieurs spécialistes qui nous ont proposé leur collaboration.

- <sup>4</sup> Quand je pose l'"alternance" *Infinitif/que P*, je ne veux pas dire qu'il s'agit de variantes syntaxiques. Bien au contraire, les contraintes spécifiques qui pèsent sur chaque forme conduisent à poser qu'il s'agit de statuts syntaxiques différents : la distinction est d'ailleurs évidente avec un verbe comme *savoir* ("je sais nager" n'équivaut pas à "je sais que je nage").
- <sup>5</sup> 1) L'infinitif ne semble pas exclu dans certains cas : on pourra dire, avec une intonation à effet suspensif :  
 "parce que partir ..."  
 Ici il s'agit d'un effet de couple dont *partir* est le premier membre, le second n'étant pas réalisé. Sur le modèle de :  
 parce que partir / c'est merveilleux  
                                   partir / tu exagères           etc.  
 on a :                           partir / Ø  
 (cf. exemples 56 et 57, qui sont du même type).  
 On remarque d'ailleurs que, en ce cas, *parce que* est souvent prononcé sans élision du "e" final :  
 parce que elle / t'en fais pas  
 (alors qu'on dira, sans effet de couple : parce qu'elle est là).
- 2) Les "relatifs" *qui* et *que* ont les mêmes propriétés que les conjonctions pour ce qui est de l'incidence sur la forme tensée du verbe. Cela n'est pas étonnant quand on sait que ces formes se comportent plus comme des particules conjonctives que comme des pronoms : on dira "celle avec qui partir" mais pas "celle qui partir", "celle que voir".
- <sup>6</sup> Il y a aussi des cas où l'impératif peut figurer à droite d'une conjonction comme membre d'un couple :  
 parce que toi / va-t-en.
- <sup>7</sup> On trouve en plus les conjonctions suivantes : "que, même que, sauf que, pendant que, à chaque fois que, depuis que, du moment que, sans que, au lieu que, tant que, jusqu'à ce que, en cas que, maintenant que, que ou que".
- <sup>8</sup> Dans le corpus, *que* est souvent employé dans des dispositifs comme *c'est pour ça que*, et avec des verbes comme *il faut que*, *il a dit que*, *je crois que*, *je trouve que*, etc.
- <sup>9</sup> Avec intonation suspensive : cf. note 5.
- <sup>10</sup> J'ai fait la même analyse sur un corpus d'adultes, notamment sur les enregistrements en situation d'explication (cf. note 2).

## Quelques exemples d'énoncés :

- *parce que P ((quand P, P) et puis P)) et puis après ...*  
parce que quand on veut faire des marionnettes on les prend et puis on les garde ceux qu'ils ont fait les siennes et puis après on n'a pas besoin de les prêter (Mar) 6 ans
- *et ben ((si P si P), (P) parce que P) il vaut mieux*  
et ben s'il n'y a pas beaucoup de monde s'il y a pas les enfants qui sont dans cette classe et qui regardent à travers ça sera pas bien parce qu'il y en aura pas beaucoup il vaut mieux qu'on va chercher les enfants de Claude (idem)
- *(si P ((si P, P) mais (si P, P)))*  
par exemple si il y en a un comme ça et ben si il touche pas tu peux l'enlever mais si il touche tu peux pas l'enlever (Soh 11) 8 ans
- *P pour que P après ((quand P que P), (P et P)) parce que P*  
ah oui de temps en temps il faut le tourner pour qu'il cuise pas toujours à la même place après quand on le coupe qu'on lui ouvre le ventre le foie on le garde et le reste on le jette parce qu'après avec le foie on fait des brochettes (Br B 4 24,16) 10 ans
- *P ce qui P et ((si P, P) parce que P)*  
et dessus le télescope on met ce qu'on appelle un chercheur ou un viseur ce qui permet de prendre l'étoile devant le chercheur et si le chercheur est bien parallèle au tube et ben on doit voir l'étoile dans le tube parce que autrement ça veut dire que tu as mal orienté ton télescope (Lag 15,12) 12 ans
- *P parce que (si P, P)*  
et après tu remets dans la position normale parce que si tu le laisses dans la position pour le lendemain ça te réveillera pas (Mout 11 11) adulte
- *P parce que (quand P, P) tandis que P*  
c'est peut-être parce que quand les enfants font des comptes rendus de lecture c'est eux qui choisissent leur lecture qui font un compte rendu tandis que là l'enquête a été enfin remarque elle a été plus ou moins choisie (HC) adulte
- *P parce que P et ((si P, P) alors (comme P, P))*  
c'est pas pareil parce que d'abord ça se rapetisse et si ça rapetisse c'est que ça se tasse alors comme ça se tasse il semble que c'est plus large (Alb I 8) adulte

## Liste des corpus cités

Ces corpus sont au GARS, sauf exceptions signalées :

- (Alb) Albert – un enfant de 10 ans, milieu favorisé
- (Br) Brunet – plusieurs enfants de 9/11 ans, de tous milieux
- (DB) Dabenne-Bouchard – plusieurs enfants de 6/7 ans, milieu défavorisé
- (Del O) Del Omo – un enfant de 12 ans, milieu moyen
- (Fvt) Fontvert – plusieurs enfants de 9/11 ans, milieu défavorisé
- (HC) personnel – adulte, milieu favorisé
- (Lag) Laget – un enfant de 12 ans, milieu défavorisé
- (Lop) Lopez – un enfant de 10 ans, milieu moyen
- (Mar) personnel – plusieurs enfants de 6/7 ans, de tous milieux
- (Mout) Moutet – adulte, milieu favorisé
- (Nel) Nelly – plusieurs enfants de 9/11 ans, de tous milieux
- (P.K.) personnel – deux enfants de 6 ans, milieu défavorisé
- (Sév) Sévikian – un enfant de 10 ans, milieu défavorisé
- (Soh) Sohier – un enfant de 8 ans, milieu moyen

★

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE Cl., VAN DEN EYNDE K., 1978, "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", in *Cahiers de Lexicologie*, vol. III.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl. *et alii*, 1979, "Des grilles pour le français parlé", in *Recherches sur le français parlé* n° 2, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., 1980, "La complémentation verbale : valence, rection, associé", in *Recherches sur le français parlé* n° 3, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., 1980, "Divers types de relations en français parlé", T.A. Informations, *Revue internationale du traitement automatique du langage*, Grenoble, t. 21, n° 2, pp. 16-23.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., 1982, "Verb complements and sentence complements : two different types of relation", in *Communication and Cognition*, ed. par Universitaire Instelling Antwerpen, Anvers.



- BLANCHE-BENVENISTE Cl., 1983, "Examen de la notion de subordination", in *Recherches sur le français parlé* n° 4, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- BOREL B., 1981, "Grilles - Configurations. 'L'acné'", in *Recherches sur le français parlé* n° 3, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- DAMOURETTE J. et PICHON Ed., 1969, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française* (vol. IV), Ed. d'Artrey, Paris.
- DEULOFEU J., 1977, "La syntaxe et les constructions binaires", in *Recherches sur le français parlé* n° 1, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- JEANJEAN C., 1983, "Qu'est-ce que c'est que ça une 'quand'-phrase sujet", in *Recherches sur le français parlé* n° 4, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.
- STEFANINI J., 1981, "Sur la notion de phrase", in *Recherches sur le français parlé* n° 3, Publications du G.A.R.S., Université de Provence.

\*\*\*



Josette REY-DEBOVE

## LE MÉTALANGAGE DANS LE LANGAGE PARLÉ

### I. TYPES DE METALANGAGE

Je ne reviendrai pas sur une définition du métalangage naturel, pensant avoir donné les éclaircissements dont j'étais capable dans mon ouvrage sur ce sujet (*Le Métalangage*, Le Robert, 1978).

Je rappellerai seulement que la séquence métalinguistique est déterminée par deux types d'unités, 1) des unités lexicales quelconques à sémantisme langagier, ou mots métalinguistiques (ex. *nom*, *dire*, *illisible*), 2) des unités non codées interlinguistiques qui sont toutes, en français, des noms masculins à sémantisme langagier qui signifient une séquence dont l'expression est déterminée, qui n'ont ni synonyme ni traduction, et qui ont un comportement syntaxique et sémiotique spécifique (ex. *Chevaux* [est un pluriel], *-ing* [est un suffixe anglais] – et tout discours rapporté en style direct). Les premières unités servent notamment à décrire les secondes.

L'ensemble des phrases métalinguistiques est très divers et nécessite qu'on en fasse une typologie globale pour l'oral et l'écrit, avant d'étudier les caractères du métalangage oral. Cette typologie s'articule sur les oppositions fondamentales du langage primaire dont on parle : langue/discours, sujet de l'énoncé/sujet de l'énonciation, mode général/mode spécifique.

Dans le mode spécifique, le discours a pour seul thème le langage. Cette spécialisation fait qu'il est plus encyclopédique-didactique que familier. C'est le discours sur le langage et les langues (philosophie du langage, linguistique générale) ou sur une langue particulière, métalangage A sur langue B, ou réflexif, métalangage A sur langue A (dictionnaires, grammaires, chroniques de langage etc.). Ce mode traite de la langue, de l'énoncé et de l'énonciation; il est aussi bien écrit que parlé (manuels, corrections écrites, leçons orales). Lorsqu'il s'agit de l'apprentissage d'une langue étrangère, les énoncés cités, par écrit ou par oral, ont la même valeur que les exemples de dictionnaire : ils sont produits dans le langage primaire de façon non fonctionnelle quant au contenu, avec une valeur monstatoire (citation) qui est probatoire des assertions métalinguistiques; ils participent donc du métalangage, même s'ils n'entrent pas dans le modèle du discours rapporté en style direct. La preuve qu'on peut en donner, et qui est valable pour toutes les séquences autonymes, est l'impossibilité d'une traduction.

On entend par mode général celui qui caractérise tous les discours métalinguistiques qui ne sont pas centrés sur le thème du langage comme domaine de connaissance.

Ce mode peut être encyclopédique-didactique (notamment toutes les études du support verbal des sciences humaines et même des sciences logico-mathématiques, l'histoire des mots mis en relation avec celles des choses, la preuve par l'étymologie, etc.). Dans son aspect encyclopédique-didactique, le mode général, toujours réflexif (métalangage A sur A) porte sur la langue et sur l'énoncé.

Le mode général est dit familier quand les commentaires métalinguistiques surgissent dans des échanges ordinaires tout à fait quelconques :

- *Il est marié !*
- *C'est pas vrai ?*
- *Si, si, c'est ce qu'on dit !*

Il y a trois séquences métalinguistiques dans ce dialogue : *C'est pas vrai, c'est ce qu'on dit* et *il est marié*, qui a double sta-

tut : mondain avant la dernière réponse, et métalinguistique après; car dans *c'est ce qu'on dit* le *c'* renvoie à *il est marié*, et le *ce* rapporte *on dit* à *c'*, de telle sorte que *ce qu'on dit* équivaut à *On dit* : "*Il est marié*". Le *C'est pas vrai* peut avoir deux sens à l'oral, selon l'intonation méfiante : *Tu blagues, tu mens !* (métalinguistique), ou étonnée : *Pas possible !* (non métalinguistique), encore que la frontière entre les deux soit très fragile, car *pas possible* = *invraisemblable !* = *vraiment !*. On voit que le discours familier pose des problèmes autrement subtils en matière de métalangage, que le discours encyclopédique-didactique du type "*Jamais*" est un adverbe.

Du mode général familier relèvent essentiellement les remarques sur l'énoncé et l'énonciation, encore que des commentaires sur le code ne soient pas rares, même chez les personnes incultes. Le code singulier est très représenté par les commentaires sur les idiolectes (*Il emploie tout le temps ce mot-là*) et les sous-codes sociaux (*On ne dit pas ça chez nous*). On sait à quel point ce type de discours est bien représenté dans la littérature, des commentaires de Hugo sur le vocabulaire de Gavroche aux remarques de l'auteur-narrateur Proust sur le langage de Françoise ou les anglicismes d'Odette Swann.

Le discours de l'autre est très présent dans les textes ou les échanges familiers, faisant reculer, par la référence au sujet de l'énonciation qui est hors énoncé, la notion de transparence du discours. Toute allusion au discours de l'autre dans son propre discours est une enclave métalinguistique; lorsque je parle, il est inutile d'énoncer *je dis ... (ceci et cela)*, mais lorsque l'autre parle par ma voix, je dois le signaler soit par *il dit*, soit par des guillemets. A ce propos, la prise en compte de *je dis* dans les structures profondes de toute phrase me semble apporter une confusion extrême.

Le discours de l'autre peut entrer dans quatre formes linguistiques.

- 1) Le discours direct, qui est fidèle (iconicité de l'autonyme), mais parfois incompréhensible (langue étrangère). Ce discours possède deux sujets de l'énonciation et deux deixis dans deux phrases imbri-

quées, une phrase insérante et une phrase insérée. Les paroles rapportées en discours direct sont rapportées pour leur signe (signifiant et signifié) :

*Elle ajouta : "Je voudrais vous accompagner demain".*

Avec une incise, c'est-à-dire une insérante non initiale :

*"Je voudrais vous accompagner demain", ajouta-t-elle.  
"Je voudrais, ajouta-t-elle, vous accompagner demain".*

- 2) Le discours indirect, adaptation du premier au plus près du signe, toujours compréhensible (langue étrangère traduite) et pas exactement fidèle. Ce discours possède un seul sujet de l'énonciation et une seule deixis qui digère la manifestation de l'autre. Les paroles rapportées en discours indirect le sont pour leur signifié.

*"Elle ajouta qu'elle voulait m'accompagner le lendemain.*

- 3) Le discours indirect libre

*Elle voulait m'accompagner le lendemain, ajoutait-elle.*

Ce discours est un télescopage des deux premiers (discours indirect sans *que*, suivi d'une incise).

- 4) Le discours narrativisé

ou *Enfin, elle me demanda de m'accompagner le lendemain.  
Finalement, elle me proposa de venir avec moi etc.*

Dans ce discours il n'y a jamais de paroles vraiment rapportées, ni directement ni indirectement, mais seulement la restitution d'un contenu global, généralement appauvri.

Le discours rapporté est très fréquent à l'écrit comme à l'oral. Les romans dialogués emploient largement l'incise. Le texte de théâtre remplace l'incise par le nom de l'énonciateur, qui disparaît quand l'énonciateur apparaît et dit le texte.

## II. LANGAGE ECRIT, LANGAGE PARLE

J'ai étudié le métalangage à partir d'un corpus écrit, et je ne suis pas pour autant convaincue d'avoir ainsi écarté le langage parlé.

A la réflexion, la détermination de ces deux types de langage est très difficile lorsqu'on cherche leur spécificité dans les modes de réalisation qu'ils ont en commun (syntaxe, sémantique) et non dans leurs caractères irréductibles (graphèmes, ponctuation vs phonèmes, prosodie etc.). De plus, la substance de l'expression, son ou lettre, n'est même pas le signal de leur statut réel. La parole peut avoir été préalablement écrite (pièce de théâtre, discours de réception au Collège de France) et l'écrit peut être une transcription du parlé (roman dialogué, interview dans un journal etc.). Il faut donc rechercher d'autres critères.

Ainsi, l'on observe que les corpus du langage parlé sont souvent choisis d'après le niveau de langue extrêmement familier, même populaire et déviant par rapport à la norme sociale; bref, on cherche dans le langage parlé ce qui ne s'écrirait pas. Les quatre corpus qui étaient disponibles pour mon étude du métalangage oral étaient de cette nature : 1) Les citations de l'oral, dans la *Grammaire* de Damourette et Pichon (1911-1933); 2) Le *Français parlé* de Denise François (adultes populaires de la banlieue parisienne); 3) *L'empreinte des Médias dans le langage des adolescents* de Luiz Renato Busato (écoliers et loubards de la banlieue lyonnaise); 4) Le corpus de Claire Blanche-Benveniste sur les *Effets de Bribes*, qui est aussi largement populaire. Ce choix d'une situation limite et différentielle, qui offre une efficacité maximum, n'est cependant pas très satisfaisant. Si on fait coïncider le langage parlé avec les phrases inacceptables dans la communication orale elle-même, on décrit une sous-performance; et si l'on fait coïncider le langage écrit avec la littérature, on décrit une surperformance. L'essentiel du langage est alors oublié.

Il me semble qu'il faut plutôt rechercher des énonciations spontanées et assumées, de quelque niveau qu'elles soient, pour caractériser aussi bien l'oral que l'écrit. J'entends par *spontané* "produit sans préparation" et par *assumé* "produit par l'auteur en son nom et avec les responsabilités que cela implique" (ceci exclut les dialogues écrits). Ainsi, on retrouve dans la distinction de l'oral et de l'écrit un problème sémiotique fondamental lié au métalangage (citation

d'un discours). Néanmoins cette condition semble pratiquement trop rigoureuse : car si un exposé fait à partir d'un texte écrit n'est guère valable pour l'étude du langage parlé, il est incontestable qu'inversement, le discours rapporté des oeuvres romanesques est souvent très fidèle au langage parlé, jusqu'à l'écriture quasiment phonétique destinée à restituer la prononciation. En fait, la spontanéité et la responsabilité se manifestent mieux à l'oral dans toutes les situations où il y a plusieurs énonciateurs : ou bien le dialogue simple, ou bien celui où les énonciateurs rapportent les paroles d'autres énonciateurs, et l'écrit, lorsqu'il transmet fidèlement cette situation mérite peut-être qu'on le considère comme un complément d'information.

J'ai voulu savoir si, dans les *Exercices de style* de Queneau, il y avait un texte métalinguistique. Il ne pouvait s'appeler ainsi à l'époque, et j'ai relu l'ensemble. Il se trouve que le plus métalinguistique des *Exercices* a pour titre *Vulgaire* et correspond au récit, par l'énonciateur A, du comportement verbal de B, avec une transcription proche d'une transcription phonétique :

Dites-donc, qu'il lui fait,  
vous pourriez pas faire attention, qu'il ajoute,  
on dirait, qu'il pleurniche,  
qu'vous l'faites essprais, qu'i bafouille,  
deumarcher tout l'temps su les panards, qu'i dit.  
[...] Dis-donc, qu'i lui faisait l'autre,  
tu dvrais, qui lui disait,  
mettre un ottbouton, qu'il ajoutait,  
à ton pardingue, qu'i concluait.

Ce choix de Queneau implique plusieurs jugements intuitifs : d'abord le langage parlé (signalé par les graphies phonétiques) est vulgaire (prononciations populaires, mots argotiques comme *panard*, *pardingue*) et incorrect (négation incomplète : *vous pourriez pas*; syntaxe déviante : *dis-donc, qu'i lui faisait*); ceci corrobore le choix fréquent des linguistes pour ce type de corpus. Ensuite, c'est dans ce type de discours que le métalangage fait massivement irruption. Le métalangage général familier est alors essentiellement un phénomène oral, plutôt qu'écrit; et ceci reste, pour nous, à vérifier.



Je signalerai enfin que le langage parlé, surtout dialogique, est accompagné de signes paralinguistiques dont la manifestation n'est pas toujours redondante. Selon Busato, sur 100 phrases, 32 sont accompagnées de mimiques et gestes; et parmi ces 32 phrases, 13 phrases ne peuvent être comprises sans ces signes annexes.

L'onomatopée interjective, par son statut langagier douteux est solidaire des paralangages qu'elle accompagne généralement.

### III. LES MOTS METALINGUISTIQUES DANS LE LANGAGE PARLÉ

Nous ne retiendrons pour l'étude du métalangage parlé que celui qui relève du modèle général et familier, transcrit dans des travaux de linguistes (donc parfaitement respectés), et accessoirement dans des textes littéraires (intention de rendre la langue parlée vraisemblable à l'écrit).

Un premier sondage a porté sur les mots métalinguistiques. Dans les trois corpus évoqués et mêlés, les plus nombreux sont des verbes de parole (relation entre l'homme et le langage).

*Dire* vient en tête et apparaît 29 fois en discours direct dans une phrase initiale insérante, ou en incise (voyez plus loin).

*Dire* apparaît 22 fois autrement, soit en discours indirect (avec *que*), soit avec des pronoms ou indéfinis.

— *Un homme il a dit qu'il a vu des soucoupes, une soucoupe volante* (B.B. 2. 3/12)

— *j'espère que Kiki aura dit à mes parents que j'étais là* (B. 154)

— *t'es putain d'lui dire ça !* (B. 128)

— *elles avaient pas besoin de le dire et tout* (B. 128)

Ces verbes sont très souvent dans des locutions familières :

— *Comme on dit, si elle arrive à s'raccrocher, hein, à l'examen* (F. I, 26)

— *Les vieilles maisons, faut dire c'qu'il est ... l'hiver y'avait jamais d'feu* (F. III, 21)

et d'autres comme : *C'est pas pour dire, Y'a pas à dire, Comme qui dirait, A qui le dites-vous, J'te dis qu'ça, Ce que j'en dis, J'pourrais*

*pas te dire* etc. Le corpus n'a pas manifesté d'autres locutions, de meilleure tenue, et courantes à l'écrit, comme : *J'irai jusqu'à dire que*, *Pour tout dire*, *Si j'ose dire*, *A ce qu'on dit*, *A vrai dire*, *C'est beaucoup dire*, *C'est tout dire*, *Cela va sans dire*, *C'est vous qui le dites*, *Ceci dit*, *Soit dit en passant*, *Entre nous soit dit*, *Je ne vous le fais pas dire*, *Il ne croit pas si bien dire*, *Pour ainsi dire*, *Autrement dit*, *Pour mieux dire*.

Certaines sont lexicalisées (*c'est-à-dire*, *soi-disant*) et d'autres plus ou moins démotivées (*eh dis-donc*, *on dirait pas*, *dire que ... !*).

*Vouloir dire* est employé 2 fois avec un sujet de personne au sens de "avoir l'intention d'exprimer"; le sens de "signifier", pour un signe, n'apparaît pas.

— *mais je veux dire, il faut, c'est compliqué, faut savoir rester serein face au mariage* (B.B. 4/5)

— *ce sont des maisons qui n'ont pas de ... les fenêtres qui n'ont pas de rebord, euh, vous voyez ce que je veux dire, oh ?* (F. III, 20)

On trouve encore 7 attestations de *Se dire* au sens de "penser", toujours avec sujet de personne (où l'on voit que le signe est peu connu), qu'on étudiera plus tard avec le *Je* de l'énonciation.

En second pour la fréquence vient le verbe *faire* présentant le discours direct (17 occurrences pour 29 de *dire*). On le rencontre surtout avec *comme ça*. Le verbe *faire* fonctionne pour tous les systèmes sémiotiques (onomatopée, mimique, gestuelle).

— *y a le gars i fait comme ça "ouais, on devrait changer d'école* (B. 114)

Le troisième mot pour la fréquence est le verbe *parler*, qui est l'intransitif correspondant au transitif *dire*. Encore que les deux soient parfois confondus :

— *ce lycée que tu m'dis sur l'boulevard* (F. I, 17)

— *on parle que, que justement ce lycée-là* (F. I, 18)

*Parler de* est représenté, mais non *causer* ni *causer de*, contrairement à notre attente. Les autres verbes de parole sont rares : 2 attesta-

tions pour *demander*, une pour *répondre*, *raconter*, *s'exprimer*, *papoter*, *déconner*, *juré*, *donner sa parole*, *gueuler* ("protester"), *s'engueuler*, *fermer sa gueule*. *Ecrire* et *lire* sont attestés une fois; *marquer* aussi, au sens d'"écrire".

Tous ces verbes métalinguistiques dits "de parole" expriment la relation de l'homme au signe. Le seul verbe relevé qui exprime la relation du signe au monde est *s'appeler* (6 occurrences); le verbe *appeler* (3 occurrences) met en relation l'homme, le signe et le monde :

- Ha, du block-start ?
- { - ouai, comme ça, ça s'appelle un plot
- moi j'appelle ça un bloks (B. 77)

Très souvent le locuteur qui cherche un mot dit *eah*, comment ça s'appelle (nom commun ou nom propre) :

- les machins-là, comment ça s'appelle, les Flamands belges (B.B. 4/17)
- euh, comment ça s'appelle, euh, c'est l'annexe d'Enghien (F. I, 19)
- au-dessus de, comment elle s'appelle cette école, c'est Paul Bert, je crois (F. I, 20)

L'inverse de *ça s'appelle* (pour les linguistes, *ça désigne*), c'est *est le nom de*, attesté une fois.

La conscience d'une maîtrise insuffisante de la langue s'exprime deux fois sous les formes *Je ne sais pas le dire*, et *C'est pas français* (alors que ça l'est !) :

- Les soies ... elles étaient mieux tissées sans doute*
- c'est pas français* (B.B. 4/14)

En dehors des verbes métalinguistiques, les substantifs sont rares : *nom*, *remarque*, *expression* (1 occurrence).

On peut donc dire que le dialogue familier, lorsqu'il est métalinguistique, se préoccupe essentiellement de rapporter des paroles (*dire*, *faire*), et d'évoquer des comportements où la parole est nécessaire (*répondre*, *s'engueuler* etc.). C'est la relation des locuteurs à des discours particuliers qui domine. Le code de la langue n'est abordé que par la dénomination (*s'appeler*, *appeler*).

## IV. LE DISCOURS RAPPORTÉ DIRECT

Le discours rapporté direct est très fréquent : il est raisonnable de penser que le caractère iconique du discours direct rend son emploi plus facile dans le langage parlé que celui du discours indirect (avec des transformations parfois difficiles), et *a fortiori* du discours narrativisé, qui suppose une maîtrise parfaite du sémantisme. Un des caractères les plus évidents du discours rapporté dans le langage parlé, c'est le soin pris à distinguer les différentes énonciations, même si l'échange est très court. Cette distinction est réalisée par la mention des énonciateurs, et souvent, par une interjection préliminaire (qui pourrait être inventée afin de remplir une fonction phatique ou prosodique) :

- *è m'dit "ah j'ai acheté des cerises, c'est pas cher", j'dis "combien ?" "ah, è m'di 500 francs l'kilo" mais ah, c'était 500 francs la liv, elle a pas vu* (F. I, 33)
- *y a un de ses potes qui dit "Heu, t'sais c'qu'on va manger à midi ?"* (B. 99)

On observe aussi la reprise de l'insérante pour l'énoncé, même court, d'un même énonciateur, afin de soulager la mémoire de l'allocutaire :

- *parce que, elle dit "Si c'est imminent" eh bien, elle dit, "nous ne la faisons pas"* (F. III, 27)

On a recherché dans le corpus actuel les modèles représentatifs du discours rapporté direct. Ce sont :

1) L'insérante suivie d'une insérée, modèle le plus simple et le plus fréquent, représenté quarante fois (75 %). Le sujet de l'insérante est unique ou repris en apposition, comme souvent dans la langue parlée :

- *il m'a dit : "bon, ben j'vais avec toi"* (B. 133)
- *le patron il fait "Mais qu'est-ce que tu as ?"* (B. 108)

2) Le nom du sujet de l'énonciation suivi d'une insérée, modèle "théâtral", représenté 3 fois :

- *la maman* : "Oh-o, il plonge vite !" (B. 73)
- *oh y a mon prof l'autre fois* : "Quelle heure as-tu ?" (B. 123)

3) L'insérée présentée abruptement dans le contexte, modèle vraiment parlé, sans mention du sujet de l'énonciation, représenté 7 fois :

- *dès que je suis quelque part* : "Tiens, bonjour Pascal, bonjour Pascal !" (B. 149)
- *tandis que dans c'temps là dis donc, les voitures, soixante à l'heure* : "oh mais c'est un fou, mais i va s'tuer !" (F. III, 3)

4) L'insérée suivie d'une insérante, modèle moins naturel et plus difficile à comprendre, est peu représentée. L'insérante est une incise, et, on l'a vu, est produite soit en fin de phrase, soit au milieu de la phrase, coupée de façon acceptable pour la syntaxe et le sens. [REM. Toutes les incises ne sont pas métalinguistiques : *Elle a, semble-t-il, bien du mal à réussir*]. Dans notre corpus, seule l'incise en fin de phrase est représentée (3 fois). L'interruption d'une phrase rapportée semble évitée (contrairement au modèle de Queneau). Cette incise, par ailleurs, ne présente jamais l'inversion requise; elle reprend la forme de l'insérante de début de phrase :

- "oui Monsieur !" *moi je disais pas derrière* ! (B. 114)
- "donne-nous de l'argent", *il a dit* (B.B. 4/4)
- "non, non, c'était pas 500 francs, j'ai vu 215 francs, ah", *j'dis* (F. I, 34)

On n'a pas trouvé la trace, dans ce corpus moderne, de l'incise précédée de *que*, si bien mise en valeur par Queneau. C'est dans l'*Essai de Grammaire* de Damourette et Pichon que cette syntaxe est consignée. Encore n'y trouve-t-on aucune attestation parlée; les grammairiens citent Colette et évoquent déjà un procédé littéraire de description :

- "Emmène-moi, *que je faisais à Pierre*, "Emmène-moi, je sens *que je vais mourir* !" On sait quel usage fréquent, quel abus la plèbe fait de ces incises qu'elle complète souvent au moyen du convalent affonctiveux *comme ça*, et

qu'elle répète avec une fréquence à la fois inutile et burlesque qui fournit aux narrateurs et aux écrivains un des traits les plus faciles de la caricature du langage du bas-peuple.

(Damourette et Pichon, *Essai de Grammaire de la langue française*, § 1031, p. 463, t. III)

Nous avons interrogé les souvenirs des bourgeois à l'écoute du parler populaire, pour supplément d'enquête, mais les avis étaient très partagés. Pour certains, cet emploi était vieux, pour d'autres c'était une question de milieux auxquels le bourgeois n'a pas accès. En tout cas, cet usage semble en régression si l'on en croit le corpus, tout limité qu'il soit.

#### V. LE SUJET DE L'ENONCIATION

Une question, qui s'était discrètement posée à nous dans l'étude du métalangage écrit (ouvrage cité, p. 215), revient en force dans l'observation du langage parlé : c'est celle du sujet de l'énonciation présent dans l'énoncé, autrement dit la manifestation d'une première personne qui annonce sa propre activité langagière. Cette situation perturbante a depuis longtemps été repérée dans le paradoxe du menteur : "*Je mens*" (vs *Il ment*). Lorsqu'un locuteur a quelque chose à dire sur le monde (vs langage), il aborde directement son sujet sans prévenir qu'il parle :

[Je dis] *Elle viendra sûrement*

c'est seulement lorsque le *je* rapporte les paroles du même *je*, mais dans une autre deixis (passé, futur), que les verbes de parole apparaissent, l'énonciation étant caractérisée par le présent (ego, hic et nunc) :

[Je dis] *Je disais* : "*Elle viendra sûrement*"

qui n'est pas différent de

[Je dis] *Il disait* : "*Elle viendra sûrement*"

La situation est intéressante lorsque les deux deixis du *Je* sont confondues :

[Je dis] { *Moi je vous l'dis, elle viendra sûrement*  
*J'vous l'dis qu'elle viendra sûrement !*

Le dire implicite et explicite sont redondants, et cette emphase divergente focalisée (sur *Moi*, sur *dire* etc.) augmente le pouvoir présumé de l'énonciateur (ce qui est dit est "plus vrai" que ce qui n'est pas dit, ce que je dis est plus vrai que ce que disent les autres !). Cette gestion du pouvoir de la parole me semble typique du langage parlé. La plupart de ces emplois emphatiques entrent dans des expressions qui excèdent le sens littéral : *j'aime mieux te dire que ...*, *moi je peux vous dire que ...*, *c'est moi qui vous le dis, je le dis comme je le pense* etc. :

- *Vous savez, j'vous l'dit comme ça m'a été dit* (F. III, 1)
- *Quand i commençaient à courir après nous, j'aime mieux te l'dire, hein, on avait des jambes* (F. I, 1)
- *J'vais vous dire une chose, quand on est revenu j'avais un rigolo avec nous dans l'autobus* (F. III, 11)

mais d'autres sont seulement une valorisation de l'énoncé par la manifestation de son statut langagier, d'ordinaire transparent :

- *moi, j'te dirai que l'calcul ça s'est jamais développé, figure-toi* (F. I, 33)
- *moi j'peux vous dire qu'en calcul, le, les divisions ça m'est venu en 48 heures* (F. I, 32)

*Se dire*, déjà évoqué avec le sens de "penser" est considéré comme métalinguistique, que le locuteur parle tout haut ou non (langage mental). Il s'emploie dans les discours direct et indirect; avec la première personne, il a généralement deux deixis (moi maintenant, et moi avant), et trois actants de la première personne dont deux confondus :

[Je dis] Je me suis dit ...  
 1            2    3

- *j'me suis dit, Kein, les, deux la conduisaient i sont sûrement un peu plus haut* (F. III, 8)
- *alors j'dis, j'me suis dit qu'est-ce qui fait çui-là l'pov'malheureux, dis, i va s'noyer* (F. III, 10)

Nous n'avons pas dans notre corpus d'exemple d'une seule deixis, mais le cas est possible avec le discours indirect :

- *j'me dis qu'il faut m'lever, mais j'y arrive pas*

Un des cas les plus nets de recouvrement des deixis est celui du verbe *parler* dans un emploi populaire très particulier : *je vous parle de ça* + précision temporelle ou spatiale sur ce dont on parle, au sens de "les choses dont je vous parle se passaient en ..." :

— *je vous parle de ça, j'vous l'dis, en 1911* (F. III, 37)

— *Je suis venu chez le docteur K, j'parle de ça en 1910-11* (F. III, 37)

## VI. LES CORRECTIONS ORALES

En faisant une étude sur les corrections de manuscrits — quelques textes de Proust ("Pour une lecture de la rature", *Semiotica* 36-1/2 1981, p. 1-32) — j'ai esquissé un parallèle entre les corrections écrites et les corrections orales, ou plutôt une opposition, due au fait que la production et l'écoute sont simultanées à l'oral, alors que la lecture succède à la production de l'écrit. La production d'un énoncé, à l'oral comme à l'écrit, passe par les incertitudes et les ratés de l'énonciation, mais les corrections, elles, sont de nature différente.

Dans le texte, il est possible d'annuler, d'ajouter, de déplacer, de remplacer, car la phrase sera lue après l'achèvement de ce processus. Il y a place, entre l'encodage et le décodage, pour tous les changements souhaités. Dans la parole, l'écoute est simultanée, l'énoncé est aussitôt entendu et compris, et a déjà produit ses effets lorsqu'on souhaite l'annuler ou le modifier. Il faut donc que la parole se corrige au fur et à mesure par des remarques métalinguistiques et que ces remarques soient intégrées dans la syntaxe globale du discours. Pour supprimer, il faut non un trait de plume mais un discours de la suppression.

*Il est membre du Parlement, non j'ai voulu dire, du Sénat.*

Ces remarques concernent à l'évidence le langage parlé soutenu. Le bon conférencier, le bon orateur, le bon débateur ne peuvent que procéder ainsi pour nettoyer leur discours des éléments indésirables et



rester clairs, tout en respectant la syntaxe de la phrase. Je n'ai pas de corpus de ce type de discours, mais quand tous les travaux exposés à Aix seront consignés, nous aurons tout ce qu'il faut. Un des aspects les plus affectivisés de la correction orale, c'est la publicité de la faute, du lapsus, de l'erreur. Aussi bien le langage parlé a-t-il des solutions pour lui venir en aide : l'humour si l'erreur est énorme, la simulation d'une reprise plus fine, un peu différente dans le cas d'inadéquation de la parole à la pensée (suite de quasi-synonymes). Néanmoins, un grand nombre d'éléments étrangers restent, qui ne nuisent pas au sens, et qui sont généralement les traces d'une expression inachevée. Elle est inachevée par ce qu'on s'est rendu compte qu'elle ne s'articulait pas avec ce qui allait suivre (plan de la morphosyntaxe) ou parce que la séquence prévue était prématurée et qu'il fallait la faire précéder d'autre chose (plan de la narrativité). *A fortiori* ces éléments sont-ils gardés s'ils appartiennent à la seconde articulation; ils s'apparentent au bégaiement qui n'est pas gênant pour le sens.

Dans notre corpus de langage parlé familier, seule la juxtaposition de la correction à l'erreur est représentée. Pas de discours métalinguistiques, mais des accumulations dont le dernier terme seul doit être entendu. Cette situation est largement représentée dans les textes que Claire Blanche caractérise comme des "bribes". Les bribes sont difficiles à classer dans la mesure où l'on ne peut parler de correction que lorsqu'une forme déviante ou inadaptée à la suite, du point de vue morphosyntaxique, est suivie de la forme normale. Autrement, on hésite entre le bégaiement, la répétition par hésitation, la redondance prosodique ou sémantique, la quasi-synonymie (spécialisation, extension, négation d'opposé, ajout d'information, implication logique etc.) :

- où qu'e'est qu'on, même ici, où c'est qu'on habite  
ici, nous, c'était un champ d'asperges (F. I, 1)
- j'venais donner à mang-, j'venais porter à manger à  
un maçon (F. III, 37)
- jusqu'à, aux quat'routes (F. IV, 5)

- *si tu veux mais sans mon, sans mon concours* (B. 134)
- *y a sa fille qui s'radine avec un s', un super pantalon !* (B. 108)
- *y a le prof, il est rem-, un ancien prof qui avait eu une opération aux yeux, il est rentré à l'école* (B. 120)
- *c'est une société qui l'a acheté [le terrain] et il va con-, il va être construit deux immeubles* (F. III, 32)
- *ah mais là, rue d'la chaussée, vousz ... y a longtemps qu'vous êtes allé, rue d'la chaussée ?* (F. III, 29)

## VI. CONCLUSION

Je ne suis pas en mesure de vous offrir des conclusions sur le métalangage parlé, mais j'espère qu'on peut tenir compte des précédentes remarques. D'abord, il est patent que le métalangage se manifeste dans les discours écrits et parlés, scientifiques, didactiques ou familiers, et même très négligés (compétence linguistique insuffisante). Là où il y a langage, il y a forcément métalangage, ce que beaucoup de linguistes affectent d'ignorer. Ces deux niveaux sémiotiques du langage sont entièrement solidaires et doivent être décrits ensemble.

Ensuite, les réalisations du langage parlé familier (dialogue) témoignent de différences sensibles entre l'écrit (qui est décrit dans les grammaires) et l'oral. L'absence d'inversion dans l'incise, l'incise rejetée en fin de phrase, la prédominance des verbes de parole, la présence du sujet de l'énonciation, la juxtaposition des corrections sont, comme on l'a vu, des solutions métalinguistiques privilégiées par le langage parlé.

Néanmoins, l'amalgame du niveau de langue familier et du langage parlé pose le problème d'avoir à distinguer, dans ce niveau de langue, ce qui est lié à l'incompétence langagière et ce qui est lié au fonctionnement des personnes non cultivées, à la fois dans leur savoir et dans leur savoir-faire. Ceci relève à la fois de la psycholinguistique et de la sociolinguistique.

Josette REY-DEBOVE  
Université de Provence

G. TUAILLON

### RÉGIONALISMES GRAMMATICAUX

Quand on observe les particularités du français parlé, on remarque de nombreuses divergences par rapport aux normes. Il ne s'agit pas de dire ici quelles sont les normes du français, la discussion serait longue et on ne pourrait jamais contenter tout le monde. Les normes du français existent, même si elles ne sont pas toujours suivies. Dans le français réel des francophones d'ici ou de là, de tel milieu social, de tel niveau culturel, de tel âge, les écarts sont nombreux. Notre réflexion portera sur ceux de ces écarts qui relèvent de la grammaire et qui sont géographiquement délimitables.

"Géographiquement délimitable" telle est la définition de l'écart de langage qui constitue un régionalisme linguistique. Quelques exemples permettront de préciser cette définition claire mais un peu courte. Le mot *plumard* au sens de "lit" ne peut pas être considéré comme un régionalisme, même si on l'entend souvent dans le français parlé à tel endroit. *Plumard* est un mot commun à tous les locuteurs qui pratiquent un français populaire ou argotique; ce mot s'entend dans toutes les régions et à Paris : ce n'est pas un régionalisme. Dans *Si j'aurais su, je serais pas venu*, on peut relever deux écarts grammaticaux : le conditionnel après *si* et la négation réduite à *pas*. Cela

s'observe partout : ces deux écarts ne sont pas des régionalismes. Mais si j'emploie le mot *une gîpe* pour dire une "cloison entre deux pièces de la maison", je ne serai compris que par les Français originaires d'une fraction du Dauphiné. Si je dis : *Ça, j'y trouve pas beau, j'y achèterai jamais*, je me ferai comprendre, sans doute, de tous les Français, mais ma grammaire paraîtra étrange à tous les Français sauf à ceux de la région située autour de Lyon, Grenoble, Chambéry, Mâcon. *Gîpe* au sens de "cloison" et le pronom *y* en fonction d'objet direct neutre sont de véritables régionalismes, car ils ne s'observent que dans une aire linguistique délimitable.

L'étendue de cette aire n'a aucune importance pour la distinction théorique de ce qui est un régionalisme. L'arbre que les botanistes appellent *Alnus glutinosa* porte le nom d'*aulne* au nord d'une ligne allant de la Vendée aux Vosges et de *verme* (ou *vergne*) au sud. Il est possible que le mot *verme* soit employé par un plus grand nombre de Français que le mot *aulne*; mais c'est le mot *aulne* qui est le terme français, car son aire d'emploi contient la région parisienne, qui est toujours, en matière de langue, qualitativement majoritaire. Le mot *verme*, employé par des millions de Français et le mot *gîpe* "cloison" encore en vogue chez quelques milliers de Dauphinois sont, l'un et l'autre, des régionalismes. Cette identité de nature par rapport au français commun ou au français tout court n'empêche pas dans le fonctionnement, l'emploi, la solidité des deux mots, des différences qui s'expliquent par l'extension géographique de chacun. Mais, théoriquement, ce sont des faits linguistiques de même nature : des régionalismes.

Le terme *régionalisme*, construit sur le mot *région*, peut induire en erreur. On peut croire que, pour être appelé *régional*, un mot ou un tour doit appartenir à une région déterminée politiquement ou administrativement, comme, pour être appelé *Savoyard*, il faut que l'on soit né en Savoie et non ailleurs. Or l'aire linguistique d'un régionalisme se confond rarement avec l'une des étendues territoriales telles que les ont délimitées les différents pouvoirs, au cours de l'histoire. Littré, qui a porté une grande attention aux mots provinciaux,

a introduit dans son *Dictionnaire* le mot *labry*, avec la définition "Chien de berger spécial à la Provence et au Dauphiné". On perdrait beaucoup de temps à savoir s'il faut le dire *dauphinois* ou *provençal*. La géolinguistique doit d'abord tenir compte des aires d'emploi du mot, du tour, quels que soient les rapports de cette aire avec les délimitations territoriales, quelle que soit l'absence de coïncidence entre l'aire du fait linguistique et celle d'un territoire administratif.

Qu'il existe des mots régionaux, chacun en a fait l'expérience, en employant en dehors de sa région un mot qu'il croyait français mais qui était inconnu de ses interlocuteurs, ou bien en entendant des mots qu'il ne connaissait pas et qu'il ne trouvait pas dans le dictionnaire. Mais existe-t-il des régionalismes grammaticaux ? Il en existe et d'ailleurs j'en ai déjà cité un, le personnel *y* objet direct neutre. Mais les régionalismes grammaticaux sont beaucoup moins nombreux que les mots régionaux. En relevant les régionalismes du petit village dauphinois où j'habite depuis plus de vingt ans, j'ai pu rédiger 950 articles lexicographiques ou grammaticaux. Le pourcentage des entrées lexicales s'élève à 97 %, alors que la grammaire se contente des 3 % restants.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Dans le discours, ce sont les faits de grammaire qui reviennent le plus souvent et qui frappent le plus les francophones étrangers à l'aire linguistique où vivent ces particularités régionales. D'autre part, l'obéissance aux normes ordinaires du français rencontre, dans la conscience linguistique des locuteurs, un obstacle dont l'école, la grande dispensatrice des normes, n'a pas pris en considération, car elle s'est contentée de corriger de façon superficielle : "Ne dites pas, mais dites". Ne dites pas : "*ça, j'y aime; ça, j'y veux*". Dites : "*ça, (ou mieux encore) Cela, je l'aime, cela je le veux*". L'élève obéit quelquefois, mécaniquement. Mais il continue à penser que *y* n'équivaut pas à *le*, car cet *y* est inséré dans une structure d'où une correction superficielle a du mal à le déloger. Le régionalisme grammatical est tenace, car il signifie quelque

chose. Dans les analyses de quelques exemples, je tâcherai de dégager les raisons qui assurent à la plupart des régionalismes grammaticaux un enracinement et une longue survie.

☆

1) *J'y veux*

Cette tournure s'explique par le substrat dialectal, même si les gens qui emploient ce tour n'ont jamais parlé ou même n'ont jamais entendu parler le francoprovençal. En francoprovençal en effet et même dans les parlers d'oïl du sud de la Bourgogne, le pronom de rappel préposé au verbe, dans la fonction d'objet direct comporte trois formes :

*lo* ou *lou*, pour le masculin,  
*la*, pour le féminin,  
*o* ou *ou*, pour le neutre.

Le français n'a que deux formes :

*le*, pour le masculin et le neutre,  
*la*, pour le féminin.

Le pronom particulier du francoprovençal *o* ou *ou* continue morphologiquement le latin HOC; mais la fonction démonstrative du latin s'est affaiblie en une simple représentation, en un rappel.

Quand les premières générations de dialectophones se sont mises à parler français, sans cesser de pratiquer le patois (XIV<sup>e</sup> siècle à Lyon, entre le XV<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle dans la plupart des campagnes), ces locuteurs n'ont pas adopté la structure grammaticale à deux cases du français. Ils ont conservé une structure à trois cases qui permettait d'opposer le neutre au masculin. Pour cela, ils ont remplacé la forme vocalique *o* du francoprovençal et du bourguignon méridional (c'est-à-dire de la Saône-et-Loire) par une forme pronominale vocalique que possédait le français, le pronom adverbial *y*. Ainsi est née la tournure *ça j'y veux*, dans le français parlé de la région lyonnaise. Cette tournure s'est solidement enracinée; elle a même exercé une influence sur les patois, qui, dans une partie de la région consi-

dérée, ont changé la forme *o/ou* héritée du latin, par cette forme hybride *y* de l'usage local du français.

Cette tournure choque les Français extérieurs à cette aire d'emploi, car il y a, en l'occurrence, usurpation de fonction. Cet *y* objet direct donne l'impression qu'on construit de façon indirecte le complément des verbes transitifs directs. *J'y veux* fait croire que le locuteur construit le verbe *vouloir* avec la préposition *à* et qu'il dit *j'y veux*, comme tout Français dit *j'y consens*. Il n'en est rien. Dans l'esprit du locuteur, *y* signifie : "l'objet direct est neutre".

Depuis les premières générations de dialectophones qui ont commencé à pratiquer le français jusqu'aux Grenoblois, Mâconnais, Lyonnais et Savoyards d'aujourd'hui, le tour s'est maintenu, car l'exigence de marquer le neutre en ce cas a continué à exercer son influence. Aujourd'hui plusieurs millions de locuteurs emploient, de façon presque constante, cette forme grammaticale. Le substrat dialectal reste efficace, à distance et de façon indirecte, même dans le français de gens qui n'ont jamais entendu une conversation en patois francoprovençal.

Ce tour, malgré la gravité de l'écart par rapport à la norme, est vraiment vivace. A Grenoble, des enfants nés dans des familles d'universitaires venus de Paris, et élevés dans les meilleures conditions linguistiques, rapportent à la maison, après une quinzaine de jours passés à l'école maternelle grenobloise, des phrases comme : *Ça, j'y aime pas, j'y mange pas*, qui horrifient leurs bons parents, obligés de recommencer l'éducation linguistique perturbée.

Le régionalisme grammatical est vivace, parce qu'il n'est pas gratuit; il dit quelque chose que le français ordinaire ne dit pas. Il permet aussi des phrases qui existent en français, mais qui semblent moins faciles. Soit la phrase, si lyonnaise ou si mâconnaise : "*Le beaujolais, j'y aime !*" qui ne veut pas exactement dire : "Le beaujolais, je l'aime !" mais plutôt : "Le beaujolais, j'aime ça !". La représentation par un pronom neutre d'un nom masculin ou féminin est de nature particulière : elle rappelle non seulement le concept pur et

simple du substantif représenté, mais toute une aura sémantique. "*Le beaujolais, un vin qui a ce goût, ce fruité, cette fraîcheur, etc., etc., ah oui ! j'aime ça*". Ou plus simplement, si vous êtes du coin : "*Le beaujolais, j'y aime !*". Parce qu'il est non tonique, le pronom personnel neutre de l'usage local du français doit permettre plus facilement la construction de phrases à représentation sémantique et affective par le neutre.

Quoi qu'il en soit, ce régionalisme grammatical est vivant; il résiste à l'effort correctif de tous les enseignants depuis le primaire jusqu'à l'Université, où on l'entend encore. Ce régionalisme est vivant parce qu'il est significatif : il y a non seulement écart de langage, mais différence de pensée.

## 2) *Je vais au docteur*

Il est probable que cet écart grammatical soit un régionalisme d'une vaste aire méridionale. Plusieurs Parisiens attentifs aux faits de langue m'ont affirmé qu'ils reconnaissaient comme Lyonnais ou comme Méridionaux les gens qui emploient cette tournure. Régional ou non, cet écart de langage est une tournure tenace, puisqu'on n'est pas arrivé à l'extirper de l'usage, même en jetant le discrédit de l'inculcure la plus totale sur ceux qui l'emploient : "*ces gens qui vont au docteur, comme ils vont au bistro !*". Si cette tournure se maintient, c'est parce qu'elle signifie autre chose, dans l'esprit de ceux qui s'en servent, que *je vais chez le médecin*. Puisqu'ils veulent exprimer leur propre pensée, ils continuent à dire : *je vais au docteur*.

Dans un milieu régional qui emploie librement la tournure *aller à + nom de personne*, on observe facilement les constructions suivantes : *je vais au docteur, au dentiste, au garagiste, au pharmacien, au boulanger, au boucher, au coiffeur, à la coiffeuse, à la couturière*. Mais tous les noms de personne ne permettent pas cette construction. Les noms propres sont exclus : je n'ai jamais entendu *\*aller à Pierre, à Paul ou à Jacques*. Je n'ai jamais entendu non plus : *\*je vais au voi-*



*sin; à mon frère ou à mon oncle.* Il semble que, pour être employé derrière *aller à*, un nom de personne doit désigner une fonction, et même une fonction simple, car on ne dit pas : \**je vais au curé, au maire ou au maître.* En somme *aller au docteur* signifie "avoir recours à quelqu'un dont la fonction est de guérir" et *aller au garagiste* "avoir recours à quelqu'un dont la fonction est de réparer les automobiles".

On peut vérifier la valeur de la tournure par les diverses façons de parler d'un électricien qui peut aller chez M. Untel, médecin, pour différentes raisons. S'il est malade, l'électricien qui ne tient pas à corriger sa tournure régionale dit : "*Je vais au docteur*" il a recours à lui. Si l'électricien va réparer une panne pour laquelle le médecin l'a appelé, cet électricien en bonne santé dit : "*Je vais chez le docteur*" : il n'a pas recours à lui.

Telles sont les significations des tournures dans la conscience linguistique de ceux qui disent : "*Je vais au docteur*". S'ils ont de la peine à suivre les leçons des puristes de tous ordres, qui voudraient qu'on ne dise que *Je vais chez le médecin*, c'est parce qu'ils auraient l'impression, en se servant de cette façon de parler, qu'ils vont voir non l'homme de l'art mais la personne privée, pour dîner à sa table, jouer au bridge, parler de choses et d'autres ou pour réparer une panne d'électricité. Pour ne pas faire ce contre-sens, pour ne pas parler contre leur pensée, ils continuent à dire : "*Je vais au docteur*". Faut-il leur donner tort ?

### 3) *Ma pendule, elle est arrête*

Chaque patois francoprovençal a une dizaine, parfois plus, d'adjectifs déverbaux qui donnent l'impression d'être des participes passés auxquels on aurait enlevé la désinence. Aussi les monographies dialectales les appellent des "participes tronqués" : *arrête* à côté de *arrêté*, *gonfle* à côté de *gonflé*, *use* à côté de *usé*. Malgré la faible différence matérielle, ces adjectifs produisent un effet étrange chez ceux qui les entendent pour la première fois : "*Va t'acheter une veste* :

*la tienne est tout use*" [tutyz]. Malgré le faible effort à accomplir pour parler le français de tout le monde, cette tournure est assez stable. Malgré l'équivalence parfaite entre

*ma pendule est arrêtée*  
*ma pendule est arrête,*

le locuteur régional est fidèle à sa formule, parce que sa langue française distingue entre le sens verbal du participe : *ma pendule s'est arrêtée hier soir à 9 heures et quart* et celui de l'adjectif : *ma pendule est arrête*. Le participe est réservé à une action; l'adjectif déverbal, à un état, au résultat de l'action. Plus de gens qu'on ne le pense sont, dans la région lyonnaise, fidèles à cette distinction, dont ils n'ont évidemment pas conscience.

☆

Ce n'est pas à une différence de signification que les tournures qu'on va analyser maintenant doivent leur stabilité, mais à une certaine simplification de complexités linguistiques du français. L'écart régional supprime des exceptions; il organise les emplois de façon plus parallèle, plus simple. *Je lui la donne*. Comme cela paraît étrange ! Mais c'est peut-être le français qu'il faudrait expliquer, lui qui dit : "*je te le donne*" (objet indirect avant objet direct) mais "*je la lui donne*" (objet direct avant objet indirect).

#### 4) *Je lui le donne*

L'aire d'extension de ce régionalisme atteint, au nord, la ville de Voiron; elle couvre toute la basse vallée de l'Isère, la région de Valence, une bonne partie de l'Ardèche, mais je ne peux pas dire jusqu'où elle s'étend vers le sud. *Je lui le donne* est une tournure très vivante et les enseignants de cette région la retrouvent souvent dans les rédactions de leurs élèves.

On peut juger de l'effet que produit cet écart grammatical par la phrase d'une chanson de la région de Tain-l'Hermitage (Drôme). Il s'agit d'une chanson contre les voisins qui habitent sur la rive

droite du Rhône, les Ardéchois, gens qu'on appelle, non sans mépris, les Bedots. Voici cette phrase :

*Les Bedots ont la tête ronde,  
Les Tainois leur l'aplatiront.*

La première fois que j'ai entendu cette phrase, je ne l'ai pas comprise et je me suis demandé ce que pouvait bien être un *aplati rond*. Incompréhension due à la seule inversion *la leur applatiront* devenu *leur l'aplatiront*. Il est vrai qu'une éducation grammaticale à la française rend le seuil d'acceptation des écarts linguistiques particulièrement bas. Depuis, la dialectologie m'a guéri. Mais revenons à l'explication du français qui dit *je te la donne* mais *je la lui donne*.

L'ordre des pronoms personnels compléments a obéi à divers principes, selon les époques. Le Moyen Age avait le mérite de la cohérence, puisque la priorité était toujours donnée à la fonction d'objet direct :

*je la te donne  
je la li donne*

*done le moi.  
done le li.*

L'ordre des choses a changé. Le français que nous écrivons et que parlent ceux qui parlent comme les livres n'a rien changé à l'impératif, ni aux groupes formés de deux pronoms de la troisième personne; pour le reste, il a abandonné la priorité des fonctions pour celle des personnes. D'où l'incohérence suivante :

*je te la donne* : priorité des personnes  
*je la lui donne*

*Donne-la-moi*  
*Donne-la-lui* } priorité des fonctions

Le français oral de la plupart des régions a adopté la priorité des personnes, même à l'impératif (*donne-moi-la*), mais a conservé l'ordre primitif dans le cas de deux pronoms de la troisième personne (*je la lui donne*). La région rhodanienne, qui comprend au moins la Drôme, l'Ardèche et la basse vallée de l'Isère, a unifié les constructions, en généralisant la priorité à l'objet indirect, car l'inversion au profit de la priorité des personnes aboutit à mettre l'indirect en première place. Ainsi est née la tournure *je lui la donne* qui assure un parallélis-

me parfait avec ce que tout le monde dit :

*"je te la donne",*

et avec ce que beaucoup de francophones disent :

*"donne-moi-la".*

Quand les régionalismes grammaticaux reposent sur une pareille suite dans les idées, sur une pareille unification simplificatrice, pourquoi s'étonner de leur stabilité ?

##### 5) *S'envenir de*

Le français possède une série de verbes composés dans lesquels le préverbe *en-* n'est pas le synonyme de *in-*; c'est-à-dire qu'il n'indique pas un mouvement vers le concept exprimé par le radical du verbe, mais au contraire, un mouvement d'éloignement. *Entasser*, *emmagasiner* veulent bien dire "mettre dans le tas" ou "dans le magasin", mais *emporter*, *s'enfuir*, *emmener* ont des préverbes qui signifient "loin de là". On sait comment ces derniers verbes se sont formés : les verbes simples *porter*, *fuir* et *mener* construits avec deux pronoms personnels, dont le pronom adverbial *en*, donnaient en ancien français des tournures :

*je l'en porte; je l'en mene*  
*je l'en ai porté; je l'en ai mené*  
*porte l'en; mene l'en.*

comme on dit aujourd'hui :

*je m'en vais*  
*je m'en suis allé (mais aussi je me suis enallé)*  
*va-t-en.*

Le pronom *en* s'est associé au verbe et n'a plus suivi les règles de placement des pronoms personnels. Dès qu'on a dit :

*je l'ai en porté; je l'ai en mené;*  
*en porte-le; en mène-le*

les verbes *emporter* et *emmener* étaient constitués et on a eu raison d'agglutiner le pronom au radical du verbe : *emporter*, *emmener*.

Dans l'usage oral, le verbe *s'en aller* est en train de devenir le verbe *s'enaller* (en un mot), car, aux temps composés, la fixation du pronom entre auxiliaire et participe est fréquente : *je me suis enal-*

lé. Mais comme presque tout le monde continue à dire *va-t-en*, il s'agit toujours du verbe *aller* simple. On m'a signalé que l'impératif *Enva-toi* devient assez courant dans le français des jeunes Ardéchois. Ceux-là ont achevé le cycle d'évolution du verbe et ont construit le verbe *enaller*.

Avec le verbe *venir*, l'agglutination ne s'est pas opérée : *viens-t'en, je m'en suis venu*, tournures rares, il est vrai. Pourtant, dans une région du Dauphiné, le Bas-Grésivaudan, entre Voreppe et Saint-Marcellin, on a construit le verbe *s'envenir*, en un mot, avec le sens de "revenir". On dit *Va faire ta belote, mais enviens-toi pas trop tard*, ou bien *Je me suis envvenu en auto-stop*. Un tel verbe est solidement implanté dans l'usage local; il correspond tellement bien à cette tendance profonde du français qui fait un préverbe du pronom adverbial *en*.

#### 6) *J'ai personne vu*

Si vous entendez quelqu'un dire *j'ai personne vu*, vous pouvez l'identifier comme Savoyard. N'allez pas pour autant penser qu'il parle un français affreux : il place le négatif de la personne à la même place que le négatif de la chose : *j'ai rien vu* (ou *je n'ai rien vu*, pour parler comme on écrit). Le français qui fait cette différence de placement entre deux mots comme *personne* et *rien* est ainsi simplifié dans l'usage oral de Savoie. Il est vrai qu'en francoprovençal, les deux mots négatifs sont monosyllabiques : /rjã/, /rẽ/ pour "rien" et, pour "personne", /njð/, du latin NEC-UNUM, qui correspond au *negun* occitan. En francoprovençal, les deux mots, de même poids phonétique, suivent la même règle de placement :

<i>d è njon vyò</i>	"j'ai personne vu"
<i>d è ren vyò</i>	"j'ai rien vu"

L'usage savoyard du français continue ce parallélisme et simplifie la syntaxe du français général. Aussi ce régionalisme grammatical de Savoie a-t-il la vie dure : les enseignants le trouvent dans les copies d'élèves.

## 7) Absenter quelqu'un

Il s'agit d'un régionalisme du français d'Afrique noire. *Je suis allé voir mon oncle, mais je l'ai absenté* signifie *Je suis allé voir mon oncle, mais je ne l'ai pas trouvé* ou *je l'ai trouvé absent*. Si l'on réfléchit à la métaphysique délicate qui explique la tournure de notre français, on comprendra peut-être mieux la simplification apportée par nos amis francophones d'Afrique. *Trouver quelqu'un absent*, cela signifie qu'on ne l'a pas trouvé, ou plus exactement qu'on ne l'a pas trouvé là où il a l'habitude d'être, là où on a espéré qu'il serait. *Absent* ne signifie qu'approximativement "non présent"; *absent* signifie "qui n'est pas là où ses devoirs ou simplement ses habitudes voudraient qu'il soit". *Trouver quelqu'un absent*, c'est constater positivement que quelqu'un n'est pas où il aurait dû être. La tournure affirmative du français, pour un acte négatif, s'explique par le poids sémantique du mot *absent*. Nos amis Africains n'ont pas accepté tant de complications, ils ont bien fait; ils ont donné un tour transitif à un verbe qui en manquait et nous ont montré que le français était capable d'évolutions simplificatrices.

☆

A la suite de ces analyses qui justifient des écarts linguistiques, je voudrais qu'on ne se trompe pas sur mes intentions. Je ne suis pas un défenseur de *J'y veux, ma pendule est arrêtée, je me suis envenu de Paris en T.G.V.*; je les explique et les justifie en logique linguistique. Je ne suis pas du tout un promoteur, un propagandiste de ces tournures régionales. Il faut écrire le français le plus correct, il faut parler simplement, clairement, mais en observant les règles qui permettent aux propos que l'on tient d'être compris facilement par tous les francophones; il faut consolider l'unité linguistique de l'ensemble francophone. Mais il serait naïf de croire que tout le monde parle comme Vaugelas aurait voulu qu'on le fît.

Devant ces écarts de langage, on peut avoir plusieurs attitudes. La plus banale en France est de se boucher les oreilles et de pas-

ser indigné : "Comment peut-on être Lyonnais ?" ou — ce qui est plus méchant encore, et souvent plus bête — "Comment peut-on être Suisse ? ou Belge ? ou Canadien ?". Certes le comportement linguistique du Français-Moyen a fait quelque progrès sur ce point. J'imagine qu'il en reste à accomplir. Quand notre Premier Ministre M. Maurroy, conjugue le verbe *pouvoir* au présent du subjonctif ou qu'il nous dit que quatre et quatre font *huit*, il y a dans l'assistance des sourires qui en disent long sur l'intolérance linguistique de ce Français-Moyen.

Mon attitude est celle d'un linguiste qui observe le français réel, tel qu'il est parlé par les uns et les autres. Comme je suis dialectologue et géolinguiste, je suis plus attentif aux faits qui se délimitent dans un espace linguistique. J'observe et je transcris. Le travail du linguiste est surtout de comprendre ce que parler veut dire. Aussi faut-il saisir les significations et établir les justifications en logique linguistique. Il est tant de logiques linguistiques différentes ! Celle qui explique le français n'est pas toujours la plus simple. Aussi ne faut-il pas s'étonner que d'autres logiques, reposant sur une économie de subtilité, construisent des tournures différentes qui se stabilisent dans l'usage quotidien et oral de la langue française.

Car tout cela est bel et bien du français, du français vivant, riche de sens; mais du français dont il faut se servir à bon escient et dans les circonstances où il ne choque pas. Il faut se servir des régionalismes entre personnes de la même région : cela augmente la connivence linguistique entre les interlocuteurs, c'est-à-dire la compréhension et la sympathie. Mais les régionalismes linguistiques ne sont pas des produits linguistiques exportables dans d'autres régions et encore moins dans le français commun qui doit être unitaire; les régionalismes grammaticaux moins encore que les mots régionaux. Mais devant des réalités complexes qui dérangent l'ordre des choses et le confort intellectuel, un linguiste ne doit pas se voiler la face.

G. TUAILLON

★★





Danielle CORBIN

QUELQUES PRINCIPES DESCRIPTIFS  
DE LA COMPÉTENCE LEXICALE \*

Je voudrais dans cet exposé examiner les conséquences, dans le domaine du lexique, d'un travail sur les mots *possibles*. J'énoncerai un certain nombre de principes qui me paraissent devoir gouverner l'étude des règles de construction des mots en français, qu'il s'agisse du français parlé ou du français écrit, cette opposition, jusqu'à plus ample informé, ne me paraissant pas avoir une grande pertinence dans le domaine lexical : l'ordre respectif des morphèmes est le même, ainsi que les contraintes des règles sur la catégorie et les propriétés sémantiques et syntaxiques du radical.

Je me situerai dans le cadre théorique de la grammaire générative transformationnelle, où le linguiste se donne pour tâche de construire un modèle de la compétence linguistique, c'est-à-dire du savoir intériorisé qui permet aux locuteurs-auditeurs de produire et de comprendre l'infinité des énoncés possibles de leur langue. La compétence linguistique inclut une compétence dérivationnelle, que je définirai comme un ensemble de règles qui, associant la forme et le

---

\* Merci à Pierre Corbin pour son aide critique.

le sens d'éléments formateurs de mots, permettent aux locuteurs et aux auditeurs de produire et de comprendre l'infinité des mots construits possibles de leur langue. Cette définition est parallèle, comme on peut le voir, à celle que l'on donne habituellement en grammaire générative de la compétence syntaxique. Je considère en effet qu'il n'y a pas entre la compétence dérivationnelle et la compétence syntaxique les différences que l'on croit y discerner d'ordinaire <sup>1</sup>.

Toutefois, la plupart des modèles construits jusqu'à présent dans ce cadre théorique seraient en désaccord avec certains termes de la définition de la compétence dérivationnelle que je viens de proposer, notamment en ce qui concerne

- le rapport entre les mots possibles et les mots attestés,
- le rapport entre la forme et le sens.

Quant à moi, je considère

- 1) que la notion de mot "attesté" n'a aucune pertinence au niveau du modèle de compétence, où seule importe la notion de mot "possible";
- 2) que la morphologie dérivationnelle a à rendre compte de relations où la forme et le sens sont *toujours* associées. Il existe dans le lexique des relations sémantiques sans relation formelle (*dormir / sommeil*), qui ne sont pas du ressort de la morphologie dérivationnelle; mais, dès qu'il y a relation formelle, le cadre est prêt pour des relations sémantiques (*peigner / peignoir*). Je définirai un *mot construit* comme un mot que le locuteur produit en associant une structure morphologique à une intention de sens, et que l'auditeur interprète en déduisant un sens de la perception d'une structure morphologique.

Je développerai successivement les points suivants :

- L'objet de la morphologie dérivationnelle ne se confond ni avec celui d'un modèle psycholinguistique, ni avec le "savoir lexical conventionnel".
- Cette prise de position a pour conséquence, sur le plan méthodologique, la nécessité d'exploiter systématiquement les possibles formels et sémantiques du lexique.

- Les implications d'un choix synchronique et la reconstruction des radicaux non autonomes argumentent en faveur de l'association entre forme et sens dans les relations dérivationnelles.

## 1. L'OBJET DE LA MORPHOLOGIE

### 1.1.

L'un des problèmes fondamentaux qui se posent à toute description est de définir son objet et, corrélativement, le niveau auquel elle se situe. C'est, semble-t-il, faute d'être assez explicites sur cette définition que certains modèles lexicaux ont été amenés à des confusions. L'objet de la morphologie dérivationnelle, dans le cadre de la GGT, est de construire un modèle de la compétence dérivationnelle des locuteurs-auditeurs, en explicitant les règles et les principes auxquels obéissent la production et la perception des mots construits d'une langue telle que le français. Il s'agit, ce faisant, d'éviter trois écueils :

- 1) Expliciter les règles et les principes de la production et de la perception ne signifie pas pour autant construire un modèle de la production et un modèle de la perception, contrairement à ce que pourraient laisser entendre les étiquettes "règles de production" et "règles d'analyse" employées par Aronoff (1976 : 31, par exemple) pour différencier deux processus, l'un qui consiste à produire créativement de nouveaux mots construits à partir de mots ("word-based morphology"), l'autre qui consiste à analyser, au moyen de règles de redondance, des mots construits attestés en y percevant une structure interne dont les formants sont éventuellement dépourvus de sens. Je reviendrai au § 3.2. sur la question de savoir si ce sont des mots ou des morphèmes qui servent de radicaux aux mots construits. Un exemple montrera ici que, s'il peut être utile du point de vue heuristique de distinguer entre l'activité de production et celle de perception, ce serait une erreur de répercuter cette distinction dans la forme des règles :

Locuteur et auditeur sont dissymétriques vis-à-vis des éléments sémantiquement vides qui se présentent phonétiquement sous la forme d'une voyelle et d'une consonne, ou d'une consonne seule, et qui figurent entre le radical et le suffixe dans des mots comme *angélique* ou *lionceau*. Pour former un nom désignant le petit d'un lion, un locuteur qui n'a pas mémorisé la forme lexicalisée dispose virtuellement de toute la série des suffixes diminutifs (*-eau*, *-et*, *-ot*, *-ain*, *-on*, etc.), dont la sélection par un radical donné paraît en grande partie arbitraire (*coc'honnet*, mais *dindonneau*). C'est-à-dire qu'il a de plus grandes chances de produire spontanément *lionneau* ou *lionnet* que *lionceau*, forme qu'il ne pourrait produire que sur la base de la coupe *-eau* dans *souriceau*, par exemple. En revanche, il y a de grandes chances qu'un auditeur, confronté pour la première fois au mot *lionceau*, à supposer qu'il le rapproche de *lion*, ne soit pas gêné par la présence du *-e-*. Le linguiste doit-il pour autant bâtir un modèle de production d'où de tels éléments seraient absents, et un modèle de perception où ils seraient présents ? Dans cette hypothèse, on n'expliquerait pas pourquoi des enfants ou des étrangers, confrontés en français à la double possibilité de former des noms en *-eur* ou en *-ateur* (forme où figure ce qu'on peut provisoirement nommer un "présuffixe"), utilisent spontanément et indifféremment l'une ou l'autre forme. Mes enfants ont ainsi produit *répareur* (4 ans) pour la forme lexicalisée *réparateur*, *enregistrateur* (7 ans) pour la forme lexicalisée *enregistreur*, et successivement *paralyseur* et *paralysateur* (6 ans).

Quels que soient les choix théoriques que le linguiste peut faire vis-à-vis du traitement de ces éléments dans le modèle grammatical (les traiter comme des présuffixes, ou comme éléments finals de doublets radicaux, ou les introduire tardivement dans le composant phonologique, ou quelque autre solution), ces choix ne peuvent pas reproduire la dissymétrie entre production et perception.

2) Confondre le modèle de compétence avec le modèle d'apprentissage serait tout aussi erroné. Dans le cadre d'un apprentissage non strictement programmé du vocabulaire, on ne peut pas être sûr que l'ordre des acquisitions lexicales soit reproductible d'un locuteur à l'autre. Je considérerai donc que, sauf le cas d'un apprentissage strictement programmé et contrôlé, le hasard des expériences individuelles fait que la chronologie des apprentissages ne reflète qu'aléatoirement la logique de la description des relations lexicales dans le modèle de compétence.

Ainsi, pour produire et analyser *chanteur* avec le sens "celui qui chante", il faut connaître le verbe *chanter* et la règle de formation de noms d'agent sur radicaux verbaux qui utilise le suffixe *-eur*. Mais l'ordre individuel des acquisitions peut être différent :

- Je peux connaître le verbe *chanter* et pas la règle. Dans ce cas, je ne pourrai pas produire spontanément *chanteur*; entendant ce mot, je ne pourrai que lui donner le sens vague "ce ou celui qui a un rapport avec le fait de chanter, ou avec le chant (si je connais le mot *chant*)".
- Je peux connaître la règle et pas *chanter*. Dans ce cas, je ne pourrai pas produire spontanément *chanteur*; entendant ce mot, je pourrai lui attribuer le sens de nom d'agent "celui qui chante", sans savoir ce que signifie *chanter*.
- Les aléas de l'apprentissage peuvent m'avoir fait rencontrer *chanteur* et pas *chanter*. Dans ce cas, j'aurai appris globalement le sens de *chanteur*. Si je connais la règle, je pourrai déduire la forme et le sens du verbe *chanter* à partir de *chanteur* (par "dérivation régressive"). Sinon, je considérerai provisoirement *chanteur* comme un mot non construit.
- Je peux aussi avoir mémorisé indépendamment *chanteur* et *chanter*, mais ne pas avoir rencontré suffisamment de paires semblables pour avoir construit la règle. Dans ce cas, il est possible que la connaissance de ces deux mots suffise à me faire déduire la règle, mais ce n'est pas sûr.

Sous peine que le mot "règle" n'ait plus de sens, le modèle de compétence ne peut pas reproduire ces diverses situations. Dans cette perspective, la notion de "dérivation régressive", souvent utilisée comme outil descriptif opératoire par les modèles synchroniques (cf. par exemple Aronoff [1976 : 27]), ne peut être envisagée que comme une notion diachronique ou comme un mécanisme psycholinguistique susceptible de ne pas s'appliquer aux mêmes faits d'un locuteur à l'autre.

- 3) Quant aux intuitions des locuteurs natifs sur leur compétence linguistique, il est difficile de s'y fier. Il est connu (cf. Chomsky [1965 : 19]) que les locuteurs, non nécessairement conscients des règles de leur langue, peuvent se tromper dans leurs jugements sur leur propre compétence. Cette non-fiabilité des jugements linguistiques spontanés a d'autant plus d'acuité dans le domaine lexical que, d'une part, les modèles lexicaux ne la prennent pas souvent en compte (notamment en ce qui concerne les "néologismes", cf. D. Corbin [1980b]), et que, d'autre part, elle est souvent aggravée par toute une série de facteurs non linguistiques (cf. ci-dessous § 1.2). La défiance que Milner (1978 : 21) manifeste vis-à-vis des tests linguistiques, trop souvent confondus avec "des sondages d'opinion", prend tout son sens quand il s'agit des réactions spontanées face aux mots construits.

### 1.2.

Un certain nombre d'indices donnent à penser que la compétence dérivationnelle des locuteurs adultes est bloquée, au niveau de sa mise en application et de sa représentation intuitive, par des restrictions et des interdits sociaux qui déterminent, selon le terme de P. Bourdieu, un habitus linguistique, propre à chacun, mais socialement structuré. Je regroupe, sans développer, ces indices en deux points :

- Le refus normatif des "néologismes" réguliers de sens ou de forme, qui se manifeste, chez les linguistes et les lexicographes (particulièrement dans le domaine français), dans l'exigence que les mots soient "lexicalisés" pour être acceptés comme mots du français. Une

seule citation donnera la mesure de ce refus :

"Un mot inventé à l'instant, qui n'a encore servi dans aucun échange (usage) n'est pas un mot du lexique français".

(Rey-Debove [1971 : 65])

- La légitimation des mêmes néologismes chez des locuteurs privilégiés : certains produits des règles, non sanctionnés par la "lexicalisation", ne sont autorisés que pour autant qu'ils sont marginalisés comme néologismes, et réservés à des locuteurs privilégiés. Pris dans une dialectique du conformisme et de la distinction, les locuteurs sont d'autant plus conformistes qu'ils cherchent à assimiler la langue légitime et à donner des preuves qu'ils la possèdent, et d'autant moins conformistes et plus désireux, souvent inconsciemment, de se distinguer qu'ils possèdent la langue légitime et désirent marquer leurs distances vis-à-vis des premiers <sup>2</sup>.

Ces locuteurs privilégiés, qui s'autorisent et à qui on autorise les néologismes, se recrutent par exemple parmi :

- les littérateurs : la littérature est le terrain par excellence à la fois de la manifestation de la langue légitime et de la distinction. C'est pourquoi des auteurs comme R. Queneau ou B. Vian par exemple s'autorisent et sont autorisés à produire des mots que l'on marginalise comme "néologismes intentionnels" et qui n'en sont pas moins réguliers.
- les comiques : le succès remporté par quelqu'un comme Raymond Devos s'explique sûrement en partie par le plaisir que peut ressentir le locuteur commun à entendre un locuteur autorisé braver des interdits que son propre habitus linguistique lui impose. Un exemple anecdotique : la production et l'imposition quasi quotidienne par un présentateur de radio au statut mi-intellectuel, mi-comique, du verbe *auditer*, base morphologique d'*auditeur*, au sens d'"écouter la radio".
- les enfants, auxquels on s'accorde à reconnaître des "qualités poétiques innées" qui provoquent l'attendrissement des adultes en même temps que des sanctions institutionnelles.

- les étrangers, qui bénéficient d'une présomption d'ignorance.
- les linguistes travaillant sur le lexique et qui, persuadés du bien-fondé de ce qui précède, se voient quasiment obligés, pour prouver leurs dires, de parsemer leurs textes de mots possibles non attestés.
- les scientifiques en général qui, sans obéir nécessairement à une intention particulière, forgent ou laissent échapper les mots réguliers non attestés dont ils ont besoin : ainsi, l'emploi par A. Rey, secrétaire général de la rédaction du *Petit Robert* (1977), du verbe *cohérer*, non attesté dans ce dictionnaire, ni d'ailleurs, semble-t-il, dans aucun dictionnaire actuel (dans "La lexicographie française : rétrospective et perspectives", *Lexique* 2, P.U.L., 1983). Ce faisant, ces locuteurs bénéficient, comme ceux de la catégorie précédente, mais sans nécessairement le vouloir, du privilège de la distinction liée au statut de scientifique, auquel on accorde des "libertés" lexicales justifiées par le caractère en principe "technique" de ce qu'il a à dire.

Tout se passe donc comme si la compétence dérivationnelle avait des limites bien moins étroites que ne le laisserait croire sa description dans les modèles lexicaux (sans parler des dictionnaires). Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que tout est possible, puisque, comme le dit J.-C. Milner (1978 : 10) :

"une langue où *tout* pourrait se dire est une contradiction dans les termes."

La production des mots obéit, comme celle des phrases, à des contraintes imposées par les règles. En revanche, l'apprentissage, non de la compétence dérivationnelle, mais du savoir lexical conventionnel sur les mots construits consiste, pour calquer J. Mehler (1974), en un "désapprentissage" des potentialités offertes aux locuteurs par la connaissance des règles dérivationnelles.

Les potentialités de la compétence dérivationnelle se manifestent "naïvement", sans blocage autre que linguistique, chez les enfants natifs, chez les étrangers ou chez les locuteurs qui se les au-



torisent. Elles sont peu à peu limitées chez les locuteurs "ordinaires", à la fois par la mémorisation des normes et par la construction de l'habitus linguistique, et tendent à être étouffées par le savoir lexical conventionnel. Et c'est évidemment ce savoir lexical conventionnel qui se manifeste chez l'adulte quand on croit l'interroger sur sa compétence dérivationnelle. C'est pourquoi les tests sur le lexique devraient passer par des stratégies visant à "épurer" le savoir lexical conventionnel. Les modèles lexicaux construits jusqu'alors dans le cadre de la grammaire générative transformationnelle, tout en prétendant travailler sur le possible, se sont, à mon sens, laissés prendre au piège.

Un exemple illustrera la restriction de la compétence dérivationnelle par le savoir lexical conventionnel : il s'agit du choix idiosyncratique entre des affixes sémantiquement concurrents<sup>3</sup>. Ce choix paraît assez tardif, si j'en juge d'après certaines productions récentes de mes enfants (6 et 8 ans) :

- Dans le domaine des noms d'action :

<i>arrêtage, arrêtement</i>	pour	<i>arrêt</i>
<i>attaquement</i>	"	<i>attaque</i>
<i>décollation</i>	"	<i>décollage</i>
<i>décorage</i>	"	<i>décoration</i>
<i>dégageage</i>	"	<i>dégageement</i>
<i>règlement</i>	"	<i>réglage</i>
etc.		

- Dans celui des noms d'agent :

<i>bombardeur</i>	pour	<i>bombardier</i>
<i>gardeur</i>	"	<i>gardien</i>
etc. (autres exemples au § 1.1.)		

- Dans celui des noms d'habitants :

<i>auvergnien</i>	pour	<i>auvergnat</i>
etc.		

Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, parce que le "néologisme" est formé plus régulièrement que le mot attesté : dans la liste des noms d'habitants que donne le *Petit Robert* (1977), on trouve 318

noms en *-ien*, contre seulement 3 en *-at* (*auvergnat, rouergat, vitryat*). De façon générale, les mots des colonnes de gauche ont la même légitimité linguistique que ceux des colonnes de droite. Le locuteur doit donc mémoriser le choix conventionnel <sup>4</sup>.

Le linguiste doit éviter de se tromper d'objet : je soutiens que c'est la compétence dérivationnelle, et non le savoir lexical conventionnel, qu'il est intéressant pour le modèle de compétence de décrire.

## 2. L'EXPLOITATION DES POSSIBLES

La conséquence, sur le plan méthodologique, de la définition donnée précédemment de la morphologie dérivationnelle est la suivante : si l'objet de la description est, non pas le savoir lexical conventionnel, mais bien la compétence dérivationnelle, il faut travailler sur les possibles et non seulement sur l'attesté. Or, ce n'est pas toujours cette option méthodologique que prennent des modèles qui pourtant se situent dans une théorie où la compétence est définie comme le domaine du possible. Deux exemples témoigneront de cette déviation de méthode, qui aboutit à surestimer le nombre des idiosyncrasies lexicales réelles :

### 2.1.

Jackendoff (1975) donne comme argument pour la séparation de la forme et du sens la "classification croisée" des affixes et des sens :

- un même affixe peut avoir plusieurs sens distribués différemment sur les noms dans lesquels il figure (Jackendoff assigne le sens d'"action" à certains noms en *-ment*, le sens de "résultat de l'action" à d'autres);
- un même sens peut être exprimé par des affixes différents (le sens de nom d'action peut être donné par, entre autres, *-ment, -age, -ure, -ation, etc.*) <sup>5</sup>.

Mais cette argumentation confond l'idiosyncratisme et le non-attesté.

En effet :

- Il est possible de reconstruire les sens non attestés. Dès lors, il n'y a plus de trous dans le possible : la grande quantité de noms en *-ment* attestés avec l'un et l'autre sens, ainsi que les différences synchroniques entre les dictionnaires (à titre d'exemple, le *Petit Robert* (1977) attribue les deux sens à la fois à *déferlement* et à *environnement*, alors que le *Trésor de la langue française* les définit de façon restrictive) suffisent à montrer que, potentiellement, les noms en *-ment* signifient à la fois l'action et le résultat de l'action.
- Sémantiquement, au moins en ce qui concerne le domaine choisi, les sens prétendument différents sont déductibles les uns des autres.
- S'il est vrai qu'un même sens peut être exprimé par des affixes différents, il y a un moyen simple d'en rendre compte, en introduisant dans les règles un paradigme d'affixes équivalents au lieu d'un affixe isolé.

De prétendues idiosyncrasies se révèlent ainsi n'être que des lacunes accidentelles, comblables si l'on raisonne sur le possible.

## 2.2.

Lieber (1981 : 67-68) considère comme propriété sémantique idiosyncratique, et donc comme argument pour la séparation de la forme et du sens dans les relations dérivationnelles, le fait que *redcap* en anglais désigne un "porteur dans une gare" et non, comme sa structure morphologique pourrait le laisser penser, une "casquette rouge". En fait, il est prédictible linguistiquement que le qualificatif "casquette rouge" désigne, par synecdoque, un être humain (cf. *un ventre*, *une tête*, *un tube digestif*, etc.). Mais la spécificité sociale de cet être humain relève de la connaissance du monde, et ne peut donc pas être, à mon sens, considérée comme une idiosyncrasie sémantique. On pourrait faire les mêmes remarques à propos du français *bas-bleu*, qui désigne, selon le *Petit Robert* (1977), une "femme à prétentions littéraires".

Dans ce cas, la déviation méthodologique revient à confondre l'extralinguistique avec l'irrégulier linguistique.

En revanche, l'exploitation systématique des possibles formels et sémantiques permet de régulariser une description qui n'a que trop tendance à s'émietter dans les idiosyncrasies. Deux exemples :

### 2.3.

*Antialcoolique* ne reçoit dans les dictionnaires français contemporains qu'une définition du type

- (1) "qui combat les abus de l'alcool",

ce qui correspond formellement à la structure suivante <sup>6</sup> :

[ [ anti { alcool }<sub>N</sub> ]<sub>A</sub> COPIE ique ]<sub>A</sub>

D'autres sens sont possibles, par exemple :

- (2) "qui combat les alcooliques".

Dans ce cas, l'analyse formelle est différente et correspond à une préfixation par *anti-* de l'adjectif *alcoolique* :

[ anti [ { alcool }<sub>N</sub> ique ]<sub>A</sub> ]<sub>A</sub>

Par le moyen de l'homonymie, définie comme une pluralité de sens associés à une pluralité de structures morphologiques, on peut traiter de façon systématique la relation sens / forme dans les mots construits, et réduire considérablement le nombre des idiosyncrasies apparentes.

### 2.4.

Le deuxième exemple est celui du mot *peignoir*. Si l'on ne tient compte que de l'attesté, on considérera son sens

- (S<sub>1</sub>) "vêtement de protection, sortie de bain"

comme idiosyncratique par rapport à sa structure morphologique, dont ne sont déductibles que les deux sens

- (S<sub>2</sub>) "lieu où l'on peigne"

(cf. *parloir*) et

(S<sub>3</sub>) "instrument avec lequel on peigne"

(cf. *fermoir*), sens qui ne sont pas actuellement attestés : on pensera alors posséder un argument pour la séparation de la forme et du sens, puisqu'on se trouve face à une idiosyncrasie sémantique. Mais si on accepte de raisonner sur le possible, hypothèse étayée par le comportement linguistique de locuteurs "naïfs" tels que les enfants natifs ou les étrangers, on se trouve face à plusieurs possibilités de traitement :

- Ou la théorie sémantique permet de relier, au moins en partie, le sens lexicalisé S<sub>1</sub> aux sens prédictibles S<sub>2</sub> et S<sub>3</sub> et, si S<sub>2</sub> et S<sub>3</sub> sont reliables entre eux, il n'y a qu'une seule entrée lexicale régulière S<sub>1</sub>S<sub>2</sub>S<sub>3</sub>; si S<sub>2</sub> et S<sub>3</sub> ne sont pas reliables entre eux, il y a deux homonymes réguliers S<sub>1</sub>S<sub>2</sub> et S<sub>3</sub>, ou S<sub>1</sub>S<sub>3</sub> et S<sub>2</sub>.
- Ou la théorie sémantique ne permet pas de relier S<sub>1</sub> à S<sub>2</sub> et/ou à S<sub>3</sub>, et on sera obligé de considérer S<sub>1</sub> comme un mot non construit, qui n'est pas plus du ressort de la morphologie dérivationnelle qu'un mot comme *maison*, par exemple. Si S<sub>2</sub> et S<sub>3</sub> sont reliables entre eux, on aura une seule entrée régulière S<sub>2</sub>S<sub>3</sub>, à côté de l'entrée non construite S<sub>1</sub>. Sinon, deux homonymes réguliers côtoieront S<sub>1</sub>.

Il s'ensuit que l'exploitation systématique des possibles invite à faire l'hypothèse qu'il n'y a aucun mot construit qui soit totalement idiosyncratique.

### 3. LES RELATIONS FORME / SENS

Je soutiendrai ici que les relations dérivationnelles sont toujours à la fois formelles et sémantiques. Cette hypothèse implique à la fois d'assumer les conséquences du choix synchronique — décrire la compétence dérivationnelle actuelle des locuteurs-auditeurs français, indépendamment de leurs connaissances historiques éventuelles sur leur langue — et de modifier la description habituelle des radi-

caux non autonomes, c'est-à-dire les rapports traditionnels entre "dérivation savante" et "dérivation populaire".

### 3.1. Les conséquences du choix synchronique

3.1.1. Selon Lightner (1974 : 83, notamment), l'analyse synchronique reflète l'analyse diachronique. Cette position l'amène à dériver d'une même racine des mots tels que *deux* et *douter* ou *lexique* et *prolégomènes*, dérivation contraire à l'association entre sens et forme dans les relations dérivationnelles. Un choix comparable apparaît dans le *Robert Méthodique* où, malgré l'affirmation préliminaire de J. Rey-Debove selon laquelle

"Dans un dictionnaire synchronique structural, la 'famille lexicale' est l'ensemble des mots qui présentent une communauté de forme et de sens"

("Note sur les fondements théoriques et la méthode",  
p. XVI),

sont mentionnés, par exemple, sous le même élément *fac(t)*- des mots comme *fac-similé*, *facteur* ou *satisfaction*.

Le choix synchronique impose au contraire, selon moi, d'une part de ne pas dissocier le sens et la forme, d'autre part de ne considérer le parallélisme entre une description synchronique et une description diachronique que comme une coïncidence fortuite, et en tout cas de ne pas utiliser d'argument historique pour justifier ou infirmer une relation synchronique.

3.1.2. Il incombe au modèle synchronique de prédire que tout mot susceptible d'être analysé morphologiquement est susceptible aussi d'être interprété conformément à cette analyse. En conséquence, il peut considérer comme construits des mots qui ne le sont pas nécessairement historiquement.

Il existe, dans l'histoire de la langue comme dans la perception synchronique des relations lexicales, un phénomène baptisé traditionnellement "étymologie populaire", qui consiste, sur la base

d'un rapprochement formel entre tout ou partie d'un mot A et tout ou partie d'un mot B, ou de la perception dans A d'une structure morphologique n'ayant pas de réalité historique, à attribuer à A un sens venant de B, ou un sens conforme à la structure morphologique perçue. Par exemple, sur la base d'un rapprochement formel entre *bikini* et *bigame*, *bipède*, *bilingue*, etc., et parce que le sens de *bikini* en offrait la possibilité, le préfixe *bi-* a été perçu dans ce mot, et par conséquent le radical *kini*, qui s'est vu préfixer par *mono-*. D'où le sens de *monokini*, "maillot de bain féminin qui ne comporte qu'une culotte", par rapport à *bikini*, "maillot de bain formé d'un slip très petit et d'un soutien-gorge" (*Petit Robert* [1977]). Un modèle de compétence se donnant pour objectif de prédire les mots possibles du français ne peut pas reproduire le processus de formation de *monokini* tel qu'il vient d'être décrit. Pour unifier la description de *monogame* et de *monokini*, il doit :

- analyser *bikini* comme un mot construit, même s'il ne l'est pas historiquement (c'est le nom d'un atoll du Pacifique), ce qui revient à lister *kini* parmi les radicaux du français, selon des modalités qui seront envisagées au § 3.2., avec le sens "maillot de bain peu couvrant";
- prédire la possibilité pour tout radical dont les propriétés sont conformes aux contraintes catégorielles et sémantiques de ces règles de préfixation (nom désignant une réalité comptable), et donc entre autres le radical *kini*, d'être préfixé par *bi-* ou *mono-*;
- prédire l'existence de tout mot provenant d'une analyse semblable à celle de *bikini*, par exemple *monogarreau*, "cerise monocolore", par rapport à *bigarreau*, "cerise rouge et blanche", ce qui implique de lister le radical *garreau*, "cerise (colorée)" parmi les radicaux du français.

Le phénomène décrit argumente aussi bien contre l'assimilation du modèle de compétence au modèle psycholinguistique que pour l'association entre forme et sens dans la dérivation, puisqu'il montre qu'à la perception d'une structure formelle dans un mot correspond obligatoirement et de façon concomitante l'attribution d'une structure sémantique reliée à cette structure formelle.

### 3.2. Dérivation "savante" et dérivation "populaire"

Un certain nombre de modèles lexicaux génératifs distinguent deux systèmes de formation des mots : c'est le cas par exemple d'Aronoff (1976), qui distingue les règles créatives, opérant uniquement sur des mots, et les règles de redondance, analysant des morphèmes. Avec des modalités différentes, Halle (1973) et Jackendoff (1975) opèrent une distinction analogue. La justification explicite donnée à cette différenciation est que peuvent servir de radicaux à des mots construits (*électrique*) des morphèmes non autonomes (*électr-*), apparemment dépourvus de catégories et de sens. Une autre justification, plus implicite, est qu'une sorte d'évidence naturelle impose que les mots soient construits sur des mots.

Plusieurs arguments peuvent être avancés contre la différenciation entre les mots construits sur un radical autonome (un mot) et ceux qui sont construits sur un radical non autonome (un morphème). Dans un premier temps, je démontrerai que les radicaux non autonomes ont les mêmes propriétés que les mots (§ 3.2.1.), puis qu'ils ont le même statut lexical que les mots, ce qui revient à dire que rien ne différencie les mots et les morphèmes dans le lexique de base (§ 3.2.2.).

3.2.1. Les radicaux non autonomes ont les mêmes propriétés que les mots. En effet :

3.2.1.1. Les mêmes affixes s'appliquent indifféremment à des mots ou à des morphèmes non autonomes : ainsi, *-ique* s'applique de la même façon à *alphabet* pour former *alphabétique*, et à *électr-* pour former *électrique*. Dans les deux cas, le résultat est un adjectif de relation. Si ce sont donc les mêmes règles de dérivation qui opèrent sur les mots ou sur les morphèmes, cela implique que, dans l'hypothèse d'une différenciation, ce soient les entrées lexicales qui soient marquées comme autonomes ou pas (cf. ci-dessous § 3.2.2.1.).



3.2.1.2. Les radicaux non autonomes sont catégorisables. Puisque les mêmes affixes s'appliquent à ces radicaux et à des radicaux autonomes, et que les règles dérivationnelles imposent des contraintes catégorielles aux radicaux sur lesquels elles opèrent, on peut catégoriser le radical non autonome, tout comme le radical autonome, à partir de l'affixe qui s'y ajoute : il n'y a de ce point de vue aucune différence entre la catégorisation de *calcul-* comme verbe dans *calculateur* et celle de *avi-* dans *aviateur*; entre celle de *règl-* comme verbe dans *réglable* et celle de *favor-* dans *favorable*; entre celle de *règlement-* comme nom dans *réglementaire* et celle de *ocul-* dans *oculaire*; ou entre celle de *rythm-* comme nom dans *rythmique* et celle de *électr-* dans *électrique*. Dans tous les cas où le radical est autonome par ailleurs, ce n'est pas cette autonomie, mais la règle d'affixation qui permet de décider de la catégorie du radical du mot construit, puisqu'il y a dans tous les exemples cités une ambiguïté formelle entre un verbe et un nom. La seule différence me paraît être celle-ci : la catégorie d'un mot peut être apprise à partir de son contexte syntaxique, celle d'un radical non autonome ne peut lui venir que des mots construits dans lesquels il figure.

3.2.1.3. Les radicaux non autonomes ont un sens. Si l'on perçoit une parenté sémantique entre *oculaire* et *oculiste*, ou *électrique*, *électricien* et *électron*, celle-ci s'établit sur la base d'un radical commun, catégorisable et interprétable :

[ocul] <sub>N</sub> "oeil"  
 [électr] <sub>N</sub> "énergie électrique"

Il y a même des cas où un seul dérivé attesté suffit à attribuer un sens et une catégorie au radical non autonome, à condition que le sens du mot construit soit suffisamment clairement "composé" pour qu'on puisse, à partir de la règle d'affixation, déduire le sens du radical : c'est le cas, par exemple, pour le radical verbal *fact-* de *facteur*, "distribuer le courrier".

3.2.1.4. Enfin, contrairement à ce que prétend Aronoff, il est possible de construire des mots "nouveaux" non attestés sur des radicaux non autonomes : ainsi, *quadriathlon*, construit sur le radical non autonome *-athlon*, est un trou accidentel comblable dans le paradigme *triathlon*, *pentathlon*, *décathlon*, etc. (cf. ci-dessus § 2.).

3.2.2. Les radicaux non autonomes ont le même statut lexical que les mots.

3.2.2.1. Les radicaux non autonomes étant catégorisables, interprétables et soumis aux mêmes règles dérivationnelles que les radicaux autonomes, le trait [- Autonome] dont les radicaux non autonomes devraient être marqués dans le lexique ressemblerait fort au trait [- Insertion Lexicale] du modèle de Halle (1973), et pourrait subir les mêmes critiques : celle notamment d'être un trait *ad hoc*, parce qu'il éliminerait du nombre des mots possibles des éléments qui ont toutes les propriétés des mots possibles <sup>7</sup>.

3.2.2.2. Ce trait [- Autonome] ressemble fort au trait [- Attesté], dont j'ai démontré ailleurs (cf. par exemple D. Corbin [1980b]) qu'il n'avait aucun rôle à jouer dans le modèle de compétence. On trouve d'ailleurs des attestations autonomes de radicaux "non autonomes" dans les marges du français dit "standard", telles que le français d'Afrique ou du Québec. Ainsi, le verbe *compétir*, "participer à des compétitions", est-il recensé dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*.

3.2.2.3. Il semble que les cas de plus grande résistance à la reconstruction des radicaux non autonomes soient ceux où le radical non autonome se double d'un radical autonome qui correspond quelquefois au résultat de l'évolution phonétique normale du radical non autonome <sup>8</sup>. Ainsi, *oculaire* fonctionne comme adjectif "savant" correspondant à *oeil* et, dans cette optique, *ocule* peut paraître superflu. Mais, à mon

sens, le fait qu'il y ait une relation qualifiée traditionnellement de "savante" entre les deux mots n'a pas de pertinence dans le modèle dérivationnel synchronique. En effet, du point de vue de l'apprentissage, *oeil* et *oculaire* doivent s'acquérir indépendamment l'un de l'autre, et ce n'est que postérieurement à leur acquisition qu'ils peuvent être reliés dans la compétence (comme le sont, par exemple, *aveugle* et *cécité*). Un locuteur qui ne connaîtrait qu'*oculaire* et pas *oeil* pourrait remplacer *oeil* par *ocule*. Par conséquent,

- d'une part *oeil* et *oculaire* ne sont pas plus reliés dérivationnellement qu'*aveugle* et *cécité*, ce qui revient à dire que le radical d'*oculaire* est *ocul-* et non *oeil* (la "dérivation savante" n'est pas une dérivation);
- d'autre part, il semble que l'élimination inconsciente d'*ocule* par *oeil* se fait superficiellement dans le savoir lexical conventionnel (cf. ci-dessus § 1.2.). S'il y a un blocage au niveau des doublets radicaux, il est probablement tardif et superficiel.

3.2.2.4. Enfin, lors de l'application d'une règle dérivationnelle, ce n'est de toute façon jamais un mot autonome qui sert de radical, mais un élément de formation : dans *chanteur*, c'est le radical verbal *chant-* qui est en jeu, et qui n'est ni plus ni moins autonome, en tant que radical, que *fact-* dans *facteur*.

Je propose donc qu'il n'y ait pas de différence dans le modèle de compétence entre le statut de ces radicaux et celui des mots. Ils servent d'éléments de formation des mots construits, et sont susceptibles de servir de mots en emploi autonome. Leur non-emploi éventuel vient d'un blocage qui ne ressortit pas au modèle de compétence.

Les quelques principes théoriques et méthodologiques définis – rapidement – ci-dessus devraient permettre de construire une morphologie dérivationnelle du français à la fois plus adéquate descriptivement et plus conforme aux objectifs explicites des modèles

critiqués : construire un modèle de la *compétence* dérivationnelle des locuteurs.

Danielle CORBIN

SILEX  
Université de Lille III

★

#### NOTES

- 1 Cette ressemblance est développée dans D. CORBIN (1980b).
- 2 Cf. BOURDIEU (1982).
- 3 Pour la "concurrence d'affixes", cf. D. CORBIN (1976) : aucune contrainte linguistique ne permet d'expliquer, par exemple, le choix du suffixe *-aire* dans *parlementaire* et de *-al* dans *gouvernemental*. Les formes *parlemental* et *gouvernementaire* sont donc linguistiquement possibles au même titre que les formes attestées.
- 4 Il est possible que ce type d'explication (restriction progressive de la compétence par un savoir lexical conventionnel) convienne également pour certains phénomènes de productivité, auxquels les enfants et les étrangers paraissent assez peu sensibles (cf. ARONOFF [1982]) : la productivité variable entre des affixes sémantiquement concurrents serait ainsi un phénomène assez tardif, intériorisé notamment par l'intermédiaire de la fréquence des affixes les plus productifs parmi les mots entendus.
- 5 Les exemples donnés pour l'anglais par Jackendoff sont analogues.
- 6 Voir D. CORBIN (1980a) pour le détail de l'analyse. La synonymie entre *antialcool* et *antialcoolique* invite à considérer que le suffixe *-ique* est ici sémantiquement vide et ne représente que la copie du suffixe qui figure sur l'adjectif non préfixé.
- 7 Cette critique faite par BOTHA (1974) au modèle de Halle a été reprise par BOOIJ (1977 : 23).
- 8 Mais pas toujours : ainsi, *rept-*, radical verbal non autonome de *reptile*, *reptation* est un doublet synchronique de *ramper*, bien que n'ayant pas la même étymologie.

★

BIBLIOGRAPHIE

- ARONOFF M. (1976), *Word Formation in Generative Grammar, Linguistic Inquiry*, Monograph One, The M.I.T. Press.
- (1982), "Potential Words, actual Words, Productivity and Frequency", Preprint XIII<sup>th</sup> Congress of Linguists, Tokyo.
- BOOIJ G.E. (1977), *Dutch Morphology. A Study of Word Formation in Generative Grammar*, Lisse, The Peter de Ridder Press.
- BOTHA R.P. (1974), "Problematic aspects of the exception filter in professor Halle's 'Morphology'", Indiana University Linguistics Club.
- BOURDIEU P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Fayard.
- CHOMSKY N. (1965), *Aspects de la théorie syntaxique*, trad. fr., Paris, Le Seuil, 1971.
- CORBIN D. (1976), "Le statut des exceptions dans le lexique", *Langue française* 30, Paris, Larousse.
- (1980a), "Contradictions et inadéquations de l'analyse parasynthétique en morphologie dérivationnelle", dans Dessaux-Berthonneau A.-M. éd. (1980).
- (1980b), "Compétence lexicale et compétence syntaxique", *Modèles linguistiques* II.2, Lille, P.U.L.
- DESSAUX-BERTHONNEAU A.-M. éd. (1980), *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, Lille, P.U.L.
- HALLE M. (1973), "Prolegomena to a Theory of Word Formation", *Linguistic Inquiry* 4/1.
- Inventaire des particularités du français en Afrique Noire (C-F)*, Paris, A.U.P.E.L.F., 1981.
- JACKENDOFF R.S. (1975), "Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique", trad. fr. dans Ronat M. éd. (1977).
- LIEBER R. (1981), *On the Organization of the Lexicon*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- LIGHTNER T.M. (1974), "Derivational Morphology", *Recherches linguistiques* 2, Université de Paris VIII-Vincennes.
- MEHLER J. (1974), "Connaître par désapprentissage", dans Morin E. & Piattelli-Palmarini M. éd. (1974).
- MILNER J.-C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Le Seuil.
- MORIN E. & PIATTELLI-PALMARINI M. éd. (1974), *L'unité de l'homme. 2. Le cerveau humain*, Paris, Le Seuil.
- Le Petit Robert*, 2e éd., Paris, Société du Nouveau Littré, 1977.
- REY A. (1983), "La lexicographie française : rétrospective et perspectives", *Lexique* 2, Lille, P.U.L.

REY-DEBOVE J. (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton.

- (1982), "Notes sur les fondements théoriques et la méthode", dans *Le Robert Méthodique* (1982).

*Le Robert Méthodique*, Paris, Le Robert, 1982.

RONAT M. éd. (1977), *Langue. Théorie standard étendue*, Paris, Hermann.  
*Trésor de la langue française*, Paris, Klincksieck, en cours de parution depuis 1971.

\*\*\*

Sonia BRANCA

LES DÉBATS SUR LA VARIATION  
AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

A. Culioli et A. Chervel ont fait ici même un inventaire des préjugés qui font obstacle à la description du français parlé : ce que A. Chervel a appelé les "appareils mentaux des linguistes".

A leur suite, je voudrais envisager les difficultés entraînées pour toute description linguistique par le poids des représentations lettrées de la langue. A travers l'exemple des débuts de la philologie romane en France, j'essaierai de faire l'histoire d'attitudes encore très répandues.

Dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, la naissance de l'ancien français est interprétée à partir de la conception que l'on a de l'opposition entre langues de culture et parlers populaires.

Cette orientation littéraire très prégnante est elle-même liée à la nature des institutions scolaires et universitaires. L'école française de linguistique romane se constitue lentement : les vicissitudes du Prix Volney et le fonctionnement de l'École des Chartes après la réorganisation de 1829 illustrent à la fois l'importance des institutions dans la formation d'une discipline et la difficulté avec laquelle le tissu universitaire français accueille les méthodes linguistiques.

Même lorsque les études se font plus systématiques (après le retour d'Allemagne de Gaston Paris dans les années 1860), l'approche de l'ancien français restera profondément marquée par l'idée qu'une langue qui "fonctionne" bien n'a pas d'usages hétérogènes. Les formes proliférantes d'un même mot s'expliquent en termes de déclinaisons de dialectes ou de changement. L'idée qu'il peut y avoir une systématique d'usages hétérogènes reste étrangère à la conscience de ces linguistes "cultivés".

## I. L'ECOLE DES CHARTES

### I.1. L'impasse culturelle des débuts du XIXe siècle

Les études romanistes remontent au XVIe siècle <sup>1</sup>. Au début du XIXe, les travaux de Raynouard <sup>2</sup> donnent même une certaine avance à la France. Pourtant, pendant le demi-siècle suivant, c'est en Allemagne que se poursuivra le travail philologique. Pour ne citer que deux noms très connus, Schlegel fait paraître en 1818 des *Observations sur la langue des troubadours*, et surtout Diez publie entre 1836 et 1844 une *Grammatik der Romanischen*. Cette étude mène à son terme le comparatisme de Raynouard tout en ruinant définitivement son hypothèse du provençal, langue intermédiaire entre le latin d'une part, et le français, l'espagnol et l'italien d'autre part.

L'ouvrage de Diez ne sera traduit qu'en 1874-1876 <sup>3</sup>. Pendant deux générations les Français resteront à l'écart de cette révolution épistémologique.

A cette stagnation, on peut tenter, notamment après J. Stefanini <sup>4</sup>, de donner des explications :

Tout d'abord, en France, la postérité de Raynouard a abandonné l'orientation philologique <sup>5</sup> pour s'engager dans des querelles littéraires : *L'Histoire littéraire de l'Italie* (1811-1819) de Ginguené, la *Chrestomathie romane des troubadours à ce siècle* de Martin (1827), *La Croisade contre les Albigeois* de Fauriel (1827) <sup>6</sup> considèrent la langue à travers l'histoire de la littérature; une langue n'est digne de ce nom que si elle est porteuse de littérature : on retrace par con-



séquent l'histoire de la ruine d'une langue littéraire, le latin, puis de l'émergence d'une nouvelle langue de culture. Le provençal est exemplaire et central dans l'histoire du français, parce qu'il s'agit de la première langue romane à avoir atteint un niveau littéraire, la première à présenter le caractère d'une koinè.

L'indifférence aux problèmes proprement linguistiques est telle que Ginguéné peut écrire sans s'exposer à la critique :

"Pour [...] faire connaître le génie de la poésie provençale [...] *c'est assez d'avoir sous les yeux les Vies de Nostradamus, quoiqu'il faille y avoir peu de foi, la traduction ou plutôt les notes et les additions de Crescimbeni, L'histoire de l'abbé Millot, et seulement quelques uns des meilleurs manuscrits.*"<sup>5</sup>

Lorsque Roquefort<sup>8</sup> critique la thèse du provençal languemère, c'est également à l'aide d'arguments culturels : les trouvères, Picards du nord de la France, auraient été d'après lui les premiers à développer une littérature "variée". Il en conclut que c'est le picard qui constitue la langue intermédiaire, "la langue romane" d'où est issu le français.

Ce poids des traditions lettrées qui fait qu'une langue n'est constituable en objet de science que si l'on peut en célébrer les vertus littéraires doit à son tour être mis en relation avec l'organisation universitaire de la France. G. Gusdorf<sup>9</sup> a bien montré comment l'Allemagne du XVIIIe siècle s'était dotée d'une puissante organisation universitaire, alors que la Sorbonne continuait à végéter. Les Collèges étaient en France la seule institution vivante, et ils produisaient un certain type d'hommes cultivés, plus capables de produire des discours d'apparat que de s'initier à des méthodes systématiques.

## I.2. Les limites du prix Volney

L'histoire du prix Volney est, malgré les apparences, une confirmation de l'impasse du comparatisme dans la France du premier tiers du XIXe siècle.

L'idéologue Volney est un des initiateurs du "premier" comparatisme français. Contemporain de Raynouard, il s'était intéressé

au problème des outils de description : son projet d'alphabet phonétique, *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, ouvrait la voie à la recherche d'instruments facilitant la comparaison entre langues <sup>10</sup>.

De plus, à sa mort, en léguant à l'Académie française un fonds destiné à mener à terme ses recherches de phonétique, Volney inscrivait les recherches de la linguistique dans le cadre des institutions.

Le prix Volney <sup>11</sup> a pour but de

"provoquer et encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées."

"Durant tout le XIXe siècle", estiment ses biographes,

"le nom de Volney fut ainsi associé au prix de linguistique de l'Académie française qui récompense les plus importants travaux du monde savant international." <sup>12</sup>

Or, malgré ce relais institutionnel <sup>13</sup>, on ne constate pas la formation d'un groupe français spécialisé dans l'étude de ces problèmes; un dépouillement, même partiel, des ouvrages envoyés au concours dans les années 1822-1850 est significatif.

- 1) Le nombre des mémoires reçus reste faible, environ 5 par an pour la période considérée. Certaines années le jury ne reçoit rien; ainsi en 1837; parfois les ouvrages envoyés ne répondent pas aux questions mises au concours : la question posée en 1825 porte sur la

"Composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source y compris l'éthiopien littéral, du persan, de l'arménien, du sanscrit et du chinois [...]" <sup>13</sup>

Le jury reçoit un essai de logographie.

- 2) Les Français sont peu nombreux à répondre. On constate une nette prédominance des étrangers, en particulier des Allemands <sup>14</sup>.
- 3) Les mémoires français sont disparates; ils appartiennent parfois davantage à la linguistique fantasque ou fantastique qu'aux études érudites exigées par le concours.

En 1843, un Français concourt avec un mémoire intitulé *La Gagne - monopanglotte ou la langue unique et universelle*. En 1844,

Pierquin de Gembloux risque une *Idiomologie des animaux*; il récidive en 1845 avec *Le Christ et les langues*.

En 1841, la commission écarte un *Essai d'unité linguistique raisonnée*, se bornant à citer l'épigraphe :

"Moins il y a de ressemblance entre deux ou plusieurs langues, plus ces langues se trouvent dans l'unité linguistique raisonnée." (!)

Lorsque les travaux appartiennent au nouveau champ linguistique, la commission constate généralement le retard des Français <sup>15</sup>.

- 4) Lorsque enfin des travaux français sont couronnés, il s'agit de recherches portant sur l'étude de la genèse du français et des langues du territoire français, et non de travaux de grammaire comparée proprement dite :

Mary Lafond reçoit le prix en 1841 pour son *Tableau historique et comparatif de la langue romano-provençale* et B. Lafaye le prix en 1843 pour son traité des *Synonymes français*. Il faut attendre 1847 pour voir Renan remporter le prix avec un travail de philologie comparée, *L'Essai historique et théorique sur les langues sémitiques*.

La médiocrité des concurrents français dans les vingt premières années d'existence du prix Volney reflète l'absence d'insertion de la linguistique dans la société : un prix ne remplace pas un programme de formation ni surtout un statut pour les chercheurs. Comme le rappelle justement G. Bergougnieux <sup>16</sup>, il n'y a pas de renouvellement important pour une discipline qui puisse s'opérer hors des cadres institutionnels. L'École des Chartes sera cette première assise institutionnelle.

### 1.3. La réorganisation de l'École des Chartes, 1829

L'École des Chartes, réorganisée en 1829 après une période de stagnation <sup>17</sup>, est en effet un élément important dans la constitution d'une école romane.

D'abord, l'École des Chartes est une structure permettant de donner une formation spécifique à des élèves, ce qui entraîne un cer-

tain développement de la philologie. On y enseigne non seulement des techniques de recensement ou de conservation, mais aussi un minimum de savoir permettant l'édition et la lecture des manuscrits. Sous le nom de paléographie française un cours de langue médiévale s'organise dans des structures officielles <sup>18</sup>.

D'autre part la formation reçue débouche sur des métiers. Théoriquement les élèves doivent obtenir des postes de conservateur dans les bibliothèques ou dans les dépôts d'archives. En fait, ces postes sont souvent des sinécures qui échappent aux chartistes <sup>19</sup>.

Les emplois de conservateur sont encore majoritairement distribués à titre de récompense à des personnes qui n'ont pas de titres spécifiques; mais une moitié des élèves de l'école a pu utiliser sa formation : ils sont en particulier associés à l'édition de grandes collections comme la Collection des Monuments de l'Histoire du Tiers Etat (on y trouve Guessard et Delpit) ou la Collection de l'Histoire des Albigeois (Geraud, promotion 1837) <sup>20</sup>.

L'importance de l'Ecole des Chartes vient enfin de sa revue, *La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* fondée en 1839 permet d'aborder dans un recueil périodique des problèmes de langue sous l'angle de l'histoire. D'autre part, à côté d'articles sur l'origine du français ou sur les anciens dialectes, des comptes rendus de lecture permettent de régler des comptes ou de défendre une orthodoxie. L'Ecole des Chartes est au moins dans une certaine mesure une communauté qui produit et diffuse un ensemble d'opinions conformes. Elle marginalisera, discréditera les chercheurs qui ne lui semblent pas assez "professionnels" comme Génin, avant d'être récusée par la jeune génération formée en Allemagne (Paris et Meyer utilisent la revue à partir des années 1865).

On ne peut cependant exagérer la cohésion du groupe; d'abord parce que les modes de recrutement des élèves ont parfois été fantaisistes. F. Wey entre sur la seule recommandation de Nodier et il restera toute sa vie un dilettante. La formation reçue n'empêche pas La Villemarqué de s'illustrer par des faux <sup>21</sup>.

Reste que grâce à la revue la production philologique française est systématiquement discutée. On peut suivre en particulier les débats auxquels donneront lieu les ouvrages de Gustave Fallot (1839), de J.J. Ampère (1841) et de F. Genin (1848).

Les conflits se déroulent essentiellement autour du problème du changement et surtout autour de la nature de l'ancien français.

## II. LES CAUSES DU CHANGEMENT

### II.1. Contraction et harmonie

Si les érudits dont on commente les livres prennent pour acquis que le français vient du latin, il reste à expliquer pourquoi le latin est devenu du français, quel est le moteur de l'évolution linguistique.

La réponse la plus ancienne est celle de la corruption. Normalement en effet, une langue se maintient, surtout si, comme le latin, elle est stabilisée par la littérature. C'est donc l'irruption d'éléments extérieurs, en l'occurrence les peuples du Nord, qui a corrompu le latin.

Chaque peuple parle selon son "génie" qui dépend lui-même d'éléments vagues et multiformes tels que la nature du sol sur lequel il vit ou les puissances du climat : les peuples du Midi qui vivaient dans un climat tempéré parlaient une langue harmonieuse, alors que les peuples du Nord, soumis à un climat plus rude, avaient une langue où les consonnes s'enchevêtraient péniblement<sup>22</sup>. Quand les Francs ont envahi les pays latins, ils ont importé cet élément de rudesse, d'autant plus marqué que la civilisation n'était pas venue adoucir cette langue guerrière.

On peut dans cette perspective faire la phonétique de la corruption du latin au français : comparant les deux langues on obtient plutôt un écart "climatique" ou ethnique qu'un écart chronologique.

Par exemple, Anguis qui rédige en 1820 un supplément au *Glossaire de la langue romane de Roquefort* reprend après Voltaire le thème de la manie barbare de la contraction.

Là où Voltaire, confondant orthographe et prononciation, répétait des accumulations de consonnes caractéristiques des anciens barbares<sup>23</sup>, Anguis dénonce une contraction barbare qui réduit la langue à n'être qu'un instrument de communication en sacrifiant impitoyablement l'harmonie :

"Il semble que leur bouche se plaisoit pour ainsi dire à broyer des consonnes, comme dans ces mots, perdre, dextre, ardre, bruler, de ardere et autres semblables, où l'on voit trois consonnes de suite, insupportable vice de prononciation qu'on ne trouve point dans les langues harmonieuses. Ils cherchoient plutôt à dévorer les syllabes qu'à les prononcer, et le mot le plus court étoit pour eux le plus agréable. De là, ces monosyllabes nasillards, main, vin, pain, point, loin, soin, groin, poing, coin, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd [...] Sans cesse on voit cette haine des voyelles harmonieuses, cette contraction barbare dans les terminaisons des mots."

Sauvagerie et nature ethnique sont inextricablement confondues et viennent décomposer une langue qui fonctionnait harmonieusement. En France, il faudra tout le lent travail de la littérature pour reconstituer un supplément d'âme euphonique. Il semble à Anguis qu'un peuple peut décider d'améliorer son lexique,

- par rejet des mots défigurés :

"L'oreille devenant plus difficile a rejeté *apte*, abrégé d'*aptus*, en conservant *aptitude*. [...] *Horridus* est un très beau mot latin; il étoit défiguré dans le monosyllabe *ord* qu'on a négligé en faisant grâce à son dérivé *ordure*."<sup>24</sup>

- par permutation de lettres :

"Bref, naïf, retif, soporatif [...] font au féminin brève, naïve, etc. C'est encore l'effet de l'euphonie : bref-fe, naïffe, etc. seraient trop dur."<sup>25</sup>

- par substitution de voyelle. Pour Petitot,

"A l'époque de Charles VII un son contribuait à conserver à notre idiome sa dureté et sa rudesse. Dans les mots tels que conoître, naïtre, maître, nous prononçons le *oi*, comme dans *croître*. Toutes les terminaisons des imparfaits de nos verbes se prononçaient comme dans le mot *loi*. On sent qu'un son barbare qui revenait si souvent et que nous avons remplacé par celui d'un *è* ouvert, rendoit la langue peu propre à l'harmonie."<sup>26</sup>

On peut même, suivant Petitot, emprunter à d'autres peuples des sons mélodieux : des lettres euphoniques sont disponibles dans le monde, les progrès de la civilisation aidant, les Français ont décidé de les substituer à leurs sons dissonants :

"Une des terminaisons les plus riches et les plus heureuses est la terminaison en *-eur*, la double voyelle dont le son se prolonge et se soutient sur la consonne *r*, réunit la douceur à la noblesse. Il n'a fallu que substituer l'*eu* des Grecs à l'*o* des Latins, pour tirer de ceux-ci une foule de mots presque semblables quant à la forme, et d'une prononciation toute différente, souvent plus harmonieuse. *Coeur*, *honneur*, *douleur* sont aussi nobles et sonnent mieux à l'oreille que *cor*, *honor*, *dolor*." 27

Le couple explicatif de la contraction et de l'harmonie se retrouve jusque chez G. Fallot dont les *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française* paraissent en 1839 :

"On dit que tout change; mais tout ce qui change a une cause qui le fait changer, et ce qui n'a point de cause pour changer reste le même. On dit que cela tient à la mobilité générale des choses humaines, au renouvellement des générations; mais pourquoi à un temps de mobilité extrême succède tout à coup dans le langage un autre temps quelquefois beaucoup plus long, de fixité constante ?

Est-ce le besoin de s'entendre, le désir de s'expliquer mieux qui peut porter toute société d'hommes à tâtonner ainsi pendant longtemps avant de fixer son langage ? Ce ne peut être cette cause parce que d'abord on s'entendait tout aussi bien, en tout et pour tout au XIIIe siècle, qu'on s'entend aujourd'hui. [...]

*Serour*, *seror*, *suer* signifient tout aussi bien que *soeur*, que le mot *soeur* même [...] Bien loin d'être causée par le besoin de s'entendre, la mobilité des langues contrarie ce besoin." 28

C'est surtout

"Le besoin d'harmonie qui règle le sort des langues, qui les rend mobiles, puis les fixe." 29

En France, le normand "trop grêle et trop sec", le picard "trop lourd et plein", le bourguignon "trop mouillé" 30 se sont combinés pour constituer une langue harmonieuse, le français.

## II.2. Esprit synthétique et esprit analytique

Lorsqu'Ampere publie en 1841 son *Histoire de la formation de la langue française*, il tente de sortir des explications externes (influence de la conquête germanique) ou esthétique (recherches de l'euphonie) en faisant du changement un donné :

"Il est naturel à l'homme d'altérer tout ce qu'il touche.  
Tout s'use par un manieement répété." 31

Le latin ne s'est donc pas modifié sous l'influence de la conquête germanique, mais en vertu de lois générales :

"La langue latine s'est transformée d'elle-même dans les  
idiomes néo-latins." 32

Cependant malgré ses principes, l'absence d'une théorie de l'accent 33 est un butoir sur lequel il va achopper. Il est amené lui aussi à invoquer une tendance populaire à la contraction qui est donc un facteur de décomposition présent dès les origines de la langue latine :

"La contraction des mots, la suppression des désinences,  
la confusion des cas sont des tendances qui existent dans  
la langue latine à son état le plus ancien."

Mais plutôt que par des raisons phonétiques, la formation des langues romanes s'explique par l'évolution syntaxique; le latin, langue cultivée, possédait une syntaxe *synthétique*, c'est-à-dire des relations marquées par des désinences. Mais les frustes gaulois se sont révélés incapables de manier les riches et complexes terminaisons latines. Ils les ont abolies et confondues. Ils ont été alors obligés

"de rendre par l'adjonction de prépositions et d'auxiliaires,  
c'est-à-dire par une sorte de périphrase, ce que les  
modifications grammaticales des substantifs ou des verbes  
expriment mal ou n'expriment plus." 34

C'est ce qu'Ampere appelle le passage de  
"l'antique synthèse grammaticale à l'analyse." 35

Il n'y a pas là de lente évolution, mais un passage relativement brusque du fonctionnement lettré et synthétique de la langue à un fonctionnement populaire.

Dans cette conception, la désagrégation des langues n'est plus renvoyée à une cause externe; elle est expliquée à partir des me-



naces situées au coeur de la société, dans l'opposition irréductible du peuple et des lettrés : bien qu'Ampère parte de l'affirmation de principe que c'est la langue elle-même qui change, le changement est analysé en termes sociaux de guerre des classes : les classes populaires sont porteuses d'une nature particulière, la tendance à l'analytisme; et cette approche radicalement "autre" de la représentation du réel par le langage est responsable des révolutions linguistiques.

Le fait important qui marque le passage du latin au français, c'est la confusion des désinences; on a du français lorsque le système des cas cesse de fonctionner. Les successeurs d'Ampère abandonneront ce point de vue qui ne permet pas de distinguer les différentes sortes de langues romanes et reviendront à la détermination de lois phonétiques.

### III. LES VARIANTES DE L'ANCIEN FRANÇAIS

#### III.1. Des lambeaux arrachés par l'histoire

Dans le débat entre philologues, le deuxième thème concerne le statut de l'ancien français, pour des raisons à la fois techniques et idéologiques. Techniquement, les chercheurs sont confrontés à énormément de variantes : un même mot se présente souvent sous plus de dix formes différentes. Pour expliquer ces différences on peut avoir recours au jeu des déclinaisons, à la notion de variation dialectale, d'alternances euphoniques, déplorer l'anarchie de l'orthographe. Or, dans cette tâche, s'investissent, de Guessard à Genin, des idéologies contradictoires.

Raynouard avait dégagé l'existence d'une déclinaison en formulant ce que l'on appelait alors la règle du *S* (*S* au cas-sujet singulier s'oppose à l'absence de *s* au cas-régime).

Mais il y a loin de cette règle au tableau complet des déclinaisons. Comment expliquer par exemple l'alternance *li cuens*, *le comte*, celle de *Aude*, *Audain* ?

La première attitude est celle de Guessard; elle consiste à

nier l'existence d'un ordre cohérent, d'une nécessité à l'oeuvre dans le français du Moyen Age. L'ancien français n'est

"qu'un vêtement emprunté et réduit en loques, un misérable lambeau arraché à la toge romaine." 36

On n'a pas à étudier la déclinaison en elle-même et pour elle-même, mais à l'envisager seulement comme vestige, ruine produite par les hasards aveugles de l'histoire.

Tout au plus ces traces ont-elles pu être volontairement conservées, voire calquées par les hommes grossiers du Moyen Age : la double forme *nies*, *neveu* n'a rien de surprenant

"*nepos* étant un nom imparisyllabique [...] On a calqué grossièrement, machinalement, et imparfaitement." 37

Dans le dérèglement introduit par le temps, les seuls mécanismes qui fonctionnent (encore ne jouent-ils qu'un rôle secondaire), sont l'euphonie et l'analogie.

"L'addition du *s* au nominatif singulier donnait lieu souvent à la contraction du radical. Ainsi le mot *conte*, *li cuens* au nominatif, devenait *li conte* à l'accusatif, *li bers*, *le baron* quand il était régime, devenait *li baron*, *li monz*, *le monde*; *li glous*, *le glouton*." 38

Ces paradigmes se sont constitués par suite du dégoût médiéval pour certaines syllabes. Ces facteurs d'altération des désinences ont pu masquer l'existence d'une déclinaison. Parfois on va même plus loin; la déclinaison elle-même n'est, en fait, qu'une règle euphonique : le *s* du cas-sujet, estime Guessard, n'est peut-être qu'une lettre euphonique à laquelle on ne doit pas donner un statut pleinement grammatical :

"Cette consonne finale devait plaire à la bouche des barbares qui n'ont jamais pu adopter le *m* [...] Le *s* est encore aujourd'hui une lettre que les méridionaux prononcent volontiers." 39

Quant à l'analogie, c'est tout au plus un procédé enfantin, qu'on ne saurait confondre avec les mécanismes complexes des langues de culture : si l'alternance *antif/antics* provient de l'existence dans la langue d'un modèle *Ponties*, *Pontif*, comme le suppose Ampère<sup>40</sup>, c'est là simplement le résultat de l'instinct qui se retrouve chez les animaux, les peuples sauvages ou chez les enfants :

"Que M. Ampère se donne la peine d'entrer dans une salle d'asile, et de faire parler les petits êtres si intéressants qu'elle renferme, il entendra l'un qu'on a rapproché d'une table, demander qu'on l'en *déproche*; l'autre se plaindra d'un mal de coeur et d'avoir *dévalé* son dîner, un troisième ne voudra pas que son oiseau *moure* [...] C'est de l'analogie et qui n'est pas plus vicieuse que le transport de l'*f* étymologique de *Pontif* au cas-régime d'*anties*. Donc faites la grammaire du langage fort symétrique parlé dans les salles d'asile et dans les écoles primaires : cherchez-y des manières inconnues de former le cas-régime, c'est votre droit. Mais le droit de tout le monde sera de ne voir dans le fruit de vos recherches que l'histoire éternelle et bien connue de la langue de l'enfance ou d'une langue en enfance, ce qui est à peu près la même chose." <sup>41</sup>

Une autre partie des variations est attribuée à l'ignorance des copistes ou à une orthographe détestable <sup>42</sup>.

### III.2. Des paradigmes par dizaines

La deuxième attitude consiste à expliquer la plupart des variantes en les répartissant dans des paradigmes de déclinaisons. C'est ce que fait Ampère. Il établit des déclinaisons, sans faire recours au latin. Il liste ainsi la règle de *Diex*, *Deu*; celle de *crimen*, *crimene*; de *nies*, *neveu*; de *Pontiew*, *Pontif*. Il suppose par exemple que le cas-régime peut être marqué par *f*

"Au lieu de *Pontieu* (*Pontiew*) on trouve *Pontif* [...] Il en est de même pour *Antif*, *Brunof*, *Blef* ... ; *F* était donc une forme très rare du cas-régime." <sup>43</sup>

On peut aussi chercher à attribuer les variations à des traits dialectaux. Tel est le sens de la tentative de G. Fallot qui distribue les formes entre normand, picard et bourguignon.

Tous ces débats montrent à quelles difficultés étaient confrontés ces Français du XIXe qui voyaient leur grammaire à travers la norme : une langue médiévale où l'on observe tant de variations ne peut être défendue que si on parvient à ramener les variantes à des constantes. Hors des répartitions géographiques ou des multiples paradigmes de noms et d'adjectifs, il n'y a plus que le désordre immense de l'inculture.

## III.3. Les libertés de l'ancien français

Une autre approche, celle de François Génin, a l'intérêt de poser de front le problème du statut de la norme, et de laisser entendre que l'on peut penser une langue en termes d'ensemble homogène, comportant des variantes.

Le livre de François Génin, *Des Variations du langage français depuis le treizième siècle* (1 vol., Firmin Didot, Paris 1845), se présente comme une des variantes des thèses "euphoniques".

Génin, comme Guessard ou Wey, a du mal à intégrer la complexité du système des déclinaisons. S'il accepte de voir dans le *S* du cas-sujet un souvenir de la seconde déclinaison latine, il s'indigne des efforts de Dietz et de Fallot pour reconstruire un système de désinences :

"Grâce à M. Dietz le vieux français possède trois déclinaisons. Mais voici un autre embarras. La multitude des formes est telle qu'il faudrait en mettre six ou sept sur chaque cas. Pesant fardeau qui écraserait le fragile édifice de ces trois déclinaisons. Heureusement on s'avisa des dialectes !" <sup>44</sup>

Génin écarte l'explication géographique de la variation :

"J'ai refusé de reconnaître par rapport à l'étude de la vieille langue dans ses monuments, l'importance exagérée qu'on a faite aux patois sous le nom pompeux de dialecte [...] Les écrivains de la province visaient tous à écrire la langue du centre." <sup>45</sup>

Il refuse également l'explication par la déclinaison; il s'appuie sur les cas nombreux où les manuscrits présentent des écarts par rapport à la déclinaison attendue. Ainsi

"Vous plaît-il que nous suivions le système de M. Ampère ? Soit : Aude est le nominatif, Audain le cas-régime. Preuves (remarquez que je les prends toutes dans le même ouvrage *Gerars de Viane*) :

Nominatif *Aude* :

Venue i fuit la bele Aude au vis cler (v. 633) [...]

Cas-régime *Audain* :

Audain aurois ma seror a moillier (v. 2263) [...]

Vous plaît-il au contraire de renverser cette loi, et de voir au nominatif Audain, et Aude pour le cas-régime ?

Rien n'est plus facile. Preuves :

Nominatif *Audain* :

Au col li pendent un escu de quartier  
 Ke li donnoit Audain o le vis c fier. (v. 1046) [...]  
 Cas-régime *Aude* :  
 Le destrier point vers Aude en est alé. (v. 651)." 46

Il ne reste donc à Génin qu'à supposer un système de variation réglé par l'euphonie; en ancien français, affirme-t-il, la plupart des mots avaient deux terminaisons et les poètes usaient selon les besoins du vers de l'une ou l'autre.

Génin reconstruit en particulier une loi d'alternance consonantique qui permettait de ne pas faire sentir deux consonnes consécutives. Sous le vieux nom d'euphonie, celui-là même qu'on trouve invoqué par Voltaire ou Anguis, il propose d'envisager un principe de régulation interne des paradigmes. Il traite ainsi des alternances *tel/teu* :

A *teu* joie et à *tel* honor (*Chronique de Normandie*) 47

*l* précédé de voyelle sonnait *l* devant voyelle, mais se vocalisait devant consonne.

L'euphonie n'est pas une loi d'évolution, mais une loi d'alternance qui joue à un moment donné de l'histoire, et qui évoque l'allo-morphie. C'est ainsi que Génin critique Ampère pour avoir traité comme des formes anciennes les formes *al*, *el*, *ol* et comme des formes récentes les formes contractées *au*, *eu*, *ou*.

Pour Génin il s'agit de formes contemporaines. Ainsi le vocabulaire de Génin dissimule une pensée intéressante et neuve : l'euphonie ne lui sert pas à justifier la progression de la langue vers la perfection, à glorifier le français classique. Génin l'installe dès les origines.

Ses arguments sont empruntés tout d'abord à la prononciation populaire. Le peuple archaïse en effet, car il est fidèle au modèle profond de la langue; il emploie par exemple des *-e* euphoniques (*un esquelette*, *un espectaale*); il continue à dire l'infinitif *couri*, *mouri*, *queri*, *joui*, à raison <sup>48</sup>. Il conserve avec soin *queuqu'un* et *queques un* <sup>49</sup>. Il parle comme on parlait à la cour de Henri III en disant

"c'est un enfant *ostiné*" <sup>50</sup>.

Il s'appuie également sur l'orthographe : les variations que l'on trouve dans un même manuscrit trouvent ainsi une explication : Rutebeuf écrit par exemple tantôt *Challot*, tantôt *Charlot*.

Enfin, il cite le témoignage des grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle qui connaissent encore des débris du système médiéval <sup>51</sup>.

L'euphonie est donc la possibilité de variation d'une langue "non scolarisée", c'est-à-dire d'une langue qui n'a pas installé un système d'écriture bi-univoque. L'idée qu'une prononciation stable est notée par une orthographe stable a écrasé des mécanismes subtils. En effet dans un temps où l'orthographe n'était pas fixée, Génin estime que l'on pouvait écrire indifféremment *bel* et prononcer *beau*. La fixation de l'orthographe introduit une régularité pour les yeux (une forme unique par mot) qui s'est substituée aux régularités pour l'oreille.

Ainsi il apparaît que Génin fait de l'histoire pour critiquer la norme du temps. D'abord l'orthographe, mais plus largement la fin de ce qu'il appelle les "libertés de la vieille langue", la fin de toutes les possibilités de variations et d'alternances qui pour lui font légitimement partie d'une langue.

Commentateur de Molière, il défend par exemple ses constructions doubles

*cherche à / chercher de* <sup>52</sup>  
*commencer à / commencer de*  
*obliger à / obliger de*  
*apprendre à / apprendre de.*

Il défend les emplois "larges" de prépositions : Molière emploie à raison à là où la norme veut *au point de* :

"La curiosité qui vous presse est bien forte m'amie  
à nous venir écouter de la sorte."  
(Tartuffe, II, 2)

Il recommande les alternances entre ce qui était déjà réparti en prépositions et adverbes :

"Dedans, dessus, dessous, devers, suivis d'un complément sont aussi vieux que la langue française. Je ne vois pas sur quelle autorité l'on a prétendu depuis un demi siècle les limiter au rôle d'adverbe."  
53

Enfin de façon plus générale il s'en prend à La Bruyère comme à un bon représentant du purisme, d'autant plus dangereux qu'il était raisonné, qui sévissait à la fin du XVIIIe. La Bruyère se félicitait des progrès du français :

"On écrit régulièrement depuis vingt années."

Cela signifie, glose Génin, qu'on employait des constructions beaucoup moins variées <sup>54</sup>.

#### III.4. Politiques de la recherche et politique de la langue

Comment s'est opérée la marginalisation de Génin ? La première réponse nous intéresse encore; elle touche à la sociologie de la recherche, à la façon dont se diffusent les théories.

Par rapport à l'école des Chartes, Génin est une espèce de franc-tireur, un professeur de Strasbourg qui s'est égaré sur le terrain désormais privé de la philologie. Guessard, alors répétiteur à l'école, rend compte de son ouvrage de façon incendiaire <sup>55</sup> :

"Tout le monde sait, riposte Génin, que l'Ecole des Chartes, au moins une petite coterie formée dans son sein, prétend au monopole de certaines matières : l'un s'est adjugé le français moderne, [...] l'autre a jeté son dévolu sur le vieux français; lui seul et ses camarades ont le droit d'en parler." <sup>56</sup>

Les querelles théoriques sont aussi des querelles de personnes; Génin laisse d'ailleurs entendre que ses positions politiques ne sont pas étrangères à la vigueur de la controverse. Paulin Paris ayant lui aussi éreinté un de ses livres <sup>57</sup>, Génin rappelle avoir été en 1848, sous le ministère Carnot, "Chef de la division des établissements scientifiques et littéraires" et accuse l'Ecole des Chartes de sentiments monarchiques :

"M. P. Paris a approuvé et approuve encore la destitution de M. Daunou au point de vue politique parce que M. Daunou était républicain et ne comprenait guère mieux que Camus le culte ou seulement l'intérêt des souvenirs de notre glorieuse monarchie."

"Beau livre à faire : de l'influence réciproque de la politique sur la philologie." <sup>58</sup>

De plus Génin a écrit un livre très violent contre l'influence des Jésuites sur l'Université :

"Ils sont là au milieu de la société prêts à se venger d'elle; insolents, impudents, l'oeil en feu, la menace et l'anathème à la bouche [...] Ils sont propriétaires, grands propriétaires [...] ils s'appellent capucins, dominicains, Pères de la Foi, bénédictins, jésuites même." 59

Si on les laisse faire,

"Ce sera le dernier coup porté à nos libertés si chèrement conquises par deux révolutions" etc. 60

Cependant la façon dont Génin est marginalisé ne me semble pas pouvoir uniquement s'expliquer à partir de problèmes de personne; on ne peut pas éliminer n'importe qui. Et là où Génin a disparu, Littré s'est imposé ... Son élimination dépend de ce qui à un moment donné a pu s'organiser en connaissances.

En effet les positions de Génin manquent cruellement d'un langage théorique pour les défendre. Génin s'en tient à la notion d'euphonie pour décrire l'existence de formes concurrentes. Sa phonétique est désuète et imprécise. Toutes les alternances lui semblent "expliquées par ce terme couvrant". De plus, il laisse entendre qu'il s'agit d'alternances entièrement explicables en termes d'intentions stylistiques individuelles et conscientes :

"avant, devant sont deux formes du même mot, *inventées* pour les besoins de l'euphonie et de la versification." 61

"Molière remplace à entre deux verbes, par *de*, pour fuir l'hiatus." 62

Reste que l'absence de validité de la démarche et du point de vue de Génin a bien une signification "politique" au sens large : j'ai dit à plusieurs reprises que ce qu'il cherchait à établir pour la vieille langue servait en fait un combat d'arrière-garde pour un principe de diversification du style. Or, ce débat rappelle la confrontation entre Humboldt d'une part et Sylvestre de Sacy et Rémusat d'autre part, à propos du chinois; cet affrontement a été étudié dans un article pénétrant par J.-Cl. Chevalier 63 : en 1825, l'idéologue de Sacy défendait dans le chinois une langue dénuée de marques grammaticales, et laissant par là-même à ses utilisateurs de larges possibilités de créa-



tion. Humboldt au contraire jugeait de telles langues inaptes au travail de la pensée. L'avantage appartenait pour lui à des langues qui, comme le grec et l'allemand, avaient su accepter les formes fixes de la grammaire.

C'est bien la même partie qui se joue à propos de l'ancienne langue : vaut-il mieux disposer d'une langue classique, "réglée" (c'est la position de Guessard) ou vaut-il mieux préserver la liberté médiévale du discours ?

Vaut-il mieux disposer d'un système n'autorisant qu'un usage au risque d'emprisonner et de corseter la langue, ou d'un système permettant au locuteur de jouer sa partie ?

Cette polémique ne recoupe pas de façon simpliste les débats politiques : à gauche, par exemple, Domergue qui a traversé la révolution avec le beau nom de grammairien-patriote, avait opté pour une conception rigide de la LOI. Je prendrai un exemple, emprunté à un texte poétique (genre qui représente pourtant le refuge ordinaire des licences de style). Domergue critique dans un vers de Joseph Marie Chénier l'usage de la préposition *près de* :

*"Je voyais près de moi des égaux, des amis"*  
*Près de* emporte une idée de proximité et est opposé à  
*loin de, près de l'église et loin de Dieu.*  
*Auprès de* exprime une idée d'entour, sans relation à au-  
 cune idée d'éloignement. Il faut dire *je voyais auprès*  
*de moi*, c'est-à-dire à l'entour de moi, des égaux, des  
 amis. Nos poètes trouvent fort commode de mettre selon  
 le besoin *près* ou *auprès*. Mais en fait de style, il  
 s'agit non du besoin de l'écrivain, mais du besoin de la  
 pensée." 64

Pour Domergue, une langue bien formée doit exclure le vague des mots, parce que la pensée doit découvrir sans hésitation le rapport précis qui est évoqué, indépendamment de tout recours à la situation et au contexte.

Cependant les Romantiques qui ont dénoncé le rôle sclérosant des grammairiens-légistes, invoqué contre l'académisme de la tradition écrite, les usages populaires de la langue, sont — du moins au début — des conservateurs !

Ainsi, c'est souvent à côté de positions politiques affichées et à l'arrière-plan des affrontements savants explicites (pour ou contre les déclinaisons; pour ou contre le chinois ...) que se poursuit cet affrontement entre les tenants d'une langue normalisée et les tenants d'une conception plus "permissive".

Je ne voudrais pas que, par un effet de lecture rétrospectif, on soit conduit à opposer la myopie et la débilité des argumentations de cette période aux attitudes "scientifiques" qui suivraient. Ampère, Guessard ou Génin argumentent "scientifiquement" avec les moyens dont ils disposent.

Tout au plus pouvons-nous souligner qu'il y a parfois des outils qui changent la nature du débat scientifique. Lorsque G. Paris montre en 1862 <sup>65</sup> que les alternances *sire-seigneur* dépendent du déplacement de l'accent dans les imparisyllabiques latins, il termine provisoirement un débat.

Reste qu'on ne se débarrasse pas si facilement du problème posé par les multi-usages : il ne peut être réglé dans le cadre si brillamment défendu par G. Paris et P. Meyer à leur retour d'Allemagne. L'approche phonétique-diachronique réduit pratiquement la variation à des faits de dialectologie ou à des phénomènes d'avance ou de retard essentiellement phonétiques.

- L'étude de la langue se restreint pratiquement à la tentative de reconstruire un développement phonétique : on suit l'évolution de chaque son latin sur un territoire donné.
- La variation n'a, normalement, pas de place dans ce système : idéalement en chaque point du territoire, un son latin aboutit à un son français ou patois. La variation ne peut résulter que du mélange illégitime de deux communautés, mélange que l'on peut toujours écarter du champ de l'analyse (en négligeant par exemple les mots empruntés), soit du changement en cours, manifesté par le peuple qui est en avance <sup>66</sup>.

Il faudra pratiquement attendre R.L. Wagner pour voir proposer une autre perspective de traitement des variantes, que ce soit en

termes de répartition des énoncés, en énoncés narratifs et énoncés informatifs, ou en termes de latitudes d'emploi.

A l'heure qu'il est, je connais peu de tentatives pour tirer les leçons de ces principes : une direction de travail intéressante me paraît représentée par les travaux de Claire Blanche-Benveniste sur la morphologie verbale <sup>67</sup>. Ainsi à propos des alternances *cousit-cousut* elle propose une règle simple :

radical + voyelle fermée d'avant  
(la réalisation de la voyelle en /i/ ou /y/  
restant libre).

Les avatars du /i/ ou du /y/, le triomphe du /i/ dans les classes lettrées sont ainsi nettement dissociées de l'établissement du système linguistique. Les historiens de la norme peuvent retracer cette évolution irrationnelle, mais leur travail est largement indépendant du travail du linguiste.

Au contraire s'il y a quelque chose de commun à Guessard qui ne voit dans l'ancien français que caprice et désordre, à Ampère et Fallot qui cherchent des répartitions géographiques ou paradigmatiques et à Gaston Paris qui annonce l'âge moderne, c'est la difficulté à dégager une systématisme de l'hétérogène. Cette difficulté "méthodologique" si l'on veut, n'est pas due au hasard. Elle me semble profondément liée au modèle de la langue maternelle du grammairien : il s'agit toujours d'une langue normée où, lorsqu'on parle de *règle*, on parle d'un point de vue théorique qui pose que toute langue peut être décrite systématiquement, mais on signifie aussi la police des usages.

Il manquait à ces grammairiens l'opposition système-norme que l'on trouve formulée diversement par Guillaume, Coseriu ou Wagner. Pourtant, si nous disposons aujourd'hui de l'"appareil théorique" nécessaire, nos "appareils mentaux" eux n'ont peut-être pas tellement changé, pas plus que la polysémie du mot *règle*, qui permet toujours des échanges entre la description structurale, abstraite, de la langue et la valorisation de certaines habitudes d'usage.

Sonia BRANCA  
Université de Provence

## NOTES

- 1 Un article important de R.L. WAGNER, "Contribution à la préhistoire du romanisme", *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris*, 1950-1951, pp. 101-124, rappelle que le romanisme naît au XVIe siècle et qu'il produit, en particulier au XVIIIe siècle, des oeuvres considérables : le médiéviste Lacurne de Ste Palaye (1697-1781) dont le dictionnaire est intégralement publié à partir de 1785, fournit une première masse de faits. Nicolas Bonamy (1694-1770) développe la première hypothèse systématique du latin vulgaire : "c'est du latin vulgaire des provinces que se sont formées les langues Française, Espagnole & Italienne, & non pas du Latin que nous lisons dans les ouvrages des bons auteurs" ("Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination romaine", *Mémoires de l'Académie*, t. XXIV.
- 2 Au début du XIXe siècle, Raynouard établit l'existence d'une déclinaison en ancien français. D'autre part le Dictionnaire qu'il publie en 1838, *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours*, est un dictionnaire "comparatiste" où chaque mot "roman", c'est-à-dire dans la conception de Raynouard, *provençal*, est suivi des mots correspondants dans les autres langues néo-latines car Raynouard cherche à prouver l'identité des langues néo-latines par la lexicographie.
- 3 Par BRACHET et G. PARIS.
- 4 Jean STEFANINI, *Un provençaliste marseillais, l'Abbé Féraud*, Pub. Fac. des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, 1969, ch. II.
- 5 Chez Raynouard lui-même l'orientation littéraire est forte. On le voit dans la querelle qui l'oppose, lui, le champion des Troubadours, à l'abbé de La Rue, défenseur des Trouvères et qui accusait les poètes du Sud de n'être que des traducteurs.
- 6 Claude Fauriel (1772-1844), né dans une famille d'artisans, fait ses études au Collège des Oratoriens de Tournon. Républicain, il devient le secrétaire particulier de Fouché, alors Ministre de la Police, puis il démissionne au moment du Consulat. Il fait partie de la Société d'Auteuil et sera l'ami de Mme Condorcet et de Cabanis. Il étudie l'arabe et le sanscrit, s'essaie à la traduction de la *Parthénéide*, poème allemand du Danois Jean BAGGENSEN. Puis il se lie avec Manzoni et s'associe à la critique de la théorie dramatique classique. Enfin, en 1824, il commence une carrière de comparatiste avec les Chants populaires de la Grèce moderne. La Révolution de Juillet lui fait donner une chaire de littérature étrangère. Il défend l'idée que les troubadours ont inventé les chansons de geste.

- 7 GINGUENE, *Histoire littéraire de l'Italie*, 2e éd. 1824, p. 233.
- 8 ROQUEFORT, *De l'état de la poésie française* (p. 19 et suiv.). Roquefort applique au wallon et au picard le terme de langue romane que Raynouard réservait au provençal.
- 9 G. GUSDORF, *L'avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*, Payot 1973.
- 10 Volney est empirique, c'est-à-dire qu'il veut remonter du recensement des faits à la construction des outils et non partir d'une phonétique organique. On consultera sur ses théories S. AUROUX, Cl. DESIRAT, T. HORDE, "La question de l'histoire des langues et du comparatisme", *HEL*, t. IV, fasc. 1, 1982, pp. 73-81.
- 11 Testament du 22 avril 1820; ordonnance royale du 19 juillet 1820.
- 12 S. AUROUX, Cl. DESIRAT, T. HORDE, *op. cit.*, p. 78 et M. BREAL, "Notice sur le prix Volney", *Bulletin de la Société de Ling. de Paris*, t. X, CXC-CXCV.
- 13 J'ai dépouillé les rapports des séances des cinq Académies conservés à la B.N. sous la cote Z 5049 n° 1 à 62.
- 14 En 1822 le jury couronne M. Scherer, conservateur de la bibliothèque de Munich et M. Schleiermacher, bibliothécaire à Darmstadt. En 1838, Richard Lepsius dont le volume *Zwei Sprachvergleichende Abhandlungen* (Deux mémoires de philologie comparée) par M.R. LESPIUS, Secrétaire-rédacteur de l'Institut archéologique de Rome, portait d'une part sur la parenté des alphabets sémitiques, indien, éthiopien, ancien persan et ancien égyptien, d'autre part sur l'origine et la parenté des noms de nombre dans les langues indo-germaniques et sémitiques ainsi qu'en copte (1 vol., Berlin 1838). Lepsius reprendra le projet initial de Volney et défendra la possibilité de réduire toutes les langues à un système de transcription uniforme à partir des signes européens (1855).  
On peut mentionner également Th. Benfey en 1842 ainsi que le professeur Schwartze de Leipzig (*Das alte Egypten oder Sprache*); Pott, professeur à Halle en 1845 : *Die Ziguener in Europa und Asien*; Curtius, qui reçoit une mention en 1846 pour un mémoire sur l'étude comparée des langues dans son rapport à la philologie classique, cependant que le prix va à Sjörgen, professeur à St-Petersbourg, auteur d'une grammaire de la langue ossète.
- 15 Dès 1834, les sujets mis au concours ne sont plus ceux qui ont été prévus par Volney, mais des sujets englobant tout le champ de la grammaire comparée; en 1834 par exemple, il s'agissait de "déterminer par un travail à la fois lexicographique et grammatical de caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtique en France et dans les Iles Britanniques et [de] rechercher la nature et l'importance des emprunts qu'ils ont faits soit au latin, soit aux autres langues". Une commission où siègent Destutt de Tracy, Raynouard, Jay pour l'Académie Française et Eurnouf, Jaubert, Raynaud pour l'Académie des Inscriptions juge sévè-

rement les rapprochements étymologiques que l'auteur d'un dictionnaire comparatif a présentés. Le prix n'est pas décerné.

En 1839, Cl. Mourain de Sourdeval, juge au tribunal de Tours, présente des *Etudes gothiques* remarquées quoique "pas tout à fait au niveau de l'état actuel des études dont la langue germanique a été l'objet". Mais comment M. Mourain de Sourdeval, un juge, M. Proudhon, imprimeur à Besançon qui propose la même année des *Recherches sur les origines grammaticales et sur quelques origines de la langue française* pourraient-ils lutter avec les professeurs et les bibliothécaires allemands dont l'activité principale est la philologie ?

- 16 G. BERGOUNIOUX, *Histoire sociale de la linguistique en France de 1789 à 1814*, thèse de 3e cycle non publiée, Paris VIII, 1982, p. 60.

- 17 Un premier projet avait été soumis en 1806 à l'Empereur : ne pouvant rétablir la Congrégation de St-Maur, De Gérando, alors Secrétaire général du Ministre de l'Intérieur, proposait de "créer des Bénédictins civils dans une espèce de Port-Royal laïc".

Le Ministre de l'Intérieur appuie l'initiative dans un rapport de 1807. Il y précise de façon savoureuse à quoi servent les érudits dans un Etat impérial : ils peuvent lutter contre les causes de la décadence de la littérature, c'est-à-dire contre "le relâchement, la destruction des bienséances et la dissipation des gens de lettres engloutis par Paris".

Des savants modestes, absorbés par les travaux de compilation, sont un contre-modèle efficace qui, de plus, était le nationalisme de l'Etat. Le Ministre propose en conséquence de rétablir la charge d'historiographe et de continuer l'Histoire littéraire de la France; cette dernière tâche sera finalement confiée à l'Institut. (Textes cités dans VALLET DE VIRIVILLE, "Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Ecole Royale des Chartres", *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, IV, 2, 1847, p. 153).

Le projet n'aboutit pas et il faut attendre 1820 pour que Gérando le reprenne, avec succès cette fois; en 1821, six élèves pensionnaires sont nommés pour étudier sous la direction de deux professeurs, les divers dialectes du Moyen Age et les techniques de lecture des manuscrits.

Les professeurs sont Pavillet, chef de la Section Historique des Archives du Royaume, remplacé après sa mort en 1823 par Ponsard, chef de la Section Historique des Archives et l'Abbé Lespine, employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale.

Cependant le projet restait très imprécis : même la durée des cours n'était pas fixée ! Il ne débouchait sur aucune carrière et l'établissement ne se développa pas.

Sept ans plus tard, en 1829, on songe à recréer une institution tombée en désuétude; l'enseignement doit comprendre deux années. Il ne se borne pas à la lecture des documents, s'étend à la critique des textes. Munis du brevet d'archiviste, les élèves sont théoriquement prioritaires dans l'attribution des postes de bibliothécaires et d'archivistes.

- 18 Champollion-Figéac assure le cours avant d'être remplacé en 1854 par Guessard. Francis Guessard (1814-1882), lui-même ancien élève de l'Ecole des Chartes (promotion de 1836) devient d'abord répétiteur puis professeur en 1854. Il est surtout connu pour des éditions de poésies en ancien français (1858 à 1870). Il est également associé à la préparation d'un dictionnaire historique de la langue française, travail qu'il ne mènera pas à terme. Enfin, c'est surtout lui qui tient la chronique linguistique de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes pendant la période qui m'intéresse.
- Il est resté à l'écart des méthodes de la philologie allemande et les linguistes de la *Romania* jugeront assez sévèrement son rôle : "Guessard ne savait pas l'allemand et la grammaire de Diez ne fut traduite que plusieurs années après qu'il eut quitté l'école. Ses élèves ont donc eu beaucoup à faire pour se mettre au courant d'une science et de méthodes que leur maître n'avait pu leur enseigner" (*Romania* XI, 1882, notice nécrologique).
- 19 Réclamer des postes est une revendication constante de l'école. Ainsi en 1840, on relève des protestations après les nominations de Sainte Beuve comme conservateur de la Bibliothèque Mazarine et de Cauchois-Lemaire et Louis Dubois aux Archives : "Lorsqu'on crée des écoles spéciales à la charge d'ouvrir une carrière aux jeunes gens qui en accepteront le programme et les épreuves, l'administration doit respecter l'engagement auquel l'Etat s'est obligé sous peine de ruiner l'avenir des élèves et de compromettre gravement l'existence même de l'Institution" (Bibl. de l'Ecole des Chartes I, 1, 1840).
- 20 En 1846, lors d'une discussion budgétaire, le Ministre de l'Instruction Publique fait le point sur les carrières professionnelles des anciens élèves : "Depuis la réorganisation de 1829, et sur un tableau de 52 élèves, 26 sont actuellement employés dans les divers dépôts et aux archives du Royaume". Le rapporteur, Bignon, précise le lendemain : 5 élèves sont à l'Académie des Inscriptions, 5 sont archivistes dans les départements, 3 sont employés aux Archives du Royaume, 1 à la Bibliothèque Royale, 2 sont professeurs d'histoire à l'Université, 11 sont employés aux travaux historiques (Bibl. Ec. Chartes II, 2, 1846, p. 474).
- 21 Sur La Villemarqué, cf. S. BRANCA, *L'imaginaire du langage*.
- 22 Cf. en particulier les textes de Montesquieu, de Rousseau (*Essai sur l'origine ...*) et même l'article *Langue* de l'*Encyclopédie*.
- 23 "Tout attesterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti* et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales. De *lupus* on avait fait *loup* et on prononçait le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos anciens habits de sauvages" (*Dictionnaire philosophique français*).

- <sup>24</sup> ANGUISS, "Le génie de la langue française", dans *Supplément au Glossaire ...*, p. 50.
- <sup>25</sup> ESTARAC, *Grammaire générale*, an XI, I, 311.
- <sup>26</sup> PETITOT, *Essai sur l'origine et les progrès de la langue française*, Paris 1803, p. 43.
- <sup>27</sup> ANGUISS, *op. cit.*, p. 80.
- <sup>28</sup> FALLOT, *Recherches*, p. 32.
- <sup>29</sup> *Id.*, p. 34.
- <sup>30</sup> *Id.*, p. 31.
- <sup>31</sup> AMPERE, *Histoire de la formation de la langue française*, 1841, p. 14.
- <sup>32</sup> *Id.*
- <sup>33</sup> Depuis G. Paris (1862), on distingue une période où l'accent latin était un accent de hauteur, et une période où il est devenu un accent d'intensité, entraînant par contraste l'affaiblissement des syllabes non accentuées.
- <sup>34</sup> AMPERE, *op. cit.*, p. 4-5.
- <sup>35</sup> *Id.*, p. 3.
- <sup>36</sup> GUESSARD, "Examen critique ...", p. 88.
- <sup>37</sup> *Id.*, p. 79.
- <sup>38</sup> F. WEY, "Etude sur la langue française à propos de l'ouvrage posthume de Gustave Fallot", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, I, 1, 1838-1840, p. 476.
- <sup>39</sup> GUESSARD, "Grammaires romanes du XIIIe siècle, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Florence", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, I, 1, 1839-1840, p. 130.
- <sup>40</sup> AMPERE, *op. cit.*, p. 62-63.
- <sup>41</sup> GUESSARD, "Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par Ampère", *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II, 1840-1841.
- <sup>42</sup> J. QUICHERAT, "Compte rendu du Raoul de Cambrai édité par Leglay", déplore la mauvaise qualité de l'orthographe du manuscrit et reproche à l'éditeur d'avoir suivi le texte et de n'avoir pas "reconnu l'expression véritable sous les formes insolites qui se présentaient à ses yeux" (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, II, 1ère série, p. 509). On note là le début de la tendance à corriger les oeuvres pour les rendre plus conformes à ce qu'on imagine être la langue médiévale.
- <sup>43</sup> AMPERE, *op. cit.*, p. 62-63.
- <sup>44</sup> GENIN, *Des Variations ...*, p. 250.



- 45 GENIN, "Lettre à M. F. Didot sur quelques points de philologie française".
- 46 GENIN, *Variations ...*, p. 256-257. Bien des critiques modernes lui donnent raison. R.L. Wagner constate lui aussi que les répartitions sujet-régime sont fausses pour les noms propres; il propose d'y voir des variantes base/diminutif qui servent bien la rime.
- 47 GENIN, *Variations ...*, p. 55.
- 48 *Id.*, p. 41.
- 49 *Id.*, p. 55.
- 50 *Id.*, p. 10.
- 51 Il utilise en particulier un texte de Théodore de Bèze, qu'il traduit un peu hâtivement, ce qui lui sera vertement reproché par Guessard (cf. plus loin) et de façon plus probante le témoignage de Palsgrave : [les Français] "never sounde but one consonant at ones, in so muche that if two different consonantes, that is to say not beyng both of one sorte come together betweene two voyelles, they leve first of them unsounded" (Ils n'articulent jamais qu'une consonne à la fois en sorte que si deux consonnes différentes, c'est-à-dire n'étant pas de la même nature, se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée).
- 52 *Lexique comparé de la langue de Molière.*
- 53 *Id.*
- 54 Préface au *Lexique comparé de la langue de Molière* (1846).
- 55 Guessard couvre de sarcasmes la traduction que Génin propose du texte de Théodore de Bèze. De fait Génin avait interprété à tort *geminatam consonantem* par "deux consonnes consécutives" alors qu'il s'agissait, ce qui se voit d'après les exemples mêmes de Théodore de Bèze de "la même consonne redoublée" : "Curandum etiam ne qua (littera) pulide et duriter sonet, imo ut omnes molliter et quasi negligenter refferantur omnes pronuntionis asperitater esque adeo refugiente francica lingua, ut, exceptis cc, ut acces (accessus) mm ut somme, nn ut annus, rr ut terre, nullam geminatam consonantem pronuntiet".
- 56 "Appendice essentiel au livre intitulé 'Des Variations du langage français'", *Revue Indépendante*, 10 avril 1846.
- 57 Paulin PARIS.
- 58 GENIN, Lettre à M. Paulin Paris de l'Institut, mai 1851.
- 59 *Les Jésuites à l'Université*, 1844, p. 4.
- 60 *Id.*, II, 1, § 1.
- 61 *Lexique comparé ...*, p. 117.
- 62 *Id.*, p. 99.

- 63 J.-Cl. CHEVALIER, "Un obstacle épistémologique en 1825 : le chinois à Paris", *Romantisme*, 25-26, 1979.
- 64 DOMERGUE, *Journal de la langue française*.
- 65 G. PARIS, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862, Paris, A. Franck. Cette étude est la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.
- 66 Gilliéron, grâce aux *Atlas linguistiques*, démontrera plus tard qu'il y a de la variation à l'intérieur de communautés plus larges.
- 67 "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de phonologie française*, éditées par De Cornulier et Dell, Paris, CNRS, 1978.

★ ★

- 45 GENIN, "Lettre à M. F. Didot sur quelques points de philologie française".
- 46 GENIN, *Variations ...*, p. 256-257. Bien des critiques modernes lui donnent raison. R.L. Wagner constate lui aussi que les répartitions sujet-régime sont fausses pour les noms propres; il propose d'y voir des variantes base/diminutif qui servent bien la rime.
- 47 GENIN, *Variations ...*, p. 55.
- 48 *Id.*, p. 41.
- 49 *Id.*, p. 55.
- 50 *Id.*, p. 10.
- 51 Il utilise en particulier un texte de Théodore de Bèze, qu'il traduit un peu hâtivement, ce qui lui sera vertement reproché par Guessard (cf. plus loin) et de façon plus probante le témoignage de Palsgrave : [les Français] "never sounde but one consonant at ones, in so muche that if two different consonantes, that is to say not beyng both of one sorte come together betweene two voyelles, they leve first of them unsounded" (Ils n'articulent jamais qu'une consonne à la fois en sorte que si deux consonnes différentes, c'est-à-dire n'étant pas de la même nature, se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée).
- 52 *Lexique comparé de la langue de Molière.*
- 53 *Id.*
- 54 Préface au *Lexique comparé de la langue de Molière* (1846).
- 55 Guessard couvre de sarcasmes la traduction que Génin propose du texte de Théodore de Bèze. De fait Génin avait interprété à tort *geminatam consonantem* par "deux consonnes consécutives" alors qu'il s'agissait, ce qui se voit d'après les exemples mêmes de Théodore de Bèze de "la même consonne redoublée" : "Curandum etiam ne qua (littera) pulide et duriter sonet, imo ut omnes molliter et quasi negligenter refferantur omnes pronuntionis asperitater esque adeo refugiente francica lingua, ut, exceptis cc, ut acces (accessus) mm ut somme, nn ut annus, rr ut terre, nullam geminatam consonantem pronuntiet".
- 56 "Appendice essentiel au livre intitulé 'Des Variations du langage français'", *Revue Indépendante*, 10 avril 1846.
- 57 Paulin PARIS.
- 58 GENIN, Lettre à M. Paulin Paris de l'Institut, mai 1851.
- 59 *Les Jésuites à l'Université*, 1844, p. 4.
- 60 *Id.*, II, 1, § 1.
- 61 *Lexique comparé ...*, p. 117.
- 62 *Id.*, p. 99.

- 63 J.-Cl. CHEVALIER, "Un obstacle épistémologique en 1825 : le chinois à Paris", *Romantisme*, 25-26, 1979.
- 64 DOMERGUE, *Journal de la langue française*.
- 65 G. PARIS, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, 1862, Paris, A. Franck. Cette étude est la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.
- 66 Gilliéron, grâce aux *Atlas linguistiques*, démontrera plus tard qu'il y a de la variation à l'intérieur de communautés plus larges.
- 67 "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de phonologie française*, éditées par De Cornulier et Dell, Paris, CNRS, 1978.

★ ★

Antoine CULIOLI

## POURQUOI LE FRANÇAIS PARLÉ EST-IL SI PEU ÉTUDIÉ ?

Que l'on me pardonne mon souci maniaque de donner un exposé aussi cadré que possible, ce qui me conduit à introduire, dès le début et de façon très scolaire, certaines précisions. Mais il s'agit d'un domaine où les dérapages menacent, d'où la nécessité de garde-fous.

En premier lieu, quelques remarques sur le titre presque provocateur : je n'oublie certes pas Damourette et Pichon, Frei, voire Bally, pour ne citer que des noms célèbres qui nous viennent en mémoire, sans compter les enregistrements faits en vue de l'élaboration du Français fondamental. Mais il me semble que l'on ne s'est jamais attelé au problème théorique du français parlé jusqu'à une période assez proche. Lorsque j'ai commencé à étudier le domaine (c'est-à-dire à me construire une théorie des observables, à rassembler des observations, à m'essayer à des descriptions locales théorisées), je me suis senti bien isolé. Le français parlé n'intéressait guère, si ce n'est comme complément à une étude du français dit "standard" (ce qui laisserait entendre que le français parlé n'est *pas* standard), ou pour montrer que la "parole", c'était décidément autre chose que la "langue" (la "parole" comme lieu de la liberté, de l'aléatoire, ou du désordonné), ou encore que le français parlé n'était pas une forme de langue sur laquelle

on pouvait travailler (bien plus, que l'on se devait de tenir à l'écart), car le français parlé était une succession d'amorces avortées, de ratages, de phrases en suspens, qui paraissaient défier l'analyse. En un mot, le français parlé était du français mal tourné, qui tournait mal. De même que, pendant longtemps, les linguistes ont cherché à construire une grammaire du normé confondu avec le normal, lui-même ramené à l'objectivité transindividuelle, de même prévalait une conception simpliste de la communication réussie qui rejetait toute étude des ajustements, des malentendus. On s'effrayait d'avoir à étudier de façon objective la subjectivité, de façon cohérente les failles et les ruptures de l'énonciation et de l'interlocution, de façon univoque ce qui rend possible l'ambiguïté et ses jeux conscients ou inconscients. Quand j'ai introduit de façon systématique, à des fins théoriques de portée générale, ces énoncés d'une grande banalité, tels que *qu'est-ce qu'il peut pas boire comme whisky !; moi, le poisson surgelé, bof !; moi, mon père, sa voiture, les freins i' déconnent; il est bête, ce qu'on appelle bête; un chien, ça aboie; ma soeur, y a son fourneau, quand on veut allumer, tu as rien à faire, y a un truc prévu pour*, malgré tous mes efforts, je n'ai pu vaincre l'hostilité ou, pire, l'indifférence amusée devant un linguiste qui entremêlait les registres, qui s'encanaillait si facilement et surtout qui venait introduire le désordre dans le beau jardin syntaxique en cours d'élaboration. Depuis, la situation s'est transformée; il est même devenu à la mode de ne plus avoir de préventions, au point que, cette fois, oui, il arrive que l'on emmêle tout et que l'on juxtapose oral et écrit, comme s'il n'y avait pas de spécificité : je ne pense pas que cette attitude désinvolte, presque condescendante, suffise. Heureusement il existe des groupes tels que le GARS, qui ont abordé de front le problème et qui ont compris que l'étude du français parlé ne se réduisait pas à l'incorporation de quelques exemples. En d'autres termes, je maintiens, en utilisant l'indicatif présent ([...] *est-il si peu étudié*), que le français parlé, mis à part quelques individus ou quelques équipes, n'est pas suffisamment pris au sérieux, même s'il intéresse, par certains côtés, pragmaticiens et socio-linguistes.

Ici, une seconde précision s'impose : quand j'emploie l'expression *français parlé*, je me rends bien compte que je risque de provoquer des malentendus, puisqu'un tel terme renvoie en vrac à l'oralité, aux registres stylistiques, au jeu de l'interlocution, à l'activité argumentative, pour ne citer que quelques domaines dont l'hétérogénéité est évidente. Pour aller vite, je me contenterai d'énoncer quelques propositions abruptes qui demanderaient, chacune d'entre elles, un développement particulier. *En premier lieu*, excusez la lapalissade, *le français parlé est nécessairement oral*. D'où la contradiction initiale dans laquelle nous nous trouvons dès que nous étudions le français parlé : il nous faut, à un moment donné, décider que ou bien nous tiendrons compte des marqueurs prosodiques (nous les prendrons en compte) ou bien nous ferons comme si nous pouvions les occulter. A terme, la seconde position n'est guère tenable, même si sa commodité même la rend courante, mais la première position suppose que l'on sache représenter, et manipuler, les phénomènes phono-syntaxiques, elle suppose aussi que l'on sache travailler sur des séquences longues, où l'on trouvera des enchaînements, des liages, des reprises, des schémas pré-correcteurs d'erreurs, des modulations, etc., c'est-à-dire tout un ensemble spécifique d'agencements de la langue orale (de même qu'il existe une spécificité de l'écrit par rapport à l'oral). Il n'est donc pas question de privilégier soit l'oral soit l'écrit, *mais* il ne saurait non plus être question de ramener le français parlé à du français écrit plus de l'oralité. Comme si la situation d'interlocution n'était pas à l'origine même des propriétés caractéristiques du français parlé. *En second lieu*, l'étude du français parlé nous contraint à théoriser la distinction entre *phrase* et *énoncé*. Comme il s'agit d'une question rebattue, sur laquelle je risquerais de lasser, je me bornerai à quelques remarques cursives : les règles de bonne formation d'un énoncé ne sont pas co-extensives aux règles de bonne formation d'une phrase; un énoncé est nécessairement situé, c'est-à-dire par rapport à un système de coordonnées qui suppose un ajustement inter-subjectif; il n'existe pas d'énoncé hors contexte hors modulation; tout énoncé appartient à une famille paraphrastique. En troisième lieu, le français parlé ne peut être ap-

préhendé ni comme un ensemble d'événements locutoires uniques, foncièrement idiolectaux et fluctuants ni comme un corpus représentatif d'une langue régulière et stable, à propos de laquelle un quelconque locuteur pourrait porter un jugement d'acceptabilité; car il existe toujours un jeu complexe de la production-reconnaissance, une marge de tolérance entre des réactions d'indifférence et de sanction.

Vous commencez à entrevoir pourquoi le français parlé ne tente que les téméraires, mais je voudrais dans ce qui va suivre rassembler de façon ordonnée les causes principales de cette résistance à l'étude du français parlé. Il entre dans mes propos une grande part de subjectivité (on ne se débarrasse pas de soi-même, outre que je ne suis pas historien de la linguistique), mais que l'on soit d'accord ou non avec mon discours, l'essentiel est qu'il conduise à une meilleure appréhension de l'enjeu et des facteurs en jeu. On peut, dans un raccourci grossier, dégager, d'un côté, des causes institutionnelles, et, de l'autre, des facteurs internes à la discipline.

Parmi les causes institutionnelles, je donnerai en tout premier lieu le poids de la prestigieuse tradition philologique : les textes importants sont des textes écrits, et, qui plus est, dans des langues de culture dont l'oralité a disparu; d'où le privilège accordé à la manipulation grammaticale, à la lecture et à la rédaction. Je pense que cette tradition est à l'origine de l'*exemple* choisi comme illustration d'une règle de grammaire : l'exemple doit être authentique, si possible édifiant et beau (vrai, bon, beau). D'où l'importance de la citation d'auteurs reconnus, qui sont les maîtres du bon usage. Un bon texte est donc un texte attesté, provenant d'un auteur qui a pignon sur rue, un texte de poids qui fait partie d'un trésor et non une de ces productions éphémères et volatiles (*verba volant*). En présence d'A. Chervel, je n'aurai pas l'outrecuidance de parler de la relation entre grammaire et orthographe, mais d'un autre côté je ne peux pas la passer sous silence. Si l'étude de la grammaire permet d'apprendre à écrire correctement (graphie; syntaxe), l'utilisation d'exemples écrits ne peut que renforcer l'apprentissage (analyse; dictée; ré-



daction). Le parlé ne sera alors que l'espace de liberté orale prévu par l'emploi du temps, ou sera de l'écrit oralisé (résumés appris par coeur; récitations).

Mais on doit aller plus loin dans l'analyse : la culture française est une culture puriste (où j'emploie le concept de purisme sans connotation péjorative, mais comme il a été utilisé chez les historiens pour parler de cultures où une langue transmise sous sa forme écrite est révéralée comme lieu d'une révélation (arabe), symbole d'une permanence (grec moderne, à l'époque encore toute récente où la langue "purifiée" refusait tout statut institutionnel à la langue démocratique, instrument de la raison et porteur de valeurs universelles (français), pour citer les trois grandes cultures puristes). La langue écrite y est outil de cohérence; elle nous fournit la sécurité de formes stables, fixées et normées; elle est un facteur d'unité, elle élimine les à-peu-près interlocutoires; elle seule paraît munie d'une consistance auto-régulée par un modèle intérieur, et de quelqu'un qui parle sans heurts et de façon liée, on dira qu'il parle comme un livre. D'où le sentiment que la langue parlée est inévitablement relâchée, parce qu'elle est le tout venant du discours, qu'elle charrie l'hétéroclite, à savoir, ratés, gesticulations (prosodie; mimique; gestuelle), ostension, reprises, interruptions, interjections, modulations de toutes sortes, parce qu'elle privilégie en particulier la plasticité des configurations (thématisations multiples; empilements; particules; etc.), là où l'écrit (un écrit fantasmatique, peut-être, mais le fantasme culturel est ici essentiel) nous fournit un discours bien tréfilé, renvoyant, sans qu'on s'en rende trop compte, à l'activité d'un adulte éduqué, maître, et esclave, de sa langue. La langue parlée apparaît alors comme la langue de l'urgence cahotante et irréflechie, bref du discours quelconque, à la fois pauvre, heurté et foisonnant, voué à l'aléatoire et à l'hapax fugace.

Les facteurs internes à la discipline sont multiples aux yeux de quiconque s'intéresse de façon fine à l'histoire de la linguistique, mais pour cet exposé rapide, on les ramènera à la recherche de l'homo-

gène, recherche le plus souvent inconsciente mais dont on décèle la trace à travers le travail linguistique. Ceci s'explique aisément; commençons par quelques remarques dont vous pardonnerez la banalité. La linguistique est une discipline d'observation; en ce sens, elle recueille des données et doit travailler, que cela plaise ou non, sur de l'attesté, quelle que soit l'origine de cet attesté (corpus recueilli; entretien guidé; texte enregistré puis étendu par manipulations). Mais d'un autre côté, il n'existe pas de recherche linguistique qui ne s'efforce de dégager des régularités. Le corpus de textes attestés subira alors des transformations, en particulier, il se verra dépouillé, au nom de la cohérence théorique ou de la pertinence méthodologique, d'éléments hétéroclites ou inclassables, voire de ce qui sera simplement hétérogène, et l'attesté sera érigé en échantillon nécessairement représentatif sans que nous puissions nous donner les règles de vérification de cette représentativité. Les fluctuations risquent alors d'être des phénomènes sans explication ou dont l'explication se trouve hors du cadre de l'analyse grammaticale (origine sociale; perturbations anecdotiques, etc.). En bref, ou bien on tient compte des variations et elles risquent d'être comme en suspens, ou bien on n'en tient pas compte et l'on travaille dans un domaine homogène où la cohérence du raisonnement sera facilitée. On comprendra que le linguiste préfère la commodité de ce deuxième cas chaque fois qu'il le peut et que cela lui évite d'avoir à articuler, grâce à une métalangue homogène, des domaines hétérogènes, tâche complexe et toujours risquée.

A chaque étape, le linguiste qui s'intéresse au français parlé va se trouver devant des choix théoriquement importants : ainsi, travaille-t-on à contexte explicite ou non ? Vous savez que je considère indispensable de travailler à contexte explicite. Or, un corpus ne vous fournit que de l'entourage textuel, mais pas forcément, au sens strict, le contexte par quoi j'entends non seulement le texte environnant, mais aussi les pré-construits, l'inter-discours, les gloses enfouies que le locuteur pourrait expliciter si on le lui

demandait. D'où la question à laquelle on ne peut échapper : pourquoi s'en tient-on le plus souvent à l'enregistrement pur et simple ? Pourquoi n'y a-t-il que rarement des entretiens glosés ou comportant des interventions de l'observateur ? Que gagne-t-on à emmagasiner du spontané que l'on ne peut ni manipuler ni solliciter en aucune manière ? Ne retrouve-t-on pas ici la vieille idée d'un certain distributionalisme qu'à force de noter et de classer on finira par trouver des régularités, et qu'à partir des régularités on trouvera les règles ? Mais ne court-on pas le risque, après avoir couru après l'authentique, de découper dans les phénomènes ce qui est, précisément, le plus proche du texte écrit, c'est-à-dire des suites représentables, réduites à des agencements morpho-syntaxiques ? Personne ne niera l'intérêt, plus, l'importance d'un tel travail qui *doit* être effectué (puisque'il n'a jamais été fait) et qui est toujours fructueux (on est surpris de la masse de faits courants qui sont restés inobservés et qui se révèlent d'une grande portée théorique). Mais ce que je veux marquer ici, c'est que l'on ne peut pas s'occuper du français parlé en le réduisant à une notation métalinguistique (écrite) qui évacue les questions fondamentales de l'objet même que l'on étudie. Une fois de plus, le linguiste du français parlé doit se construire des outils complexes s'il veut préserver la spécificité de son domaine. Il est bien tentant, devant ces difficultés, de laisser là le français parlé au profit de recherches plus centrées. Que l'on pense à la sécurité d'un univers délimité et clos, telle que nous l'offre la description syntaxique d'une variété de français, dont on sait qu'elle est le plus souvent celle du linguiste descripteur. Combien de difficultés disparaissent, au profit d'un champ opératoire net et aseptique : tout ce que l'on distingue n'a plus à être distingué, en tout cas dans la plupart des cas, distinction entre phrase et énoncé, entre référenciation et désignation immédiate d'un référent, entre activité de production et activité de reconnaissance; mais je ne vais pas recommencer à dévider la liste de toutes les questions théoriques qui, en disparaissant, ramène l'objet d'étude à un objet unifié et maniable. Si l'on s'occupe du français parlé, on doit tenir compte de l'activité de langage dans sa complexité:

on ne peut se contenter d'établir un inventaire de suites bien formées qui nous donnera un stock de formes canoniques, mais il faut inverser le problème : les formes (schémas, agencements) que nous, linguistes, re-construisons par un travail d'abstraction sont la trace d'opérations. Par ces opérations enchaînées, les énonciateurs construisent (et re-construisent) des agencements de marqueurs, qui sont le lieu de leur activité signifiante. Ici, on le voit une fois de plus, les relations entre marqueurs et opérations entraînent, de droit, des relations entre des domaines dont l'homogénéité n'est pas magiquement donnée, je pense aux relations entre syntaxe, sémantique, pragmatique, pour me contenter de citer des questions bien connues.

Mais vous aurez perçu qu'à agir de la sorte, les exigences théoriques vont, de proche en proche, croître et avec elles les tourments. Ainsi, si nous travaillons sur corpus, nous allons buter sur l'obstacle classique que je me permettrai de mentionner : le corpus ne nous donne que de l'attesté, mais, si l'on peut formuler le problème de façon paradoxale, l'attesté est-il toujours attestable ? Si la linguistique s'occupe du reproductible, que faire des ratés, des énoncés qui ne sont pas canoniques (qui édicte les canons), de ceux dont on vous dira (si on vous le dit) "Moi je ne dirais pas ça, mais ça s'entend" ? Qui fera une théorie de "l'erreur" comme on a essayé de construire une théorie du lapsus ? Un raté n'est raté que s'il rate (communication non assurée ? mais cela ramène à une idée simpliste de la communication comme flux d'information claire qui passe d'un endroit à un autre endroit), ou encore si quelqu'un constate ou fait constater que c'est un raté (mais qui sera le quelqu'un ?). On connaît, d'un autre côté, la proposition symétrique de "l'attesté est-il toujours attestable"; c'est "l'attestable est-il toujours attesté ?" Nous savons bien que non, et que tout l'objet même des manipulations du linguiste est de procéder à une extension méthodique et contrôlée du corpus. Mais qui réglera cette intrusion du linguiste, à la fois observateur et intervenant ? La conclusion risque, en outre, d'être : on ne peut plus se contenter de décrire ce que l'on a noté, mais aller

au-delà de l'enregistré. Ici se pose la question des observables. D'autant que, si nous voulons construire une description qui intègre l'impossible, seule condition pour ne pas être accusé d'être les enregistreurs du strictement quelconque, du tout venant discursif, il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, étudier la relation entre norme et régularités. Comme on le constate, l'étude du français parlé nous force à re-considérer les itinéraires que nous avons soigneusement balisés, en vue d'objectifs précis, hors des tiraillements et des sollicitations de trop de buts mal pondérés.

Mais ce jeu si complexe vaut la peine d'être joué. Que l'on n'attende surtout pas de conseils de ma part à moi qui, théoricien, semble tourner le dos à tout ce que j'ai esquissé à grands traits. Mais ce dont je peux témoigner, c'est de l'enrichissement théorique que j'ai tiré de mes analyses, bien courtes et trop ponctuelles, du français parlé. Mais quand je m'exprime de la sorte, il reste comme un brin de condescendance dans le ton, c'est le linguiste qui va au peuple ... Or, ce n'est bien évidemment pas de cela qu'il s'agit ! Ce qui est en cause ici, c'est l'intégration de plein droit, conduite selon des règles théoriques explicites, du français parlé dans le domaine de la linguistique, disons, de plein exercice. Par règles théoriques, j'entends que le français parlé a sa spécificité et qu'il ne saurait donc être question de le diluer dans un français homogénéisé, construit par le linguiste qui fasse disparaître certaines caractéristiques non par des décisions claires, mais pour la simple commodité de l'entreprise. A cette condition près (et elle est d'importance !), il n'y a aucune raison d'écarter le français parlé en tant qu'objet d'étude. Mieux, il y a toute raison de ne pas le faire. Peut-on discuter de la deixis sans une analyse de *si ... que ça* et, de façon plus générale, de *ça* ? Comment traiter des temps, si l'on ne tient pas compte des reportages et commentaires différés, image à l'appui, à la télévision ? Pourquoi écarterait-on des hypothétiques *des fois que (des fois qu'il viendrait)* ? Va-t-on étudier *mais* sans rendre compte de *mais c'est qu'il est méchant !* ou *Il est bête, mais bête, je ne te dis*

*que ça ! ?* Et il y a longtemps que l'on sait que *Il est venu ?*, *Est-il venu ?*, *Est-ce qu'il est venu ?* ne sont pas de simples variantes stylistiques.

L'étude du français parlé est affaire de métier, autant que le reste de la linguistique. On ne doit pas céder à l'illusion que le français parlé serait à la portée de tout amateur bien intentionné, comme certains croient que l'on peut se décréter et s'improviser linguiste. L'illusion d'un français de plain-pied, d'un français ordinaire, avec le foisonnement anarchique en plus, oblige le chercheur à un éveil théorique, à une rigueur imaginative sans répit si l'on ne veut pas sombrer dans la confusion des discours indifférenciés.

Antoine CULIOLI

D.R.L.

Université Paris VII

\*\*\*

Dactylographie :  
D. BLANC, *Office de Polycopie*  
Campagne Autran - Ch. St-Donat  
13100 AIX-EN-PROVENCE

**Imprimerie de l'Université de Provence**  
**Centre d'Aix**

Achévé d'imprimer : 1er trimestre 1984  
Dépôt légal : 1er trimestre 1984  
ISBN 2-85399-086-9

